

Le 18 juillet 2019

## **Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.**

### **PROSPECTUS SIMPLIFIÉ**

**Offrant des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8, de série T8, de série D, de série DB, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I, de série IH, de série O et de série OH des fonds suivants, tel qu'il est indiqué ci-après.**

- Fonds croissance mondial MFS Sun Life** (titres des séries A, T5, T8, D, F, F5, F8, I et O)
- Fonds valeur mondial MFS Sun Life** (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)
- Fonds croissance américain MFS Sun Life** (titres des séries A, AH, T5, T8, F, FH, F5, F8, I, IH, O et OH)
- Fonds valeur américain MFS Sun Life** (titres des séries A, AH, T5, T8, F, FH, F5, F8, I, IH, O et OH)
- Fonds croissance international MFS Sun Life** (titres des séries A, T5, T8, D, F, F5, F8, I et O)
- Fonds valeur international MFS Sun Life** (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)
- Fonds marchés émergents Excel Sun Life** (titres des séries A, DB, F, I et O)
- Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life** (titres des séries A, T5, F, F5, I et O)
- Fonds d'actions internationales JPMorgan Sun Life** (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)
  - Fonds Repère 2020 Sun Life** (titres de série A)
  - Fonds Repère 2025 Sun Life** (titres de série A)
  - Fonds Repère 2030 Sun Life** (titres de série A)
  - Fonds Repère 2035 Sun Life** (titres de série A)
- Fonds d'obligations multistratégie Sun Life** (titres des séries A, F, I et O)
- Fonds revenu mensuel MFS Sun Life** (titres des séries A, T5, F, F5, I et O)
- Fonds du marché monétaire Sun Life** (titres des séries A, D, F, I et O)
- Fonds énergétique Dynamique Sun Life** (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)
  - Fonds Chine Excel Sun Life** (titres des séries A, F et I)
- Fonds équilibré marchés émergents Excel Sun Life** (titres des séries A, DB et F)
  - Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life** (titres des séries A, DB, F et I)
    - Fonds équilibré Inde Excel Sun Life** (titres des séries A et F)
    - Fonds Inde Excel Sun Life** (titres des séries A, DB, F, I et O)
  - Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life** (titres des séries A et F)
- Portefeuille FNB titres à revenu fixe tactique Sun Life** (titres des séries A, F et I)
  - Portefeuille FNB prudent tactique Sun Life** (titres des séries A, T5, F, F5 et I)
  - Portefeuille FNB équilibré tactique Sun Life** (titres des séries A, T5, F, F5 et I)
    - Portefeuille FNB croissance tactique Sun Life** (titres des séries A, F et I)
    - Portefeuille FNB d'actions tactique Sun Life** (titres des séries A, F et I)
- Catégorie équilibrée canadienne BlackRock Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, F, FT5 et O)
- Catégorie d'actions canadiennes Composée BlackRock Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, F, FT5, I et O)
- Catégorie d'actions canadiennes BlackRock Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, AT8, F, FT5, FT8, I et O)
  - Catégorie du marché monétaire Sun Life\*** (titres des séries A, F, et O)

**Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, F, FT5, I et O)  
**Catégorie de rendement stratégique Dynamique Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, F, FT5, I et O)  
**Catégorie revenu de dividendes MFS Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, F, FT5, I et O)  
**Catégorie prudente Granite Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, F, FT5 et O)  
**Catégorie modérée Granite Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, F, FT5 et O)  
**Catégorie équilibrée Granite Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, F, FT5 et O)  
**Catégorie croissance équilibrée Granite Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, AT8, F, FT5, FT8 et O)  
**Catégorie croissance Granite Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, AT8, F, FT5, FT8 et O)  
**Catégorie croissance actions canadiennes MFS Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, F, FT5 et O)  
**Catégorie valeur Sentry Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, F, FT5, I et O)  
**Catégorie croissance américaine MFS Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, AT8, F, FT5, FT8 et O)  
**Catégorie croissance mondiale MFS Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, AT8, F, FT5, FT8 et O)  
**Catégorie croissance internationale MFS Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, AT8, F, FT5, FT8 et O)

\*chacune une catégorie d'actions de Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc., une société de placement à capital variable.



Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les Fonds et les titres des Fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et sont vendus aux États-Unis uniquement si les dispenses d'inscription sont obtenues.

# Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>	<b>Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document.....</b>	<b>79</b>
<b>Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?.....</b>	<b>3</b>	Fonds croissance mondial MFS Sun Life .....	87
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif? .....	3	Fonds valeur mondial MFS Sun Life .....	90
Quelle est la structure des organismes de placement collectif.....	4	Fonds croissance américain MFS Sun Life.....	93
Structure des Fonds.....	4	Fonds valeur américain MFS Sun Life .....	96
Structure de certains des anciens fonds Excel .....	5	Fonds croissance international MFS Sun Life .....	99
Catégories et séries de titres.....	8	Fonds valeur international MFS Sun Life.....	102
Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif? .....	8	Fonds marchés émergents Excel Sun Life .....	105
Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?.....	9	Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life .....	108
Risques propres aux Fonds Repère .....	25	Fonds d'actions internationales JPMorgan Sun Life .....	111
<b>Organisation et gestion des Fonds.....</b>	<b>27</b>	Fonds Repère 2020 Sun Life.....	114
Qui organise et gère les Fonds? .....	27	Fonds Repère 2025 Sun Life.....	117
Qui collabore aux Fonds? .....	27	Fonds Repère 2030 Sun Life.....	120
<b>Achats, rachats et substitutions .....</b>	<b>34</b>	Fonds Repère 2035 Sun Life.....	123
Séries de titres.....	34	Fonds d'obligations multistratégie Sun Life .....	126
Comment souscrire des titres des Fonds .....	38	Fonds revenu mensuel MFS Sun Life.....	129
Comment faire racheter vos titres .....	42	Fonds du marché monétaire Sun Life .....	132
Frais de rachat.....	43	Fonds énergétique Dynamique Sun Life*.....	134
Comment procéder à une substitution de titres .....	48	Fonds Chine Excel Sun Life .....	138
<b>Services facultatifs .....</b>	<b>52</b>	Fonds équilibré marchés émergents Excel Sun Life .....	141
Programme de prélèvements automatiques (PPA).....	52	Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life .....	144
Programme de retraits systématiques (PRS).....	52	Fonds équilibré Inde Excel Sun Life.....	146
Programme de transferts systématiques (PTS) .....	53	Fonds Inde Excel Sun Life.....	150
Régimes enregistrés .....	54	Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life....	154
<b>Frais .....</b>	<b>55</b>	Portefeuille FNB titres à revenu fixe tactique Sun Life .....	158
Frais payables par les Fonds .....	55	Portefeuille FNB prudent tactique Sun Life.....	161
Frais directement payables par vous .....	63	Portefeuille FNB équilibré tactique Sun Life .....	164
Incidence des frais de souscription .....	67	Portefeuille FNB croissance tactique Sun Life .....	167
<b>Rémunération du courtier .....</b>	<b>69</b>	Portefeuille FNB d'actions tactique Sun Life .....	170
Commissions que nous payons à votre courtier.....	69	Catégorie équilibrée canadienne BlackRock Sun Life... ..	173
Frais de service pour la série O.....	73	Catégorie d'actions canadiennes Composée BlackRock Sun Life.....	177
Autres stimulants à la vente .....	73	Catégorie d'actions canadiennes BlackRock Sun Life ..	180
Participation.....	73	Catégorie du marché monétaire Sun Life .....	183
<b>Rémunération du courtier à partir des frais de gestion .....</b>	<b>73</b>	Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life* .....	186
<b>Incidences fiscales pour les épargnants .....</b>	<b>74</b>	Catégorie de rendement stratégique Dynamique Sun Life* .....	190
Revenu et gains des OPC .....	74	Catégorie de revenu de dividendes MFS Sun Life.....	194
Imposition de votre placement.....	75	Catégorie prudente Granite Sun Life .....	196
Comptes non enregistrés .....	75	Catégorie modérée Granite Sun Life .....	200
Régimes enregistrés .....	78	Catégorie équilibrée Granite Sun Life .....	203
<b>Quels sont vos droits?.....</b>	<b>78</b>	Catégorie croissance équilibrée Granite Sun Life.....	206
		Catégorie croissance Granite Sun Life.....	209
		Catégorie croissance actions canadiennes MFS Sun Life .....	212
		Catégorie valeur Sentry Sun Life.....	215
		Catégorie croissance américaine MFS Sun Life .....	219
		Catégorie croissance mondiale MFS Sun Life.....	222
		Catégorie croissance internationale MFS Sun Life.....	225

commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.

\*Dynamique, Fonds Dynamique, Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique et Catégorie de rendement stratégique Dynamique sont des marques de

# Introduction

Le présent document contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision de placement éclairée et à comprendre vos droits en tant qu'épargnant. Dans le présent document :

- *nous, nos, notre, Placements mondiaux Sun Life Canada ou le gestionnaire* désignent Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.;
- *vous* ou *épargnant* désignent chaque personne qui investit dans les Fonds;
- *conseiller* désigne le représentant inscrit qui vous donne des conseils sur vos placements;
- *Catégories de société* désigne Catégorie équilibrée canadienne BlackRock Sun Life, Catégorie d'actions canadiennes Composée BlackRock Sun Life, Catégorie d'actions canadiennes BlackRock Sun Life, Catégorie du marché monétaire Sun Life, Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life, Catégorie de rendement stratégique Dynamique Sun Life, Catégorie revenu de dividendes MFS Sun Life, Catégorie prudente Granite Sun Life, Catégorie modérée Granite Sun Life, Catégorie équilibrée Granite Sun Life, Catégorie croissance équilibrée Granite Sun Life, Catégorie croissance Granite Sun Life, Catégorie croissance actions canadiennes MFS Sun Life, Catégorie valeur Sentry Sun Life, Catégorie croissance américaine MFS Sun Life, Catégorie croissance mondiale MFS Sun Life et Catégorie croissance internationale MFS Sun Life, qui sont des catégories distinctes de Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc.;
- *ARC* désigne l'Agence du revenu du Canada;
- *courtier* désigne la société où votre conseiller en placement travaille;
- *fonds* désigne un organisme de placement collectif (OPC) figurant sur la couverture du présent prospectus simplifié;
- *anciens fonds Excel* désigne le Fonds Chine Excel Sun Life, le Fonds équilibré marchés émergents Excel Sun Life, le Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life, le Fonds équilibré Inde Excel Sun Life, le Fonds Inde Excel Sun Life et le Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life;
- *intermédiaire* désigne une tierce personne à laquelle votre courtier peut avoir recours relativement à l'administration de votre compte;
- *CEI* désigne le comité d'examen indépendant constitué par le gestionnaire en vertu du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*;
- *Fonds Repère* désigne le Fonds Repère 2020 Sun Life, le Fonds Repère 2025 Sun Life, le Fonds Repère 2030 Sun Life et le Fonds Repère 2035 Sun Life;
- *Règlement 81-102* désigne le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (la Norme canadienne 81-102 ailleurs qu'au Québec);
- *titres* s'entend respectivement des parts et des actions;
- *actions* s'entend des actions des Catégories de société;

- *Catégories de société Placements mondiaux Sun Life* s'entend de tous les OPC gérés par nous et qui sont offerts à la vente en vertu d'un prospectus qui sont des catégories d'actions distinctes de Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc., y compris les Catégories de société;
- *OPC Placements mondiaux Sun Life* désigne tous les OPC que nous gérons et qui sont offerts à la vente en vertu d'un prospectus, y compris les Fonds;
- *Loi de l'impôt* désigne la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et son règlement d'application;
- *Fonds constitués en fiducie* désigne le Fonds croissance mondial MFS Sun Life, le Fonds valeur mondial MFS Sun Life, le Fonds croissance américain MFS Sun Life, le Fonds valeur américain MFS Sun Life, le Fonds croissance international MFS Sun Life, le Fonds valeur international MFS Sun Life, le Fonds marchés émergents Excel Sun Life, le Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life, le Fonds d'actions internationales JPMorgan Sun Life, le Fonds Repère 2020 Sun Life, le Fonds Repère 2025 Sun Life, le Fonds Repère 2030 Sun Life, le Fonds Repère 2035, le Fonds d'obligations multistratégie Sun Life, le Fonds revenu mensuel MFS Sun Life, le Fonds du marché monétaire Sun Life, le Fonds énergétique Dynamique Sun Life, les anciens fonds Excel, le Portefeuille FNB titres à revenu fixe tactique Sun Life, le Portefeuille FNB prudent tactique Sun Life, le Portefeuille FNB équilibré tactique Sun Life, le Portefeuille FNB croissance tactique Sun Life et le Portefeuille FNB d'actions tactique Sun Life, qui sont tous constitués en fiducie;
- *fonds sous-jacent* désigne un OPC (y compris un fonds négocié en Bourse ou un Fonds constitué en fiducie) dans lequel un Fonds investit;
- *parts* s'entend des parts de fonds constitués en fiducie.

En outre, les expressions suivantes sont particulières aux Fonds Repère :

- *Valeur garantie anticipée*, qui n'est payée qu'à la date d'échéance anticipée d'un Fonds Repère, désigne, à l'égard d'une part de chaque série du Fonds Repère, la plus élevée des valeurs suivantes : i) la valeur liquidative par part à la date d'échéance anticipée du Fonds Repère ou ii) la valeur actualisée nette de la valeur garantie.
- *Date d'échéance anticipée*, est la date à laquelle le Fonds Repère sera dissous si la dissolution est avancée à une date antérieure à la date d'échéance.
- *Valeur garantie*, qui n'est payée qu'à la date d'échéance d'un Fonds Repère, désigne, à l'égard d'une part de chaque série du Fonds Repère, la plus élevée des trois valeurs suivantes : i) 10,00 \$ la part (soit la valeur liquidative par part à la date de création du Fonds), ii) la valeur liquidative par part de fin de mois la plus élevée enregistrée pendant la période allant de la date de création du Fonds jusqu'à sa date d'échéance prévue ou iii) la valeur liquidative par part à la date d'échéance. La valeur garantie de chaque part d'un Fonds Repère est calculée pendant la durée du Fonds Repère en fonction de la valeur la plus élevée entre 10,00 \$ la part et la valeur liquidative par part de fin de mois la plus élevée enregistrée jusqu'à la date du calcul.
- *Date d'échéance*, à l'égard d'un Fonds Repère, s'entend de la date à laquelle il est prévu au départ que le Fonds sera dissous.
- *Valeur actualisée nette de la valeur garantie*, à l'égard de chaque série d'un Fonds Repère, s'entend de la somme calculée à la date d'échéance anticipée en appliquant, à la valeur garantie en vigueur à la date de l'avis informant les épargnants de la date d'échéance anticipée, des taux d'actualisation établis d'après les taux de rendement internes des titres à revenu fixe détenus par le Fonds Repère.
- *Manque à gagner* à la date d'échéance ou à la date d'échéance anticipée d'un Fonds Repère désigne la somme globale, s'il y a lieu, correspondant à la différence entre la valeur liquidative par part à la date d'échéance ou à la date d'échéance anticipée (calculée sans tenir compte des obligations de paiement de la Sun Life à l'égard du Fonds Repère en cause) et la valeur garantie (ou la valeur garantie anticipée, selon le cas).

- *Sun Life* désigne la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, à titre de sous-conseiller de chaque Fonds Repère.

### **Comment utiliser le présent prospectus simplifié**

Le présent prospectus simplifié est divisé en deux parties. La première partie, qui va de la page 3 à la page 78, comprend de l'information de base sur les OPC ainsi que de l'information générale sur tous les Fonds. La deuxième partie, qui va de la page 79 à la page 227, comprend de l'information propre à chacun des Fonds.

### **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur chacun des Fonds dans les documents suivants :

- la notice annuelle;
- le dernier aperçu du fonds déposé;
- les derniers états financiers annuels déposés du Fonds;
- les rapports financiers intermédiaires déposés après ces états financiers annuels;
- le dernier rapport de la direction sur le rendement du fonds (« **RDRF** ») annuel déposé;
- tout RDRF intermédiaire déposé après ce RDRF annuel.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, et ils en font donc légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de ces documents en nous appelant au numéro sans frais 1-877-344-1434 ou en vous adressant à votre conseiller. Vous pouvez également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds aux adresses Internet [www.placementsmondiauxsunlife.com](http://www.placementsmondiauxsunlife.com) et [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

# Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

## **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?**

Les Fonds sont des organismes de placement collectif (« **OPC** »). Lorsque vous investissez dans un OPC, vous placez votre argent en commun avec celui d'un grand nombre d'autres personnes. Des gestionnaires de portefeuille professionnels utilisent l'argent pour souscrire des titres au nom de toutes les personnes qui participent au placement.

Un OPC effectue des placements dans différents types de titres en fonction de ses objectifs de placement. Par exemple, un fonds d'actions canadiennes achète principalement des actions de sociétés canadiennes, alors qu'un fonds équilibré canadien achète à la fois des actions et des obligations canadiennes.

Ces titres constituent le portefeuille de placement de l'OPC, et leur valeur fluctue d'un jour à l'autre en réponse aux changements de la conjoncture économique et du marché, des taux d'intérêt et des renseignements sur la société. Veuillez vous reporter à la rubrique *Fluctuation des prix* pour de plus amples renseignements.

## **Quelle est la structure des organismes de placement collectif**

Un OPC peut être constitué en fiducie de fonds commun de placement ou en société de placement à capital variable. Les deux vous permettent de placer votre argent en commun avec celui d'autres épargnants et de partager proportionnellement les revenus, les charges et les gains ou les pertes en capital de l'OPC, selon le nombre de titres que vous possédez. Toutefois, il existe des différences entre un OPC constitué en fiducie de fonds commun de placement et un OPC constitué en société de placement à capital variable. Lorsque vous investissez dans une fiducie de fonds commun de placement, vous souscrivez des parts de la fiducie et vous devenez un porteur de parts. Lorsque vous investissez dans une société de placement à capital variable, vous souscrivez des actions de la société et vous devenez un actionnaire. Une société de placement à capital variable peut émettre plusieurs catégories d'actions. En d'autres mots, chaque catégorie d'actions fonctionne comme un OPC distinct, avec ses propres objectifs de placement. Les parts et les actions d'un OPC sont désignées collectivement comme des « titres ».

La principale différence entre un placement dans une fiducie de fonds commun de placement et un placement dans une société de placement à capital variable réside dans le mode d'imposition de votre placement.

Une fiducie de fonds commun de placement distribue suffisamment de revenu et de gains en capital nets réalisés pour ne pas être assujettie à l'impôt. Une société de placement à capital variable distribue ses dividendes de source canadienne et suffisamment de gains en capital nets réalisés en déclarant des dividendes ordinaires et des dividendes sur les gains en capital pour ne pas être assujettie à l'impôt sur ce revenu. Les sociétés de placement à capital variable peuvent être assujetties à l'impôt sur le revenu provenant d'autres sources, si bien que des mesures sont prises pour éliminer ou minimiser leur impôt.

Les parts d'une fiducie de fonds commun de placement et les actions d'une société de placement à capital variable peuvent être émises en diverses séries. Chaque série s'adresse à différents types d'épargnants et comporte des frais différents.

## **Structure des Fonds**

Chaque Fonds constitué en fiducie est une fiducie de fonds commun de placement à capital variable régie par une déclaration de fiducie cadre en vertu des lois de l'Ontario. En tant que fiduciaire, nous détenons les biens et placements des Fonds constitués en fiducie pour les porteurs de parts.

Chaque Catégorie de société est une catégorie distincte d'actions d'OPC de Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc., qui est une société de placement à capital variable constituée en société sous le régime des lois de l'Ontario. Lorsque vous investissez dans une Catégorie de société, vous souscrivez des actions d'une catégorie de Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc., et vous devenez un actionnaire. Vous partagez les revenus, les charges et les gains ou les pertes en capital de la Catégorie de société, selon le nombre d'actions que vous possédez. Outre les Catégories de société, Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc. offre des catégories additionnelles d'actions d'OPC aux termes d'un autre prospectus simplifié.

Si vous répondez aux conditions requises, vous pouvez souscrire un nombre illimité de titres d'une série d'un Fonds.

## Structure de certains des anciens fonds Excel

### *Fonds équilibré Inde Excel Sun Life et Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life*

Chaque fonds sous-jacent dans lequel investissent le Fonds équilibré Inde Excel Sun Life et le Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life (comme il est mentionné dans les objectifs et stratégies de placement de chacun des Fonds) est une catégorie d'actions distincte d'Excel Funds Mauritius Company Ltd. (la « **Société** »), société fermée structurée sous forme de mécanisme de placement collectif ayant plusieurs catégories d'actions constituée sous le régime des lois de la République de Maurice en vertu de la loi intitulée *Companies Act, 2001*. La Société est résidente de Maurice et titulaire d'un permis d'entreprise mondiale de catégorie 1 (*Category 1 Global Business Licence*) délivré par la Financial Services Commission de Maurice (la « **FSCM** »).

La Société a été constituée en République de Maurice pour diverses raisons économiques et commerciales. La République de Maurice est un centre financier international bien établi. Le pays est stable politiquement et économiquement et situé stratégiquement dans le sud-ouest de l'océan Indien, offrant un accès aisé à l'Inde, en plus d'être dans un fuseau horaire pratique par rapport au Canada. Bien développée sur les plans de l'infrastructure, de l'évolution technologique et de la logistique, la République de Maurice a également un secteur bancaire et financier évolué, qui, au fil des ans, s'est forgé une bonne réputation pour ce qui est des relations avec l'Inde et des investissements en Inde.

La Société a reçu de la FSCM l'autorisation d'exercer ses activités sous forme de mécanisme de placement collectif admissible à titre de fonds expert (*expert fund*) selon le règlement intitulé *Securities (Collective Investment Schemes and Closed-end Funds) Regulations 2008* de Maurice. Un « fonds expert » est défini dans les lois sur les valeurs mobilières de Maurice comme un mécanisme de placement collectif qui est accessible uniquement aux investisseurs experts. En vertu de ces lois, un « investisseur expert » (*expert investor*) s'entend d'un investisseur qui fait, pour son propre compte, un placement initial d'au moins 100 000 \$ US (ou d'un montant équivalent dans une autre devise), d'un investisseur averti, au sens donné à « *sophisticated investor* » dans la loi intitulée *Securities Act 2005* (Maurice), ou de tout investisseur défini de manière semblable dans toute autre loi sur les valeurs mobilières. La FSCM ne répond pas de la solidité de la Société ou des fonds sous-jacents ni ne garantit l'exactitude des déclarations faites ou des avis exprimés à leur égard. À Maurice, les épargnants des fonds sous-jacents ne sont protégés par aucun mécanisme d'indemnisation prévu par la loi en cas de défaut de la part d'un fonds sous-jacent.

SANNE Mauritius (« **SANNE** ») (auparavant International Financial Services Limited) est l'administrateur de la Société et de chaque fonds sous-jacent du Fonds équilibré Inde Excel Sun Life et du Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life. Le gestionnaire de portefeuille de chaque fonds sous-jacent est Aditya Birla Sun Life AMC Limited (« **Aditya Birla** »). Les responsabilités qui incombent au gestionnaire à l'égard des fonds sous-jacents comprennent la gestion et l'administration générales quotidiennes des fonds sous-jacents ainsi que la prestation de services de bureau et la fourniture d'installations.

### *Fonds Inde Excel Sun Life*

Le Fonds Inde Excel Sun Life investit principalement dans des titres de participation de sociétés situées en Inde au moyen d'une entente « fonds de fonds » aux termes de laquelle le Fonds investit la majorité de ses actifs dans le Fonds Inde Excel (Maurice) (le « **fonds sous-jacent Maurice** »). Le fonds sous-jacent Maurice investit à son tour la plupart de ses actifs dans le Fonds Inde Excel (extraterritorial) (le « **fonds sous-jacent Inde** »), une fiducie de fonds commun de placement constituée sous le régime des lois de l'Inde.

### *Fonds sous-jacent Maurice*

Le fonds sous-jacent Maurice est une fiducie de fonds commun de placement constituée sous le régime des lois de Maurice. Le fonds sous-jacent Maurice a été créé conformément à un acte de fiducie daté du 28 novembre 1997 et est administré par SANNE.

Les responsabilités qui incombent à SANNE, en qualité d'administrateur du fonds sous-jacent Maurice, comprennent la gestion et l'administration générales quotidiennes du fonds sous-jacent Maurice et la prestation de services de bureau et la fourniture d'installations. SANNE Trustees (Mauritius) (société liée à SANNE) est le fiduciaire du fonds sous-jacent Maurice et Placements mondiaux Sun Life Canada agit à titre de protecteur du fonds sous-jacent Maurice. En qualité de fiduciaire, SANNE Trustees (Mauritius) nomme l'administrateur du fonds sous-jacent Maurice et fixe les objectifs, les politiques et les restrictions en matière de placement de ce dernier.

Le fonds sous-jacent Maurice est un résident de bonne foi de Maurice et reconnu comme tel en vertu de la loi intitulée *Income Tax Act 1995* de Maurice. Il détient actuellement une attestation de résidence aux fins fiscales délivrée par la Mauritius Revenue Authority valide jusqu'au 12 août 2019, laquelle doit faire l'objet d'un renouvellement annuel. Le fonds sous-jacent Maurice ne sera pas tenu de payer l'impôt sur les gains en capital qu'il a réalisés à la vente, au transfert ou au rachat de parts acquises le ou avant le 1<sup>er</sup> avril 2017 qu'il détient dans le fonds sous-jacent Inde, sous réserve des dispositions d'une règle générale anti-évitement (« **RGAE** ») prévue au chapitre X-A de la loi intitulée *Income-tax Act, 1961* (India), ne s'appliquant pas aux placements effectués le 1<sup>er</sup> avril 2017 ou après cette date. Le fonds sous-jacent Maurice ne sera également pas tenu de payer l'impôt en Inde sur les distributions de revenu qu'il a reçues sur ces parts du fonds sous-jacent Inde.

Le fonds sous-jacent Maurice exerce ses activités : i) sous forme de mécanisme de placement collectif (Collective Investment Scheme [SEC-3.1A]) admissible à titre de fonds expert selon la loi intitulée *Securities Act 2005* (Maurice) et le règlement intitulé *Securities (Collective Investment Schemes and Closed-end Funds) Regulations 2008*, et ii) sous forme de mécanisme autogéré (*self-managed scheme*) selon la loi intitulée *Securities Act 2005* (Maurice) et est autorisé à ces fins par la FSCM. Le fonds sous-jacent Maurice est titulaire d'un permis d'entreprise mondiale de catégorie 1 délivré par la FSCM. Cette commission ne répond pas de la solidité du fonds sous-jacent Maurice ni ne garantit l'exactitude des déclarations faites ou des avis exprimés à l'égard de ce fonds. Les épargnants du fonds sous-jacent Maurice ne sont protégés par aucun mécanisme d'indemnisation prévu par la loi à Maurice en cas de défaut de la part du fonds sous-jacent Maurice.

Les titulaires de permis d'entreprise mondiale de catégorie 1 sont assujettis à l'impôt sur le revenu à un taux de 15 % par année. Cependant, le fonds sous-jacent Maurice pourra bénéficier d'un régime d'exonération partielle en vertu duquel 80 % du revenu déterminé du fonds sous-jacent Maurice sera exonéré de l'impôt sur le revenu aux termes de la législation mauricienne, ce qui donne lieu à un taux d'imposition effectif maximum de 3 % par année. Les intérêts et les dividendes de source étrangère perçus par une société font partie des catégories de revenus qui sont assujettis au régime d'exonération partielle si certaines conditions sont remplies pour pouvoir en bénéficier.

À Maurice, il n'y aura pas d'impôt sur les gains en capital à payer relativement aux gains réalisés à la cession des placements du fonds sous-jacent Maurice. Les conseillers de Maurice pour le Fonds Inde Excel Sun Life sont d'avis que les distributions de revenu du fonds sous-jacent Maurice au Fonds de même que les gains en capital sur le rachat de parts du fonds sous-jacent Maurice ne seront pas assujettis à la retenue d'impôt à la source de Maurice.

### *Fonds sous-jacent Inde*

Le fonds sous-jacent Inde a été constitué aux termes d'un supplément à l'acte de fiducie (l'« **acte** ») daté du 28 novembre 1997 à titre de fonds sous-jacent attiré du Birla Mutual Fund. L'acte est un supplément à l'acte de fiducie daté du 16 décembre 1994, constituant le Birla Mutual Fund, signé par Birla Global Finance Limited, en qualité de constituant, et Birla Capital International Trustee Company, en qualité de fiduciaire. Le Birla Mutual Fund a été inscrit auprès de la Securities & Exchange Board of India le 23 décembre 1994.

Le fonds sous-jacent Inde est géré par Birla Sun Life AMC Limited (« **BSLAMC** »). Les responsabilités qui incombent à BSLAMC, en qualité de gestionnaire du fonds sous-jacent Inde, comprennent la gestion et l'administration générales quotidiennes du fonds sous-jacent Inde ainsi que la prestation de services de bureau et la fourniture d'installations.

Le fonds sous-jacent Inde n'est pas tenu de payer d'impôt sur les dividendes, les intérêts ou les gains en capital à court ou à long terme qu'il a réalisés à la vente, au transfert ou au rachat de titres dans lesquels il pourrait avoir investi compte tenu de l'article 10(23D) de la loi intitulée *Income-tax Act, 1961* (India).

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, la loi intitulée *The Finance Act, 2018* (Inde) a établi un taux d'imposition de 10 % sur le revenu distribué provenant d'OPC axés sur des titres de participation, majoré du montant de revenu distribué par la Société majoré des surtaxes applicables.

Le fonds sous-jacent Inde étant un OPC axé sur des titres de participation, il sera assujéti à l'impôt sur le revenu désigné « impôt sur les distributions », conformément à l'alinéa 115R(2)(iii) de la loi intitulée *Income-tax Act, 1961*, au taux de 10 % du montant du revenu qu'il a distribué au fonds sous-jacent Maurice, majoré de la surcharge applicable de 12 % et d'une surcharge supplémentaire, désignée la « taxe pour la santé et l'éducation », sur l'impôt sur le revenu calculée au taux de 4 % de l'impôt sur le revenu et de la surcharge en question. Conformément au paragraphe 115R(2A) de la loi intitulée *Income-tax Act, 1961* (India), pour les besoins du calcul de l'impôt sur les distributions de revenu payable, le montant du revenu distribué sera majoré pour obtenir un montant qui, après réduction de l'impôt sur le revenu supplémentaire sur le montant majoré au taux précisé (c'est-à-dire 10 %), correspondra au montant du revenu distribué (c'est-à-dire qu'au taux en vigueur de 10 %, le taux effectif, aux termes du paragraphe indiqué, correspondrait à 11,65 % et à la surcharge supplémentaire de 12 % et à la taxe pour la santé et l'éducation de 4 % sur l'impôt supplémentaire et la surcharge). Veuillez vous reporter à la notice annuelle pour obtenir plus de précisions.

Les gains en capital réalisés au transfert ou au rachat de parts détenues par tout cédant résidant à Maurice ne devraient pas être assujéti à l'impôt sur le revenu en Inde puisque le paragraphe 4 de l'article 13 de la convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale entre l'Inde et Maurice (la « **convention fiscale indo-mauricienne** ») prévoit que les gains résultant de la cession de tout bien autre que ceux visés aux paragraphes 1, 2, 3 et 3A de l'article 13 de la convention fiscale indo-mauricienne ne seront imposables que dans les États contractants où le cédant est résident. Toutefois, ces gains en capital peuvent être imposables à Maurice. Les parts d'un OPC indien ne sont pas des « actions », si bien qu'elles ne sont pas visées par le terme « actions » en vertu des paragraphes 1, 2, 3 et 3A de l'article 13 de la convention fiscale indo-mauricienne, mais constituent d'« autres biens », et aucun gain en capital réalisé au transfert ou au rachat de parts ne devrait être assujéti à l'impôt sur le revenu en Inde, dans la mesure où cela ne fait pas appel à la RGAE en vertu du chapitre X-A de la loi intitulée *Income-tax Act, 1961* (India), ne s'appliquant pas aux placements effectués le 1<sup>er</sup> avril 2017 ou après cette date.

Le fonds sous-jacent Inde est tenu de payer un « impôt sur les opérations sur titres » (l'« **IOT** ») indien sur les achats et les ventes d'actions à revenu variable qu'il conclut. Le fonds sous-jacent Maurice est également assujéti à l'IOT relativement aux ventes ou aux rachats de parts qu'il détient dans le fonds sous-jacent Inde. Veuillez vous reporter à la notice annuelle pour obtenir plus de précisions.

## Catégories et séries de titres

Chaque Fonds peut émettre des titres en une ou de plusieurs catégories qui peuvent être émis en une ou plusieurs séries. Un nombre illimité de titres de chaque série peuvent être émis. À certaines fins, comme le calcul des frais, une catégorie ou une série de titres peut être traitée séparément d'une autre catégorie ou série de titres de ce Fonds. En outre, les sommes d'argent que vous et d'autres épargnants versez pour souscrire des titres d'une série sont comptabilisées par série dans les registres d'administration du Fonds. À d'autres fins, comme les activités de placement d'un portefeuille de Fonds, toutes les catégories et les séries de titres du Fonds sont traitées ensemble.

À l'heure actuelle, seuls le Fonds croissance américain MFS Sun Life et le Fonds valeur américain MFS Sun Life ont créé deux catégories de parts : la catégorie couverte et la catégorie ordinaire. La catégorie couverte est émise en parts de série AH, de série FH, de série IH et de série OH, et la catégorie ordinaire est émise en parts de série A, de série T5, de série T8, de série F, de série F5, de série F8, de série O et de série I. Les catégories distinctes de chacun de ces Fonds tirent leur rendement d'actifs mis en commun dotés d'un seul objectif de placement et forment ensemble un seul et unique organisme de placement collectif.

Tous les autres Fonds ont créé une seule catégorie de titres et les séries émises dans cette catégorie sont indiquées à la page couverture du présent prospectus simplifié. Les séries de chaque Fonds tirent leur rendement d'actifs mis en commun dotés d'un seul objectif de placement et forment ensemble un seul et unique organisme de placement collectif.

Vous trouverez à la rubrique *Séries de titres* de plus amples renseignements sur les différentes séries de titres offerts.

## Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

Le risque est la possibilité que votre placement n'ait pas le rendement prévu. Il existe différents types et degrés de risques, mais, de façon générale, plus vous êtes prêt à accepter des risques, plus le potentiel de rendement et plus la possibilité de perte sont élevés.

Les risques généraux comprennent les risques suivants :

### Fluctuation des prix

Les OPC investissent dans différents types de placements, selon leurs objectifs de placement. La valeur de ces placements variera tous les jours, en fonction des taux d'intérêt, de la conjoncture économique et du marché, et des nouvelles concernant les sociétés. Par conséquent, la valeur des titres d'un OPC peut fluctuer à la hausse et à la baisse et, au moment où vous faites racheter vos titres, la valeur de votre placement dans l'OPC peut être supérieure ou inférieure à la valeur qu'il avait au moment où vous les avez souscrits.

### Votre placement n'est pas garanti

La valeur de votre placement dans un OPC n'est pas garantie. À la différence des comptes bancaires ou des certificats de placement garanti, les titres d'un OPC ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental. Toutefois, nous avons structuré chaque Fonds Repère de façon à assurer que vous recevrez la valeur garantie par part à la date d'échéance ou à la valeur garantie anticipée par part à la date d'échéance anticipée, selon le cas. Si, à la date d'échéance ou à la date d'échéance anticipée d'un Fonds Repère, la valeur liquidative par part est inférieure à la valeur garantie ou à la valeur garantie anticipée, selon le cas, la Sun Life, en sa qualité de sous-conseiller des Fonds Repère, s'engage à verser le manque à gagner au Fonds Repère en cause. Veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Information générale sur les Fonds Repère* pour de plus amples renseignements.

### **Les rachats peuvent être suspendus**

Dans des circonstances exceptionnelles, votre droit de demander le rachat de vos titres peut être suspendu. Veuillez vous reporter à la rubrique *Suspension de votre droit de rachat* pour de plus amples renseignements.

### **Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?**

Chaque Fonds comporte également des risques qui lui sont propres. Les risques associés au Fonds, ainsi qu'aux fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, sont énumérés dans la description de chaque Fonds, à partir de la page 79. Vous trouverez ci-dessous, en ordre alphabétique, une description de chacun de ces risques :

#### **Risque lié à la catégorie**

Chaque Catégorie de société est une catégorie de titres d'OPC de Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc. Chaque catégorie est assortie de ses propres frais, qui sont comptabilisés séparément, mais si une catégorie ne peut s'acquitter de ses obligations financières, les autres catégories sont tenues de combler la différence parce que la société, dans son ensemble, est juridiquement responsable des obligations financières de toutes les catégories.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds équilibré Inde Excel Sun Life et le Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life investissent constituent chacun une catégorie d'actions de la Société. La Société est responsable des dépenses des fonds sous-jacents. En conséquence, si la Société n'était pas en mesure d'acquitter les dépenses d'un fonds sous-jacent donné en prélevant sur sa quote-part des actifs de la Société pour quelque raison que ce soit, la Société sera tenue de payer ces dépenses à même la quote-part des actifs de la Société de l'autre fonds sous-jacent, ce qui pourrait diminuer le rendement sur le placement de cet autre fonds sous-jacent.

#### **Risque lié au change**

Certains Fonds peuvent investir une partie de leur portefeuille de placements dans des titres étrangers; toutefois, l'actif et le passif de chaque Fonds sont évalués en dollars canadiens. Si un Fonds achète un titre libellé dans une devise, pendant qu'il est propriétaire de ce titre, aux fins du calcul de la valeur liquidative de ce Fonds, nous convertissons, tous les jours, la valeur du titre en dollars canadiens. De même, un fonds sous-jacent peut souscrire un titre libellé dans une devise et convertir la valeur du titre en dollars canadiens. Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport à la devise influenceront sur la valeur liquidative du Fonds ou du fonds sous-jacent, selon le cas. Si la valeur du dollar canadien a augmenté par rapport à la devise, le rendement du titre étranger peut diminuer, être anéanti ou devenir négatif. L'inverse peut également se produire, c'est-à-dire qu'un Fonds ou un fonds sous-jacent détenant un titre libellé dans une devise peut tirer parti d'une augmentation de la valeur de la devise par rapport au dollar canadien.

Certains gouvernements étrangers peuvent restreindre la convertibilité de leur devise. Si nous ou le gestionnaire d'un fonds sous-jacent ne pouvons convertir les devises dans lesquelles un Fonds ou un fonds sous-jacent effectuent un placement, il est possible que nous ou le gestionnaire d'un fonds sous-jacent ne puissions effectuer des distributions en espèces ou des rachats.

#### **Risque lié à la concentration**

Certains Fonds ou fonds sous-jacents peuvent détenir une grande partie de leur actif dans des titres d'un seul émetteur ou peuvent investir dans un nombre de titres relativement limité. Ces Fonds ou fonds sous-jacents peuvent présenter une plus grande volatilité que d'autres et seront fortement touchés par les variations de la valeur de marché de ces titres.

#### **Risque lié à la concentration géographique**

Certains Fonds ou fonds sous-jacents peuvent investir une tranche relativement importante de leur actif dans les titres d'émetteurs situés dans un seul pays, dans un nombre restreint de pays ou dans une région géographique donnée. Par conséquent, le rendement de ces OPC pourrait être lié étroitement à l'état des marchés, au change et à la situation

économique, politique, réglementaire, géopolitique ou autre de ces pays ou de cette région; le rendement pourrait donc être plus volatil que celui d'OPC dont les placements sont plus diversifiés sur le plan géographique.

### **Risque lié au crédit**

Le risque lié au crédit peut avoir un effet défavorable sur la valeur d'un titre du marché monétaire ou d'un titre de créance tel qu'une obligation. Ce risque englobe les aspects suivants :

- Le risque de défaillance, qui est le risque que l'émetteur de la créance ne soit pas en mesure de payer les intérêts ou de rembourser la créance à son échéance. Les perceptions négatives de la capacité de l'émetteur de faire de tels paiements peuvent faire baisser le prix du titre de créance. En général, plus le risque de défaillance est élevé, plus la qualité du titre de créance est faible.
- Le risque lié à l'écart de taux, qui est le risque que la différence des taux d'intérêt (appelée « **écart de taux** ») entre l'obligation d'un émetteur et une obligation qui comporte habituellement peu de risques (comme un bon du Trésor) augmente. Une augmentation de l'écart de taux réduit la valeur d'un titre de créance.
- Le risque lié à la révision à la baisse d'une note, qui est le risque qu'une agence de notation spécialisée abaisse la note des titres d'un émetteur. Une révision à la baisse d'une note de crédit réduit la valeur d'un titre de créance.
- Le risque lié aux biens donnés en garantie, qui est le risque qu'il soit difficile de liquider les actifs que l'émetteur a donnés en garantie d'une créance ou que ces actifs ne soient pas suffisants. Cette difficulté pourrait causer une baisse importante de la valeur d'un titre de créance.
- Le risque lié aux titres ayant une note peu élevée, qui est le risque qu'un placement ait une note de crédit inférieure à celle qui est attribuée à des placements de qualité ou que parfois il ne soit pas noté. Ces placements offrent généralement des taux d'intérêt plus élevés pour compenser ce risque et sont parfois appelés « titres à rendement élevé ». Cependant, ils peuvent également être moins liquides et comporter un risque de pertes plus importantes que des placements de meilleure qualité.

### **Risque lié à la cybersécurité**

Comme l'utilisation de la technologie prend de plus en plus d'importance dans leurs activités, le gestionnaire et les Fonds sont devenus plus sensibles aux risques opérationnels que représentent les atteintes à la cybersécurité. On entend par une atteinte à la cybersécurité les événements intentionnels et non intentionnels qui peuvent faire en sorte que le gestionnaire ou les Fonds perdent des renseignements exclusifs, subissent une corruption de données ou voient leur capacité opérationnelle perturbée. De tels événements peuvent à leur tour faire en sorte que le gestionnaire ou les Fonds se voient imposer des pénalités prévues par la réglementation, subissent des dommages à leur réputation, engagent des frais de conformité supplémentaires associés à des mesures correctrices et/ou subissent une perte financière. Les atteintes à la cybersécurité peuvent comporter des accès non autorisés aux systèmes informatiques numériques du gestionnaire (p. ex., au moyen d'un « piratage » ou d'un encodage de logiciel malveillant), mais peuvent également provenir d'attaques externes, comme des attaques par déni de service (c.-à-d. pour faire en sorte que les utilisateurs visés n'aient pas accès aux services de réseau). De plus, les atteintes à la cybersécurité des fournisseurs de services tiers du gestionnaire ou des Fonds ou des émetteurs dans lesquels un Fonds investit peuvent également soumettre le gestionnaire ou les Fonds à bon nombre des mêmes risques que ceux qui sont associés aux atteintes à la cybersécurité directes. Comme c'est le cas pour un risque opérationnel en général, le gestionnaire a mis en place des systèmes de gestion des risques conçus pour réduire les risques associés à la cybersécurité. Toutefois,

rien ne garantit que ces efforts porteront leurs fruits, étant donné, notamment, que le gestionnaire n'a aucun contrôle direct sur les systèmes de cybersécurité des émetteurs ou des fournisseurs de services tiers.

### **Risque lié à un dépositaire étranger**

Les fonds sous-jacents du Fonds équilibré Inde Excel Sun Life, du Fonds Inde Excel Sun Life et du Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life ont un dépositaire étranger dont les bureaux principaux sont situés à Mumbai, en Inde, et il se peut que la totalité ou la quasi-totalité des actifs du dépositaire se trouvent à l'extérieur du Canada. En conséquence, il pourrait être difficile pour les fonds sous-jacents de faire valoir des droits juridiques contre le dépositaire.

### **Risque lié aux dérivés**

Les dérivés sont des placements dont la valeur provient d'un actif sous-jacent, comme une action ou un indice boursier, ou est fondée sur un tel actif. Il ne s'agit pas d'un placement direct dans l'actif sous-jacent lui-même. Les dérivés sont souvent des contrats conclus avec une autre partie en vue de l'achat ou de la vente d'un actif à une date ultérieure. Par exemple, les dérivés les plus courants comprennent : a) le contrat à terme standardisé et le contrat à terme, qui constituent des ententes d'achat ou de vente de devises, de marchandises ou de titres à un prix convenu et à une date future; b) une option, qui donne à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter des devises, des marchandises ou des titres à un prix convenu au cours d'une période donnée et qui exige du vendeur, au choix de l'acheteur, de vendre des devises, des marchandises ou des titres à un prix convenu à une date ultérieure et c) un swap, qui permet à deux parties d'échanger les flux de trésorerie d'un large éventail d'instruments financiers. Un Fonds ou un fonds sous-jacent peut utiliser les dérivés pour réduire les gains ou les pertes potentiels causés par les variations de facteurs qui influent sur la valeur de ses placements comme les taux de change, les cours des actions ou les taux d'intérêt, ce qui constitue une opération de couverture. Les Fonds ou les fonds sous-jacents peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment pour réduire le coût d'une opération, augmenter la liquidité, obtenir une exposition à des titres, à des marchés des capitaux ou à des indices particuliers, ou effectuer plus rapidement et avec plus de souplesse des modifications dans la composition du portefeuille.

L'utilisation de dérivés comporte des risques, notamment les suivants :

- une stratégie de couverture ou à des fins autres que de couverture peut ne pas être efficace et ne pas avoir l'effet escompté;
- les dérivés peuvent être moins liquides que les titres conventionnels et rien ne garantit qu'un marché existera lorsque le Fonds ou le fonds sous-jacent voudra acheter ou vendre un contrat dérivé;
- rien ne garantit que le Fonds ou le fonds sous-jacent pourra trouver une contrepartie acceptable désireuse de conclure un contrat dérivé;
- la contrepartie à un contrat dérivé ne sera peut-être pas en mesure de s'acquitter de ses obligations, ce qui pourrait entraîner une perte financière pour le Fonds ou le fonds sous-jacent;
- si le dérivé est un contrat à terme standardisé sur marchandises dont le pétrole brut non corrosif ou le gaz naturel est l'élément sous-jacent, un Fonds ou un fonds sous-jacent qui est autorisé à négocier des contrats à terme standardisés sur marchandises s'efforcera de régler le contrat en espèces ou au moyen d'un contrat de compensation. Toutefois, rien ne garantit que le Fonds ou le fonds sous-jacent sera en mesure de le faire.

Le Fonds ou le fonds sous-jacent pourrait donc devoir livrer la marchandise sous-jacente ou en prendre livraison;

- un important pourcentage de l'actif d'un Fonds ou d'un fonds sous-jacent peut être déposé auprès d'une ou de plusieurs contreparties, situation qui expose le Fonds ou le fonds sous-jacent, selon le cas, au risque lié au crédit que présentent ces contreparties;
- les Bourses peuvent fixer des limites quotidiennes de négociation ou interrompre les opérations, ce qui peut empêcher un Fonds ou un fonds sous-jacent de vendre un contrat dérivé en particulier;
- le cours d'un dérivé peut fluctuer de manière imprévue, notamment dans des conditions de marché anormales; le cours d'un dérivé fondé sur un indice boursier pourrait être faussé si la négociation d'une partie ou de la totalité des actions qui composent l'indice cesse temporairement;
- il pourrait être plus difficile de fixer le cours des dérivés négociés sur des marchés étrangers ou de les liquider que ceux négociés au Canada;
- la réglementation des dérivés est un domaine du droit qui évolue rapidement et elle est susceptible d'être modifiée par des mesures gouvernementales et judiciaires; les modifications futures de la réglementation pourraient rendre plus difficile, impossible, l'utilisation de certains dérivés par un Fonds ou un fonds sous-jacent;
- les frais qu'un Fonds ou un fonds sous-jacent engage relativement à la conclusion et au maintien de dérivés peuvent réduire ses rendements;
- l'utilisation de contrats à terme standardisés ou d'autres dérivés peut accroître les gains, mais peut également amplifier les pertes; ces pertes peuvent s'avérer beaucoup plus importantes que le dépôt de garantie ou la marge que le Fonds ou le fonds sous-jacent a donné au départ;
- le cours d'un dérivé ne reflète pas toujours fidèlement la valeur de l'actif sous-jacent.

### **Risque lié à l'épuisement du capital**

Les titres de la série AT5, la série T5, la série AT8, la série T8, la série F, la série F5, la série F8, la série FT5 et la série FT8, ainsi que les titres d'autres séries de certains Fonds ou fonds sous-jacents visent à procurer aux épargnants des distributions périodiques. Les titres de série AT5, de série T5, de série AT8, de série T8, de série F, de série F5, de série F8, de série FT5 et de série FT8 sont conçus pour procurer aux épargnants des rentrées d'argent mensuelles fixes en fonction d'un taux de distribution annualisé cible correspondant à 5 % ou 8 % respectivement de la valeur liquidative par titre de la série visée à la fin de l'année précédente. Dans le cas des Catégories de sociétés, les distributions sont constituées de capital. Le remboursement de capital ne peut être distribué aux épargnants que si le solde est positif dans le compte de capital d'une série de Catégorie de société. Lorsque le solde du compte de capital d'une série de Catégorie de société devient, ou risque de devenir, nul, les distributions peuvent être réduites ou interrompues sans préavis. En ce qui a trait aux Fonds constitués en fiducie, lorsque le taux de distribution pour ces titres ainsi que pour les titres de certains fonds sous-jacents est supérieur au résultat et aux gains en capital réalisés nets sur le placement du Fonds ou du fonds sous-jacent, une partie des distributions cibles périodiques liées à ces séries comprendront un remboursement de capital. Il ne faudrait pas confondre ces distributions, qui ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds ou du fonds sous-jacent, avec les notions de « rendement » et de « revenu ». **Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.** Une distribution de capital n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais elle aura pour effet de réduire le prix de base rajusté de vos

titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour un exposé sur les conséquences fiscales d'une distribution de capital.

Le remboursement de capital qui n'est pas réinvesti réduira la valeur liquidative totale de la série visée à l'égard de laquelle il a été versé et réduira l'actif net total du Fonds ou du fonds sous-jacent qui peut être investi, ce qui peut réduire la capacité du Fonds ou du fonds sous-jacent de générer un revenu par la suite.

### **Risque lié à la fiscalité**

*Questions de fiscalité canadienne touchant les Fonds Inde Excel Sun Life, Fonds équilibré Inde Excel Sun Life et Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life*

Le Fonds équilibré Inde Excel Sun Life et le Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life seront, pour chaque année d'imposition, assujettis à l'impôt de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* (la « **Loi de l'impôt** ») sur le montant de leur revenu gagné pour l'année, y compris le revenu qui est réputé leur revenir au titre du revenu étranger accumulé, tiré de biens (« **REATB** ») de la Société. Dans la mesure où la Société gagne un revenu considéré comme un REATB pour l'une de ses années d'imposition donnée, ce REATB de la Société attribuable au Fonds équilibré Inde Excel Sun Life ou au Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life doit être inclus dans le calcul du revenu du Fonds aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien, pour l'année d'imposition du Fonds dans laquelle se termine l'année d'imposition de la Société, peu importe que ce REATB lui soit effectivement distribué ou non. La Société devrait gagner un REATB au titre de certains intérêts, dividendes et gains en capital tirés des portefeuilles des fonds sous-jacents. Le Fonds Inde Excel Sun Life sera, pour chaque année d'imposition, assujetti à l'impôt de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* sur le montant de son revenu pour l'année, y compris le revenu qui est réputé lui revenir au titre du REATB du fonds sous-jacent Maurice et du fonds sous-jacent Inde, d'une manière semblable à celle applicable au Fonds équilibré Inde Excel Sun Life et au Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life à l'égard du REATB de la Société. Chaque Fonds prévoit faire des distributions aux porteurs de parts selon sa politique en matière de distributions présentée ci-après et déduire, à chacune de ses années d'imposition, dans le calcul de son revenu un montant suffisant pour s'assurer qu'il ne soit pas assujetti à l'impôt de la partie I de la *Loi de l'impôt*.

La *Loi de l'impôt* renferme des règles exhaustives qui accordent aux résidents canadiens des crédits ou déductions pour impôt étranger au titre de l'impôt ou des retenues d'impôt payés par ces résidents (ou en leur nom) à un autre gouvernement que celui du Canada. Toutefois, ces règles sont complexes et comportent diverses exceptions et limitations, de sorte qu'il existe un risque qu'un porteur de parts résident canadien ne puisse obtenir un crédit ou une déduction pour impôt étranger qui viendrait compenser totalement le montant de l'impôt indien payé (le cas échéant).

#### *Imposition de la Société*

On prévoit que la Société sera, en tout temps, non-résidente du Canada aux fins de la *Loi de l'impôt* et qu'elle n'exploitera pas une entreprise au Canada aux fins de cette loi. Une société dont la gestion centrale et le contrôle sont exercés au Canada sera considérée comme résidente du Canada aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien. La Société a l'intention d'exercer ses activités de sorte que la gestion centrale et le contrôle ne soient pas réputés être exercés au Canada et qu'elle n'exploite pas une entreprise au Canada. S'il était établi que la Société réside au Canada, celle-ci serait assujettie à l'impôt au Canada sur son revenu de toutes provenances. S'il était établi qu'elle exploite une entreprise au Canada, elle serait assujettie à l'impôt au Canada sur son revenu tiré de cette entreprise. Comme la Société investira dans des titres de placement d'émetteurs résidant en Inde, elle peut être assujettie à l'impôt indien (y compris une retenue d'impôt) à l'égard des paiements reçus ou réputés reçus ou comptabilisés à l'égard de tels placements pour laquelle elle pourrait être incapable d'obtenir compensation sous la forme de déductions ou de crédits sur ses impôts payables par ailleurs.

La Société a obtenu de la FSCM un permis d'entreprise mondiale de catégorie 1. Les titulaires de permis d'entreprise mondiale de catégorie 1 sont assujettis à l'impôt sur le revenu à un taux de 15 % par année en République de Maurice. Cependant, la Société pourra bénéficier d'un régime d'exonération partielle en vertu duquel 80 % du revenu déterminé de la Société sera exonéré de l'impôt sur le revenu aux termes de la législation mauricienne, ce qui donne lieu à un

taux d'imposition effectif maximum de 3 % par année. Les intérêts et les dividendes de source étrangère perçus par une société font partie des catégories de revenus qui sont assujettis au régime d'exonération partielle si certaines conditions sont remplies pour pouvoir en bénéficier. Aucun impôt sur les gains en capital ne sera à verser à Maurice à l'égard des gains réalisés à la cession des placements de la Société.

Aucune retenue d'impôt n'est payable en République de Maurice à l'égard des dividendes versés aux épargnants ou du rachat ou de l'échange d'actions de la Société. Les épargnants ne sont pas assujettis à l'impôt à Maurice sur les dividendes versés et les distributions de capital effectuées par la Société. Aucun impôt sur les gains en capital, sur la fortune, sur les legs, sur les successions ou sur les donations ne s'applique aux épargnants.

La Société a obtenu une attestation de résidence aux fins fiscales de la Mauritius Revenue Authority. L'attestation est renouvelable annuellement, sous réserve que chacun des administrateurs et le secrétaire de la Société transmettent aux autorités fiscales un engagement répondant aux exigences prescrites qui montre que la gestion centrale et le contrôle de la Société sont exercés à Maurice et du respect des autres conditions prescrites. Si ces engagements sont fournis et que les autres conditions sont respectées, la Société aura le statut de résident de Maurice aux fins de la convention fiscale indo-mauricienne et aura, par conséquent, droit à un allègement de l'impôt indien sur les gains en capital réalisés sur les placements effectués en Inde, à condition que la convention indo-mauricienne demeure inchangée.

#### *Dépendance envers la convention fiscale indo-mauricienne*

Rien ne garantit que les modalités de la convention fiscale indo-mauricienne ne seront pas renégociées dans l'avenir, et toute modification pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société ou le fonds sous-jacent Maurice. Rien ne garantit que la convention fiscale indo-mauricienne demeurera en vigueur et continuera de produire tous ses effets pendant toute la période d'existence de la Société ou du fonds sous-jacent Maurice et du Fonds Inde Excel Sun Life, du Fonds équilibré Inde Excel Sun Life et du Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life. De plus, il se peut que les autorités fiscales indiennes veuillent adopter la position que la Société ou le fonds sous-jacent Maurice n'a pas droit aux avantages prévus à la convention fiscale indo-mauricienne, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société, le fonds sous-jacent Maurice, le Fonds Inde Excel Sun Life, le Fonds équilibré Inde Excel Sun Life et le Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life.

#### *Résidence à Maurice aux fins fiscales*

Actuellement, pour que la Société et le fonds sous-jacent Maurice puissent conserver leur statut fiscal, il faut s'assurer en permanence que toutes les conditions pertinentes relativement à la résidence aux fins fiscales, imposées par Maurice soient respectées afin de bénéficier des avantages prévus à la convention fiscale indo-mauricienne. Cependant, des modifications apportées à la loi intitulée *Income-tax Act, 1961* (India) aussi bien que la nouvelle règle 21AB du règlement intitulé *Income Tax Rules, 1962* édictent une exigence procédurale pour les non-résidents qui réclament les avantages prévus à une convention fiscale. Les avantages prévus à la convention fiscale indo-mauricienne ne seraient pas accessibles aux non-résidents, à moins qu'ils ne produisent une attestation de résidence aux fins fiscales obtenue du gouvernement du pays de résidence ou du territoire déterminé. Si l'attestation de résidence aux fins fiscales ne contient pas certains détails prescrits en vertu de la règle 21AB des règles des *Income Tax Rules, 1962* (India), le formulaire 10F doit être fourni. À la lumière de la circulaire n° 789 du 13 avril 2000 publiée par le Central Board of Direct Taxes (« **CBDT** »), laquelle a été confirmée par la Cour suprême de l'Inde, la Société et le fonds sous-jacent Maurice étant établis en vertu des lois de Maurice, ils devraient pouvoir bénéficier des avantages de la convention fiscale indo-mauricienne s'ils détiennent une attestation de résidence aux fins fiscales à Maurice. De plus, la loi indienne intitulée *Income-tax Act, 1961* (India) prescrit l'obligation de fournir certains renseignements pour continuer à pouvoir se prévaloir des avantages prévus à une convention fiscale. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, les gains en capital découlant de la vente d'actions de sociétés indiennes, autres que celles qui ont été acquises avant le 1<sup>er</sup> avril 2017, sont entièrement imposables en Inde selon les lois fiscales nationales. De plus, en juin 2017, l'Inde et Maurice ont signé l'instrument multilatéral promu par l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« **OCDE** ») (l'« **instrument multilatéral** »). Bien que l'Inde ait inclus Maurice comme pays visé aux fins de l'instrument multilatéral, Maurice n'en a pas fait autant pour l'Inde. Ces deux pays peuvent amorcer des négociations bilatérales afin de conclure une entente concernant le respect de l'instrument multilatéral.

### *Résidence indienne aux fins fiscales*

En vertu des dispositions actuelles de la loi intitulée *Income-tax Act, 1961* (India), une société réside en Inde aux fins fiscales au cours d'un exercice donné si : i) elle est une société indienne; ou ii) son « siège de direction effective » (« **SDE** ») au cours de cet exercice est en Inde. Le Central Board of Direct Taxes a publié des lignes directrices sur ce qui constitue un SDE.

Bien que la Société pense que les activités de la Société ne devraient pas avoir pour effet d'établir le SDE de la Société en Inde, il peut y avoir un risque que les autorités fiscales indiennes prétendent que ces activités font en sorte que le SDE de la Société se trouve en Inde. Si, pour une raison ou une autre, les activités étaient réputées avoir pour effet d'établir le SDE de la Société en Inde, les bénéfices mondiaux de la Société pourraient alors être assujettis à l'impôt en Inde, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les fonds sous-jacents du Fonds équilibré Inde Excel Sun Life et du Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life. La Société a l'intention d'exercer ses activités de manière à ce que son SDE ne soit pas réputé se trouver en Inde.

De plus, le fonds sous-jacent Maurice juge que le contrôle et la gestion de ses affaires s'effectuent entièrement hors de l'Inde et qu'il ne devrait pas être considéré comme un résident de ce pays. On prévoit que le fonds sous-jacent Maurice sera exploité de manière à faire en sorte que le contrôle et la gestion de ses affaires aient lieu entièrement hors de l'Inde.

### *Changements à la législation et risque lié à la réglementation*

Rien ne peut garantir que certaines lois applicables aux Fonds, y compris les lois de l'impôt sur le revenu et les règles régissant le traitement réservé aux fiducies ou aux sociétés de placement à capital variable en vertu de la Loi de l'impôt, ne seront pas modifiées d'une façon négative pour les Fonds ou leurs porteurs de titres. Si ces lois devaient être modifiées, ces modifications pourraient avoir une incidence négative sur la valeur des portefeuilles et sur les occasions de placement des Fonds.

Le cadre juridique de la République de Maurice en vertu duquel la Société et le fonds sous-jacent Maurice investissent en Inde pourrait subir des modifications, lesquelles pourraient imposer des coûts ou des fardeaux supplémentaires à l'égard des activités des Fonds. Les modifications futures aux lois indiennes ou mauriciennes, ou à la convention fiscale indo-mauricienne, ou encore à l'interprétation qui leur est donnée par les autorités de réglementation, pourraient imposer des coûts ou des obligations supplémentaires à l'égard des activités de la Société ou du fonds sous-jacent Maurice à Maurice ou en Inde. De plus, rien ne garantit que la législation ou les politiques gouvernementales de Maurice ne seront pas modifiées de manière à restreindre ou éliminer la capacité d'un épargnant non mauricien à faire des placements en Inde par l'entremise de la République de Maurice.

### *RGAE indienne*

En vertu de la loi intitulée *Income-tax Act, 1961* (India), la RGAE trouverait application lorsqu'une opération ou un mécanisme a pour objectif principal d'obtenir un avantage fiscal. Les dispositions relatives à la RGAE autorisent les autorités fiscales indiennes à pousser les vérifications à l'égard d'un tel mécanisme à titre de « mécanisme d'évitement inacceptable » (*impermissible avoidance arrangement*) (« MEI ») et, entre autres, à faire fi des entités au sein d'une structure, à réattribuer les revenus et les dépenses entre les parties au mécanisme, à modifier la résidence aux fins fiscales de ces entités ainsi que le statut juridique des actifs en cause et à considérer les dettes comme des titres de participation et inversement. Les autorités fiscales peuvent aussi refuser des avantages fiscaux conférés par ailleurs par une convention fiscale.

Un MEI est un arrangement conclu dans le but principal d'obtenir un avantage fiscal et qui présente l'une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : a) création de droits ou d'obligations qui habituellement ne sont pas créés entre personnes sans lien de dépendance; b) abus dans l'application des dispositions concernant l'impôt sur le revenu national; c) absence de substance commerciale ou absence réputée de substance commerciale ou d) mécanisme qui n'est pas habituellement employé à des fins légitimes.

Des facteurs tels que la période d'existence du mécanisme, le paiement des impôts et la voie de sortie prévue par le mécanisme seraient pertinents, mais non suffisants, pour déterminer si le mécanisme manque de substance commerciale.

En outre, un mécanisme est considéré comme dépourvu de substance commerciale (entre autres facteurs) :

- si la substance ou l'effet du mécanisme dans son ensemble est incompatible avec la forme de ses étapes individuelles ou d'une partie de celles-ci ou en diffère de manière significative;
- s'il comprend ou inclut :
  - a) un financement aller-retour intraséance;
  - b) une partie accommodante;
  - c) des éléments qui ont pour effet de se compenser ou de s'annuler mutuellement;
  - d) une opération qui est effectuée par l'entremise d'une ou de plusieurs personnes et qui masque la valeur, l'emplacement, la provenance, la propriété ou le contrôle des fonds qui font l'objet de l'opération;
- s'il comprend l'emplacement d'un actif ou d'une opération ou du lieu de résidence d'une partie, sans autre but commercial important que d'obtenir un avantage fiscal pour une partie; ou
- s'il n'a pas d'incidence notable sur les risques commerciaux ou les flux de trésorerie nets d'une partie au mécanisme, à l'exception de tout effet attribuable à l'avantage fiscal qui serait obtenu.

Par conséquent, si les autorités fiscales indiennes considèrent que la structure, les placements, les désinvestissements ou les autres transactions de la Société ou du fonds sous-jacent Maurice sont des MEI, la Société ou le fonds sous-jacent Maurice peuvent se voir refuser les avantages prévus à la convention fiscale indo-mauricienne. Toute incapacité de la Société ou du fonds sous-jacent Maurice à bénéficier des avantages fiscaux prévus à la convention fiscale indo-mauricienne pourrait avoir une incidence négative sur les obligations fiscales de la Société ou du fonds sous-jacent Maurice et sur les rendements pour les épargnants.

La RGAE s'applique en Inde pour les exercices des contribuables qui commencent le 1<sup>er</sup> avril 2017 ou après cette date. Les règles relatives à la RGAE prévoient des droits acquis pour les opérations de placement conclues au plus tard le 31 mars 2017.

#### *Imposition des transferts de participation à l'étranger*

En vertu de la loi intitulée *Income-tax Act, 1961* (India), un impôt sur les gains en capital s'applique au revenu tiré du transfert d'actions ou de titres de participation d'une société ou d'une entité organisée à l'extérieur de l'Inde, qui tire, directement ou indirectement, l'essentiel de sa valeur d'actifs situés en Inde, ou du transfert ou du rachat de participations dans une telle entité. Étant donné que les parts du Fonds Inde Excel Sun Life ou les parts du fonds sous-jacent Maurice tirent l'essentiel de leur valeur d'actifs situés en Inde, les autorités fiscales indiennes pourraient vouloir imposer le transfert ou le rachat de parts du Fonds Inde Excel Sun Life ou de parts du fonds sous-jacent Maurice malgré qu'il puisse ne pas y avoir eu de transfert ou rachat en Inde. Par conséquent, le revenu tiré du transfert ou rachat de parts du Fonds Inde Excel Sun Life ou de parts du fonds sous-jacent Maurice pourrait devenir imposable en Inde, à moins que le porteur de parts du Fonds Inde Excel Sun Life ou de parts du fonds sous-jacent Maurice ne constitue un petit investisseur en vertu du seuil établi ou ne soit résident d'un pays avec lequel l'Inde a une convention fiscale favorable qui exonère le porteur de parts de l'impôt sur les gains en capital de l'Inde. Aucune disposition de l'accord fiscal entre l'Inde et le Canada ne prévoit une telle exonération.

Ces dispositions relatives au transfert indirect ne s'appliquent pas aux investisseurs des portefeuilles étrangers de catégorie II. Étant donné que la Société est un portefeuille étranger de catégorie II aux termes du règlement intitulé (*Foreign portfolio investors*) *Regulations, 2014* de la Securities and Exchange Board of India, les dispositions relatives au transfert indirect ne devraient pas s'appliquer aux investisseurs dans la Société.

#### **Risque lié à la fiscalité indo-mauricienne**

La convention fiscale indo-mauricienne a été modifiée par un protocole daté du 10 mai 2016 entre l'Inde et Maurice (le « **protocole** »). Avant le protocole, un résident de Maurice aux fins fiscales aux termes de la convention fiscale indo-mauricienne, qui n'avait pas de succursale ou d'établissement stable en Inde, n'était pas assujéti à l'impôt sur les gains en capital en Inde lors de la vente de titres. Or, cette situation a changé par suite du protocole. Selon le protocole, l'Inde a obtenu le droit d'imposer les gains en capital résultant de la disposition d'actions acquises le 1<sup>er</sup> avril 2017 ou après cette date dans une société résidente de l'Inde.

Les placements existants, à savoir les placements effectués avant le 1<sup>er</sup> avril 2017, ne seront pas assujéti à l'imposition des gains en capital en Inde. En ce qui a trait aux actions acquises le 1<sup>er</sup> avril 2017 ou après cette date, qui sont vendues le 1<sup>er</sup> avril 2019 ou après cette date, les gains en capital sont imposés au taux plein en vertu de la loi intitulée *Income-tax Act, 1961* (India).

#### **Risque lié aux fonds négociés en Bourse**

Certains Fonds ou fonds sous-jacents investissent dans des fonds négociés en Bourse. Les fonds de placement qui sont négociés à une Bourse comportent les risques suivants qui ne s'appliquent pas aux OPC qui ne sont pas négociés en Bourse : i) les titres d'un fonds négocié en Bourse sont souvent négociés à la Bourse à prime ou à escompte par rapport à leur valeur liquidative; ii) il est possible qu'aucun marché de négociation actif ne se crée ou ne soit maintenu à l'égard des titres d'un fonds négocié en Bourse et iii) rien ne garantit que le fonds négocié en Bourse continuera de respecter les exigences d'inscription de la Bourse. De plus, si le marché boursier sur lequel le fonds négocié en Bourse n'est pas ouvert, un Fonds ou un fonds sous-jacent qui investit dans ce fonds négocié en Bourse peut ne pas être en mesure de déterminer sa valeur liquidative par titre et peut donc ne pas être en mesure de répondre aux demandes de rachat.

#### **Risque lié aux fonds sous-jacents**

Un Fonds peut chercher à atteindre ses objectifs de placement en investissant indirectement dans des titres d'autres OPC, y compris des fonds négociés en Bourse, afin d'avoir accès aux stratégies de ces fonds sous-jacents. Rien ne garantit que l'utilisation de ces structures de fonds de fonds à paliers multiples sera avantageuse pour un Fonds. Si un

fonds sous-jacent dont les titres ne sont pas négociés à une Bourse suspend les rachats, un Fonds qui investit dans ce fonds sous-jacent sera incapable d'évaluer une partie de son portefeuille et pourrait ne pas pouvoir racheter ses titres.

Les fonds de placement qui sont négociés à une Bourse (c.-à-d. des fonds négociés en Bourse) comportent les risques suivants qui ne s'appliquent pas aux OPC traditionnels : i) les titres d'un fonds négocié en Bourse sont souvent négociés à la Bourse à prime ou à escompte par rapport à leur valeur liquidative; ii) il est possible qu'aucun marché de négociation actif ne se crée ou ne soit maintenu à l'égard des titres d'un fonds négocié en Bourse et iii) rien ne garantit que le fonds négocié en Bourse continuera de respecter les exigences d'inscription de la Bourse.

Les Fonds ont obtenu une dispense leur permettant d'investir dans des fonds négociés en Bourse qui peuvent utiliser un effet de levier ou chercher à reproduire le rendement inverse d'un indice ou à obtenir une exposition à l'or et/ou à l'argent, sous réserve de certaines conditions. Les fonds négociés en Bourse à effet de levier cherchent à fournir des multiples du rendement de leur indice ou indice de référence. L'effet de levier suppose l'obtention des prêts pour augmenter la taille d'un placement. Les fonds négociés en Bourse à rendement inverse cherchent à fournir le rendement inverse de leur indice ou indice de référence. Les fonds négociés en Bourse à effet de levier et les fonds négociés en Bourse à rendement inverse utilisent généralement des dérivés pour atteindre leurs objectifs de placement. Les stratégies utilisées par ces fonds négociés en Bourse ont le potentiel d'amplifier les risques associés aux segments des marchés sous-jacents ou aux indices auxquels ces fonds négociés en Bourse sont exposés, particulièrement dans les périodes de volatilité des marchés.

Dans la mesure où un Fonds ou un fonds sous-jacent investit dans d'autres fonds de placement, le Fonds ou le fonds sous-jacent serait exposé aux mêmes risques que ce fonds de placement et aux risques liés aux placements dans ces fonds de placement.

### **Risque lié aux frais d'opération**

Le processus de répartition de l'actif qu'utilise un Fonds peut entraîner une augmentation du nombre d'opérations de portefeuille et éventuellement des frais d'opération globaux. Ce processus peut avoir une incidence défavorable sur le rendement du Fonds au cours de périodes de volatilité accrue sur le marché des actions. En outre, la stratégie de placement qu'utilise un Fonds pourrait provoquer une augmentation du taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds. La rotation des titres en portefeuille indique la fréquence des mouvements de portefeuille et le pourcentage de l'actif du portefeuille qui est acheté et vendu au cours de l'année, stratégie qui peut faire augmenter les coûts dans leur ensemble.

### **Risque lié à la gestion passive**

Certains fonds négociés en Bourse et les OPC indiciels dans lesquels un Fonds ou un fonds sous-jacent investit peuvent ne pas être gérés « activement ». Les fonds gérés de façon passive ne vendront pas un titre si son émetteur éprouve des difficultés financières, à moins que le titre ne soit retiré de l'indice qui est reproduit. Le fonds géré de façon passive doit continuer à investir dans les titres de l'indice même si ce dernier affiche un faible rendement. Il s'ensuit donc que le fonds géré de façon passive ne sera pas en mesure de réduire le risque en diversifiant ses placements dans des titres faisant partie d'autres indices. Il est peu probable qu'un fonds sous-jacent utilisant une stratégie de gestion indicielle soit en mesure de reproduire parfaitement un indice puisque le fonds sous-jacent comporte des frais d'exploitation et d'opération qui lui sont propres et qui diminuent le rendement. Les indices n'ont pas de tels frais. Par conséquent, le rendement d'un fonds géré de façon passive peut être très différent de celui d'un fonds géré de façon active, ce qui peut avoir des répercussions sur le rendement d'un Fonds ou d'un fonds sous-jacent qui investit dans un tel fonds géré de façon passive.

### **Risque lié à l'immobilier**

Les actifs, les bénéfices et la valeur des actions de sociétés immobilières sont influencés par les conditions générales du marché et différents facteurs, notamment :

- les cycles économiques;

- les taux d'intérêt;
- la confiance des consommateurs;
- les politiques des divers paliers de gouvernement, notamment l'ampleur des taxes foncières et les règlements en matière de zonage;
- le bien-être économique d'industries diverses;
- la construction excessive et la concurrence accrue;
- le manque de crédit disponible pour refinancer une dette à son échéance;
- un taux d'inoccupation causé par les faillites des locataires;
- les pertes attribuables aux frais découlant d'une contamination de l'environnement et du nettoyage connexe;
- les pertes causées par les accidents ou une expropriation;
- les fluctuations des loyers;
- un changement des valeurs dans le quartier;
- la désuétude fonctionnelle et l'attrait qu'ont les immeubles pour les locataires.

De plus, les placements immobiliers sous-jacents peuvent se révéler difficiles à acheter ou à vendre. Cette absence de liquidité peut entraîner une plus grande volatilité des cours des titres d'entités comme les fiducies de placement immobilier (« FPI »), qui gèrent des actifs immobiliers. Les Fonds qui investissent dans des sociétés du secteur immobilier ou dans des FPI sont exposés au risque lié à l'immobilier.

### **Risque lié à l'inflation**

Les rendements et les flux de trésorerie liés à un placement pourraient ne pas avoir autant de valeur à l'avenir en raison de l'érosion du pouvoir d'achat découlant de l'inflation. L'inflation entraîne la dévalorisation de l'argent. Par exemple, lorsque le niveau d'inflation augmente dans un pays d'origine, la valeur des placements à revenu fixe et de la monnaie nationale risque de baisser.

### **Risque lié à la liquidité**

Un actif liquide est négocié sur un marché organisé, tel qu'une Bourse de valeurs, qui fixe les cours de l'actif. L'utilisation d'un marché organisé signifie qu'il devrait être possible de convertir l'actif en une somme en espèces correspondant au cours ou se rapprochant de celui-ci.

Un actif est considéré comme non liquide s'il est plus difficile de le convertir en un placement liquide, tel que des espèces. Les titres d'une société peuvent être non liquides dans les situations suivantes :

- la société est peu connue;
- peu de titres sont en circulation;
- il y a peu d'acheteurs potentiels;
- les titres ne peuvent être revendus en raison d'une promesse ou d'une convention.

La valeur d'un Fonds ou d'un fonds sous-jacent qui détient des titres non liquides peut augmenter et diminuer de façon marquée parce que le Fonds ou le fonds sous-jacent peut ne pas être en mesure de vendre les titres en contrepartie de la valeur qui est utilisée pour calculer sa valeur liquidative. La vente de ces titres peut aussi exiger que le Fonds ou le fonds sous-jacent engage des frais qui s'ajoutent à ceux qui sont normalement associés à la vente de titres. Il existe des limites quant à la quantité de titres non liquides qu'un Fonds peut détenir.

### **Risque lié aux marchandises**

Certains Fonds ou fonds sous-jacents peuvent investir, directement ou indirectement, dans l'or ou l'argent ou dans des sociétés exerçant leur activité dans les secteurs de l'énergie ou des ressources naturelles, comme l'or, l'argent, le platine, le palladium, le pétrole et le gaz, ou d'autres secteurs axés sur les marchandises. Ces placements, et par conséquent la valeur d'un placement dans ces marchandises ou dans ces sociétés et la valeur unitaire du Fonds ou du fonds sous-jacent, seront touchés par les fluctuations des prix de ces marchandises, qui peuvent varier considérablement sur une courte période de temps. Les prix des marchandises peuvent fluctuer en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris l'offre et la demande, la spéculation, les mesures gouvernementales et réglementaires, des facteurs monétaires et politiques internationaux, les mesures prises par les banques centrales et la variation du taux d'intérêt et de la valeur des devises. Les achats directs de lingots par un Fonds ou un fonds sous-jacent peuvent générer des frais d'opération et de garde plus élevés que d'autres genres de placements, ce qui peut avoir une incidence sur le rendement du Fonds ou du fonds sous-jacent.

### **Risque lié au marché**

La valeur de marché des placements d'un Fonds ou d'un fonds sous-jacent peut augmenter ou diminuer en fonction de la conjoncture des marchés boursiers dans leur ensemble plutôt qu'en fonction du rendement de chaque société. La valeur de marché peut varier au gré des variations de la conjoncture économique et financière. Des facteurs politiques, sociaux et environnementaux peuvent aussi influencer de façon marquée sur la valeur d'un placement.

### **Risque lié aux marchés émergents**

Les marchés émergents peuvent être plus susceptibles de subir une instabilité politique, économique et sociale, d'être aux prises avec la corruption ou d'être régis par des normes commerciales moins rigoureuses. L'instabilité peut entraîner l'expropriation d'actifs ou des restrictions quant au versement des dividendes, du revenu ou du produit tiré de la vente de titres détenus par un OPC ou un fonds sous-jacent ou quant au paiement du produit tiré de la vente de ces titres. De plus, les normes et pratiques de comptabilité et d'audit peuvent être moins sévères que celles de pays développés, limitant ainsi la disponibilité de l'information au sujet des placements d'un Fonds ou d'un fonds sous-jacent ou pouvant diminuer la qualité de cette information. De même, les titres des marchés émergents sont souvent moins liquides et les mécanismes de garde et de règlement de ces pays peuvent être moins perfectionnés, occasionnant des retards et des frais supplémentaires dans l'exécution des opérations sur les titres. Les marchés émergents présentent aussi les risques dont il est fait état aux rubriques « *Risque lié au change* », « *Risque lié aux placements étrangers* » et « *Risque lié à la liquidité* ».

### **Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres**

Un Fonds ou un fonds sous-jacent peut conclure des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres.

Une opération de mise en pension a lieu lorsqu'un Fonds vend des titres de portefeuille dont il est propriétaire à un tiers en contrepartie d'espèces et convient simultanément de les lui racheter à une date ultérieure à un prix convenu. Bien que le Fonds conserve son exposition aux variations de la valeur des titres en portefeuille, il tire également un rendement de sa participation à l'opération de mise en pension.

Une opération de prise en pension a lieu lorsqu'un Fonds achète des titres d'un tiers et convient simultanément de les lui revendre à une date ultérieure et à un prix convenu. La différence entre les prix payés respectivement à l'achat et à la revente des titres par le Fonds lui procure un rendement.

Une opération de prêt de titres a lieu lorsqu'un Fonds prête des titres en portefeuille dont il est propriétaire à un tiers emprunteur. L'emprunteur promet de rendre au Fonds à une date ultérieure un nombre égal des mêmes titres et de lui payer des frais pour l'emprunt des titres. Pendant la période où les titres sont prêtés, l'emprunteur donne au Fonds une garantie composée d'une combinaison d'espèces et de titres. Le Fonds garde ainsi son exposition aux variations de la valeur des titres empruntés, tout en percevant des frais supplémentaires.

Comme il est indiqué ci-dessus, les opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres permettent aux Fonds d'obtenir un revenu supplémentaire et d'améliorer ainsi leur rendement.

Les opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres comportent certains risques. L'autre partie à ce type d'opération peut manquer à ses obligations aux termes de la convention ou faire faillite. Si une telle situation se produit dans une opération de prise en pension et que la valeur de marché du titre a chuté, il est possible que le Fonds ou un fonds sous-jacent soit incapable de vendre le titre au prix auquel il l'avait souscrit, majoré des intérêts. Si une telle situation se produit dans une opération de mise en pension ou de prêt de titres, le Fonds ou le fonds sous-jacent, selon le cas, peut subir une perte si la valeur du titre qu'il a vendu ou prêté est supérieure à la valeur des espèces ou de la garantie qu'il détient.

Afin de réduire ces risques, le Fonds et les fonds sous-jacents qui sont assujettis au Règlement 81-102 exigent que l'autre partie donne une garantie. La valeur de la garantie doit être d'au moins 102 % de la valeur de marché du titre vendu (dans le cas d'une opération de mise en pension), souscrit (dans le cas d'une opération de prise en pension) ou prêté (dans le cas d'une opération de prêt de titres). La valeur de la garantie est vérifiée et établie quotidiennement. La valeur de marché des titres vendus aux termes d'opérations de mise en pension et des titres prêtés aux termes de conventions de prêt de titres ne doit pas être supérieure à 50 % de la valeur liquidative d'un Fonds ou d'un fonds sous-jacent immédiatement après la conclusion de l'opération. Ce calcul ne comprend pas les espèces détenues par un Fonds ou d'un fonds sous-jacent relativement aux titres vendus ni la garantie détenue relativement aux titres prêtés.

### **Risque lié aux opérations importantes**

Une opération importante d'un épargnant sur les titres d'un Fonds ou d'un fonds sous-jacent peut influencer sur les flux de trésorerie du Fonds ou du fonds sous-jacent, selon le cas. Par exemple, si un épargnant fait racheter un grand nombre de titres d'un Fonds, il est possible que le Fonds doive vendre des titres à des prix défavorables pour payer le produit du rachat. Une telle vente imprévue pourrait avoir un effet défavorable sur la valeur de votre placement dans le Fonds.

Nous ou d'autres personnes pouvons offrir des produits de placement dont la totalité ou une grande partie de l'actif est investie dans un Fonds ou un fonds sous-jacent. Ces placements peuvent devenir considérables et pourraient entraîner d'importants achats ou rachats de titres d'un Fonds ou du fonds sous-jacent.

En règle générale, un Fonds constitué en fiducie fait l'objet d'un « fait lié à la restriction de pertes » à des fins fiscales, chaque fois qu'une personne ou une société de personnes devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » (au sens de la Loi de l'impôt) du Fonds, si, à quelque moment que ce soit, le Fonds n'est pas admissible à titre de « fonds de placement » parce qu'il ne respecte pas certaines restrictions en matière de diversification des placements ou autres conditions. Si un Fonds constitué en fiducie fait l'objet d'un « fait lié à la restriction de pertes », les épargnants peuvent recevoir automatiquement une distribution de revenus et de gains en capital non planifiée du Fonds constitué en fiducie. En outre, le montant des distributions versées par le Fonds constitué en fiducie par suite d'un fait lié à la restriction de pertes peut être supérieur à ce qu'il aurait été autrement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour un exposé sur les conséquences fiscales d'une distribution.

### **Risque lié aux petites sociétés**

Un Fonds ou un fonds sous-jacent peuvent effectuer des placements dans des sociétés à faible capitalisation. Ces placements comportent généralement plus de risques que les placements dans de grandes sociétés pour plusieurs raisons. Les petites sociétés sont souvent relativement nouvelles et/ou peuvent ne pas avoir produit de résultats probants. Cette situation pourrait faire en sorte qu'il soit difficile pour le marché d'accorder une valeur adéquate à ces sociétés. Certaines de ces sociétés peuvent ne pas avoir d'importantes ressources financières et, par conséquent, peuvent être incapables de réagir de façon optimale à des événements. En outre, les actions de petites sociétés sont parfois moins liquides, ce qui signifie que la demande de ces actions sur le marché à un prix jugé équitable par les vendeurs est moindre.

### **Risque lié aux placements étrangers**

Certains Fonds ou fonds sous-jacents investissent dans des titres émis par des sociétés ou des gouvernements de pays autres que le Canada ou dans des certificats représentatifs d'actions étrangères et d'autres placements similaires qui représentent des titres de sociétés étrangères. Les placements dans des titres étrangers peuvent être avantageux parce qu'ils offrent à l'épargnant un plus grand nombre d'occasions de placement et lui permettent de diversifier son portefeuille, mais ils comportent certains risques pour les raisons suivantes :

- certains pays disposent de normes comptables, d'audit et d'information financière moins rigoureuses que celles qui sont en vigueur au Canada ou aux États-Unis;
- les sociétés de l'extérieur du Canada peuvent être assujetties à une réglementation, à des normes, à des pratiques de communication et à des obligations d'information différentes de celles qui s'appliquent au Canada;
- il peut y avoir moins d'information disponible sur les émetteurs ou gouvernements étrangers;
- les titres de marchés étrangers peuvent être moins liquides et, en raison de volumes d'opérations plus faibles, plus volatils que les titres d'émetteurs comparables négociés en Amérique du Nord ou que les titres de gouvernements en Amérique du Nord;
- le système juridique de certains pays étrangers peut ne pas protéger adéquatement les droits des épargnants;
- l'instabilité politique, sociale ou économique peut avoir une incidence sur la valeur des titres étrangers;
- les gouvernements étrangers peuvent apporter des modifications importantes à leurs politiques fiscales, ce qui pourrait avoir une incidence sur la valeur des titres étrangers;
- les gouvernements étrangers peuvent imposer des politiques de nationalisation ou d'expropriation à certains secteurs ou sociétés qui peuvent toucher un émetteur et/ou son actif;
- les gouvernements étrangers peuvent imposer des mesures de contrôle du change qui empêchent un Fonds ou un fonds sous-jacent de sortir de l'argent du pays.

Certains Fonds investissent indirectement dans des émetteurs indiens en investissant dans des fonds sous-jacents. Les procédures en matière de compensation et de règlement de l'Inde sont moins élaborées que celles du Canada, et, parfois, le volume de titres a été si élevé que les règlements ont été considérablement retardés. Les Bourses en Inde ont, par le passé, fait l'objet de fermetures répétées et l'on ne peut garantir que cela ne se reproduira pas. En outre, des retards importants sont fréquents dans l'inscription des transferts de titres aux registres et il est possible qu'un Fonds ne soit pas en mesure de vendre des titres tant que le processus d'inscription aux registres ne sera pas terminé et pourra accuser des retards dans la réception des dividendes et autres droits. La réglementation et la surveillance du marché des valeurs mobilières indien et de ses intervenants sont également moins importantes que dans d'autres pays plus développés. Les lignes directrices de l'Inde aux termes desquelles les investisseurs étrangers peuvent effectuer des placements directement dans des titres indiens sont en évolution. Rien ne garantit que les lignes directrices aux termes desquelles le Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life, le Fonds équilibré Inde Excel Sun Life et le Fonds Inde Excel Sun Life ont été constitués ne seront pas changées. Si ces lignes directrices devaient changer, le gestionnaire prendra les mesures nécessaires pour restructurer le Fonds de la manière qu'il jugera appropriée.

### **Risque lié à la réglementation**

Rien ne garantit que certaines lois applicables aux fonds de placement (y compris les Fonds et les fonds sous-jacents) comme les lois sur les valeurs mobilières et sur l'imposition des revenus, ainsi que les politiques et pratiques administratives des organismes de réglementation des valeurs mobilières pertinents, ne seront pas modifiées d'une manière défavorable pour un Fonds, un fonds sous-jacent ou les épargnants qui investissent dans ces Fonds.

### **Risque lié à la répliation**

Un Fonds peut chercher à lier son rendement à celui d'un fonds sous-jacent en souscrivant des titres de ce dernier. Le Fonds pourrait être incapable de reproduire le rendement du fonds sous-jacent aussi bien qu'il le souhaite pour les raisons suivantes :

- le Fonds paie des frais, ce qui a une incidence sur son rendement;
- le Fonds peut se voir imposer une retenue d'impôt sur le revenu du fonds sous-jacent, ce qui a une incidence sur son rendement;
- le niveau d'activité de souscription et de rachat de titres du Fonds et du fonds sous-jacent n'est pas le même;
- dans des conditions normales, il y a un délai d'au moins un jour ouvrable entre le moment où un épargnant achète des titres du Fonds et le moment où le Fonds augmente sa participation dans le fonds sous-jacent. L'incidence possible d'un tel délai sera amplifiée si les nouveaux achats de titres sont importants par rapport aux placements existants dans le Fonds. Moins l'actif sous gestion d'un Fonds est important plus l'effet d'un tel décalage se fait sentir;
- un Fonds peut être autorisé à investir dans d'autres actifs.

### **Risque lié aux séries**

Chaque Fonds peut émettre plus d'une série de titres. De même, un fonds sous-jacent peut émettre plus d'une série ou plus d'une catégorie de titres. Chaque série d'un Fonds ou d'un fonds sous-jacent comporte ses propres frais, qui sont comptabilisés séparément. Si un Fonds ou un fonds sous-jacent ne peut acquitter les frais d'une série en utilisant la part de l'actif du Fonds ou du fonds sous-jacent attribuée à cette série, le Fonds ou le fonds sous-jacent devra payer ces frais en utilisant la part de l'actif du Fonds ou du fonds sous-jacent revenant aux autres séries, ce qui pourrait réduire le rendement de ces séries.

### **Risque lié à la spécialisation**

Un Fonds ou un fonds sous-jacent qui investit principalement dans un secteur d'activité ou une fourchette de capitalisation boursière ou un Fonds ou un fonds sous-jacent qui utilise une méthode de placement particulière, comme une méthode axée sur la croissance ou la valeur, peut être plus volatil qu'un fonds de placement moins spécialisé et sera fortement touché par la performance économique globale du domaine de spécialisation dans lequel il investit. Le Fonds ou le fonds sous-jacent, selon le cas, doit continuer à se conformer à ses objectifs de placement, peu importe la performance économique du domaine de spécialisation.

### **Risque lié aux taux d'intérêt**

La valeur des Fonds ou des fonds sous-jacents qui détiennent des titres à revenu fixe augmente et baisse en fonction des variations des taux d'intérêt. Lorsque les taux d'intérêt baissent, la valeur d'une obligation existante augmente en général. Inversement, lorsque les taux d'intérêt augmentent, sa valeur diminue. Les changements dans la valeur d'un instrument de créance n'auront pas d'incidence, en règle générale, sur le montant du revenu d'intérêts versé à un Fonds ou un fonds sous-jacent, mais influenceront sur la valeur des titres. Le risque lié aux taux d'intérêt est généralement plus élevé pour les placements ayant une plus longue échéance. La valeur des titres de créance à taux d'intérêt variable (ou « **flottant** ») est généralement moins susceptible d'être touchée par les variations des taux d'intérêt.

### **Risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires**

Les titres adossés à des créances mobilières sont des titres de créance garantis par des groupements de prêts à la consommation ou de prêts commerciaux. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont des titres de créance garantis par des groupements de prêts hypothécaires sur des immeubles commerciaux ou résidentiels. Si la perception du marché à l'égard des émetteurs de ces types de titres change ou si la solvabilité des emprunteurs sous-jacents ou

les créances composant les groupements sont modifiées, il pourrait s'ensuivre une fluctuation de la valeur des titres. En outre, les prêts sous-jacents pourraient ne pas être remboursés intégralement, ce qui, dans certains cas, pourrait faire en sorte que les porteurs des titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires ne reçoivent pas le remboursement intégral de ces créances.

### **Risque lié aux titres à coupon zéro**

Chaque Fonds Repère investit une partie de son portefeuille dans des titres à coupon zéro et certains des autres Fonds peuvent investir dans des titres à coupon zéro. Les titres à coupon zéro ont aussi tendance à être beaucoup plus sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt que les titres de durée semblable qui comportent un coupon.

### **Risque lié aux titres gouvernementaux**

Les titres de certains organismes gouvernementaux peuvent être soumis à divers degrés au risque lié au crédit, particulièrement ceux qui ne sont pas pleinement garantis par le gouvernement. Les cours de tous les titres gouvernementaux peuvent baisser en raison des variations des taux d'intérêt.

### **Risque lié aux titres de participation**

Les sociétés émettent des titres de participation, aussi appelés actions, qui leur permettent de financer leurs activités et leur croissance future. Les perspectives de rendement d'une société, l'activité du marché et la conjoncture économique en général peuvent avoir une incidence sur le cours de ces actions. Lorsque l'économie est en essor, les perspectives de nombreuses sociétés sont favorables, et la valeur de leurs actions peut augmenter. L'inverse est également vrai. La valeur d'un Fonds ou d'un fonds sous-jacent dépend des fluctuations du cours des actions qu'il détient. Les prix des titres de participation peuvent être plus volatiles que les prix des titres à revenu fixe. Les risques et bénéfices potentiels sont généralement plus élevés dans le cas de petites entreprises, d'entreprises en démarrage, d'entreprises du secteur des ressources naturelles et d'entreprises de marchés émergents. Les placements convertibles en titres de participation peuvent également comporter un risque lié aux taux d'intérêt.

Certains émetteurs, comme des fiducies de redevances, des fiducies de placement immobilier, des sociétés en commandite et des fiducies de revenu, présenteront des niveaux de risque variant selon le secteur et les actifs sous-jacents applicables. Dans la mesure où une entreprise sous-jacente ou un placement dans des biens est sensible aux risques du secteur, à la conjoncture boursière, aux fluctuations des taux d'intérêt, aux prix des marchandises et à d'autres facteurs économiques, le rendement d'un placement dans ces sociétés émettrices peut également y être sensible. Lorsqu'un Fonds ou un fonds sous-jacent investit dans ces types d'émetteurs, les distributions versées par les émetteurs des titres déterminent dans une certaine mesure la capacité du Fonds ou du fonds sous-jacent de payer des distributions en espèces aux investisseurs. De plus, si une fiducie de placement ne règle pas les réclamations portées contre elle, les épargnants de cette fiducie (p. ex., un OPC) pourraient être tenus responsables de ces obligations. Certains territoires ont promulgué des lois visant à protéger les épargnants contre une portion de cette responsabilité. Toutefois, la mesure dans laquelle un Fonds ou un fonds sous-jacent risquent d'être tenus responsables des obligations de fiducies de placement dépend en fin de compte des lois locales des territoires où ils investissent dans les fiducies de placement.

### **Risque lié à la vente à découvert**

La législation en matière de valeurs mobilières autorise les Fonds à effectuer un nombre limité de ventes à découvert, pourvu que certaines conditions soient respectées. Il y a « vente à découvert » lorsqu'un fonds emprunte des titres auprès d'un prêteur pour ensuite les vendre sur le marché libre. À une date ultérieure, le Fonds rachète le même nombre de titres et les retourne au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé chez le prêteur, à qui le Fonds verse des intérêts. Si la valeur des titres diminue entre le moment où le Fonds emprunte les titres et celui où il les rachète et les retourne, le Fonds réalise un profit sur la différence (une fois déduits les intérêts à payer au prêteur). La vente à découvert comporte certains risques. Rien ne garantit que la valeur des titres baissera suffisamment durant la période de la vente à découvert pour compenser les intérêts versés par le Fonds et pour que celui-ci réalise un profit; en fait, les titres vendus à découvert pourraient au contraire s'apprécier. Le Fonds pourrait aussi avoir du mal à racheter et à retourner les titres empruntés s'il n'y a pas de marché liquide pour ceux-ci. Le prêteur à qui le Fonds a emprunté

les titres pourrait rappeler les titres ou faire faillite, et le Fonds pourrait perdre le nantissement déposé auprès du prêteur. Chaque Fonds qui s'engage dans une vente à découvert doit respecter les contrôles et les limites censés contrebalancer les risques, conformément aux exigences de la législation sur les valeurs mobilières.

Les fonds qui investissent dans des fonds sous-jacents peuvent être indirectement exposés au risque lié à la vente à découvert si les fonds sous-jacents dans lesquels ils investissent ont recours à la vente à découvert.

## **Risques propres aux Fonds Repère**

Les risques qui suivent sont propres aux Fonds Repère.

### **Risque lié à la date d'échéance anticipée**

Une date d'échéance anticipée d'un Fonds Repère peut être choisie i) si nous établissons que la taille de l'actif du Fonds n'est pas viable sur le plan économique; ii) si la Sun Life démissionne ou est démise de ses fonctions de sous-conseiller et que nous établissons qu'aucun sous-conseiller remplaçant ne sera nommé, ou iii) si nous établissons, à notre seule discrétion, qu'il est dans l'intérêt des épargnants de choisir une date d'échéance anticipée, par exemple, si tous les actifs du Fonds Repère sont investis dans des obligations coupon zéro.

En cas d'anticipation de la date d'échéance, vous aurez le droit de recevoir la valeur garantie anticipée en contrepartie de chaque part du Fonds Repère alors détenue. Étant donné que la valeur garantie anticipée se fonde sur un calcul de la valeur actualisée nette qui tient compte de la valeur temporelle de l'argent, la somme que vous recevrez pourrait être inférieure à 10,00 \$ la part (soit la valeur liquidative par part à la date de création du Fonds) et inférieure à votre placement initial. Toutefois, la valeur garantie anticipée ne sera pas inférieure à la valeur liquidative du Fonds Repère à la date d'échéance anticipée.

Les épargnants qui font racheter leurs parts à la date d'échéance anticipée recevront la valeur garantie anticipée par part, moins les frais de rachat et autres qui peuvent s'appliquer.

Toutes les parts d'une série particulière d'un Fonds Repère qui ne sont pas rachetées à la date d'échéance anticipée du Fonds Repère seront automatiquement échangées à cette date, dans le cadre d'une substitution, contre la même série de parts du Fonds du marché monétaire Sun Life assorties de l'option de souscription applicable. La substitution se fera à la valeur garantie anticipée. Ces parts du Fonds du marché monétaire Sun Life auront la même durée à courir, pour ce qui est de tout barème de frais de rachat applicable, que la série de parts correspondante du Fonds Repère que vous détenez. Aucuns frais de souscription ni aucuns frais de substitution ne seront payables à l'égard de cette substitution. Aux fins de l'impôt, la substitution sera traitée comme un rachat. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour un exposé sur les conséquences fiscales d'un rachat de parts.

Les épargnants recevront un préavis écrit d'au moins 60 jours les informant de toute date d'échéance anticipée d'un Fonds Repère. Si une date d'échéance anticipée est déclarée, le Fonds Repère cessera automatiquement d'accepter de nouvelles souscriptions, sous réserve des règles relatives aux distributions et aux programmes de prélèvements automatiques que nous pouvons établir.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié au manque à gagner* ci-après pour de plus amples renseignements sur le risque de ne pas recevoir la valeur garantie anticipée à la date d'échéance anticipée.

### **Risque lié au manque à gagner**

Nous, à titre de gestionnaire de portefeuille, et la Sun Life, à titre de sous-conseiller des Fonds Repère, comptons gérer chaque Fonds Repère de façon que celui-ci dispose, à la date d'échéance prévue, d'un actif suffisant pour payer aux épargnants la valeur garantie pour chaque part du Fonds Repère alors détenue. Si, à la date d'échéance ou à la date d'échéance anticipée, la valeur liquidative par part (calculée sans tenir compte de l'obligation de payer le manque à gagner) est inférieure à la valeur garantie (ou à la valeur garantie anticipée, selon le cas), la Sun Life convient, aux

termes de la convention de sous-conseils, de payer le manque à gagner au Fonds Repère. Cette convention de sous-conseils, y compris cette obligation liée au paiement du manque à gagner, peut prendre fin à l'initiative de l'une des parties à la convention si l'une des autres parties : commet un acte frauduleux ou fait sciemment une déclaration fautive ou trompeuse, omet de s'acquitter de ses devoirs ou obligations importants, commet une faute intentionnelle ou fait preuve de négligence ou de malveillance dans l'exécution de ses devoirs, prend des mesures en vue de sa dissolution, devient insolvable ou fait faillite, cesse d'être habilitée à exercer ses devoirs en conformité avec les dispositions de la législation en valeurs mobilières applicable, ou manque à ses obligations et ne corrige pas la situation dans un délai de 30 jours suivant la réception d'un avis en ce sens. Si la convention de sous-conseils conclue avec la Sun Life est résiliée, nous nous attendons à pouvoir trouver un autre sous-conseiller acceptable pour les Fonds Repère; dans le cas contraire, la date d'échéance prévue de chaque Fonds Repère sera avancée à une date d'échéance anticipée antérieure à la résiliation de la convention de sous-conseils existante.

Tout manque à gagner sera payé par la Sun Life au Fonds Repère concerné, et non aux épargnants ayant investi dans celui-ci. Dans l'éventualité d'un manque à gagner, la probabilité qu'un Fonds Repère reçoive la somme qui lui est due dépendra de la santé financière et de la solvabilité de la Sun Life. Si la convention de sous-conseils est résiliée ou si la Sun Life manque à ses obligations, nous pourrions prendre diverses mesures (qui seraient présentées au CEI avant d'être mises en œuvre), y compris le remplacement de la Sun Life. Toutefois, nous pourrions ne pas être en mesure de trouver un sous-conseiller remplaçant et nous ne sommes nullement tenus de le faire. Ni nous, ni l'un ou l'autre des membres de notre groupe, ni aucune autre entité ou aucun autre organisme, ne sommes tenus de payer le manque à gagner à un Fonds Repère si la Sun Life manque à ses obligations ou si la convention de sous-conseils est résiliée. Dans ces cas, si, à la date d'échéance prévue ou à la date d'échéance anticipée, l'actif d'un Fonds Repère est insuffisant pour payer la valeur garantie (ou la valeur garantie anticipée, selon le cas), les épargnants ne recevront que la valeur liquidative par part (calculée sans tenir compte de l'obligation de payer le manque à gagner), diminuée, en cas d'anticipation de la date d'échéance, des frais applicables. Autrement dit, si la convention de sous-conseils n'est pas en vigueur ou si la Sun Life manque à ses obligations, nous ne pouvons garantir que les épargnants recevront la valeur garantie à la date d'échéance prévue.

La réception par un Fonds Repère d'un paiement de la Sun Life relatif au manque à gagner peut entraîner une distribution imposable pour les épargnants à l'égard de ce montant.

### **Risque lié aux rachats anticipés**

La valeur garantie n'est offerte qu'à la date d'échéance prévue. Les épargnants qui font racheter des parts d'un Fonds Repère avant la date d'échéance prévue de celui-ci recevront la valeur liquidative par part courante (moins les frais de rachat, le cas échéant), qui pourrait être inférieure à la valeur garantie.

# Organisation et gestion des Fonds

## Qui organise et gère les Fonds?

Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. est une entreprise de gestion de placements canadienne dont la Financière Sun Life inc. est (indirectement) l'unique propriétaire. La Financière Sun Life inc. est une organisation de services financiers internationale présente à l'échelle mondiale qui offre aux particuliers et aux institutions une gamme diversifiée de produits et de services dans les domaines de l'assurance et de la constitution de patrimoine, ainsi que des produits de placement.

## Qui collabore aux Fonds?

### GESTIONNAIRE

#### Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.

One York Street, bureau 3300  
Toronto (Ontario)  
M5J 0B6  
1-877-344-1434  
[www.placementsmondiauxsunlife.com](http://www.placementsmondiauxsunlife.com)

Le gestionnaire est responsable au quotidien des activités et de l'exploitation des Fonds ainsi que de la nomination des gestionnaires de portefeuille et des sous-conseillers. Nous pouvons retenir les services de tiers sans lien de dépendance ou de membres de notre groupe pour exécuter certains des services que nécessitent les Fonds.

---

### FIDUCIAIRE

#### Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.

Toronto (Ontario)

Les Fonds constitués en fiducie sont organisés sous forme de fiducies de fonds commun de placement. Lorsque vous investissez dans l'un des Fonds constitués en fiducie, vous souscrivez des parts de la fiducie. Le fiduciaire détient le titre des placements des Fonds constitués en fiducie au nom des porteurs de parts.

---

### GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE DES FONDS

#### Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.

Toronto (Ontario)

Nous sommes le gestionnaire de portefeuille de chaque Fonds. À ce titre, il nous incombe de gérer le portefeuille de placements des Fonds. Nous pouvons nommer des sous-conseillers pour le Fonds.

---

---

## **SOUS-CONSEILLERS**

### **Amundi Canada Inc.**

Montréal (Québec)

### **Amundi Asset Management**

Paris, France

Nous avons retenu les services d'Amundi Canada Inc. (« **Amundi Canada** ») pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller pour le portefeuille de titres du Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life. Amundi Canada a quant à elle retenu les services d'un membre de son groupe, Amundi Asset Management (« **Amundi** ») pour fournir des services de conseils en placement au Fonds. Nous avons également retenu les services d'Amundi pour fournir des services à l'égard du portefeuille de contrats à terme sur marchandise du Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life. Amundi gèrera donc le portefeuille de placements (ou une partie du portefeuille) de ce Fonds. Amundi Canada surveille les services de conseils en placement fournis par Amundi et est responsable des conseils sur les titres fournis par Amundi. Amundi Canada et Amundi sont appelées collectivement sous-conseiller du Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life.

Il peut être difficile de faire valoir des droits conférés par la loi contre Amundi parce qu'elle réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif est située à l'extérieur du Canada.

Amundi Canada et Amundi ne sont pas membres du groupe du gestionnaire.

### **China Asset Management Company Limited**

Beijing, Chine

Nous avons retenu les services de China Asset Management Company Limited (« **China AMC** ») pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller du Fonds Chine Excel Sun Life. En cette qualité, China AMC gèrera le portefeuille de placements (ou une partie du portefeuille) de ce Fonds. Placements mondiaux Sun Life Canada a accepté, en sa qualité de gestionnaire de portefeuille de ce Fonds, d'assumer la responsabilité des conseils offerts par China AMC.

Il peut être difficile de faire valoir des droits conférés par la loi contre China AMC parce qu'elle réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif est située à l'extérieur du Canada.

China AMC n'est pas membre du groupe du gestionnaire.

**Connor, Clark & Lunn Investment Management Ltd.**

Vancouver (Colombie-Britannique)

Nous avons retenu les services de Connor, Clark & Lunn Investment Management Ltd. («**CC&L**») pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller du Fonds d'obligations multistratégie Sun Life. En cette qualité, CC&L gèrera une partie du portefeuille de placements de ce Fonds.

CC&L n'est pas membre du groupe du gestionnaire.

**MFS Gestion de placements Canada limitée**

Toronto (Ontario)

**MFS Institutional Advisors, Inc.**

Boston, Massachusetts, États-Unis

Nous avons retenu les services de MFS Gestion de placements Canada limitée («**MFS GPC**») pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller du Fonds revenu mensuel MFS Sun Life, du Fonds du marché monétaire Sun Life, du Fonds croissance mondial MFS Sun Life, du Fonds valeur mondial MFS Sun Life, du Fonds croissance américain MFS Sun Life, du Fonds valeur américain MFS Sun Life, du Fonds croissance international MFS Sun Life, du Fonds valeur international MFS Sun Life et du Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life. Sauf en ce qui concerne le Fonds du marché monétaire Sun Life, MFS GPC a retenu les services d'un membre de son groupe, MFS Institutional Advisors, Inc. («**MFS**»), pour fournir des services de conseil en placement à l'égard de chacun de ces Fonds. En cette qualité, MFS gèrera le portefeuille de placements (ou une partie de ce portefeuille) de ces Fonds. MFS GPC surveille la gestion de portefeuille exercée par MFS et est responsable des conseils en placement fournis par MFS. MFS GPC et MFS sont appelées collectivement sous-conseiller de ces Fonds. Il peut être difficile de faire valoir des droits conférés par la loi contre MFS parce qu'elle réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif est située à l'extérieur du Canada.

MFS GPC et MFS sont membres du groupe du gestionnaire.

**Sun Life du Canada, compagnie  
d'assurance-vie**

Toronto (Ontario)

Nous avons retenu les services de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller des Fonds Repère. En cette qualité, la Sun Life gèrera le portefeuille (ou une partie de ce portefeuille) de chacun de ces Fonds.

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe du gestionnaire.

**Schroder Investment Management North  
America Inc.**

New York, New York, États-Unis

**Schroder Investment Management North  
America Limited**

Londres, Royaume-Uni

Nous avons retenu les services de Schroder Investment Management North America Inc. (« **Schroders** ») pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller du Fonds marchés émergents Excel Sun Life. Schroders a retenu les services d'un membre de son groupe, Schroder Investment Management North America Limited (« **SIMNA Ltd.** »), pour fournir des services de conseil en placement en ce qui concerne le Fonds marchés émergents Excel Sun Life. En cette qualité, SIMNA Ltd. gèrera le portefeuille de placements (ou une partie de ce portefeuille) de ce Fonds. Schroders surveille la gestion de portefeuille exercée par SIMNA Ltd. et est responsable des conseils en placement fournis par celle-ci. Schroders et SIMNA Ltd. sont collectivement désignées comme le sous-conseiller du Fonds marchés émergents Excel Sun Life.

Il peut être difficile de faire valoir des droits conférés par la loi contre Schroders et SIMNA Ltd. parce qu'elles résident à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs est située à l'extérieur du Canada.

Schroders et SIMNA Ltd. ne sont pas membres du groupe du gestionnaire.

**Gestion d'actifs 1832 S.E.C.**

Toronto (Ontario)

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (« **1832 S.E.C.** ») agit à titre de sous-conseiller Fonds énergétique Dynamique Sun Life\*. En cette qualité, 1832 S.E.C. gère le portefeuille de placements (ou une partie de ce portefeuille) de ce Fonds.

1832 S.E.C. est le gestionnaire de ce Fonds.

1832 S.E.C. n'est pas membre du groupe du gestionnaire.

\* Dynamique et Fonds Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.

**Gestion d'actif JPMorgan (Canada) Inc.**

Toronto (Ontario)

Nous avons retenu les services de Gestion D'Actif JPMorgan (Canada) Inc. (« **GAJPMC** ») pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller du Fonds d'actions internationales JPMorgan Sun Life. En cette qualité, GAJPMC gère le portefeuille de placements (ou une partie du portefeuille) de ce Fonds.

GAJPMC n'est pas membre du groupe du gestionnaire.

---

**GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE DE CERTAINS FONDS SOUS-JACENTS****Aditya Birla Sun Life AMC Limited**

Singapour

Aditya Birla Sun Life AMC Limited (« **Aditya Birla** ») agit à titre de gestionnaire de portefeuille de la Catégorie croissance et revenu et de la Catégorie des nouveaux leaders d'entreprises de la Société, les fonds sous-jacents respectivement du Fonds équilibré Inde Excel Sun Life et du Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life. En cette qualité, Aditya Birla gèrera le portefeuille de placements (ou une partie du portefeuille) de chacun de ces Fonds.

Il peut être difficile de faire valoir des droits conférés par la loi contre Aditya Birla parce qu'elle réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif est située à l'extérieur du Canada.

Aditya Birla est membre du groupe du gestionnaire.

**Birla Sun Life AMC Limited**  
Mumbai, Inde

Birla Sun Life AMC Limited (« **BSLAMC** ») agit à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent Inde, un fonds sous-jacent du Fonds Inde Excel Sun Life. En cette qualité, BSLAMC gèrera le portefeuille de placements (ou une partie du portefeuille) du fonds sous-jacent Inde.

Il peut être difficile de faire valoir des droits conférés par la loi contre BSLAMC parce qu'elle réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif est située à l'extérieur du Canada.

BSLAMC est membre du groupe du gestionnaire.

---

## DÉPOSITAIRE

**Fiducie RBC Services aux Investisseurs**  
Toronto (Ontario)

Le dépositaire est responsable de la garde de tous les placements des Fonds. Le dépositaire n'est pas membre du groupe du gestionnaire.

---

## RESPONSABLE DES REGISTRES

**International Financial Data Services  
(Canada) Limited**  
Toronto (Ontario)

Le responsable des registres tient un registre des propriétaires de titres des Fonds et traite les changements de propriété. Le responsable des registres n'est pas membre du groupe du gestionnaire.

---

## AUDITEURS INDÉPENDANTS

**Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.**  
Waterloo (Ontario)

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. audite les états financiers annuels des Fonds (autres que les états financiers des anciens fonds Excel) et fournit une opinion sur la présentation fidèle de la situation financière, des résultats et de l'évolution de l'actif net des fonds conformément aux principes comptables pertinents. L'auditeur est indépendant des Fonds conformément aux règles de déontologie professionnelle de Comptables professionnels agréés de l'Ontario.

**Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.**  
Toronto (Ontario)

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. audite les états financiers annuels des anciens fonds Excel et fournit une opinion sur la présentation fidèle de la situation financière, des résultats et de l'évolution de l'actif net des anciens fonds Excel conformément aux principes comptables pertinents. L'auditeur est indépendant des anciens fonds Excel conformément aux règles de déontologie professionnelle de Comptables professionnels agréés de l'Ontario. Avec prise d'effet le ou vers le 30 août 2019, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. deviendra l'auditeur des anciens fonds Excel.

---

---

## **AGENT DE PRÊT DE TITRES**

### **Fiducie RBC Services aux Investisseurs**

Toronto (Ontario)

Si le Fonds s'engage dans des opérations de prêt ou de rachat de titres, Fiducie RBC Services aux Investisseurs sera nommé agent de prêt de titres du Fonds. Cet agent agira pour le compte du Fonds à l'égard de l'administration des opérations de prêt et de rachat de titres conclues par le Fonds.

L'agent de prêt de titres n'est pas membre du groupe du gestionnaire.

---

## **COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT (CEI)**

Le gestionnaire a mis sur pied un comité d'examen indépendant pour les Fonds. Le CEI a pour mandat de passer en revue nos politiques et procédures écrites relatives aux questions de conflits d'intérêts touchant les Fonds et de nous fournir des commentaires à cet égard, de se pencher sur les questions de conflits d'intérêts et, dans certains cas, de donner son approbation relativement à de telles questions. Le CEI peut également approuver tout changement d'auditeurs des Fonds et, dans certaines circonstances, peut approuver une fusion de fonds. Le consentement des épargnants n'aura pas à être obtenu dans de telles circonstances, mais vous recevrez un avis écrit au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur d'un changement d'auditeurs ou d'une fusion.

En date du présent prospectus simplifié, le CEI se compose de trois membres. Chaque membre du CEI est indépendant de nous, des Fonds et de toute personne qui nous est apparentée. Le CEI rédigera, au moins une fois l'an, un rapport sur ses activités à l'intention des épargnants. Vous pourrez obtenir ce rapport sur notre site Web à l'adresse [www.placementsmondiauxsunlife.com](http://www.placementsmondiauxsunlife.com) ou vous pouvez en demander un exemplaire, sans frais, en communiquant avec nous à [info@placementsmondiauxsunlife.com](mailto:info@placementsmondiauxsunlife.com).

Il est possible d'obtenir d'autres renseignements sur le CEI, y compris les noms de ses membres, dans la notice annuelle des Fonds.

---

## **Fonds de fonds**

Certains Fonds (appelés dans ce contexte « fonds dominants ») peuvent souscrire des titres d'un fonds sous-jacent. Si nous sommes le gestionnaire du fonds dominant et du fonds sous-jacent, nous n'exercerons pas les droits de vote rattachés aux titres du fonds sous-jacent que détient le fonds dominant. Toutefois, à notre discrétion, nous pouvons décider d'accorder ces droits de vote aux épargnants participant au fonds dominant.

# Achats, rachats et substitutions

## Séries de titres

Chaque Fonds peut avoir un nombre illimité de séries de titres et peut émettre un nombre illimité de titres de chaque série. La description de chaque Fonds fait état des séries de titres offertes actuellement par le Fonds; ces descriptions commencent à la page 79. Nous pouvons offrir des titres additionnels aux termes de prospectus simplifiés distincts ou d'autres documents de placement. Le placement de toute série de titres peut être résilié en tout temps et des séries de titres additionnelles peuvent être offertes en tout temps.

Chaque série de parts est destinée à différents types d'épargnants ou, dans le cas de la série AH, FH, IH et OH à des épargnants qui souhaitent réduire au minimum le risque lié au change associé à leurs placements. Les épargnants doivent respecter certaines conditions d'admissibilité que nous établissons de temps à autre pour détenir des titres de certaines séries des Fonds. Nous annoncerons publiquement toute nouvelle condition ou toute modification apportée à une condition existante avant que cette condition ou cette modification ne prenne effet. Si, à quelque moment que ce soit, vous cessez de répondre aux conditions vous permettant de détenir vos titres d'une série d'un Fonds, nous pouvons leur substituer des titres d'une autre série du même Fonds (y compris une série qui peut être créée ultérieurement).

## Programme Gestion privée

Placements mondiaux Sun Life Canada offre un programme (le « **programme Gestion privée** »), lequel procure aux clients une solution de placement efficace assortie d'une présentation de l'information et de services améliorés. Les titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 et de série T8 d'un OPC Placements mondiaux Sun Life acquis ou détenus selon l'option frais de souscription payables à l'acquisition (comme il est décrit à la rubrique *Choisir une option de souscription*) et les titres de série F, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série FH, de série O et de série OH d'un OPC Placements mondiaux Sun Life sont admissibles au programme Gestion privée et sont désignés collectivement comme des « **titres admissibles** ».

Les épargnants qui participent au programme Gestion privée peuvent bénéficier d'une réduction des frais de gestion. Les épargnants qui détiennent des titres admissibles d'OPC Placements mondiaux Sun Life d'une valeur de marché minimale dans leur compte sont automatiquement inscrits au programme Gestion privée. Les épargnants admissibles qui lient leur compte à un compte principal comptant des titres admissibles d'une valeur de marché minimale peuvent également être inscrits au programme Gestion privée. Les titres de certains OPC Placements mondiaux Sun Life ne sont pas admissibles à une réduction des frais de gestion mais sont réputés admissibles au calcul visant à déterminer la valeur de marché des titres admissibles dans le programme Gestion privée. Pour toutes les séries de titres d'un Fonds, autres que les titres de série O et de série OH, les frais de gestion sont payés par le Fonds. Toute réduction des frais de gestion à l'égard d'un Fonds qui est versée à l'épargnant qui participe au programme Gestion privée, sous forme de distribution dans le cas d'un Fonds constitué en fiducie, ou à titre de rabais dans le cas d'une Catégorie de société, sera généralement réinvestie dans des titres additionnels du Fonds applicable. Les frais du Programme Gestion privée sont calculés mensuellement et vous devez être admissible au Programme Gestion privée pendant la totalité du mois pour bénéficier de frais de gestion réduits. Si vous substituez à vos titres des titres d'une série qui n'est pas admissible au programme Gestion privée, que vous faites racheter vos titres ou que la valeur de marché de vos titres admissibles devient inférieure à la valeur de marché minimale pour le programme Gestion privée à un moment ou l'autre au cours du mois, vous ne serez plus admissible au Programme Gestion privée et la réduction des frais de gestion ne s'appliquera pas aux titres que vous aurez détenus pendant ce mois. Dans le cas des titres de série O et de série OH de chaque Fonds, aucuns frais de gestion ne sont payés par le Fonds. Les frais de gestion sont payés directement par les épargnants qui souscrivent des titres de série O et de série OH, déduction faite de toute réduction des frais de gestion, et seront payés au moyen du rachat d'un nombre suffisant de titres de l'épargnant auprès du Fonds pour payer le montant exigible.

**Veillez communiquer avec nous ou votre conseiller pour plus de renseignements sur le programme Gestion privée.**

Nous pouvons en tout temps, à notre gré, modifier ou abolir le programme Gestion privée. Les clients actuels du programme Gestion privée recevront un préavis d'au moins 90 jours en cas d'abolition du programme Gestion privée.

#### **Titres de série A**

Les titres de série A sont offerts à tous les épargnants.

#### **Titres de série AH**

Les titres de série AH sont offerts à tous les épargnants. Les caractéristiques des titres de série AH sont les mêmes que celles des titres de série A, sauf que le rendement des titres de série AH reflétera le rendement du Fonds après couverture de la presque totalité de l'exposition aux devises. Les titres de série AH sont conçus pour les épargnants qui veulent obtenir une exposition aux placements étrangers, mais qui souhaitent réduire au minimum l'incidence, sur leurs placements, des fluctuations de change par rapport au dollar canadien.

#### **Titres de série AT5 et de série AT8**

Les titres de série AT5 et de série AT8 sont offerts à tous les épargnants. Les titres de série AT5 et de série T8 sont conçus pour procurer aux épargnants des rentrées d'argent mensuelles fixes en fonction d'un taux de distribution annualisé cible correspondant à 5 % et 8 % respectivement de la valeur liquidative par titre de la série visée à la fin de l'année précédente. Le montant de la distribution mensuelle sera recalculé au début de chaque année civile. Les distributions mensuelles ne visent pas à refléter le rendement des placements d'un Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Les distributions mensuelles seront composées de capital.** Le taux de distribution pour les titres de série AT5 et de série AT8 peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. **Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.** Une distribution de capital n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais elle aura pour effet de réduire le prix de base rajusté de vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour un exposé sur les conséquences fiscales d'une distribution de capital. **Des dividendes ordinaires et des dividendes sur les gains en capital peuvent également être versés sur les titres de série AT5 et de série AT8, au besoin.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les titres de série AT5 ou de série AT8 un mois donné.

#### **Titres de série T5 et de série T8**

Les titres de série T5 et de série T8 sont offerts à tous les épargnants. Les titres de série T5 et de série T8 sont conçus pour procurer aux épargnants des rentrées d'argent mensuelles fixes en fonction d'un taux de distribution annualisé cible correspondant respectivement à 5 % (dans le cas de la série T5) et 8 % (dans le cas de la série T8) de la valeur liquidative par titre de la série visée à la fin de l'année précédente. Le montant de la distribution mensuelle sera recalculé au début de chaque année civile. Les distributions mensuelles ne visent pas à refléter le rendement des placements d'un Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Les distributions mensuelles cibles peuvent être prélevées sur le revenu, les gains en capital ou le capital du Fonds et la composition peut varier d'un mois à l'autre. La distribution mensuelle cible pour les titres de série T5 ou de série T8 devrait être constituée en partie d'un remboursement de capital.** Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. **Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.** Une distribution de capital n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais elle aura pour effet de réduire le prix de base rajusté de vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour un exposé sur les conséquences fiscales d'une distribution de capital. **Des distributions supplémentaires de revenu et de gains en capital seront versées en décembre, au besoin.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les titres de série T5 ou de série T8 un mois donné.

### **Titres de série D**

Les titres de série D ne peuvent être souscrits que par les épargnants actuels détenant des titres de série D du Fonds le 30 mars 2012. Les épargnants peuvent substituer à leurs titres de série D d'un fonds des titres de série D d'un autre OPC Placements mondiaux Sun Life, mais ne peuvent pas substituer à des titres d'une autre série des titres de série D. Dès qu'un épargnant ne détient plus de titres de série D, il ne peut plus souscrire de titres de série D supplémentaires. De plus, l'épargnant peut substituer à ses titres de série D des titres de toute autre série (s'ils sont offerts), s'il respecte les exigences applicables à cette autre série. Les titres de série D ne sont pas admissibles au programme Gestion privée.

### **Titres de série DB**

Les parts de série DB (auparavant série D) du Fonds équilibré marchés émergents Excel Sun Life, du Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life, du Fonds Inde Excel Sun Life et du Fonds marchés émergents Excel Sun Life ne sont plus offertes autrement qu'aux termes des acquisitions des épargnants actuels qui souscrivent des parts au moyen d'un programme de prélèvements automatiques établi avant 16 h le 7 février 2018. Les porteurs de parts de série DB (auparavant série D) demeurent en mesure de faire racheter ces parts dans le cours normal des activités.

### **Titres de série F**

Les titres de série F sont offerts aux épargnants qui versent des honoraires à leur courtier et pour lesquels le courtier a conclu une entente avec nous. Plutôt que de payer des frais de souscription, les épargnants qui achètent les titres de série F versent à leur courtier des honoraires pour des conseils en placement et d'autres services. Nous ne versons pas de commission aux courtiers à l'égard des titres de série F, de sorte que nous pouvons imposer des frais de gestion moins élevés.

Si vous cessez de répondre aux conditions vous permettant de détenir des titres de série F, nous pouvons échanger ces titres pour des titres de série A du même fonds assortis de l'option frais de souscription payables à l'acquisition.

### **Titres de série FH**

Les titres de série FH sont offerts aux épargnants qui versent des honoraires à leur courtier et pour lesquels le courtier a conclu une entente avec nous. Les caractéristiques des titres de série FH sont les mêmes que celles des titres de série F, sauf que le rendement des titres de série FH reflétera le rendement du Fonds après couverture de la presque totalité de l'exposition aux devises attribuable à la série FH. Les titres de série FH sont conçus pour les épargnants qui veulent obtenir une exposition aux placements étrangers, mais qui souhaitent réduire au minimum l'incidence sur leurs placements des fluctuations de change par rapport au dollar canadien.

Si vous cessez de répondre aux conditions vous permettant de détenir des titres de série FH, nous pouvons échanger ces titres pour titres de série AH du même fonds assortis de l'option frais de souscription payables à l'acquisition.

### **Titres de série F5 et de série F8**

Les titres de série F5 et de série F8 sont offerts aux épargnants qui versent des honoraires à leur courtier et pour lesquels le courtier a conclu une entente avec nous. Plutôt que de payer des frais de souscription, les épargnants qui achètent les titres de série F5 et de série F8 versent à leur courtier des honoraires pour des conseils en placement et d'autres services. Nous ne versons pas de commission aux courtiers à l'égard des titres de série F5 et de série F8, de sorte que nous pouvons imposer des frais de gestion moins élevés.

Les titres de série F5 et de série F8 sont conçus pour procurer aux épargnants des rentrées d'argent mensuelles fixes en fonction d'un taux de distribution annualisé cible correspondant respectivement à 5 % (dans le cas de la série F5) et 8 % (dans le cas de la série F8) de la valeur liquidative par titre de la série visée à la fin de l'année précédente. Le montant de la distribution mensuelle sera recalculé au début de chaque année civile. Les distributions mensuelles ne

visent pas à refléter le rendement des placements d'un Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Les distributions mensuelles cibles peuvent être prélevées sur le revenu, les gains en capital ou le capital du Fonds et la composition peut varier d'un mois à l'autre. La distribution mensuelle cible pour les titres de série F5 ou de série F8 devrait être constituée en partie d'un remboursement de capital.** Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. **Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.** Une distribution de capital n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais elle aura pour effet de réduire le prix de base rajusté de vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour un exposé sur les conséquences fiscales d'une distribution de capital. **Des distributions supplémentaires de revenus et de gains en capital seront versées en décembre, au besoin.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les titres de série F5 ou de série F8 un mois donné. Si vous cessez de répondre aux conditions vous permettant de détenir des titres de série F5 et de série F8, nous pouvons échanger ces titres pour des titres de série T5 et de série T8 du même Fonds assortis de l'option frais de souscription payables à l'acquisition.

#### **Titres de série FT5 et de série FT8**

Les titres de série FT5 et de série FT8 sont offerts aux épargnants qui versent des honoraires à leur courtier et pour lesquels le courtier a conclu une entente avec nous. Plutôt que de payer des frais de souscription, les épargnants qui achètent les titres de série FT5 et de série FT8 versent à leur courtier des honoraires pour des conseils en placement et d'autres services. Nous ne versons pas de commission aux courtiers à l'égard des titres de série FT5 et de série FT8, de sorte que nous pouvons imposer des frais de gestion moins élevés.

Les titres de série FT5 et de série FT8 sont conçus pour procurer aux épargnants des rentrées d'argent mensuelles fixes en fonction d'un taux de distribution annualisé cible correspondant respectivement à 5 % (dans le cas de la série FT5) et 8 % (dans le cas de la série FT8) de la valeur liquidative par titre de la série visée à la fin de l'année précédente. Le montant de la distribution mensuelle sera recalculé au début de chaque année civile. Les distributions mensuelles ne visent pas à refléter le rendement des placements d'un Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Les distributions mensuelles seront composées de capital.** Le taux de distribution pour la série FT5 et la série FT8 peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. **Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.** Une distribution de capital n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais elle aura pour effet de réduire le prix de base rajusté de vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour un exposé sur les conséquences fiscales d'une distribution de capital. **Des dividendes ordinaires et des dividendes sur les gains en capital peuvent également être versés sur les titres de série FT5 et de série FT8, au besoin.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les titres de série FT5 ou de série FT8 un mois donné. Si vous cessez de répondre aux conditions vous permettant de détenir des titres de série FT5 et de série FT8, nous pouvons échanger ces titres pour des titres de série AT5 et de série AT8 du même Fonds assortis de l'option frais de souscription payables à l'acquisition.

#### **Titres de série I**

Les titres de série I sont des titres à vocation spéciale actuellement offerts uniquement aux autres fonds communs de placement et à des investisseurs institutionnels admissibles. Ils ne sont pas vendus au grand public. Chaque épargnant qui achète des titres de série I négocie ses propres frais de gestion et de conseils qui nous sont versés directement. En règle générale, les titres de série I ne sont pas vendus par l'entremise de courtiers et aucun courtage n'est payable aux courtiers à la vente de ces titres. Nous devons approuver toute substitution visant des titres de série I. Les titres de série I ne sont pas admissibles au programme Gestion privée.

Si vous cessez de répondre aux conditions vous permettant de détenir des titres de série I, nous pouvons échanger ces titres pour des titres de série A du même Fonds assortis de l'option frais de souscription payables à l'acquisition.

### **Titres de série IH**

Les titres de série IH sont des titres à vocation spéciale actuellement offerts uniquement aux autres fonds communs de placement et à des investisseurs institutionnels admissibles. Ils ne sont pas vendus au grand public. Les caractéristiques des titres de série IH sont les mêmes que celles des titres de série I, sauf que le rendement des titres de série IH reflétera le rendement du Fonds après couverture de la presque totalité de l'exposition aux devises attribuable à la série IH. Les titres de série IH sont conçus pour les épargnants qui veulent obtenir une exposition aux placements étrangers, mais qui souhaitent réduire au minimum l'incidence sur leurs placements des fluctuations de change par rapport au dollar canadien.

Si vous cessez de répondre aux conditions vous permettant de détenir des titres de série IH, nous pouvons échanger ces titres pour des titres de série AH du même Fonds assortis de l'option frais de souscription payables à l'acquisition.

### **Titres de série O**

Les titres de série O sont offerts aux épargnants uniquement par l'intermédiaire du programme Gestion privée et aux épargnants dont le courtier a conclu une entente avec nous à l'égard de cette série. Chaque épargnant qui achète des titres de série O nous verse directement des frais de gestion et est admissible à des réductions des frais de gestion, le cas échéant, selon la valeur des titres de série O détenus dans son compte. Les frais de gestion de la série O sont payés, déduction faite des réductions des frais de gestion, au moyen d'un rachat de titres de série O détenus dans le compte de l'épargnant.

Si votre compte cesse d'être admissible au programme Gestion privée, nous pouvons échanger des titres de série O détenus dans votre compte pour des titres de série A du même Fonds assortis de l'option frais de souscription payables à l'acquisition.

### **Titres de série OH**

Les titres de série OH sont offerts aux épargnants uniquement par l'intermédiaire du programme Gestion privée. Les caractéristiques des titres de série OH sont les mêmes que celles des titres de série O, sauf que le rendement des titres de série OH reflétera le rendement du Fonds après couverture de la presque totalité de l'exposition aux devises attribuable à la série OH. Les titres de série OH sont conçus pour les épargnants qui veulent obtenir une exposition aux placements étrangers, mais qui souhaitent réduire au minimum l'incidence sur leurs placements des fluctuations de change par rapport au dollar canadien.

Si votre compte cesse d'être admissible au programme Gestion privée, nous pouvons échanger des titres de série OH détenus dans votre compte pour des titres de série AH du même Fonds assortis de l'option frais de souscription payables à l'acquisition.

## **Comment souscrire des titres des Fonds**

Vous pouvez souscrire des titres des Fonds par l'entremise d'un courtier inscrit. Vous devez avoir atteint l'âge de la majorité dans votre province ou territoire de résidence pour pouvoir souscrire des titres d'un OPC. Vous pouvez détenir des titres en fiducie au nom d'une personne mineure.

## Prix d'achat

Lorsque vous souscrivez des titres d'un Fonds, le prix que vous payez est la valeur liquidative de ces titres. Chaque série de titres d'un Fonds a une valeur liquidative distincte (la « **valeur liquidative de la série** »). En général, nous calculons la valeur liquidative de la série :

- en prenant la fraction de l'actif du Fonds attribuée à la série;
- et en soustrayant de ce chiffre les frais de cette série et sa quote-part des frais de la catégorie et des frais communs du Fonds.

Pour les Fonds qui ont créé une catégorie couverte, la quote-part de l'actif du Fonds attribuée à chaque série s'établit comme suit :

- pour les séries de la catégorie ordinaire, l'actif du Fonds devant être attribué à chaque série de la catégorie exclut les dérivés de couverture de change, et les frais connexes, conclus spécifiquement pour la catégorie couverte;
- pour les séries de la catégorie couverte, l'actif du Fonds devant être attribué à chaque série de la catégorie s'établit comme suit :
  - la quote-part de l'actif du Fonds revenant à la série, à l'exclusion des dérivés de couverture de change, et des frais connexes, conclus spécifiquement pour la catégorie couverte; plus
  - la quote-part, revenant à la série, des dérivés de couverture de change, et des frais connexes, conclus spécifiquement pour la catégorie couverte, cette quote-part étant répartie uniquement entre les séries de la catégorie couverte.

La valeur liquidative de chaque titre de chaque série est obtenue au moyen de la division de la valeur liquidative de la série par le nombre total de titres en circulation de cette série.

Nous calculons la valeur liquidative de chacune des séries de chaque Fonds en dollars canadiens.

Vous pouvez choisir de souscrire des titres de série A, de série F, de série O et de série DB, le cas échéant, du Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life, du Fonds croissance mondial MFS Sun Life, du Fonds croissance international MFS Sun Life, du Fonds croissance américain MFS Sun Life, du Fonds valeur américain MFS Sun Life, du Fonds marchés émergents Excel Sun Life, du Fonds d'actions internationales JPMorgan Sun Life, du Fonds Chine Excel Sun Life, du Fonds équilibré marchés émergents Excel Sun Life, du Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life, du Fonds équilibré Inde Excel Sun Life, du Fonds Inde Excel Sun Life et du Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life en dollars américains (l'« **option de souscription en dollars américains** »). Selon cette option, nous déterminerons votre prix d'achat par titre en prenant la valeur liquidative de la série par titre en dollars canadiens et en la convertissant en dollars américains en fonction du taux de change en vigueur au moment du calcul de la valeur liquidative le jour où votre ordre d'achat est reçu. De même, les distributions ou les dividendes déclarés sur les titres souscrits aux termes de l'option de souscription en dollars américains sont calculés en dollars canadiens et versés en dollars américains selon le taux de change en vigueur au moment de la distribution ou du dividende. L'option de souscription en dollars américains est offerte pour permettre aux épargnants de souscrire des titres de ces Fonds en dollars américains. Elle n'a pas pour effet d'assurer une couverture du risque de change ni d'agir comme protection contre les pertes découlant des fluctuations des taux de change entre les dollars canadien et américain. Toute différence constatée entre le rendement des titres souscrits en dollars canadiens et celui des titres souscrits en dollars américains découle uniquement de la différence de valeur entre le dollar canadien et le dollar américain et ne reflète aucune différence dans le rendement réel du Fonds.

Si nous recevons votre ordre d'achat avant 16 h, heure de l'Est (« **HE** »), un jour ouvrable de la Bourse de Toronto ou avant la fermeture de la Bourse de Toronto, selon la première occurrence, nous le traiterons en fonction de la valeur liquidative calculée ce jour-là. Si nous recevons votre ordre après cette heure limite, nous le traiterons en fonction de la valeur liquidative calculée le jour ouvrable suivant.

### Choisir une option de souscription

Certaines séries des Fonds sont offertes aux fins de souscription selon différentes options de souscription. L'option de souscription que vous choisissez détermine le montant des frais et le moment où vous les payez. Vous et votre conseiller devriez décider quelle option de souscription vous convient le mieux. Selon l'option de souscription que vous choisirez, vous devrez payer différents frais; votre choix influera sur le montant de la rémunération que votre courtier recevra. Ce ne sont pas tous les courtiers qui offrent toutes les séries ou toutes les options de souscription. Veuillez vous reporter aux rubriques *Frais* et *Rémunération du courtier* pour de plus amples renseignements.

En règle générale, trois options de souscription différentes sont offertes :

- **Option frais de souscription payables à l'acquisition.** Vous négociez avec votre courtier les frais, qui peuvent atteindre jusqu'à 5 % du coût des titres, et vous les versez à votre courtier au moment de l'achat des titres. Vous ne paierez pas de frais de rachat lorsque vous ferez racheter vos titres.
- **Option frais de souscription différés.** Vous ne payez pas de frais au moment de l'achat des titres. Toutefois, si vous faites racheter les titres dans les sept années suivant leur achat, vous payez des frais de rachat qui correspondent à 5,5 % du coût initial des titres au moment où ils ont été souscrits et qui diminuent par la suite au fil du temps. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais directement payables par vous* pour consulter le barème des frais de rachat.
- **Option frais de souscription réduits.** Vous ne payez pas de frais au moment de l'achat des titres. Toutefois, si vous faites racheter les titres dans les trois années suivant leur achat, vous payez des frais de rachat correspondant au départ à 2,5 % du coût initial des titres au moment où ils ont été souscrits, et qui diminuent par la suite au fil du temps.

Les titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 et de série T8 sont généralement offerts selon l'option frais de souscription payables à l'acquisition, l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits.

Les titres de série O et de série OH sont offerts selon l'option frais de souscription payables à l'acquisition.

Aucuns frais de souscription ne sont imposés à l'égard des titres de série D, de série DB, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I ou de série IH. Toutefois, les épargnants qui détiennent des titres de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5 et de série FT8 versent des frais distincts à leur courtier. De plus, les titres de série D, de série DB, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I, de série IH, de série O et de série OH ne peuvent être souscrits selon l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits.

Les titres doivent être souscrits ou détenus selon l'option frais de souscription payables à l'acquisition ou, autrement, un épargnant doit souscrire ou détenir des titres de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série O ou de série OH pour être admissible au programme Gestion privée.

Dans le cas de titres d'un Fonds souscrits selon l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits, dès que le barème des frais de rachat applicable à ces titres cesse de s'appliquer, ceux-ci deviennent automatiquement des titres assortis de l'option frais de souscription payables à l'acquisition, sans frais supplémentaires pour l'épargnant. Un courtier peut, à compter du moment où ces titres changent, recevoir les frais de service ou les commissions de suivi plus importants qui s'appliquent aux titres souscrits selon l'option frais de souscription payables à l'acquisition. Veuillez vous reporter aux rubriques *Frais* et *Rémunération du courtier* pour de plus amples renseignements.

### **Placement minimal**

Le montant minimal d'un placement initial dans les titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8, de série T8, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série O ou de série OH des Fonds est de 500 \$. Chaque placement additionnel dans les titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8, de série T8, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série O ou de série OH des Fonds doit être d'au moins 50 \$. Chaque placement supplémentaire dans des titres de série D doit être d'au moins 100 \$. Il n'y a pas de montant minimal de placement initial ou de placement supplémentaire dans les titres de série DB. Ces montants de placements minimaux peuvent être rajustés ou faire l'objet d'une renonciation à notre entière discrétion et sans avis aux porteurs de titres.

Le montant du placement initial minimal et de chaque placement supplémentaire dans les titres de série I ou de série IH de l'un ou l'autre des Fonds est négocié entre l'épargnant qui effectue un placement dans ces titres et le gestionnaire.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Rachat automatique* pour de plus amples renseignements sur le solde minimal devant être maintenu pour les placements dans d'autres séries des titres des Fonds et sur les conséquences du non-respect de ce solde minimal.

### **Comment nous traitons votre ordre**

Votre conseiller et vous êtes responsables de vous assurer que votre ordre d'achat ne comporte aucune erreur et que nous recevons tous les documents et toutes les directives nécessaires. Si nous recevons un paiement ou un ordre d'achat qui omet de désigner un Fonds en particulier, mais qui est valide par ailleurs, ou si tout autre document concernant votre ordre d'achat est incomplet, nous considérerons que cet ordre désigne des titres de série A du Fonds du marché monétaire Sun Life (dans le cas d'un ordre incomplet pour un Fonds constitué en fiducie) et de la Catégorie du marché monétaire Sun Life (dans le cas d'un ordre incomplet pour une Catégorie de société) et nous placerons votre argent dans ces titres, selon l'option des frais de souscription payables à l'acquisition, à un taux de frais de souscription de 0 %. Une fois informés du Fonds que vous avez choisi et à la réception de tous les documents requis, nous transférerons votre placement dans le ou les Fonds, la série et selon l'option de frais de souscription que vous aurez choisis, sans frais additionnels, à la valeur liquidative du ou des Fonds à la date de transfert applicable.

Nous devons recevoir le paiement intégral dans un délai de deux jours ouvrables suivant le traitement de votre ordre (ou un jour ouvrable dans le cas du Fonds du marché monétaire ou de la Catégorie du marché monétaire). Si nous ne recevons pas le paiement dans ce délai ou si le paiement nous est retourné, nous vendrons vos titres le jour ouvrable suivant. Si le produit du rachat est supérieur à la somme que vous nous devez, le Fonds conservera la différence. Si le produit du rachat est inférieur à la somme que vous nous devez, votre courtier versera la différence au Fonds et vous pourriez devoir lui rembourser ce paiement.

Nous pouvons accepter ou refuser votre ordre dans un délai de un jour ouvrable de sa réception. Afin de réduire pour les épargnants existants l'effet défavorable causé par les rachats importants dans un Fonds, nous pouvons refuser votre ordre si son exécution fait que vous devenez porteur de 10 % ou plus de l'actif net du Fonds. Si nous acceptons votre ordre, vous recevrez une confirmation écrite de nous et/ou de votre courtier ou de l'intermédiaire. Si nous refusons votre ordre, nous vous retournerons votre argent sans intérêt.

## Comment faire racheter vos titres

Si vous souhaitez faire racheter des titres des Fonds, vous devez communiquer avec votre conseiller. Celui-ci pourrait vous demander de remplir un formulaire de demande de rachat.

Pour tous les Fonds, sauf les Fonds Repère, nous vous verserons la valeur liquidative courante de vos titres, déduction faite des frais de rachat applicables décrits ci-après. Si nous recevons votre demande de rachat avant 16 h, HE, un jour ouvrable de la Bourse de Toronto ou avant la fermeture de la Bourse de Toronto, selon la première occurrence, nous calculerons votre valeur de rachat ce jour-là. Si nous recevons votre demande de rachat après cette heure limite, nous calculerons votre valeur de rachat le jour ouvrable suivant.

Le produit du rachat de toutes les séries des Fonds sera versé en dollars canadiens, sauf si vous avez souscrit des titres selon l'option de souscription en dollars américains. Les titres souscrits selon l'option de souscription en dollars américains ne peuvent être rachetés qu'en dollars américains.

Si vous avez souscrit des titres selon l'option de souscription en dollars américains, nous calculerons votre valeur de rachat par titre en prenant la valeur liquidative de la série par titre en dollars canadiens et en la convertissant en dollars américains en fonction du taux de change en vigueur au moment du calcul de la valeur liquidative le jour où votre ordre de rachat est reçu.

Dans les cas suivants, les signatures apposées sur les demandes de rachat doivent être attestées par une banque à charte ou une société de fiducie canadienne, ou par votre courtier :

- le produit de votre rachat est de 25 000 \$ ou plus;
- vous nous demandez d'envoyer le produit de votre rachat à une personne ou à une adresse autre que celle indiquée pour votre compte;
- le produit de votre rachat n'est pas versé à tous les copropriétaires de votre compte;
- le rachat des titres est demandé par une société par actions, une société de personnes, un mandataire, un fiduciaire ou un copropriétaire survivant.

Il est recommandé de consulter votre conseiller en ce qui touche les documents requis.

Dans le cas des Fonds Repère, les rachats traités à la date d'échéance seront traités à la valeur garantie et les rachats traités à la date d'échéance anticipée seront traités à la valeur garantie anticipée. Toutes les parts qui, à la date d'échéance (ou à la date d'échéance anticipée, le cas échéant), n'auront pas été rachetées, seront automatiquement échangées à la date d'échéance (ou à la date d'échéance anticipée, selon le cas), dans le cadre d'une substitution, contre des parts du Fonds du marché monétaire Sun Life. La substitution se fera à la valeur garantie (ou à la valeur garantie anticipée, selon le cas). Veuillez vous reporter à la rubrique *Valeur garantie* ci-après. Veuillez également vous reporter à la rubrique *Risque lié au manque à gagner* pour plus de précisions sur le risque de ne pas recevoir la valeur garantie (ou la valeur garantie anticipée, le cas échéant) à la date d'échéance ou à la date d'échéance anticipée. Sauf à la date d'échéance ou à la date d'échéance anticipée, le montant du rachat que vous recevez correspond à la valeur liquidative des parts rachetées, diminuée des frais de rachat, des frais pour opérations à court terme ou excessives et/ou des retenues d'impôt qui peuvent s'appliquer. Si vous faites racheter vos parts avant la date d'échéance ou la date d'échéance anticipée du Fonds Repère, vous ne recevrez pas la valeur garantie (ou la valeur garantie anticipée, selon le cas) pour ces parts.

## Valeur garantie

Nous avons structuré chaque Fonds Repère de façon qu'il dispose, à la date d'échéance prévue, d'un actif suffisant pour payer aux épargnants, à l'égard de chaque part en circulation, une somme correspondant à la plus élevée des trois valeurs suivantes : i) 10,00 \$ la part, ii) la valeur liquidative par part de fin de mois la plus élevée enregistrée pendant la période allant de la date de création du Fonds jusqu'à sa date d'échéance prévue ou iii) la valeur liquidative par part à la date d'échéance prévue. Cette somme est appelée la « valeur garantie ».

La valeur garantie initiale de chaque part de chaque série d'un Fonds Repère est de 10,00 \$ la part, soit la valeur liquidative par part à la date de création du Fonds. Le dernier jour ouvrable de chaque mois civil pendant la durée d'un Fonds Repère, nous comparons la valeur garantie courante de chaque série à la valeur liquidative par part de cette série calculée le même jour. Dans le cas de chaque série, si cette valeur liquidative par part est supérieure à la valeur garantie courante, la valeur garantie sera augmentée pour qu'elle corresponde à la valeur liquidative par part plus élevée.

De fait, pour chaque série, la valeur garantie est augmentée chaque fois que la valeur liquidative par part à la fin d'un mois est supérieure à la valeur garantie courante. En aucun cas la valeur garantie ne sera diminuée, peu importe les baisses ultérieures de la valeur liquidative par part. À la date d'échéance prévue, la valeur garantie courante de chaque série est comparée à la valeur liquidative par part de cette série arrêtée à cette même date et, s'il y a lieu, elle est augmentée de façon à correspondre à la plus élevée de ces deux valeurs. La valeur garantie est la même pour chaque épargnant qui détient des parts d'une série d'un Fonds Repère, peu importe le moment, pendant la durée du Fonds, où l'épargnant a souscrit ses parts.

Si vous détenez vos parts jusqu'à la date d'échéance ou la date d'échéance anticipée et les faites racheter à cette date, vous recevrez alors la valeur garantie (ou la valeur garantie anticipée, selon le cas) pour chaque part rachetée. Toutes les parts d'une série particulière d'un Fonds Repère en circulation à la date d'échéance ou à la date d'échéance anticipée qui ne sont pas rachetées seront automatiquement échangées, dans le cadre d'une substitution, contre la même série de parts du Fonds du marché monétaire Sun Life assorties de l'option de souscription applicable. La substitution se fera à la valeur garantie (ou à la valeur garantie anticipée, selon le cas). Aucuns frais de souscription ni aucuns frais de substitution ne seront payables à l'égard de cette substitution. La substitution sera traitée comme un rachat aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour un exposé sur les conséquences fiscales d'un rachat de parts.

Veillez également vous reporter à la rubrique *Risque lié au manque à gagner* pour plus de précisions sur le risque de ne pas recevoir la valeur garantie (ou la valeur garantie anticipée, selon le cas). Si un manque à gagner est constaté à la date d'échéance ou à la date d'échéance anticipée et que, pour une raison quelconque, la Sun Life ne paie pas le manque à gagner au Fonds Repère, les rachats et les substitutions mentionnés ci-dessus seront calculés en fonction de la valeur liquidative par part applicable à la date d'échéance ou à la date d'échéance anticipée.

## Frais de rachat

Vous pourriez devoir payer des frais de rachat lorsque vous faites racheter des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8. Le montant de ces frais dépend de l'option de souscription que vous avez choisie au moment de l'achat des titres. Si vous détenez les titres depuis moins de 30 jours, vous pourriez également devoir payer des frais pour opérations à court terme ou excessives. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais pour opérations à court terme ou excessives*.

### **Option frais de souscription différés et option frais de souscription réduits**

Vous pourriez devoir payer des frais de rachat lorsque vous faites racheter des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 que vous avez souscrits selon l'option frais de souscription différés dans les sept ans de leur achat. Les frais sont calculés en pourcentage du montant que vous avez payé initialement pour les titres, et ce pourcentage baisse au cours de la période pendant laquelle vous détenez les titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Option frais de souscription différés* et au barème de frais de rachat sous la rubrique *Frais directement payables par vous* pour de plus amples renseignements. Les parts d'un Fonds Repère ne peuvent être souscrites selon l'option frais de souscription différés au cours des sept dernières années précédant la date d'échéance prévue du Fonds.

Vous pourriez devoir payer des frais lorsque vous faites racheter des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 que vous avez souscrits selon l'option frais de souscription réduits au cours des trois années suivant leur achat. Les frais sont calculés en pourcentage du montant que vous avez payé initialement pour les titres, et ce pourcentage baisse au cours de la période pendant laquelle vous détenez les titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Option frais de souscription réduits* et au barème des frais de rachat sous la rubrique *Frais directement payables par vous* pour de plus amples renseignements. Les parts d'un Fonds Repère ne peuvent être souscrites selon l'option frais de souscription réduits au cours des trois années précédant la date d'échéance prévue d'un Fonds Repère.

Si vous avez choisi l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits pour les titres d'un Fonds et leur avez substitué des titres d'un autre OPC Placements mondiaux Sun Life, les frais de rachat de titres que vous recevez par suite de la substitution seront généralement établis en fonction du coût initial des titres et de la date d'achat initiale.

Il n'y a aucuns frais de rachat à payer pour les titres de série D, de série DB, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I, de série IH, de série O ou de série OH. Toutefois, si vous détenez les titres depuis moins de 30 jours, vous pourriez devoir payer des frais pour opérations à court terme ou excessives. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais pour opérations à court terme ou excessives*. En outre, il n'y a aucuns frais de rachat pour les titres que vous recevez à l'occasion du réinvestissement des distributions.

### **Ordre de rachat**

Vos titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 souscrits selon l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits sont rachetés dans l'ordre suivant :

- les titres qui donnent droit à un rachat sans frais (dans l'ordre où ces titres cessent d'être assujettis au barème des frais de souscription) – veuillez vous reporter à la rubrique *Droit de rachat sans frais de 10 %* ci-après;
- les titres libres (les titres qui ne font plus l'objet de frais de rachat); et
- les titres pour lesquels des frais doivent être payés, ceux qui deviennent libres en premier étant rachetés en premier.

### **Droit de rachat sans frais de 10 %**

Si vous avez souscrit des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 selon l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits, vous pouvez généralement chaque année faire racheter sans frais :

- au plus 10 % du nombre de titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 que vous déteniez au 31 décembre de l'année précédente; *plus*
- au plus 10 % du nombre de titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 que vous avez souscrits pendant l'année en cours avant la date de rachat.

Vous ne pouvez reporter à l'année suivante votre droit de rachat sans frais inutilisé.

Nous pouvons en tout temps, à notre gré, modifier ou suspendre le droit de rachat sans frais.

### **Rachat des titres souscrits aux termes des options de frais de souscription différés et de frais de souscription réduits au décès d'un porteur de titres**

Nous pouvons renoncer aux frais de rachat pour les titres souscrits selon l'option de frais de souscription différés ou l'option de frais de souscription réduits si ces titres sont rachetés à la suite du décès du titulaire d'un compte de particulier. Dès que nous recevons les documents de succession en bonne et due forme, nous traiterons la demande de rachat, et conformément à nos politiques actuelles. Veuillez communiquer avec nous ou votre conseiller pour plus de renseignements.

### **Option frais de souscription payables à l'acquisition**

Vous ne payez aucuns frais de rachat au rachat de titres que vous avez souscrits selon l'option frais de souscription payables à l'acquisition. Vous pourriez devoir payer des frais pour opérations à court terme ou excessives si vous faites racheter des titres dans les 30 jours suivant leur achat. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais pour opérations à court terme ou excessives*.

### **Titres de série D, de série DB, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I, de série IH, de série O et de série OH**

Vous ne payez aucuns frais de rachat au rachat de titres de série D, de série DB, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I, de série IH, de série O et de série OH. Vous pourriez devoir payer des frais pour opérations à court terme ou excessives si vous faites racheter des titres dans les 30 jours suivant leur achat. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais pour opérations à court terme ou excessives*.

### **Opérations à court terme ou excessives**

En général, les placements dans les Fonds sont des placements à long terme. De fréquentes opérations ou substitutions de titres du Fonds par un ou plusieurs épargnants peuvent nuire au rendement du Fonds en l'obligeant à maintenir un niveau de liquidités plus élevé qu'il ne maintiendrait autrement ou à se défaire de placements lorsque la conjoncture des marchés est défavorable pour satisfaire aux demandes de rachat, ce qui se répercute sur tous les épargnants participant au Fonds.

Certains épargnants peuvent chercher à faire des opérations ou des substitutions fréquentes dans le but de tirer avantage de l'écart entre la valeur liquidative du Fonds et la valeur des avoirs en portefeuille du Fonds. Cette activité est parfois appelée « anticipation des mouvements du marché ».

Nous utilisons diverses mesures pour déceler et empêcher les activités d'anticipation des mouvements du marché, dont les suivantes :

- surveillance des opérations effectuées dans les comptes de nos clients et, de ce fait, refus de certaines opérations;
- imposition de frais pour opérations à court terme ou excessives;
- application de la procédure d'établissement de la juste valeur aux avoirs étrangers en portefeuille pour déterminer le prix des titres de nos Fonds.

Bien que nous prenions activement des mesures pour surveiller, déceler et empêcher les opérations à court terme ou excessives, nous ne pouvons être certains que toutes les opérations de cette nature seront complètement éliminées. Nous pouvons réévaluer en tout temps ce qui constitue des opérations à court terme ou excessives inappropriées au détriment des Fonds et nous pouvons, à notre appréciation, prélever ou non des frais pour opérations à court terme ou excessives sur ces opérations. Les frais pour opérations à court terme ou excessives sont versés au Fonds pertinent et non à nous.

#### **Frais pour opérations à court terme ou excessives**

Si, dans les 30 jours de leur achat, vous faites racheter des titres ou vous échangez des titres dans le cadre d'une substitution, l'opération peut être assujettie à des frais pour opérations à court terme ou excessives de 2 % de la valeur liquidative des titres rachetés ou ayant fait l'objet de la substitution. Les frais à payer seront déduits du montant faisant l'objet du rachat ou de la substitution et seront versés au Fonds pertinent. Les frais pour opérations à court terme ou excessives s'ajoutent à tous frais de rachat ou de substitution que vous pourriez avoir à payer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais directement payables par vous*. Chaque substitution additionnelle sera considérée à cette fin comme une nouvelle souscription. Aucuns frais pour opérations à court terme ou excessives ne seront imposés dans les cas suivants :

- un rachat de titres lorsque l'épargnant ne respecte plus le montant du placement minimal dans les Fonds;
- un rachat de titres acquis au moment du réinvestissement automatique de toutes les distributions de revenu net ou de gains en capital par un Fonds;
- un rachat de titres découlant du défaut d'acquitter le prix de souscription de titres;
- une substitution ou un rachat portant sur des titres du Fonds du marché monétaire Sun Life ou de la Catégorie du marché monétaire Sun Life;
- une substitution aux termes d'un PTS (comme il est décrit ci-après);
- une substitution par suite d'une opération de rééquilibrage en vertu du service de rééquilibrage de compte (au sens attribué à ce terme ci-après);
- un échange de titres d'une série à une autre série du même Fonds;
- un rachat de titres par un autre fonds de placement ou un produit de placement que nous approuvons;
- un transfert des titres souscrits selon l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits vers l'option frais de souscription payables à l'acquisition; ou
- à l'entière discrétion du gestionnaire.

En outre, nous pouvons aussi renoncer aux frais pour opérations à court terme ou excessives dans certaines circonstances atténuantes, notamment des difficultés financières graves ou le décès de l'épargnant.

Veillez aussi vous reporter aux rubriques *Frais de substitution* et *Placement minimal* pour de plus amples renseignements.

### **Établissement de la juste valeur**

La Bourse de Toronto ferme généralement à 16 h, HE. Nous établissons la valeur des titres en portefeuille d'un Fonds en utilisant leur valeur de marché arrêtée à 16 h, HE. Pour les titres qui sont négociés sur les marchés nord-américains, les cours de clôture reflètent généralement avec précision les valeurs de marché arrêtées à 16 h, HE. Toutefois, les cours de clôture à des Bourses de valeurs étrangères peuvent, dans certains cas, ne pas refléter fidèlement les valeurs de marché. Des événements ayant un effet sur la valeur des avoirs étrangers en portefeuille peuvent s'être produits après la fermeture des marchés étrangers, mais avant 16 h, HE. Notre méthode d'établissement de la juste valeur comporte des rajustements des cours de clôture des titres étrangers s'il survient un événement important entre la fermeture du marché étranger et le moment auquel la valeur liquidative des Fonds est calculée. L'établissement de la juste valeur vise à augmenter la probabilité que la valeur liquidative d'un Fonds reflète avec exactitude la valeur de ses avoirs au moment où le prix des titres du Fonds est déterminé et à empêcher l'anticipation des mouvements du marché en diminuant la probabilité qu'un épargnant soit en mesure de tirer avantage, de façon inappropriée, de faits nouveaux sur le marché qui ont eu lieu après la fermeture des marchés étrangers et avant 16 h, HE.

### **Comment nous traitons votre demande de rachat**

Nous vous verserons le produit de votre demande de rachat dans un délai de deux jours ouvrables suivant la réception de tous les documents ou de toutes les directives nécessaires. Nous déduirons du paiement les frais de rachat et les retenues d'impôt.

Si votre compte est enregistré au nom de votre courtier ou d'un intermédiaire, nous y verserons directement le produit du rachat, à moins que votre courtier ou l'intermédiaire ne nous donne d'autres directives.

Si nous ne recevons pas, dans un délai de 10 jours ouvrables de la réception de votre demande de rachat, tous les documents ou toutes les directives nécessaires, nous rachèterons vos titres le dixième jour ouvrable suivant le rachat. Si le produit de la vente est supérieur au coût, le Fonds conservera la différence. Si le produit de la vente est inférieur au coût, votre courtier versera la différence au Fonds et vous pourriez devoir lui rembourser ce paiement.

### **Rachat automatique**

Les épargnants qui achètent les titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8, de série T8, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I et de série IH des Fonds doivent conserver au moins 500 \$ dans leur compte. Si le solde de votre compte est inférieur à 500 \$, nous pouvons vous en aviser et vous donner 30 jours pour effectuer un autre placement. Si, après ces 30 jours, le solde de votre compte est toujours inférieur à 500 \$, nous pouvons racheter la totalité des titres de votre compte et vous transmettre le produit du rachat.

Les épargnants qui achètent les titres de série DB doivent conserver au moins 250 \$ dans leur compte. Si le solde de votre compte est inférieur à 250 \$, nous pouvons vous en aviser et vous donner 30 jours pour effectuer un autre placement. Si, après ces 30 jours, le solde de votre compte est toujours inférieur à 250 \$, nous pouvons racheter la totalité des titres de votre compte et vous transmettre le produit du rachat.

Nous nous réservons en outre le droit de racheter, sans vous en aviser, tous les titres que vous détenez dans un Fonds si votre placement dans celui-ci atteint une valeur inférieure à 500 \$. Nous avons également l'intention d'observer toutes les politiques de rachat adoptées de temps à autre par les membres de l'industrie, tels que Fundserv, qui fournit un système de traitement des opérations utilisé par la plupart des OPC au Canada.

Veillez vous reporter à la rubrique *Placement minimal* pour de plus amples renseignements sur le solde minimal devant être maintenu pour les placements dans des titres de série O ou de série OH des Fonds et sur les conséquences du non-respect de ce solde minimal.

Peu importe la taille de votre placement dans un Fonds, nous nous réservons le droit de racheter tous les titres que vous détenez dans ce Fonds si nous croyons qu'il est dans l'intérêt fondamental du Fonds de le faire.

### **Suspension de votre droit de rachat**

Les organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada nous autorisent à suspendre votre droit de faire racheter vos titres dans les cas suivants :

- en cas de suspension des opérations normales sur tout marché où se négocient des titres ou des dérivés qui représentent plus de 50 % de la valeur totale du Fonds s'il n'existe aucun autre marché ou Bourse représentant une solution de rechange raisonnable;
- lorsque les organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada y consentent.

Si nous suspendons votre droit de rachat après que vous avez demandé un rachat et avant que le produit de ce rachat n'ait été calculé, vous pouvez soit retirer votre demande de rachat, soit faire racheter vos titres à la valeur liquidative calculée après la levée de la suspension. Nous n'accepterons aucun ordre visant l'achat de titres d'un Fonds au cours d'une période de suspension du droit de rachat.

### **Comment procéder à une substitution de titres**

Vous pouvez en tout temps substituer à la totalité ou à une partie de votre placement dans un Fonds un placement dans un OPC Placements mondiaux Sun Life différent (pourvu que vous répondiez aux conditions vous permettant d'effectuer la substitution). Vous pouvez également échanger des titres d'une série d'un Fonds contre des titres d'une autre série du même Fonds (ce qui, dans le cas d'un échange entre titres de séries d'un Fonds constitué en fiducie s'appelle un « **changement de désignation** », et qui, dans le cas d'un échange entre titres de séries de Catégorie de société s'appelle une « **conversion** »), pourvu que vous répondiez aux conditions vous permettant de souscrire des titres de la nouvelle série ou de changer d'option de souscription. En règle générale, il n'est pas conseillé de changer d'option de souscription. En conservant l'option de souscription initiale, vous éviterez des frais supplémentaires inutiles. Veillez vous reporter à la rubrique *Changement d'option de souscription*.

Si en effectuant une substitution, vous vous déportez d'un placement dans un Fonds Repère avant sa date d'échéance prévue, l'opération de substitution se fera en fonction de la valeur liquidative des parts faisant l'objet de la substitution et non de la valeur garantie de ces parts.

Vous devez soumettre tous vos ordres de substitution par l'entremise de votre conseiller.

### **Substitution entre les OPC Placements mondiaux Sun Life**

Vous pouvez substituer à vos titres d'une série d'un Fonds des titres de la même série ou d'une autre série d'un autre OPC Placements mondiaux Sun Life, pourvu que vous répondiez aux conditions vous permettant d'obtenir les titres de la série visée par la substitution. Cette opération comporte un rachat de titres du Fonds et l'acquisition de titres de l'autre OPC Placements mondiaux Sun Life. Le rachat est une disposition aux fins de l'impôt et entraînera généralement la réalisation d'un gain en capital ou d'une perte en capital. Veillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*.

Si vous substituez à des titres d'une série d'un Fonds souscrits selon l'option de souscription en dollars américains des titres d'une série d'un autre Fonds qui offre l'option de souscription en dollars américains, l'opération sera traitée en dollars américains.

Si vous substituez à des titres d'un Fonds souscrits selon l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits des titres d'un autre Fonds assortis de la même option de souscription, vos nouveaux titres seront généralement assujettis au même barème de frais de rachat que vos titres initiaux.

### Échange entre séries

Vous pouvez échanger vos titres d'une série d'un Fonds contre des titres d'une série différente du même Fonds si vous répondez aux conditions vous permettant de souscrire des titres de la nouvelle série. Veuillez vous reporter à la rubrique *Séries de titres* pour connaître ces conditions. Un échange entre des parts de série AH, de série FH, de série IH ou de série OH d'un Fonds constitué en fiducie et des parts de série A, de série AT5, de série T5, de série AT8, de série T8, de série D, de série F, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I ou de série O du même Fonds constitué en fiducie est traité comme un rachat de parts suivi d'un achat de parts. Le rachat est une disposition aux fins de l'impôt et entraînera généralement la réalisation d'un gain en capital ou d'une perte en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour de plus amples renseignements. Autrement, un échange entre des titres du même Fonds est traité comme un changement de désignation dans le cas d'un Fonds constitué en fiducie, ou une conversion dans le cas d'une Catégorie de société et n'est pas considéré comme une disposition des titres aux fins de l'impôt. Vous ne réaliserez aucun gain en capital ni ne subirez de perte en capital au moment de la conversion ou du changement de désignation sauf si les titres sont rachetés pour payer des frais. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour de plus amples renseignements.

Si vous substituez à des titres d'une série d'un Fonds souscrits selon l'option de souscription en dollars américains des titres d'une autre série du Fonds qui offre l'option de souscription en dollars américains, l'opération sera traitée en dollars américains.

Vous devriez garder à l'esprit les points suivants dans les cas de changement de désignation entre séries d'un même Fonds :

- Si vous échangez des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 d'un Fonds souscrits selon l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits contre des titres de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I, de série IH, de série O ou de série OH du même Fonds, vous devrez payer les frais de rachat applicables.
- Si vous échangez des titres de série D, de série DB, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I, de série IH, de série O ou de série OH d'un OPC Placements mondiaux Sun Life contre des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 du même OPC ou d'un autre OPC Placements mondiaux Sun Life, vous pouvez choisir, parmi les trois options de souscription offertes, celle qui s'appliquera à vos nouveaux titres.
- Tout échange en vue d'obtenir des titres de série I ou de série IH vous en départir doit d'abord être approuvé par écrit par le gestionnaire.
- Un échange de titres d'un Fonds d'une série à des titres d'une autre série entraînera vraisemblablement un changement du nombre de titres du Fonds que vous détenez puisque les séries d'un Fonds ont généralement des valeurs liquidatives par titre différentes.

- Si vous ne répondez plus aux conditions vous permettant de détenir des titres de série D, de série DB, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I, de série IH, de série O ou de série OH, nous pouvons procéder à un échange de vos titres de série D, de série DB, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I, de série IH, de série O ou de série OH en titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8, le cas échéant, du même Fonds assortis de l'option frais de souscription payables à l'acquisition.

### **Changement d'option de souscription**

Les changements d'option de souscription peuvent donner lieu à une modification de la rémunération versée à votre courtier. Pour les raisons indiquées ci-après, il n'est généralement pas souhaitable d'effectuer de tels changements.

Les changements d'option de souscription ne seront habituellement autorisés que si vous nous donnez la directive de racheter vos titres initiaux et de souscrire de nouveaux titres selon une option de souscription différente. Un rachat constitue une disposition aux fins de l'impôt et entraînera généralement la réalisation d'un gain en capital ou d'une perte en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour de plus amples renseignements. Si vos titres initiaux sont assujettis à des frais de rachat ou qu'ils ne confèrent pas de droit de rachat sans frais (comme il est décrit précédemment), le changement entraînera, s'il y a lieu, l'application de frais de rachat. De plus, si en procédant à votre changement, vous choisissez l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits, alors qu'il ne s'agit pas de votre option de souscription initiale, un nouveau barème de frais de rachat s'appliquera à vos nouveaux titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Choisir une option de souscription* pour de plus amples renseignements.

Le remplacement des titres souscrits selon l'option frais de souscription différés ou selon l'option frais de souscription réduits qui ne font pas l'objet de frais de rachat par des titres souscrits selon l'option frais de souscription payables à l'acquisition entraînera généralement une hausse de la commission de suivi versée à votre courtier, sans toutefois que vous ayez à payer des frais supplémentaires, autres que les frais de substitution décrits à la rubrique *Frais de substitution*. Veuillez vous reporter à la sous-rubrique *Commission de suivi* se trouvant sous la rubrique *Rémunération du courtier* pour de plus amples renseignements. Si les titres sont immatriculés à votre nom, nous exigeons généralement votre autorisation écrite par l'entremise de votre courtier. Si vos titres sont immatriculés au nom de votre courtier ou d'un intermédiaire, nous exigeons généralement l'autorisation écrite de votre courtier ou de l'intermédiaire. Votre courtier ou l'intermédiaire sera généralement tenu de vous communiquer certains renseignements et d'obtenir votre consentement écrit dans le cas d'un changement d'option de souscription.

Nous échangeons automatiquement les titres souscrits selon l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits pour des titres assortis de l'option frais de souscription payables à l'acquisition une fois écoulée la période prévue dans le barème des frais de rachat qui leur est applicable. Cet échange est un changement de désignation ou une conversion des titres d'un Fonds et n'est pas considéré comme une disposition de titres aux fins de l'impôt. Votre courtier recevra donc une commission de suivi plus élevée, même si vos frais n'augmentent pas. Veuillez vous reporter à la sous-rubrique *Commission de suivi* se trouvant sous la rubrique *Rémunération du courtier* pour de plus amples renseignements.

Vous ne pouvez effectuer une substitution des parts d'un Fonds Repère assorties de l'option frais de souscription différés au cours des sept dernières années précédant la date d'échéance prévue de ce Fonds, ou assorties de l'option frais de souscription réduits au cours des trois dernières années précédant la date d'échéance prévue de ce Fonds.

## Frais de substitution

Les courtiers peuvent vous imposer des frais de substitution allant jusqu'à 2 % du montant de la substitution en contrepartie du temps et des frais de traitement que comporte pour eux une substitution. En règle générale, les courtiers peuvent imposer à l'épargnant des frais de substitution à l'égard des substitutions entre les titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8, de série T8, de série O ou de série OH d'un OPC Placements mondiaux Sun Life. Vous négociez les frais de substitution avec votre conseiller.

Les frais de substitution et le courtage s'excluent mutuellement. Les courtiers peuvent recevoir des frais de substitution ou un courtage à l'occasion d'une opération de substitution, mais non les deux.

Si vous ne répondez plus aux conditions vous permettant de détenir des titres d'une série et que le gestionnaire échange vos titres pour des titres d'une autre série du même Fonds, le courtier ne recevra aucuns frais de substitution ni aucun courtage.

Vous pourriez également devoir payer des frais pour opérations à court terme ou excessives si vous procédez à une substitution portant sur des titres souscrits dans les 30 derniers jours. Veuillez vous reporter aux rubriques *Opérations à court terme ou excessives* et *Frais pour opérations à court terme ou excessives*.

Aucuns frais de souscription ne sont demandés à l'égard des substitutions suivantes :

- vous échangez des titres d'une série d'un Fonds pour des titres d'une autre série du même Fonds, y compris des échanges visant des titres de série AH, de série FH, de série IH et de série OH (lorsque de tels échanges sont permis);
- vous substituez des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 d'un OPC Placements mondiaux Sun Life souscrits selon l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits des titres souscrits selon l'option frais de souscription payables à l'acquisition, et votre courtier vous demande de payer un courtage pour l'opération de substitution;
- vous effectuez une substitution pour vous départir des titres de série D, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I ou de série IH pour acquérir des titres de série D, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I ou de série IH du même OPC ou d'un autre OPC Placements mondiaux Sun Life;
- vous substituez des titres par suite d'une opération de rééquilibrage en vertu de notre service de rééquilibrage de compte (au sens attribué à ce terme ci-après);
- vous effectuez une substitution aux termes d'un programme de transferts systématiques (comme il est décrit ci-après).

# Services facultatifs

## **Programme de prélèvements automatiques (PPA)**

Vous pouvez établir un PPA auprès de nous de façon à ce qu'une somme d'argent soit automatiquement prélevée sur votre compte bancaire à intervalles réguliers et placée dans les Fonds que vous choisissez. Le PPA vous permet de bénéficier des avantages des achats périodiques par sommes fixes. Les achats périodiques par sommes fixes consistent à investir un montant déterminé à intervalles réguliers. Vous achèterez moins de titres lorsque leur coût est élevé et plus de titres lorsque leur coût est faible, ce qui vous permettra de répartir le coût de votre placement. Votre courtier peut vous offrir un programme semblable.

Vous ne pouvez souscrire des titres par l'intermédiaire de votre PPA qu'en dollars canadiens, sauf les titres souscrits selon l'option de souscription en dollars américains, qui doivent être souscrits en dollars américains.

Pour établir un PPA, vous devez :

- nous fournir un chèque portant l'inscription « nul »;
- nous préciser la somme à prélever;
- nous aviser de la fréquence et de la date des prélèvements;
- nous préciser les placements que vous souhaitez effectuer.

Vous pouvez choisir cette option au moment de l'achat initial de titres ou en tout temps par la suite. Vous devez établir votre PPA par l'intermédiaire de votre conseiller. Nous devons recevoir un préavis d'au moins trois jours ouvrables pour établir un PPA.

Nous ne demandons aucuns frais pour établir votre PPA. Vous devez toutefois effectuer un versement minimal de 50 \$ (100 \$ pour la série D et 500 \$ respectivement pour la série O et la série OH) dans chaque Fonds s'inscrivant dans votre PPA. Nous pouvons, à notre entière discrétion et sans aviser les porteurs de titres, rajuster ce seuil ou y renoncer.

Vous pouvez modifier vos directives relatives à votre PPA ou mettre fin au PPA en tout temps, pourvu que nous recevions un préavis d'au moins deux jours ouvrables. La plupart des modifications aux comptes que nous gérons doivent être effectuées par l'entremise de votre courtier. Si vous faites racheter la totalité des titres de votre compte, nous mettrons fin à votre PPA, à moins d'indication contraire de votre part.

## **Programme de retraits systématiques (PRS)**

Vous pouvez établir un PRS auprès de nous de façon à ce que nous vous versions automatiquement des paiements à intervalles réguliers en rachetant des titres de votre compte. Votre courtier peut vous offrir un programme semblable.

Pour établir un PRS, vous devez :

- avoir un placement minimal de 5 000 \$ dans votre PRS;
- remplir le formulaire requis et le remettre à votre conseiller ou nous le transmettre;
- nous aviser de la fréquence et du montant des retraits que vous souhaitez effectuer.

Nous devons recevoir un préavis d'au moins trois jours ouvrables pour établir un PRS. Nous ne demandons aucuns frais pour établir un PRS, mais chaque retrait effectué doit être d'au moins 50 \$ (500 \$ pour chaque retrait de titres de série O et de série OH). Nous pouvons, à notre entière discrétion et sans aviser les épargnants, rajuster ce seuil ou y renoncer. Vos frais de rachat dépendront de l'option de souscription qui s'applique aux titres qui font l'objet du rachat.

Vous pouvez modifier les directives relatives à votre PRS ou mettre fin au PRS en tout temps, pourvu que nous recevions un préavis d'au moins deux jours ouvrables. La plupart des modifications doivent être effectuées par l'entremise de votre conseiller ou de votre courtier.

**Si vos retraits réguliers dépassent la croissance de votre compte, votre placement initial finira par s'épuiser.** Dans certaines circonstances, par exemple, lorsque le solde de votre compte est inférieur à 500 \$, nous pouvons racheter la totalité de vos titres et fermer votre compte. Veuillez vous reporter à la rubrique *Rachat automatique* pour de plus amples renseignements.

Les retraits de votre régime enregistré d'épargne-retraite (« **REER** ») et les retraits d'un montant supérieur au seuil minimal requis par votre fonds enregistré de revenu de retraite (« **FERR** ») au cours d'une année sont généralement assujettis à des retenues d'impôt. Les retraits d'un compte d'épargne libre d'impôt (« **CELI** ») ne sont pas assujettis à des retenues d'impôt. Le PRS n'est pas disponible pour les titres détenus dans un régime enregistré d'épargne-études (« **REEE** ») ou un régime enregistré d'épargne-invalidité (« **REEI** »). Les REER, FERR, CELI, REEE et REEI et les régimes de participation différée aux bénéfices sont désignés collectivement comme les « **régimes enregistrés** ».

## **Programme de transferts systématiques (PTS)**

Vous pouvez établir un PTS auprès de nous de façon à ce que nous procédions automatiquement – hebdomadairement, aux deux semaines, deux fois par mois, mensuellement, aux deux mois, trimestriellement, semestriellement ou annuellement – à une substitution d'un montant en dollars déterminé (minimum de 50 \$ pour toutes les séries de titres autres que les titres de série O ou de série OH ou de 500 \$ respectivement pour les titres de série O et de série OH) d'une série de titres d'un OPC Placements mondiaux Sun Life (le « premier fonds ») contre des titres de la même série d'un autre OPC Placements mondiaux Sun Life (si la même série est offerte) (l'« autre fonds »).

Pour établir un PTS, vous devez :

- remplir le formulaire requis et le remettre à votre conseiller ou nous le transmettre;
- nous aviser de l'OPC Placements mondiaux Sun Life dont vous transférer des sommes et de l'OPC Placements mondiaux Sun Life auquel vous voulez les affecter;
- nous aviser de la fréquence et du montant des substitutions que vous voulez effectuer.

Nous devons recevoir un préavis d'au moins trois jours ouvrables pour établir un PTS. Nous ne demandons aucuns frais pour établir un PTS.

Vous pouvez modifier les directives relatives au PTS ou mettre fin au PTS en tout temps, pourvu que nous recevions un préavis d'au moins trois jours ouvrables. La plupart des modifications doivent être effectuées par l'entremise de votre conseiller ou de votre courtier.

Toutes les règles relatives aux substitutions de titres d'un Fonds, décrites à la rubrique *Comment procéder à une substitution de titres* s'appliquent aux substitutions aux termes d'un PTS. Toutefois, les substitutions aux termes d'un PTS ne font pas l'objet de frais de substitution ni de frais pour opérations à court terme ou excessives.

Veillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour de plus amples renseignements sur les conséquences fiscales d'une substitution de titres des Fonds.

### **Rééquilibrage des comptes**

Vous pouvez établir un rééquilibrage des comptes (« **service de rééquilibrage de compte** ») auprès de nous et nous rééquilibrons automatiquement les placements dans votre compte. Ce service vous permet d'établir une répartition cible de vos placements dans un compte. Vous nous précisez l'OPC Placements mondiaux Sun Life pertinent, la répartition cible pour chaque Fonds, le pourcentage que vous attribuerez aux valeurs réelles de vos placements dans les Fonds pour les distinguer de vos répartitions cibles avant le rééquilibrage (soit, le « pourcentage d'écart »), et la fréquence souhaitée du rééquilibrage (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle). Votre compte sera passé en revue et, au besoin, rééquilibré le dernier jour ouvrable de la période de calendrier de la fréquence que vous aurez choisie.

Toutes les opérations de rééquilibrage sont assujetties aux règles relatives à la substitution établies dans le prospectus simplifié de l'OPC Placements mondiaux Sun Life pertinent, sauf indication contraire. Les frais pour opérations à court terme ou excessives ne sont pas appliqués aux opérations de rééquilibrage. Aucuns frais ne s'appliquent au service de rééquilibrage de compte et le courtier ne doit pas imputer de frais de substitution par suite d'un rééquilibrage. Le service de rééquilibrage n'est pas offert dans le cas de titres détenus selon l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits ou dans le cadre d'un REEE.

Pour qu'un compte bénéficie du service de rééquilibrage de compte, un formulaire doit être rempli. Veuillez vous informer auprès de votre conseiller pour de plus amples renseignements.

### **Régimes enregistrés**

En règle générale, nous pouvons établir un REER, un FERR, l'un ou l'autre des divers types de régimes enregistrés immobilisés (comme un compte de retraite immobilisé ou un fonds de revenu viager), un REEE, un REEI ou un CELI pour vous lorsque vous investissez dans les Fonds. Veuillez communiquer avec votre conseiller pour obtenir de plus amples renseignements.

Veillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*, pour de plus amples renseignements sur la détention de titres du Fonds dans les régimes enregistrés.

# Frais

Les tableaux suivants indiquent les frais que vous pourriez devoir payer si vous faites un placement dans les Fonds. Il se peut que vous ayez à acquitter une partie de ces frais directement, selon l'option de souscription que vous choisissez. Les Fonds peuvent payer certains de ces frais, ce qui diminue la valeur de votre placement.

Lorsque la modification de la méthode de calcul des frais imputés à un Fonds risque d'entraîner une augmentation des frais du Fonds ou de ses épargnants, ou lorsque des frais relatifs à la détention de titres du Fonds et devant être imputés à un Fonds ou imputés directement aux porteurs de titres par le Fonds ou par nous risquent d'entraîner une augmentation des charges applicables au Fonds ou aux épargnants, et que, dans les deux cas, ces frais sont imposés par une entité qui n'a pas de lien de dépendance avec le Fonds, l'approbation des épargnants de ce Fonds ne sera pas obtenue, mais ces derniers seront avisés par écrit de l'augmentation au moins 60 jours avant qu'elle ne prenne effet.

En ce qui concerne la série D, la série DB, la série F, la série FH, la série F5, la série F8, la série FT5, la série FT8, la série I ou la série IH d'un Fonds, nous pouvons modifier la méthode de calcul des frais ou imposer de nouveaux frais, ce qui pourrait, dans chaque cas, entraîner une hausse des frais pour ces séries ou leurs porteurs de titres moyennant un préavis écrit d'au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de la modification.

## Frais payables par les Fonds

Les Fonds paient généralement deux types de frais, soit des frais de gestion et des honoraires d'administration.

**Frais de gestion** Chaque Fonds nous paie des frais de gestion fondés sur la valeur liquidative de chaque série du Fonds, majorés de la TVH ou des autres taxes applicables.

Les frais de gestion versés pour les services que nous offrons aux Fonds comprennent ce qui suit :

- Prestation de services de conseils en placement
- Supervision de prestataires de services auprès des Fonds
- Activités d'administration générale des Fonds
- Activités de commercialisation et autres activités promotionnelles
- Organisation de la distribution ou de la vente des titres des Fonds
- Versement du courtage aux conseillers et aux courtiers

Cette liste n'est pas exhaustive.

Le taux annuel des frais, exclusion faite de la TVH et des autres taxes applicables, le cas échéant, mais avant toute réduction des frais de gestion qui pourrait s'appliquer à vous, est indiqué ci-après. Les frais s'accumulent quotidiennement et sont versés mensuellement.

Nom du Fonds	Titres de série A, AH, AT5, T5, AT8 et T8	Titres de série D*	Titres de série DB **	Titres de série F et FH	Titres de série F5, F8, FT5 et FT8
Fonds croissance mondial MFS Sun Life	1,85 %	1,25 %	--	0,85 %	0,85 %
Fonds valeur mondial MFS Sun Life	2,00 %	--	--	1,00 %	1,00 %
Fonds croissance américain MFS Sun Life	1,85 %	--	--	0,85 %	0,85 %
Fonds valeur américain MFS Sun Life	1,85 %	--	--	0,85 %	0,85 %
Fonds croissance international MFS Sun Life	1,85 %	1,25 %	--	0,85 %	0,85 %
Fonds valeur international MFS Sun Life	2,00 %	--	--	1,00 %	1,00 %
Fonds marchés émergents Excel Sun Life	2,15 %	--	1,40 %	1,15 %	--
Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life	1,80 %	--	--	0,80 %	0,80 %
Fonds d'actions internationales JPMorgan Sun Life	1,90 %	--	--	0,90 %	0,90 %
Fonds d'obligations multistratégie Sun Life	1,05 %	--	--	0,55 %	--
Fonds revenu mensuel MFS Sun Life	1,25 %	--	--	0,75 %	0,75 %
Fonds du marché monétaire Sun Life	1,00 %	0,55 %	--	0,75 %	--
Fonds énergétique Dynamique Sun Life^	1,85 %	--	--	0,85 %	0,85 %
Fonds Chine Excel Sun Life	2,50 %	--	--	1,50 %	--
Fonds équilibré marchés émergents Excel Sun Life	1,90 %	--	1,15 %	0,90 %	--
Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life	1,75 %	--	1,15 %	0,90 %	--
Fonds équilibré Inde Excel Sun Life	1,90 %	--	--	0,90 %	--
Fonds Inde Excel Sun Life	2,05 %	--	1,30 %	1,05 %	--
Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life	2,05 %	--	--	1,05 %	--
Portefeuille FNB titres à revenu fixe tactique Sun Life	0,95 %	--	--	0,45 %	--
Portefeuille FNB prudent tactique Sun Life	1,20 %	--	--	0,45 %	0,45 %

Nom du Fonds	Titres de série A, AH, AT5, T5, AT8 et T8	Titres de série D*	Titres de série DB **	Titres de série F et FH	Titres de série F5, F8, FT5 et FT8
Portefeuille FNB équilibré tactique Sun Life	1,50 %	--	--	0,50 %	0,50 %
Portefeuille FNB croissance tactique Sun Life	1,55 %	--	--	0,55 %	--
Portefeuille FNB d'actions tactique Sun Life	1,55 %	--	--	0,55 %	--
Catégorie équilibrée canadienne BlackRock Sun Life	1,50 %	--	--	0,50 %	0,50 %
Catégorie d'actions canadiennes Composée BlackRock Sun Life	1,00 %	--	--	0,50 %	0,50 %
Catégorie d'actions canadiennes BlackRock Sun Life	1,50 %	--	--	0,50 %	0,50 %
Catégorie du marché monétaire Sun Life	1,00 %	--	--	0,75 %	--
Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life^	1,75 %	--	--	0,75 %	0,75 %
Catégorie de rendement stratégique Dynamique Sun Life^	1,85 %	--	--	0,85 %	0,85 %
Catégorie revenu de dividendes MFS Sun Life	1,70 %	--	--	0,70 %	0,70 %
Catégorie prudente Granite Sun Life	1,50 %	--	--	0,75 %	0,75 %
Catégorie modérée Granite Sun Life	1,75 %	--	--	0,75 %	0,75 %
Catégorie équilibrée Granite Sun Life	1,80 %	--	--	0,80 %	0,80 %
Catégorie croissance équilibrée Granite Sun Life	1,85 %	--	--	0,85 %	0,85 %
Catégorie croissance Granite Sun Life	1,90 %	--	--	0,90 %	0,90 %
Catégorie croissance actions canadiennes MFS Sun Life	1,80 %	--	--	0,80 %	0,80 %
Catégorie valeur Sentry Sun Life	1,80 %	--	--	0,80 %	0,80 %
Catégorie croissance américaine MFS Sun Life	1,85 %	--	--	0,85 %	0,85 %
Catégorie croissance mondiale MFS Sun Life	1,85 %	--	--	0,85 %	0,85 %

Nom du Fonds	Titres de série A, AH, AT5, T5, AT8 et T8	Titres de série D*	Titres de série DB **	Titres de série F et FH	Titres de série F5, F8, FT5 et FT8
Catégorie croissance internationale MFS Sun Life	1,85 %	--	--	0,85 %	0,85 %

^ Dynamique, Fonds Dynamique, Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique et Catégorie de rendement stratégique Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence

\* Les titres de série D d'un Fonds ne peuvent être souscrits que par les porteurs détenant des titres de catégorie D d'un fonds commun de Placements mondiaux Sun Life, le 30 mars 2012 (ou de fonds qui peuvent avoir fusionné par la suite avec un fonds commun de Placements mondiaux Sun Life). Veuillez vous reporter à la rubrique *Titres de série D* pour de plus amples renseignements.

\*\* Les titres de série DB d'un Fonds ne sont offerts qu'aux épargnants actuels qui souscrivent des titres au moyen d'un programme de prélèvements automatiques établi avant 16 h le 7 février 2018. Veuillez vous reporter à la rubrique *Titres de série DB* pour de plus amples renseignements.

Le taux des frais de gestion à la charge de chaque Fonds Repère diminue au fil du temps en fonction du nombre d'années restant à courir avant la date d'échéance prévue du Fonds Repère. Cette réduction des frais de gestion s'explique par le fait que la partie du portefeuille de chaque Fonds Repère investie dans le fonds sous-jacent diminuera au fil du temps.

Années à courir jusqu'à l'échéance			
	Plus de 5	5 à plus de 1	1 ou moins
<b>Série A</b>	1,85 %	1,30 %*	1,00 %

\* Avec prise d'effet le 31 mars 2017, le taux des frais de gestion à la charge du Fonds Repère 2020 Sun Life au cours de la période de 5 ans à plus de 1 an à courir jusqu'à l'échéance a été réduit à 1,00 %.

Nous pouvons en tout temps, à notre discrétion, renoncer à une partie ou au montant intégral des frais de gestion à la charge d'une série de titres d'un Fonds.

Dans le cas des titres de série I et de série IH, les épargnants négocient et paient les frais de gestion directement. Les frais de gestion des titres de série I et de série IH, sont décrits ci-après, à la rubrique *Frais directement payables par vous*.

Dans le cas des titres de série O et de série OH, les épargnants nous versent directement des frais de gestion. Les frais de gestion sont payés au moyen d'un rachat de titres détenus dans le compte du Programme Gestion privée pertinent. Les frais de gestion de la série O et de série OH sont décrits ci-après, à la rubrique *Frais directement payables par vous*.

En règle générale, nous pouvons réduire les frais imputés à un Fonds (y compris les frais de gestion et les frais d'administration) au profit des investisseurs institutionnels et des épargnants particuliers qui font des placements importants dans un Fonds. Ces réductions sont négociables par ces investisseurs institutionnels ou leur conseiller et par nous. Pour effectuer cette réduction, nous réduisons les frais facturés au Fonds visé et ensuite, dans le cas d'un Fonds constitué en fiducie, le Fonds verse à l'épargnant une distribution spéciale du revenu, des gains en capital et/ou un remboursement de capital correspondant au montant de la réduction (une « **distribution sur les frais** »), et dans le cas d'une Catégorie de société, nous payons un montant égal à la réduction ou au rabais. Les distributions sur les frais et les rabais sont généralement réinvesties dans des titres supplémentaires. Toutefois, certains investisseurs institutionnels peuvent choisir de recevoir ces montants en espèces. Les épargnants qui participent au programme Gestion privée bénéficient d'une réduction des frais de gestion. Selon le montant du placement, des réductions de frais de gestion peuvent s'appliquer. **Veillez communiquer avec nous ou votre conseiller pour plus de renseignements sur le programme Gestion privée.**



**Honoraires d'administration et frais d'exploitation**

Nous payons certains des frais d'exploitation de chaque Fonds autres que les coûts du fonds (tels qu'ils sont décrits ci-après) (les « **frais d'administration** ») en contrepartie d'honoraires d'administration fixes que chaque fonds nous verse (les « **honoraires d'administration** »). Les honoraires d'administration sont calculés en fonction de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Le taux annuel des honoraires d'administration, à l'exclusion de la TVH et des autres taxes applicables, s'il y a lieu, est indiqué ci-après. Les honoraires s'accumulent quotidiennement et sont versés mensuellement. Les frais d'administration comprennent, notamment, les frais et honoraires du responsable des registres, des comptables, des auditeurs et des conseillers juridiques, les frais bancaires et les intérêts débiteurs, les frais de garde et de dépôt, les frais administratifs et les coûts des systèmes, les coûts des rapports aux épargnants, des prospectus et des autres documents d'information, les droits de dépôt réglementaire (y compris les frais liés à la réglementation payables par le gestionnaire dans le cadre de l'exercice de ses fonctions à titre de gestionnaire des Fonds) et les honoraires du fiduciaire pour les régimes enregistrés.

Nom du Fonds	Titres de série A, AH, AT5, T5, AT8 et T8	Titres de série D*	Titres de série DB**	Titres de série F et FH	Titres de série F5, F8, FT5 et FT8	Titres de série I et IH	Titres de série O et OH
Fonds croissance mondial MFS Sun Life	0,20 %	0,20 %	--	0,15 %	0,15 %	0,05 %	0,15 %
Fonds valeur mondial MFS Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,05 %	0,15 %
Fonds croissance américain MFS Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,05 %	0,15 %
Fonds valeur américain MFS Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,05 %	0,15 %
Fonds croissance international MFS Sun Life	0,20 %	0,20 %	--	0,15 %	0,15 %	0,05 %	0,15 %
Fonds valeur international MFS Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,05 %	0,15 %
Fonds marchés émergents Excel Sun Life	0,25 %	--	0,25 %	0,20 %	--	0,05 %	0,20 %
Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,05 %	0,15 %
Fonds d'actions internationales JPMorgan Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,05 %	0,15 %
Fonds Repère 2020 Sun Life	0,10 %	--	--	--	--	--	--
Fonds Repère 2025 Sun Life	0,10 %	--	--	--	--	--	--
Fonds Repère 2030 Sun Life	0,20 %	--	--	--	--	--	--
Fonds Repère 2035 Sun Life	0,20 %	--	--	--	--	--	--
Fonds d'obligations multistratégie Sun Life	0,15 %	--	--	0,10 %	--	0,03 %	0,10 %
Fonds revenu mensuel MFS Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,05 %	0,15 %
Fonds du marché monétaire Sun Life	0,05 %	0,01 %	--	0,05 %	--	0,01 %	0,05 %
Fonds énergétique Dynamique Sun Life^	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,05 %	0,15 %
Fonds Chine Excel Sun Life	0,25 %	--	--	0,20 %	--	0,05 %	--

Nom des Fonds	Titres de série A, AH, AT5, T5, AT8 et T8	Titres de série D*	Titres de série DB**	Titres de série F et FH	Titres de série F5, F8, FT5 et FT8	Titres de série I et IH	Titres de série O et OH
Fonds équilibré marchés émergents Excel Sun Life	0,20 %	--	0,20 %	0,15 %	--	--	--
Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life	0,20 %	--	0,20 %	0,15 %	--	0,03 %	--
Fonds équilibré Inde Excel Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	--	--	--
Fonds Inde Excel Sun Life	0,25 %	--	0,25 %	0,20 %	--	0,05 %	0,20 %
Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life	0,25 %	--	--	0,20 %	--	--	--
Portefeuille FNB titres à revenu fixe tactique Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	--	0,03 %	--
Portefeuille FNB prudent tactique Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,03 %	--
Portefeuille FNB équilibré tactique Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,03 %	--
Portefeuille FNB croissance tactique Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	--	0,03 %	--
Portefeuille FNB d'actions tactique Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	--	0,03 %	--
Catégorie équilibrée canadienne BlackRock Sun Life	0,10 %	--	--	0,05 %	0,05 %	--	0,05 %
Catégorie d'actions canadiennes Composée BlackRock Sun Life	0,10 %	--	--	0,05 %	0,05 %	0,05 %	0,05 %
Catégorie d'actions canadiennes BlackRock Sun Life	0,10 %	--	--	0,05 %	0,05 %	0,05 %	0,05 %
Catégorie du marché monétaire Sun Life	0,05 %	--	--	0,05 %	--	--	0,05 %
Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life^	0,15 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,05 %	0,15 %
Catégorie de rendement stratégique Dynamique Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,05 %	0,15 %
Catégorie revenu de dividendes MFS Sun Life^	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,05 %	0,15 %
Catégorie prudente Granite Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	--	0,15 %
Catégorie modérée Granite Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	--	0,15 %
Catégorie équilibrée Granite Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	--	0,15 %
Catégorie croissance équilibrée Granite Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	--	0,15 %
Catégorie croissance Granite Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	--	0,15 %
Catégorie croissance actions canadiennes MFS Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	--	0,15 %
Catégorie valeur Sentry Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	0,05 %	0,15 %

Nom des Fonds	Titres de série A, AH, AT5, T5, AT8 et T8	Titres de série D*	Titres de série DB**	Titres de série F et FH	Titres de série F5, F8, FT5 et FT8	Titres de série I et IH	Titres de série O et OH
Catégorie croissance américaine MFS Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	--	0,15 %
Catégorie croissance mondiale MFS Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	--	0,15 %
Catégorie croissance internationale MFS Sun Life	0,20 %	--	--	0,15 %	0,15 %	--	0,15 %

^Dynamique, Fonds Dynamique, Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique et Catégorie de rendement stratégique Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.

\* Les titres de série D d'un Fonds ne peuvent être souscrits que par les épargnants qui détenaient des titres de catégorie D d'un OPC Placements mondiaux Sun Life le 30 mars 2012 (ou de fonds qui peuvent avoir fusionné par la suite avec un OPC Placements mondiaux Sun Life). Veuillez vous reporter à la rubrique *Titres de série D* pour de plus amples renseignements.

\*\* Les titres de série DB d'un Fonds ne sont offerts qu'aux épargnants actuels qui souscrivent des titres au moyen d'un programme de prélèvements automatiques établi avant 16 h le 7 février 2018. Veuillez vous reporter à la rubrique *Titres de série DB* pour de plus amples renseignements.

Chaque Fonds paie également certains frais d'exploitation directement (les « **coûts du Fonds** »). Les coûts du Fonds se composent de ce qui suit : a) les coûts d'emprunt engagés par les Fonds à l'occasion, b) les frais payables au CEI du Fonds ou relativement à celui-ci, c) les taxes et impôts payables par le Fonds et d) les coûts pour se conformer à toutes les nouvelles exigences réglementaires ou légales imposées aux Fonds et en vigueur : i) après le 25 septembre 2014 à l'égard des Fonds constitués en fiducie (autres que les anciens fonds Excel) existant à cette date; ii) après le 18 juillet 2018 à l'égard des anciens fonds Excel existant à cette date; et iii) après le 29 juillet 2013 à l'égard des Catégories de sociétés existant à cette date et iv) après la date de création de tout fonds qui n'existait pas à ces dates. Chaque Fonds paie également des coûts se rapportant aux commissions de courtage et d'autres coûts liés aux opérations de portefeuille, y compris les taxes applicables à ces frais, lesquelles représentent des frais pour le Fonds, mais ne sont pas comprises dans le RFG des séries du Fonds.

Nous pouvons, à notre discrétion, i) renoncer à une partie ou à l'ensemble de la somme des honoraires d'administration imputables à un Fonds, en tout temps, et ii) payer certains coûts du Fonds pour le compte d'un Fonds.

Nous pouvons réduire les honoraires d'administration et les coûts du Fonds imputés à un Fonds au profit des investisseurs institutionnels et des épargnants particuliers qui font des placements importants dans un Fonds. Votre conseiller ou l'investisseur institutionnel peut négocier cette réduction avec nous. Pour effectuer cette réduction, nous versons un paiement directement aux épargnants, et ce paiement sera généralement investi dans des titres supplémentaires. Toutefois, certains investisseurs institutionnels peuvent choisir de recevoir des espèces.

Chaque membre du CEI a actuellement droit à une provision annuelle de 25 000 \$ (29 000 \$ pour le président). Il peut également recevoir un jeton de présence pour assister aux réunions trimestrielles régulièrement prévues (1 000 \$ pour le président, 750 \$ pour les membres individuels). Si des réunions additionnelles ou spéciales sont tenues, il a alors droit à un jeton de présence de 1 000 \$ pour chaque réunion spéciale. Les membres ont aussi le droit d'être remboursés de tous les frais raisonnables engagés dans l'exercice de leurs fonctions.

### **Frais des fonds de fonds**

Lorsqu'un Fonds investit dans les titres d'un fonds sous-jacent, ce dernier peut payer des frais de gestion et d'autres frais en plus de ceux que paie le Fonds. Dans certains cas, des frais correspondant aux frais de gestion engagés à l'égard du fonds sous-jacent seront imposés au fonds sous-jacent. Le gestionnaire prévoit que ces frais se situeront dans une fourchette de 0,10 % à 0,65 %. Les frais du fonds sous-jacent auront une incidence sur le ratio des frais de gestion d'un Fonds qui investit dans ce fonds sous-jacent, étant donné que le Fonds est tenu, au moment d'établir son ratio des frais de gestion, de prendre en compte les frais engagés par le Fonds qui sont attribuables à ses placements dans le fonds sous-jacent. Toutefois, le Fonds ne versera aucuns frais de gestion sur la partie de son actif qu'il investit dans le fonds sous-jacent lorsque, selon une personne raisonnable, ces frais constitueraient une répétition des frais payables par le fonds sous-jacent pour obtenir le même service. En outre, le Fonds ne paiera pas de frais de souscription ni de frais de rachat en double relativement à l'achat ou au rachat de titres du fonds sous-jacent.

### **Frais directement payables par vous**

## Frais de gestion

Les épargnants qui souscrivent des titres de série I et de série IH nous paient directement les frais de gestion annuels et les taxes applicables. Les honoraires s'accumulent quotidiennement et sont versés mensuellement. Ces frais ne dépasseront pas 1,50 % ou les frais de gestion des titres de série A (ou de série AH dans le cas des frais de gestion des titres de série IH) du même Fonds, selon le moins élevé de ces montants. Si un Fonds n'offre pas de titres de série A (ou de série AH), les frais de gestion annuels des titres de série I ou de série IH de ce Fonds ne dépasseront pas 1,00 %.

Les épargnants qui achètent des actions de série O et de série OH nous paient directement des frais de gestion annuels établis selon la valeur liquidative des actions de série O ou de série OH, le cas échéant, du Fonds pertinent, et les taxes applicables. Ces frais sont payés, déduction faite des réductions des frais de gestion offertes dans le cadre du programme Gestion privée, au moyen d'un rachat de titres de série O ou de série OH détenues dans le compte de l'épargnant. Le taux des frais, compte non tenu de la TVH et de toute autre taxe applicable, est présenté ci-après. Les frais sont calculés quotidiennement et payés mensuellement. En investissant dans des parts de série O, les épargnants acceptent le rachat automatique de ces parts de leur compte par le gestionnaire afin de payer les frais de gestion.

<b>Fonds</b>	<b>Frais de gestion de la série O et de la série OH</b>
Fonds croissance mondial MFS Sun Life	0,85 %
Fonds valeur mondial MFS Sun Life	1,00 %
Fonds croissance américain MFS Sun Life	0,85 %
Fonds valeur américain MFS Sun Life	0,85 %
Fonds croissance international MFS Sun Life	0,85 %
Fonds valeur international MFS Sun Life	1,00 %
Fonds marchés émergents Excel Sun Life	1,15 %
Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life	0,80 %
Fonds d'actions internationales JPMorgan Sun Life	0,90 %
Fonds d'obligations multistratégie Sun Life	0,55 %
Fonds revenu mensuel MFS Sun Life	0,75 %
Fonds du marché monétaire Sun Life	0,75 %
Fonds énergétique Dynamique Sun Life <sup>^</sup>	0,85 %
Fonds Inde Excel Sun Life	1,05 %
Catégorie équilibrée canadienne BlackRock Sun Life	0,50 %
Catégorie d'actions canadiennes Composée BlackRock Sun Life	0,50 %
Catégorie d'actions canadiennes BlackRock Sun Life	0,50 %
Catégorie du marché monétaire Sun Life	0,75 %
Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life <sup>^</sup>	0,75 %

Catégorie de rendement stratégique Dynamique Sun Life <sup>^</sup>	0,85 %
Catégorie revenu de dividendes MFS Sun Life	0,70 %
Catégorie prudente Granite Sun Life	0,75 %
Catégorie modérée Granite Sun Life	0,75 %
Catégorie équilibrée Granite Sun Life	0,80 %
Catégorie croissance équilibrée Granite Sun Life	0,85 %
Catégorie croissance Granite Sun Life	0,90 %
Catégorie croissance actions canadiennes MFS Sun Life	0,80 %
Catégorie valeur Sentry Sun Life	0,80 %
Catégorie croissance américaine MFS Sun Life	0,85 %
Catégorie croissance mondiale MFS Sun Life	0,85 %
Catégorie croissance internationale MFS Sun Life	0,85 %

<sup>^</sup> Dynamique, Fonds Dynamique, Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique et Catégorie de rendement stratégique Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.

Dans le cas des titres de série O et de série OH, vous êtes admissible à des réductions des frais de gestion si votre compte respecte les critères de notre programme Gestion privée. Veuillez communiquer avec nous ou votre conseiller pour plus de renseignements sur le programme Gestion privée.

L'offre de réduction des frais de gestion pour les titres de la série O ou de la série OH est à notre seule et entière discrétion. Nous pouvons modifier ou annuler ces réductions des frais de gestion en tout temps. À tout moment, nous sommes en droit d'imputer à un épargnant qui achètent des titres de série O ou de série OH des frais de gestion annuels pour les titres de série O et de série OH. Nous enverrons un préavis écrit d'au moins 90 jours aux épargnants qui achètent des titres de série O et de série OH avant de réduire le taux des réductions des frais de gestion pour les titres de série O ou de série OH ou d'annuler le programme.

#### **Frais de souscription**

Si vous choisissez l'option frais de souscription payables à l'acquisition, vous pouvez être tenu de payer jusqu'à 5 % du prix d'achat des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8, de série T8, de série O ou de série OH que vous souscrivez. Vous négociez les frais de souscription avec votre conseiller.

#### **Frais de substitution**

Les courtiers peuvent vous imposer des frais de substitution allant jusqu'à 2 % de la valeur des titres substitués en contrepartie du temps et des frais de traitement que comporte pour eux une substitution. En règle générale, les courtiers peuvent imposer à l'épargnant des frais de substitution à l'égard des substitutions entre les titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8, de série T8, de série O ou de série OH. Vous négociez les frais de substitution avec votre conseiller. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais de substitution* pour de plus amples renseignements.

#### **Frais de rachat**

Option frais de souscription différés

Vous payez jusqu'à 5,5 % du coût initial des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 si vous les faites racheter dans les sept ans suivant leur achat, selon le barème suivant :

<u>Si le rachat a lieu</u>	<u>Vous payez</u>
Au cours de la 1 <sup>re</sup> année	5,5 %
Au cours de la 2 <sup>e</sup> année	5,0 %
Au cours de la 3 <sup>e</sup> année	5,0 %
Au cours de la 4 <sup>e</sup> année	4,0 %
Au cours de la 5 <sup>e</sup> année	4,0 %
Au cours de la 6 <sup>e</sup> année	3,0 %
Au cours de la 7 <sup>e</sup> année	2,0 %
Après la 7 <sup>e</sup> année	Néant

Option frais de souscription réduits

Vous payez jusqu'à 2,5 % du coût initial des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 si vous les faites racheter dans les trois ans suivant leur achat, selon le barème suivant :

<u>Si le rachat a lieu</u>	<u>Vous payez</u>
Au cours de la 1 <sup>re</sup> année	2,5 %
Au cours de la 2 <sup>e</sup> année	2,0 %
Au cours de la 3 <sup>e</sup> année	2,0 %
Après la 3 <sup>e</sup> année	Néant

**Frais de service pour la série F, la série FH, la série F5, la série F8, la série FT5 et la série FT8**

Si vous investissez dans des titres de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5 ou de série FT8, vous pouvez être tenu de verser à votre courtier des honoraires pour des conseils en placement et d'autres services. Les épargnants qui investissent dans des titres de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5 et de série FT8 ne versent pas de frais de souscription et nous ne versons pas de commission aux courtiers à l'égard des titres de série F et de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5 et de série FT8. Dans certains cas, nous pouvons recouvrer les frais pour des conseils en placement pour le compte de votre courtier. Les frais sont négociés entre vous et votre conseiller et sont convenus au moyen d'une entente signée.

**Frais de service pour la série O**

Si vous investissez dans des titres de série O ou de série OH, vous pouvez être tenu de verser à votre courtier des frais de service allant jusqu'à 1,00 % selon la valeur des titres de série O ou de série OH détenues dans votre compte (les « **frais de service pour la série O** »). Le taux des frais de service pour la série O est négocié entre vous et votre conseiller et est convenu au moyen d'une entente signée. Si nous ne recevons de document attestant que vous avez négocié des frais de service pour la série O, le taux des frais de service pour la série O par défaut sera de 0 %. Tous les frais de service pour la série O négociés seront assujettis aux taxes applicables.

Les frais de service pour la série O, majorés des taxes applicables, sont payables par vous, calculés quotidiennement et payés mensuellement, au moyen d'un rachat de titres de série O ou de série OH détenus dans votre compte. En souscrivant des titres de série O et en concluant une entente de frais de service pour la série O, vous

nous autorisez expressément à racheter automatiquement ces titres de votre compte afin de remettre le paiement des frais de services pour la série O à votre courtier.

**Frais pour opérations à court terme ou excessives**

Si vous rachetez ou substituez des titres dans les 30 jours de leur achat, vous pouvez être tenu de payer 2 % de leur valeur courante. Aucuns frais pour opérations à court terme ou excessives ne sont imputés i) pour un rachat de titres lorsque l'épargnant ne respecte pas le montant du placement minimal dans les Fonds; ii) pour un rachat de titres acquis au moyen du réinvestissement automatique de toutes les distributions par un Fonds; iii) pour un rachat de titres découlant d'un achat de titres non réglé; iv) pour une substitution ou un rachat portant sur des titres du Fonds du marché monétaire Sun Life ou de la Catégorie du marché monétaire Sun Life; v) pour une substitution en vertu du PTS; vi) pour une substitution par suite d'une opération de rééquilibrage en vertu du service de rééquilibrage de compte; vii) pour un échange de titres d'une série à une autre; viii) pour un rachat de titres par un autre fonds de placement ou pour un autre produit de placement que nous approuvons; ou ix) à l'entière discrétion du gestionnaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Frais pour opérations à court terme ou excessives* pour de plus amples renseignements.

**Frais applicables aux régimes enregistrés**

Aucuns.

**Autres frais**

Nous vous demanderons des frais d'insuffisance de fonds (de 30 \$ pour chaque effet retourné) si un chèque ou un ordre d'achat est retourné en raison d'une insuffisance de fonds dans votre compte.

Si vous demandez que le produit du rachat vous soit transmis par service de messagerie ou par télévirement, nous pouvons vous imputer des frais pour les coûts que nous engageons relativement à ce service.

**Incidence des frais de souscription**

Le tableau suivant indique les frais de souscription ou les frais de rachat maximaux que vous devrez payer, selon les diverses options de souscription, si vous faites un placement de 1 000 \$ dans un Fonds, que vous détenez le placement pendant un an, trois, cinq ou dix ans et que vous demandez le rachat immédiatement avant la fin de la période.

Le tableau suppose que vous payez les frais de souscription les plus élevés prévus par l'option frais de souscription payables à l'acquisition; vous pouvez toutefois négocier avec votre conseiller des frais de souscription moins élevés.

Dans le cas des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 et de série T8 souscrits selon l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits, les frais de rachat ne s'appliquent que si vous faites racheter ces titres de série A, de série AH, de série AT5 ou de série AT8 au cours d'une année particulière et que ces titres ne donnent pas droit à un rachat sans frais. Le tableau suivant ne tient pas compte des montants de rachat sans frais.

<b>Choisir une option de souscription</b>	<b>À l'achat</b>	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Frais de souscription payables à l'acquisition <sup>1</sup>	50,00 \$	Aucuns	Aucuns	Aucuns	Aucuns

Frais de souscription différés <sup>2</sup>	Aucuns	55,00 \$	50,00 \$	40,00 \$	Aucuns
Frais de souscription réduits <sup>3</sup>	Aucuns	30,00 \$	20,00 \$	Aucuns	Aucuns

- 1 Aucuns frais de souscription ne sont imposés à l'égard des titres de série D, de série DB, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I et de série IH. Toutefois, les épargnants qui détiennent des titres de série F, de série FH, de série F5, de série F8, FT5 et de série FT8 versent des frais distincts à leur courtier.
- 2 Les titres de série D, de série DB, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I, de série IH, de série O et de série OH ne sont pas offerts au titre de l'option frais de souscription différés.
- 3 Les titres de série D, de série DB, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I, de série IH, de série O et de série OH ne sont pas offerts au titre de l'option frais de souscription réduits.

# Rémunération du courtier

## Commissions que nous payons à votre courtier

Nous versons un courtage à votre courtier lorsque vous souscrivez des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 et de série T8 des Fonds selon les options frais de souscription différés ou frais de souscription réduits. En outre, nous versons une commission de suivi continue à votre courtier (y compris à votre courtier exécutant lorsque vous souscrivez des titres au moyen d'un compte à courtage réduit) si vous détenez des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8, de série T8, de de série D ou de série DB des Fonds.

Nous ne versons pas de courtage à votre courtier (y compris à votre courtier exécutant lorsque vous souscrivez des titres au moyen d'un compte à courtage réduit) si vous souscrivez des titres de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I, de série IH, de série O ou de série OH. Les épargnants qui achètent des titres de série FT5 et de série FT8 paient des honoraires directement à leur courtier. Les épargnants qui achètent des titres de série O et de série OH peuvent payer à leur courtier des frais de service pour la série O. Les frais de service pour la série O sont établis selon la valeur des titres de série O et de série OH détenus dans le compte de l'épargnant et sont payés au moyen d'un rachat de titres de série O et de série OH détenus dans ce compte.

### Courtage

Si vous souscrivez des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8, de série T8, de série O ou de série OH des Fonds selon l'option frais de souscription payables à l'acquisition, la commission que vous négociez (jusqu'à 5 % du montant de votre achat) est déduite du montant de votre achat et vous la versez à votre courtier.

Si vous souscrivez des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 selon l'option frais de souscription différés, nous paierons à votre courtier jusqu'à 5 % du montant de votre achat.

Si vous souscrivez des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 selon l'option frais de souscription réduits, nous paierons à votre courtier jusqu'à 2,5 % du montant de votre achat.

### Commission de suivi

Nous pouvons verser chaque mois une commission de suivi à votre courtier (y compris à votre courtier exécutant lorsque vous souscrivez des titres au moyen d'un compte à courtage réduit) fondée sur un pourcentage de la valeur des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8, de série T8, de série D ou de série DB des Fonds que vous détenez. Aucune commission de suivi n'est versée sur les titres de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I, de série IH, de série O ou de série OH du Fonds. Nous pouvons modifier les modalités du programme de commission de suivi en tout temps. Vous pouvez communiquer avec nous en tout temps afin de confirmer le montant des commissions de suivi versées à votre courtier sur une série de titres d'un Fonds.

Le tableau suivant indique le courtage et la commission de suivi payables pour chaque Fonds, lesquels varient selon l'option de souscription que vous choisissez.

**Commission de suivi de la série A, de la série AH, de la série AT5, de la série T5, de la série AT8, de la série T8, de la série D et de la série DB**

Fonds	Option frais de souscription payables à l'acquisition		Option frais de souscription différés		Option frais de souscription réduits	
	Courtage (%)	Commission de suivi annuelle (%)	Courtage (%)	Commission de suivi annuelle <sup>1</sup> (%)	Courtage <sup>2</sup> (%)	Commission de suivi annuelle <sup>1</sup> (%)
Fonds croissance mondial MFS Sun Life*	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds valeur mondial MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds croissance américain MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds valeur américain MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds croissance international MFS Sun Life**	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds valeur international MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds marchés émergents Excel Sun Life****	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds mondial de rendement global MFS	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds d'actions internationales JPMorgan Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds d'obligations multistratégie Sun Life	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 5,0	0,25	Jusqu'à 2,5	0,25
Fonds revenu mensuel MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 5,0	0,25	Jusqu'à 2,5	0,25
Fonds du marché monétaire Sun Life*** (série A seulement)	Jusqu'à 5,0	0,25	Jusqu'à 5,0	0,0	Jusqu'à 2,5	0,0
Fonds énergétique Dynamique Sun Life^	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds Chine Excel Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds équilibré marchés émergents Excel Sun Life****	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life****	Jusqu'à 5,0	0,85	Jusqu'à 5,0	0,25	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds équilibré Inde Excel Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds Inde Excel Sun Life****	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5

Fonds	Option frais de souscription payables à l'acquisition		Option frais de souscription différés		Option frais de souscription réduits	
	Courtage (%)	Commission de suivi annuelle (%)	Courtage (%)	Commission de suivi annuelle <sup>1</sup> (%)	Courtage <sup>2</sup> (%)	Commission de suivi annuelle <sup>1</sup> (%)
Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Portefeuille FNB titres à revenu fixe tactique Sun Life	Jusqu'à 5,0	0,5	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Portefeuille FNB prudent tactique Sun Life	Jusqu'à 5,0	0,75	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Portefeuille FNB équilibré tactique Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Portefeuille FNB croissance tactique Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Portefeuille FNB d'actions tactique Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Catégorie équilibrée canadienne BlackRock Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Catégorie d'actions canadiennes Composée BlackRock Sun Life	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 5,0	0,25	Jusqu'à 2,5	0,25
Catégorie d'actions canadiennes BlackRock Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Catégorie du marché monétaire Sun Life	Jusqu'à 5,0	0,25	Jusqu'à 5,0	0,0	Jusqu'à 2,5	0,0
Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life <sup>^</sup>	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Catégorie de rendement stratégique Dynamique Sun Life <sup>^</sup>	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Catégorie de revenu de dividendes MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Catégorie prudente Granite Sun Life	Jusqu'à 5,0	0,75	Jusqu'à 5,0	0,375	Jusqu'à 2,5	0,375
Catégorie modérée Granite Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Catégorie équilibrée Granite Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Catégorie croissance équilibrée Granite Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Catégorie croissance Granite Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Catégorie croissance actions canadiennes MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5

Fonds	Option frais de souscription payables à l'acquisition		Option frais de souscription différés		Option frais de souscription réduits	
	Courtage (%)	Commission de suivi annuelle (%)	Courtage (%)	Commission de suivi annuelle <sup>1</sup> (%)	Courtage <sup>2</sup> (%)	Commission de suivi annuelle <sup>1</sup> (%)
Catégorie valeur Sentry Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Catégorie croissance américaine MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Catégorie croissance mondiale MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Catégorie croissance internationale MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5

\* La commission de suivi annuelle pour les parts de série D du Fonds croissance mondial MFS Sun Life peut atteindre 0,25 %.

\*\* La commission de suivi annuelle pour les parts de série D du Fonds croissance international MFS Sun Life peut atteindre 0,25 %.

\*\*\* La commission de suivi annuelle pour les parts de série D du Fonds du marché monétaire Sun Life peut atteindre 0,10 %.

\*\*\*\* La commission de suivi annuelle pour les parts de série DB du Fonds marchés émergents Excel Sun Life, du Fonds équilibré marchés émergents Excel Sun Life, du Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life et du Fonds Inde Excel Sun Life peut atteindre 0,25 %.

^ Dynamique, Fonds Dynamique, Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique et Catégorie de rendement stratégique Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.

<sup>1</sup> Nous échangeons automatiquement des titres souscrits selon l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits contre des titres assortis de l'option frais de souscription payables à l'acquisition une fois écoulée la période prévue dans le barème des frais de rachat qui leur est applicable. Cet échange n'est pas considéré comme une disposition de titres aux fins de l'impôt. Ce changement se traduira pour votre courtier (ou courtier exécutant) par une augmentation des commissions de suivi, sans qu'il vous en coûte davantage.

<sup>2</sup> En ce qui concerne les titres souscrits selon l'option frais de souscription réduits avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, nous paierons à votre courtier jusqu'à 2 % du montant de votre achat.

Comme c'est le cas pour les frais de gestion, la commission de suivi maximale payable à l'égard des Fonds Repère diminue pendant la durée de chacun d'eux puisque, avec le temps, la partie du portefeuille de chaque Fonds Repère investie dans le fonds sous-jacent diminuera.

Années à courir jusqu'à l'échéance*	Option frais de souscription payables à l'acquisition		Option frais de souscription différés		Option frais de souscription réduits	
	Courtage (%)	Commission de suivi annuelle (%)	Courtage (%)	Commission de suivi annuelle <sup>1</sup> (%)	Courtage <sup>2</sup> (%)	Commission de suivi annuelle <sup>1</sup> (%)
<b>Plus de 5</b>	Jusqu'à 5,0	Jusqu'à 1,00	Jusqu'à 5,0	Jusqu'à 0,50	Jusqu'à 2,5	Jusqu'à 0,50
<b>5 à plus de 1</b>	Jusqu'à 5,0	Jusqu'à 0,50	Jusqu'à 5,0	Jusqu'à 0,25	Jusqu'à 2,5	Jusqu'à 0,25
<b>1 ou moins</b>	Jusqu'à 5,0	Jusqu'à 0,25	Jusqu'à 5,0	Jusqu'à 0,125	Jusqu'à 2,5	Jusqu'à 0,125

\* La fourchette applicable au taux de la commission de suivi changera au début de la première période de paiement de la commission de suivi après la date indiquée ci-dessus.

<sup>1</sup> Nous échangeons automatiquement des titres souscrits selon l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits contre des titres assortis de l'option frais de souscription payables à l'acquisition une fois écoulée la période prévue dans le barème des frais de rachat qui leur est applicable. Cet échange n'est pas considéré comme une disposition de titres aux fins de l'impôt. Ce changement se traduira pour votre courtier (ou courtier exécutant) par une augmentation des commissions de suivi, sans qu'il ne vous en coûte davantage.

<sup>2</sup> En ce qui concerne les titres souscrits selon l'option frais de souscription réduits avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, nous continuerons à payer à votre courtier jusqu'à 2,0 % du montant de votre achat.

## **Frais de service pour la série O**

Vous pouvez être tenu de verser à votre courtier des frais de service pour la série O allant jusqu'à 1,00 % selon la valeur des titres de série O et/ou de série OH détenues dans votre compte. Le taux des frais de service pour la série O est négocié entre vous et votre conseiller et est convenu au moyen d'une entente signée. Si nous ne recevons de document signé attestant que vous avez négocié des frais de service pour la série O, le taux des frais de service pour la série O par défaut sera de 0 %. Tous les frais de service pour la série O négociés seront assujettis aux taxes applicables.

Les frais de service pour la série O, majorés des taxes applicables, sont payables par vous, calculés quotidiennement et payés mensuellement, au moyen d'un rachat de titres de série O et/ou de série OH détenus dans votre compte. En souscrivant des titres de série O et en concluant une entente de frais de service pour la série O, vous nous autorisez expressément à racheter automatiquement ces titres de votre compte afin de remettre le paiement des frais de services pour la série O à votre courtier.

## **Autres stimulants à la vente**

Nous pouvons de temps à autre, dans le cadre de programmes de coopération, acquitter les frais de commercialisation autorisés des courtiers participants. Nous pouvons également tenir des séances de formation auxquelles les représentants commerciaux de courtiers participants peuvent assister et acquitter certains des frais qu'engagent les courtiers participants pour tenir de telles séances. De plus, nous pouvons fournir des articles promotionnels de valeur minimale aux représentants des courtiers participants.

Ces activités sont conformes aux lois et aux règlements applicables, et tous les frais s'y rapportant seront pris en charge par nous et non par les Fonds.

## **Participation**

Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. et Placements Financière Sun Life (Canada) inc. sont des filiales indirectes en propriété exclusive de la Financière Sun Life inc. Placements Financière Sun Life (Canada) inc. est un courtier participant des Fonds.

# Rémunération du courtier à partir des frais de gestion

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, nous avons versé aux courtiers une rémunération correspondant à environ • % du total des frais de gestion que nous avons reçus des OPC Placements mondiaux Sun Life. Ce montant comprend les sommes que nous avons versées aux courtiers à titre de courtage et de commissions de suivi, et dans le cadre de programmes d'appui à la commercialisation.

# Incidences fiscales pour les épargnants

Ces renseignements résumant de manière générale les règles de l'impôt sur le revenu fédéral canadien qui s'appliquent à un particulier résident canadien qui détient des titres des Fonds à titre d'immobilisations, soit directement, soit dans son régime enregistré. Ils ne constituent pas des conseils d'ordre juridique ou fiscal. Ils ne constituent pas des conseils d'ordre juridique ou fiscal.

Nous ne décrivons pas les règles fiscales en détail ni toutes les conséquences fiscales qui peuvent s'appliquer. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller en fiscalité pour obtenir des conseils compte tenu de votre situation personnelle.

## Revenu et gains des OPC

Les OPC peuvent gagner des revenus et réaliser des gains en capital de diverses façons. Par exemple, un OPC est généralement tenu d'inclure dans son revenu aux fins de l'impôt l'intérêt couru, les dividendes reçus, le revenu de fiducie dans l'année où il est payé ou payable et les gains ou les pertes en capital, lorsqu'ils sont réalisés. Un OPC doit inclure dans son revenu aux fins de l'impôt un montant sous forme d'intérêts théoriques sur les titres à coupon zéro. Les gains et les pertes provenant des options, des contrats à terme standardisés et d'autres dérivés réglés en espèces sont habituellement traités comme un revenu ou une perte plutôt que comme des gains en capital ou des pertes en capital, même si, dans certaines situations, les gains et les pertes sur des dérivés utilisés par un OPC en guise de couverture afin de limiter les gains ou les pertes sur une immobilisation ou un groupe d'immobilisations particulier détenu par l'OPC peuvent constituer un gain en capital ou une perte en capital. Les gains et les pertes provenant de la disposition de marchandises, comme l'or, l'argent et d'autres métaux, sont traités comme un revenu et une perte plutôt que comme des gains en capital et des pertes en capital. Un OPC réalise un gain (ou subit une perte) en capital s'il vend un placement à un montant supérieur (ou inférieur) au prix de base rajusté (« PBR ») du placement. Par ailleurs, une perte en capital subie sur un titre sera suspendue si l'OPC achète un titre identique dans un certain délai. D'autres règles relatives à la restriction des pertes peuvent empêcher un OPC de déduire des pertes. Chaque Fonds constitué en fiducie distribuera suffisamment de son revenu et de ses gains en capital, de sorte à ne pas avoir à payer d'impôt sur le revenu normal.

Habituellement, Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc. versera suffisamment de dividendes ordinaires et de dividendes sur les gains en capital pour ne pas payer d'impôt de la Partie IV sur son revenu de dividendes de source canadienne ni d'impôt sur le revenu normal sur ses gains en capital nets réalisés. En règle générale, Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc. transfère aux épargnants son revenu de dividendes de source canadienne sous la forme d'un dividende ordinaire et ses gains en capital nets réalisés sous la forme d'un dividende sur les gains en capital. Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc. paiera de l'impôt sur d'autres types de revenu si ce revenu excède les frais déductibles et les pertes de placement de la société. Les autres types de revenu comprennent les intérêts, les dividendes de source étrangère, les distributions de revenu d'une fiducie et les gains provenant de ventes à découvert et de dérivés.

Nous comptabilisons les actifs et les passifs de chaque Catégorie de société séparément, mais, aux fins de l'impôt, la société doit calculer son revenu net, ses gains en capital nets réalisés, ses crédits d'impôt, ses remboursements d'impôt et son obligation fiscale comme ceux d'une même société. Par conséquent, les dividendes ordinaires et les dividendes sur les gains en capital qui vous sont versés à l'égard de vos titres d'une Catégorie de société seront probablement différents du montant que vous auriez reçu si la Catégorie de société était un OPC distinct. Ainsi, si les frais ou les pertes de placement d'une Catégorie de société une année donnée sont supérieurs à son revenu cette année-là, il peut être nécessaire de déduire ces frais du revenu ou des gains en capital d'une autre Catégorie de société. De cette manière, les frais ou les pertes d'une Catégorie de société peuvent réduire le revenu ou les gains en capital d'une autre Catégorie de société, ce qui réduit l'obligation fiscale qui pourrait par ailleurs être attribuée à cette autre Catégorie de société ou réduire les dividendes sur les gains en capital que l'autre Catégorie de société pourrait être tenue de verser afin d'éliminer son obligation fiscale. De plus, le montant total des dividendes sur les gains en capital que Catégorie de

société Placements mondiaux Sun Life inc. serait tenue de verser pour éliminer son obligation fiscale sur la totalité de ses gains en capital net réalisés serait touché par un certain nombre de facteurs, dont la taille des rachats de tous les titres de l'ensemble des catégories de société, les gains en capital net accumulés sur les actifs de toutes les Catégories de société, ainsi que la constatation anticipée de gains et de pertes sur l'actif d'une Catégorie de société en raison de substitutions entre les Catégories de société.

## **Imposition de votre placement**

L'impôt que vous payez sur un placement dans un OPC est différent selon que les titres sont détenus dans un compte non enregistré ou dans un régime enregistré.

## **Comptes non enregistrés**

### **Distributions**

Si vous détenez vos titres dans un compte non enregistré, vous devez inclure dans votre revenu aux fins de l'impôt la tranche imposable de toutes les distributions (y compris les distributions sur les frais) qui vous a été versée par un Fonds constitué en fiducie et la tranche imposable de tous les dividendes reçus sur les titres d'une Catégorie de société, et ce, peu importe que vous les receviez en espèces ou que vous les réinvestissiez en titres supplémentaires. Le montant des distributions réinvesties ou des dividendes est ajouté à votre PBR et ainsi réduit votre gain en capital ou augmente votre perte en capital lorsque vous faites racheter ces titres, de sorte que vous ne payez pas l'impôt deux fois sur la même somme. Les Fonds prendront des mesures afin que les gains en capital et les dividendes canadiens conservent leur caractéristique lorsqu'ils vous sont versés à titre de distribution par un Fonds constitué en fiducie ou sous forme de dividendes par une Catégorie de société. La moitié des distributions de gains en capital ou des dividendes sur les gains en capital est incluse dans le calcul du revenu à titre de gains en capital imposable. Les dividendes canadiens sont assujettis aux règles de majoration et de crédit fiscal pour dividendes. Les Fonds prendront des mesures pour vous transférer les avantages liés au crédit d'impôt pour dividendes bonifié au moment où il est offert. Un Fonds constitué en fiducie peut prendre des mesures pour que vous puissiez réclamer un crédit pour impôt étranger à l'égard du revenu de source étrangère qui vous est distribué.

Les distributions des Fonds peuvent comprendre des paiements de capital. Une distribution de capital n'est pas incluse dans votre revenu aux fins de l'impôt, mais réduit le PBR des titres sur lesquelles elle a été payée. Si le PBR de vos titres devient négatif, le montant négatif est traité comme un gain en capital que vous avez réalisé, et le PBR de vos titres sera alors de zéro.

Les frais d'acquisition versés à l'achat de titres ne sont pas déductibles dans le calcul de votre revenu, mais s'ajoutent au PBR de vos titres. Vous devez inclure dans votre revenu tout paiement reçu à titre de réductions sur les frais de gestion à l'égard de vos titres de Catégories de société. En règle générale, les frais de gestion versés sur les titres de série I, de série IH, de série O ou de série OH par un épargnant ne sont pas déductibles par ce dernier. Nous vous fournirons des feuillets fiscaux indiquant le montant et le type de distributions ou de dividendes (revenu ordinaire, dividendes canadiens autres que des dividendes déterminés, dividendes canadiens admissibles au crédit d'impôt pour dividendes bonifié, revenu étranger, gains en capital et/ou remboursement de capital) que vous recevez de chaque Fonds, ainsi que les crédits pour impôt étranger connexes.

### **Achat de titres avant une date de distribution**

Lorsque des titres sont souscrits, une partie du prix d'acquisition peut refléter le revenu et les gains en capital du Fonds qui n'ont pas encore été réalisés ou distribués. Vous devez inclure dans votre revenu la tranche imposable de toute distribution ou de tous dividendes que le Fonds vous a versés, même si le Fonds peut avoir gagné le revenu ou réalisé les gains en capital qui ont donné lieu à une distribution ou à des dividendes avant que vous ne déteniez vos titres, et qui étaient compris dans le prix d'acquisition de vos titres. Si vous investissez dans un Fonds tard dans l'année, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur ses gains de l'année entière.

### **Taux de rotation des titres en portefeuille**

Le taux de rotation des titres en portefeuille correspond à la fréquence à laquelle le gestionnaire de portefeuille ou l'équipe de gestion de portefeuille achète et vend des titres pour le Fonds. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé, plus grandes sont les chances que vous receviez une distribution de gains en capital ou des dividendes sur les gains en capital. Les gains en capital réalisés sont généralement réduits par les pertes en capital subies sur les opérations de portefeuille du Fonds. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

### **Substitution de vos titres**

Un changement de désignation des parts d'un Fonds constitué en fiducie pour des parts du même Fonds constitué en fiducie n'est pas considéré comme une disposition aux fins de l'impôt et ne devrait pas donner lieu à un gain ou à une perte en capital sauf si les parts sont rachetées pour payer des frais. La conversion d'actions d'une Catégorie de société pour des actions de la même Catégorie de société n'est pas une disposition aux fins de l'impôt et ne devrait pas donner lieu à un gain ou à une perte en capital sauf si les actions sont rachetées pour payer des frais. Le coût total des titres reçus au moment d'un changement de désignation ou d'une conversion est le même que le PBR total des titres qui ont fait l'objet du changement de désignation ou de la conversion. Un échange entre des parts de série AH, de série FH, de série IH ou de série OH d'un Fonds constitué en fiducie et des parts de série A, de série AT5, de série T5, de série AT8, de série T8, de série D, de série F, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I ou de série O du même Fonds constitué en fiducie constitue une disposition aux fins de l'impôt. Se reporter à la rubrique *Rachat ou disposition de vos titres* ci-dessous.

Toute autre substitution comporte un rachat et un achat de titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Rachat ou disposition de vos titres* ci-dessous.

### **Rachat ou disposition de vos titres**

Si vous faites racheter des titres ou en disposer autrement et que leur valeur liquidative est supérieure au PBR, vous réalisez un gain en capital. Si vous faites racheter des titres ou en disposer autrement et que leur valeur liquidative est inférieure au PBR, vous subissez une perte en capital. Vous pouvez déduire tous frais de rachat ou autres charges liées à une disposition lorsque vous calculez vos gains ou vos pertes en capital. Vous devez inclure la moitié des gains en capital dans le calcul de votre revenu à titre de gain en capital imposable et, de manière générale, vous pouvez déduire la moitié des pertes en capital pour réduire vos gains en capital imposables. Dans certaines circonstances, les règles relatives à la restriction des pertes limiteront ou élimineront le montant de la perte en capital que vous pouvez déduire. Par exemple, une perte en capital subie au rachat de titres sera réputée nulle si, au cours de la période commençant 30 jours avant et se terminant 30 jours après le jour du rachat, vous faites l'acquisition de titres identiques (y compris à la date du réinvestissement des distributions ou des dividendes) et que vous continuez de détenir ces titres à la fin de cette période. Le montant de cette perte en capital refusée est ajouté à votre PBR.

Nous vous donnerons le détail du produit de votre rachat. Toutefois, vous devez tenir un registre du prix que vous avez payé pour vos titres, de toute distribution ou de tout dividende que vous recevez et de la valeur liquidative des titres rachetés ou ayant fait l'objet d'une substitution. Ces registres vous permettront de calculer votre PBR et vos gains en capital ou vos pertes en capital lors du rachat ou de la substitution de vos titres.

### **Prix de base rajusté (PBR)**

Le total du PBR de vos titres d'une série d'un Fonds se compose des éléments suivants :

- la somme que vous payez pour tous vos titres de la série, y compris le courtage,
- plus les distributions réinvesties ou les dividendes,
- moins toute distribution de capital,

- dans le cas de titres qui ont changé de désignation ou qui ont été convertis avec report d'impôt, plus le PBR des titres qui ont été changés en titres d'une série et moins le PBR des titres qui ont été retirés d'une série,
- dans le cas de titres qui ont été substitués sur une base imposable, plus la valeur liquidative des titres de la série acquis dans le cadre de la substitution et moins le PBR des titres de la série qui ont été rachetés pour se départir des titres du fonds,
- moins le PBR des titres de la série déjà rachetés.

Le PBR d'un titre est la moyenne du PBR de tous les titres identiques. Votre conseiller en fiscalité peut vous aider à effectuer ces calculs.

### Déclaration de renseignements fiscaux à l'échelle internationale

En règle générale, vous devrez fournir à votre conseiller ou à votre courtier des renseignements sur votre citoyenneté et sur votre lieu de résidence aux fins fiscales et, le cas échéant, votre numéro d'identification aux fins fiscales étranger. À défaut de fournir ces renseignements, ou si vous êtes considéré comme un citoyen américain (y compris un citoyen américain qui réside au Canada) ou un résident assujéti à un impôt étranger, des informations détaillées sur vous et votre placement dans le Fonds seront généralement communiqués à l'ARC, sauf si les titres sont détenus dans un régime enregistré. L'ARC transmettra ces renseignements à l'Internal Revenue Service des États-Unis (dans le cas des citoyens américains ou des résidents assujéti à l'impôt américain) ou à l'administration fiscale responsable de tout pays signataire de l'*Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers* ou qui a autrement convenu d'un échange d'information bilatéral avec le Canada en vertu de la Norme commune de déclaration.

Aux termes de l'accord intergouvernemental d'échange de renseignements conclu en vertu de la convention fiscale entre Maurice et les États-Unis le 27 décembre 2013 (l'« **AIG mauricien** ») et de la législation mauricienne s'y rapportant, la Société et le fonds sous-jacent Maurice sont tenus de communiquer certains renseignements concernant les porteurs de parts qui sont des résidents ou citoyens américains et certaines autres « personnes des États-Unis », au sens donné au terme « *U.S. persons* » dans l'AIG mauricien, à la Mauritius Revenue Authority (la « **MRA** »). On s'attend à ce que la MRA transmette ensuite ces renseignements à l'Internal Revenue Service des États-Unis. De plus, pour répondre aux objectifs de la Norme commune de déclaration (la « **NCD** ») de l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« **OCDE** »), la Société et le fonds sous-jacent Maurice sont tenus, en vertu de la législation mauricienne, d'identifier les porteurs de parts de la Société et du fonds sous-jacent Maurice qui résident dans un autre pays que Maurice et les États-Unis qui a adopté la NCD de l'OCDE et de communiquer à la MRA certains renseignements, notamment de nature financière, à leur sujet. On s'attend à ce que l'ARC transmette ces renseignements aux autorités fiscales du territoire visé ayant adopté la NCD de l'OCDE.

Aux termes de l'accord intergouvernemental d'échange de renseignements conclu en vertu de la convention fiscale entre l'Inde et les États-Unis le 9 juillet 2015 (l'« **AIG indien** ») et de la législation indienne s'y rapportant, le fonds sous-jacent Inde est tenu de communiquer certains renseignements concernant les porteurs de parts qui sont des résidents ou citoyens américains et certaines autres « personnes des États-Unis », au sens donné au terme « *U.S. persons* » dans l'AIG indien, à l'Indian Revenue Authority (l'« **IRA** »). On s'attend à ce que l'IRA transmette ensuite ces renseignements à l'Internal Revenue Service des États-Unis. De plus, pour répondre aux objectifs de la NCD de l'OCDE, le fonds sous-jacent Inde est tenu, en vertu de la législation indienne, d'identifier les porteurs de parts du fonds sous-jacent Inde qui résident dans un autre pays que l'Inde et les États-Unis et de communiquer à l'IRA certains renseignements, notamment de nature financière, à leur sujet. On s'attend à ce que l'IRA transmette ces renseignements aux autorités fiscales du territoire visé ayant adopté la NCD de l'OCDE.

## Régimes enregistrés

Si vous détenez les titres d'un Fonds dans votre régime enregistré, habituellement ni vous ni votre régime enregistré n'êtes assujettis à l'impôt sur les distributions ou les dividendes versés par un Fonds sur ces titres ou sur les gains en capital réalisés à la disposition de ces titres, sauf si les titres sont rattachés à un placement non admissible ou à un placement interdit aux termes de la Loi de l'impôt pour votre régime enregistré.

Il est prévu que les titres de chaque Fonds constitueront des placements admissibles pour les régimes enregistrés en tout temps. Les titres d'un Fonds peuvent constituer un placement interdit pour votre régime enregistré (autre qu'un régime de participation différée aux bénéfices) même si les titres constituent des placements admissibles. Si votre régime enregistré détient un placement interdit, vous devenez assujetti à un impôt possiblement remboursable de 50 % sur la valeur du placement interdit et à un impôt de 100 % sur le revenu et les gains en capital attribuables au placement interdit et sur les gains en capital réalisés à la disposition (ou à la disposition présumée) du placement interdit.

**Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité pour obtenir des conseils concernant les incidences liées à l'acquisition, à la détention ou à la disposition de titres d'un Fonds dans le cadre de votre régime enregistré, y compris afin de déterminer si des titres d'un Fonds constitueraient un placement interdit pour vos régimes enregistrés.**

## Quels sont vos droits?

La législation en valeurs mobilières de certains territoires et provinces vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat d'OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet de demander la nullité d'un contrat d'achat de titres d'un organisme de placement collectif et un remboursement, ou des dommages-intérêts, par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle, l'aperçu du fonds, un rapport de la direction sur le rendement du fonds ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur le Fonds. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

# Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document

Vous trouverez une description détaillée de chacun des Fonds dans cette partie du prospectus simplifié. Voici l'explication de ce que vous trouverez sous chacune des rubriques.

## Détail du Fonds

Cette rubrique vous donne les renseignements suivants :

- **Type d'OPC** : indique le type d'OPC
- **Titres offerts** : précise les séries de titres qu'offre le Fonds
- **Date de création** : indique la date à laquelle chaque série de titres a été offerte pour la première fois au public
- **Admissibilité pour les régimes enregistrés** : indique si le Fonds constitue ou s'il est prévu que le Fonds constituera un placement admissible pour un régime enregistré. Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité pour déterminer si les titres d'un Fonds constitueraient un placement interdit pour votre régime enregistré
- **Gestionnaire de portefeuille** : Placements mondiaux Sun Life Canada est le gestionnaire de portefeuille de chacun des Fonds
- **Sous-conseiller(s)** : indique le nom de tout sous-conseiller dont nous avons retenu les services pour gérer une partie ou la totalité du portefeuille de placements du Fonds

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

Cette rubrique donne des précisions sur les éléments suivants du Fonds :

- **Objectifs de placement** : décrit les objectifs du Fonds, notamment tout aspect particulier sur lequel l'accent est mis, et les types de titres dans lesquels il peut investir
- **Stratégies de placement** : explique les moyens qu'utilise le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller pour atteindre les objectifs du Fonds

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Cette rubrique vous indique les risques particuliers associés à un placement dans le Fonds. Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9.

## Classification du risque des Fonds

Pour vous aider à décider si un Fonds vous convient, nous classons chaque Fonds en fonction du niveau de risque de placement qu'il présente. Chaque Fonds est classé dans l'un ou l'autre des niveaux de risque suivants : faible, faible à moyen, moyen, moyen à élevé ou élevé.

Le niveau de risque de placement de chaque Fonds doit être déterminé selon la méthode normalisée de classification du risque établie par le Règlement 81-102. Cette méthode repose sur la volatilité passée du Fonds, telle qu'elle est mesurée par l'écart-type sur 10 ans du rendement du Fonds. L'écart-type est utilisé pour mesurer la dispersion historique des rendements autour de la valeur moyenne des rendements sur une période de dix ans récente. Dans ce contexte, l'écart-type peut fournir une mesure de la variabilité des rendements par rapport au rendement moyen sur la période d'évaluation de 10 ans. Plus l'écart-type d'un Fonds est élevé, plus son rendement a varié dans le passé. En général, plus la fourchette des rendements observés ou possibles est grande, plus le risque est élevé.

En ce qui a trait aux Fonds qui ont un historique de rendement inférieur à 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement en utilisant l'historique de rendement réel du Fonds, et en imputant l'historique de rendement d'un ou de plusieurs indices de référence pour le reste de la période de 10 ans. Dans certains cas où un Fonds investit la quasi-totalité de son actif dans un fonds sous-jacent qui est en activité depuis au moins 10 ans, ou qu'il existe un autre OPC ayant un historique de rendement de 10 ans et les mêmes gestionnaire, gestionnaire de portefeuille, objectifs et stratégies que le Fonds, nous utilisons les rendements du fonds sous-jacent ou de l'autre fonds pour dresser l'historique complet de rendement sur 10 ans du Fonds dans le but d'estimer son écart-type sur 10 ans.

Le tableau suivant présente la description des indices de référence ou des autres fonds utilisés pour chaque Fonds ayant un historique de rendement de moins de 10 ans :

<b>Fonds</b>	<b>Indice de référence ou fonds</b>
Fonds croissance mondial MFS Sun Life	Indice mondial tous pays MSCI (\$ CA)
Fonds valeur mondial MFS Sun Life	Indice mondial MSCI (\$ CA)
Fonds croissance américain MFS Sun Life	Indice Russell 1000 (\$ CA)
Fonds valeur américain MFS Sun Life	Indice Russell 1000 (\$ CA)
Fonds croissance international MFS Sun Life	Indice MSCI EAEO (\$ CA)
Fonds valeur international MFS Sun Life	Indice MSCI EAEO (\$ CA)
Fonds marchés émergents Excel Sun Life	Indice des marchés émergents MSCI (\$ CA)
Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life	60 %, indice mondial MSCI (\$ CA); 40 %, indice Barclays Capital Global Aggregate couvert (\$ CA)
Fonds d'actions internationales JPMorgan Sun Life	Indice mondial tous pays MSCI hors États-Unis (\$ CA)
Fonds Repère 2020 Sun Life*	99,5 %, indice obligataire universel FTSE Canada; 0,5 %, indice MSCI mondial en monnaies locales
Fonds Repère 2025 Sun Life*	89,4 %, indice obligataire universel FTSE Canada; 10,6 %, indice MSCI mondial en monnaies locales
Fonds Repère 2030 Sun Life*	80,1 %, indice obligataire universel FTSE Canada; 19,9 %, indice MSCI mondial en monnaies locales
Fonds Repère 2035 Sun Life*	70 % indice obligataire universel FTSE Canada; 30 %, indice MSCI mondial en monnaies locales
Fonds d'obligations multistratégie Sun Life	Indice obligataire universel FTSE Canada
Fonds revenu mensuel MFS Sun Life	50 %, indice composé plafonné S&P/TSX; 50 %, indice obligataire universel FTSE Canada
Fonds du marché monétaire Sun Life	Indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada
Fonds énergétique Dynamique Sun Life^	Indice plafonné de l'énergie S&P/TSX
Fonds équilibré marchés émergents Excel Sun Life	40 %, indice des marchés émergents MSCI (\$ CA); 30 %, indice JPM GBI-EM Global Diversified Composite non couvert (\$ CA); 30 % indice JPM EMBI Global Diversified Composite (\$ CA)

<b>Fonds</b>	<b>Indice de référence ou fonds</b>
Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life	50 %, indice JPM GBI-EM Global Diversified Composite non couvert (\$ CA); 50 % indice JPM EMBI Global Diversified Composite (\$ CA)
Fonds équilibré Inde Excel Sun Life**	65 %, indice MSCI Inde (\$ CA); 35 %, indice Credit Rating Information Services of India Limited Composite Bond Fund
Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life***	Indice MSCI India Small Cap C\$
Portefeuille FNB titres à revenu fixe tactique Sun Life	10 %, indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada, 50 %, indice obligataire universel FTSE Canada, 40 %, Barclays Capital Global Aggregate couvert (\$ CA)
Portefeuille FNB prudent tactique Sun Life	5 %, indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada, 35,5 %, indice obligataire universel FTSE Canada, 24,5 %, Barclays Capital Global Aggregate couvert (\$ CA), 11 %, indice composé plafonné S&P/TSX, 24 %, indice mondial MSCI (\$ CA)
Portefeuille FNB équilibré tactique Sun Life	2,5 %, indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada, 21,5 %, indice obligataire universel FTSE Canada, 16 %, Barclays Capital Global Aggregate couvert (\$ CA), 19 %, indice composé plafonné S&P/TSX, 41 %, indice mondial MSCI (\$ CA)
Portefeuille FNB croissance tactique Sun Life	2,5 %, indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada, 9 %, indice obligataire universel FTSE Canada, 8,5 %, Barclays Capital Global Aggregate couvert (\$ CA), 25,5 %, indice composé plafonné S&P/TSX, 54,5 %, indice mondial MSCI (\$ CA)
Portefeuille FNB d'actions tactique Sun Life	31,5 %, indice composé plafonné S&P/TSX, 68,5 %, indice mondial MSCI (\$ CA)
Catégorie équilibrée canadienne BlackRock Sun Life	60 %, indice composé plafonné S&P/TSX; 40 %, indice obligataire universel FTSE Canada
Catégorie d'actions canadiennes Composée BlackRock Sun Life	Indice composé plafonné S&P/TSX
Catégorie d'actions canadiennes BlackRock Sun Life	Indice composé plafonné S&P/TSX
Catégorie du marché monétaire Sun Life	Indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada
Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life^	Fonds d'actions productives de revenus Dynamique
Catégorie de rendement stratégique Dynamique Sun Life^	50 %, indice composé S&P/TSX; 50 %, indice obligataire universel FTSE Canada
Catégorie revenu de dividendes MFS Sun Life	Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life, série D
Catégorie prudente Granite Sun Life*	43,5 %, indice obligataire universel FTSE Canada; 5,0 %, indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada; 24,5 %, indice J.P. Morgan Government Bond Index Global (GBI Global) couvert (\$ CA); 7,3 %, indice composé plafonné S&P/TSX; 19,7 % Indice mondial MSCI (\$ CA)

Fonds	Indice de référence ou fonds
Catégorie modérée Granite Sun Life*	27,6 %, indice obligataire universel FTSE Canada; 5,0 %, indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada; 20,4 %, indice J.P. Morgan Government Bond Index Global (GBI Global) couvert (\$ CA); 12,8 %, indice composé plafonné S&P/TSX; 34,2 %, indice mondial MSCI (\$ CA)
Catégorie équilibrée Granite Sun Life*	2,5 %, indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada; 20,5 %, indice obligataire universel FTSE Canada; 17,0 %, indice J.P. Morgan Government Bond Index Global (GBI Global) couvert (\$ CA); 16,2 %, indice composé plafonné S&P/TSX; 43,8 %, indice mondial MSCI (\$ CA)
Catégorie croissance équilibrée Granite Sun Life*	2,5 %, indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada; 13,9 %, indice obligataire universel FTSE Canada; 13,6 %, indice J.P. Morgan Government Bond Index Global (GBI Global) couvert (\$ CA); 18,9 %, indice composé plafonné S&P/TSX; 51,1 %, indice mondial MSCI (\$ CA)
Catégorie croissance Granite Sun Life*	2,5 %, indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada; 7,5 %, indice obligataire universel FTSE Canada; 10,0 %, indice J.P. Morgan Government Bond Index Global (GBI Global) couvert (\$ CA); 21,6 %, indice composé plafonné S&P/TSX; 58,4 %, indice mondial MSCI (\$ CA)
Catégorie croissance actions canadiennes MFS Sun Life	Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life, série D
Catégorie valeur Sentry Sun Life	Indice composé S&P/TSX
Catégorie croissance américaine MFS Sun Life	Indice Russell 1000 (\$ CA)
Catégorie croissance mondiale MFS Sun Life	Indice mondial tous pays MSCI (\$ CA)
Catégorie croissance internationale MFS Sun Life	Indice MSCI EAEO (\$ CA)

<sup>^</sup>Dynamique, Fonds Dynamique, Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique et Catégorie de rendement stratégique Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.

\* Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2019, l'indice de référence mixte de ce Fonds a été modifié en raison de la nouvelle répartition des pondérations de certains indices de référence qui composent l'indice de référence mixte. Cette modification de l'indice de référence mixte a été apportée afin de mieux refléter les titres du portefeuille du Fonds.

\*\* Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> mai 2018, l'indice de référence du Fonds a changé afin de mieux refléter le profil d'exposition de la stratégie de placement.

\*\*\* Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> juillet 2018, l'indice de référence du Fonds a changé afin de mieux refléter le profil d'exposition de la stratégie de placement.

### Définition des indices de référence :

L'indice **Barclays Capital Global Aggregate** mesure des titres de créance mondiaux de qualité provenant de 24 marchés libellés en monnaie locale. Cet indice à devises multiples comprend des bons du Trésor et des titres d'organismes associés au gouvernement et de sociétés ainsi que des obligations à taux fixe titrisées d'émetteurs établis sur des marchés développés et émergents.

L'**indice Credit Rating Information Services of India Limited Composite Bond Fund** est un indice de rendement total qui tente de reproduire le rendement d'un portefeuille de titres de créance qui comprend des titres des gouvernements et des obligations de sociétés notées AAA/AA+/AA.

L'**indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada** mesure le rendement du marché des bons du Trésor à 91 jours.

L'**indice obligataire universel FTSE Canada** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui est composé d'obligations d'États et de sociétés de qualité à coupons fixes émises au Canada, libellées en dollars canadiens et assorties d'une durée restante à l'échéance d'au moins un an.

L'**indice J.P. Morgan Government Bond Index Emerging Markets (GBI-EM) Global Diversified Composite** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière de l'ensemble des marchés émergents mondiaux composé de dettes obligataires de gouvernements locaux. L'indice est géré selon une stratégie de superposition sur le plan de la diversification qui limite la pondération maximale par pays à 10 %.

L'**indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified** est un indice constitué d'obligations souveraines des marchés émergents libellées en dollars américains. La pondération des pays au sein de l'indice est limitée en incluant uniquement une partie de la valeur nominale courante admissible des titres de créance en circulation de ces pays.

L'**indice J.P. Morgan Government Bond Index Global (GBI Global)** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui suit le rendement de titres d'État à taux fixe des marchés des obligations d'État de 13 pays développés. L'indice exclut notamment les obligations assorties d'une durée restante à l'échéance de moins un an, les billets à taux variable et les obligations perpétuelles.

L'**indice mondial MSCI tous pays** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière, ajusté au flottant, qui est conçu pour mesurer le rendement de marchés boursiers mondiaux développés et émergents.

L'**indice MSCI Europe, Australasie, Extrême-Orient (« EAEO »)** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière, ajusté au flottant, qui est conçu pour mesurer le rendement des marchés des actions de 21 pays développés en Europe, en Australasie et en Extrême-Orient.

L'**indice libre MSCI des marchés émergents** mesure le rendement du marché des actions de sociétés des marchés émergents. Il comprend des actions de sociétés de 26 pays émergents d'Asie, d'Amérique latine, d'Europe, d'Afrique et du Moyen-Orient. « Libre » s'entend du fait que seuls les titres offerts aux épargnants étrangers (non locaux) sont inclus.

L'**indice MSCI des marchés émergents** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière, ajusté au flottant, qui est conçu pour offrir une représentation des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 24 marchés émergents.

L'**indice MSCI Inde (\$ CA)** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière, ajusté au flottant, qui est conçu pour offrir une représentation des sociétés à grande et à moyenne capitalisation parmi 79 titres qui représentent 85 % des titres de participation indiens.

L'**Indice MSCI India Small Cap C\$ Index** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière, ajusté au flottant, qui est conçu pour offrir une représentation des sociétés à petite capitalisation parmi 262 titres qui représentent 14 % des titres de participation indiens.

L'**indice mondial MSCI** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière, ajusté au flottant, qui est conçu pour mesurer le rendement des actions sur des marchés développés à l'échelle mondiale.

L'**indice Russell 1000** est conçu pour reproduire le rendement d'environ 1 000 des plus grandes sociétés du marché américain des actions. Cet indice est un sous-ensemble de l'indice Russell 3000, qui représente les 3 000 plus grandes sociétés ouvertes du marché américain des actions.

L'**indice composé plafonné S&P/TSX** impose des pondérations plafonnées de 10 % pour tous les titres compris dans l'indice composé S&P/TSX. Cet indice couvre environ 95 % du marché canadien des actions et, depuis 1977, constitue le principal baromètre des sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto.

L'**indice plafonné de l'énergie S&P/TSX** impose des pondérations plafonnées de 25 % pour tous les titres compris dans l'indice composé S&P/TSX qui sont classés dans le secteur de l'énergie selon la classification Global Industry Classification Standard.

L'**indice composé S&P/TSX** est un indice sectoriel couvrant l'ensemble de l'économie comprenant environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto.

Nous attribuons un niveau de risque égal, ou supérieur, au niveau de risque correspondant aux fourchettes d'écart-type figurant dans la méthode normalisée de classification du risque, tel qu'il est indiqué dans le tableau qui suit.

<b>Fourchette d'écart-type</b>	<b>Niveau de risque de placement</b>
De 0 à moins de 6	Faible
De 6 à moins de 11	Faible à moyen
De 11 à moins de 16	Moyen
De 16 à moins de 20	Moyen à élevé
20 ou plus	Élevé

Il importe de noter qu'il peut exister d'autres types de risques, mesurables et non mesurables. Il est aussi important de noter que la volatilité passée d'un Fonds n'est pas nécessairement une indication de sa volatilité future. Nous pouvons exercer notre discrétion et attribuer à un Fonds une classification du risque supérieure à l'écart-type annualisé sur dix ans et aux fourchettes prescrites si nous sommes d'avis que le Fonds est susceptible d'être assujéti à d'autres risques prévisibles qui ne sont pas pris en compte dans l'écart-type annualisé sur 10 ans.

Le niveau de risque attribué à chaque Fonds est approuvé par notre comité de classification du risque des fonds. Le comité passe également en revue le niveau de risque de chaque Fonds au moins une fois par année, ainsi qu'en cas de changement important du profil de risque d'un Fonds qui pourrait avoir une incidence sur sa classification, ou de changement de l'objectif de placement ou de la stratégie de placement du Fonds.

Vous pouvez demander un exemplaire gratuit de notre politique qui décrit la méthode normalisée de classification du risque que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de placement de chaque Fonds en nous appelant au 1-877-344-1434, en nous écrivant au One York Street, bureau 3300, Toronto (Ontario) M5J 0B6 ou en nous envoyant un courriel à [info@placementsmondiauxsunlife.com](mailto:info@placementsmondiauxsunlife.com).

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Cette rubrique vous aidera à déterminer si un Fonds vous convient. Ces renseignements ne vous sont donnés qu'à titre indicatif. Lorsque vous choisissez vos placements, vous devriez, avec votre conseiller en placement et votre conseiller en fiscalité, considérer votre portefeuille dans son ensemble en tenant compte de vos objectifs de placement et de votre degré de tolérance au risque.

### Politique en matière de distributions

Cette rubrique vous indique à quelle fréquence vous recevrez une distribution ainsi que son mode de paiement. Chaque Fonds verse des distributions lorsqu'il dispose de sommes à distribuer.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Chaque Fonds nous verse des frais de gestion et des honoraires d'administration. De plus, chaque Fonds acquitte aussi directement certains frais d'exploitation. Ces frais sont prélevés sur l'actif du Fonds, ce qui signifie que vous les payez indirectement au moyen de rendements moins élevés.

Le tableau de cette rubrique vous permet de comparer le coût d'un placement dans chaque série de titres offerte par le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC. Le tableau donne les frais cumulatifs que vous auriez payés si :

- vous aviez investi 1 000 \$ pour la période indiquée (sans frais de souscription);
- le rendement du Fonds avait été de 5 % chaque année;
- vous n'aviez pas utilisé le droit de rachat sans frais de 10 %;
- le Fonds avait versé au cours de chaque période indiquée le même ratio des frais de gestion (« **RFG** ») qu'au cours de son dernier exercice complet.

Les renseignements du tableau visent les séries du Fonds qui ont été émises à l'intention des épargnants et pour lesquelles un exercice complet s'est écoulé. Aucun renseignement n'est donné sous cette rubrique à l'égard des nouvelles séries ou des nouveaux Fonds puisque leurs frais ne sont pas encore connus.

Veillez vous reporter à la rubrique *Frais* pour de plus amples renseignements concernant le coût d'un placement dans les Fonds.

### Information générale sur les Fonds Repère

Les Fonds Repère constituent un groupe d'OPC destinés aux épargnants qui souhaitent préserver et éventuellement accroître leur capital au cours d'une période donnée. À la différence des autres Fonds, chaque Fonds Repère a une date d'échéance déterminée (la « **date d'échéance** » prévue) à laquelle il sera dissous. En outre, nous avons structuré chaque Fonds Repère de façon à assurer qu'il dispose, à la date d'échéance prévue, d'un actif suffisant pour payer aux épargnants, à l'égard de chaque part en circulation, une somme correspondant à la plus élevée des trois valeurs suivantes :

- 10,00 \$ la part (la valeur liquidative par part à la date de création du Fonds),
- la valeur liquidative par part de fin de mois la plus élevée enregistrée au cours de la période allant de la date de création du Fonds à sa date d'échéance prévue,
- la valeur liquidative par part à la date d'échéance prévue (la « **valeur garantie** »).

Par exemple, la date d'échéance prévue du Fonds Repère 2020 Sun Life est le 30 juin 2020. Si la valeur liquidative par part de série A de ce Fonds Repère à la date de création est de 10,00 \$, qu'elle augmente pour atteindre un sommet de fin de mois de 15,00 \$ la part pendant la durée du Fonds et qu'elle diminue ultérieurement pour s'établir à 14,00 \$ la part avant la date d'échéance prévue, la valeur garantie des parts de série A retenue pour ce Fonds Repère sera de 15,00 \$ la part. Par conséquent, les épargnants qui conservent leur placement dans des parts de série A de ce Fonds Repère jusqu'à la date d'échéance prévue recevront 15,00 \$ la part. Toutefois, les épargnants qui font racheter leurs parts de série A avant la date d'échéance prévue n'auront pas droit à la valeur garantie et recevront la valeur liquidative par part (après déduction des frais de rachat et des autres frais applicables) établie à la date du rachat, laquelle pourrait être inférieure à la valeur garantie. Par conséquent, les épargnants devraient choisir le Fonds Repère adéquat en optant pour celui dont la date d'échéance prévue correspond à leur horizon temporel de placement.

Les épargnants sont priés de noter que la valeur liquidative par part au milieu d'un mois peut être supérieure à la valeur garantie, étant donné que la valeur garantie n'est recalculée que le dernier jour ouvrable de chaque mois. La valeur garantie est la même pour chaque épargnant qui investit dans une série d'un Fonds Repère, peu importe le moment, pendant la durée du Fonds Repère, où l'épargnant a souscrit ses parts.

Nous sommes le gestionnaire de portefeuille de chaque Fonds Repère et avons retenu les services d'une société membre de notre groupe, la Sun Life, pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller. Si, à la date d'échéance ou à la date d'échéance anticipée d'un Fonds Repère, la valeur liquidative par part (calculée sans tenir compte de l'obligation de payer le manque à gagner) d'une série est inférieure à la valeur garantie (ou à la valeur garantie anticipée, selon le cas) de cette série, la Sun Life s'engage, en vertu de la convention de sous-conseils, à payer le manque à gagner au Fonds Repère concerné. La Sun Life est l'une des compagnies d'assurance-vie les plus importantes du Canada, avec un actif à l'échelle mondiale de plus de 978 milliards de dollars au 31 mars 2018. La solidité financière de la Sun Life a été notée « AA- (très solide) » par Standard & Poor's au 6 avril 2018. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié au manque à gagner*.

Les Fonds Repère investiront dans des parts du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life, dans des espèces, dans des quasi-espèces et dans des obligations à coupon zéro émises par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux du Canada et des sociétés canadiennes. La répartition des placements de chaque Fonds Repère entre les obligations à coupon zéro, d'une part, et les parts du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life et les quasi-espèces, d'autre part, sera établie par nous et par la Sun Life en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment la durée restant à courir jusqu'à la date d'échéance prévue et la somme en portefeuille qui doit être investie dans des obligations à coupon zéro pour couvrir la valeur garantie. Au fur et à mesure que la date d'échéance prévue d'un Fonds Repère approchera et/ou que la valeur garantie augmentera, le portefeuille du Fonds Repère sera de plus en plus investi dans des obligations à coupon zéro et son exposition aux actions diminuera. Advenant une baisse importante des taux d'intérêt ou des cours des actions ou des deux à la fois pendant la durée d'un Fonds Repère, la stratégie de placement pourrait réduire de façon importante voire éliminer l'exposition aux actions du Fonds bien avant sa date d'échéance prévue. Une telle situation pourrait faire en sorte que la date d'échéance prévue du Fonds Repère soit avancée à une date d'échéance anticipée. La date d'échéance prévue d'un Fonds Repère peut être avancée dans certaines autres circonstances. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la date d'échéance anticipée*.

Le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life est un OPC que nous gérons qui offre uniquement des parts de série I, et qui est un fonds sous-jacent des Fonds Repère. Bien qu'il soit un émetteur assujéti, il n'est plus offert en vente en vertu d'un prospectus.

# Fonds croissance mondial MFS Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Titres offerts	Parts de série A, série T5, de série T8, de série D, de série F, de série F5, de série F8, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> octobre 2010 Série T5 : 1 <sup>er</sup> septembre 2011 Série T8 : 1 <sup>er</sup> septembre 2011 Série D : 1 <sup>er</sup> novembre 2012 Série F5 : 9 février 2018 Série F8 : 9 février 2018 Série F : 1 <sup>er</sup> octobre 2010 Série I : 1 <sup>er</sup> octobre 2010 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MFS Gestion de placements Canada limitée Toronto (Ontario)
Sous-conseiller de MFS GPC	MFS Institutional Advisors, Inc. Boston, Massachusetts, États-Unis

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de participation d'émetteurs de partout dans le monde qui sont réputés avoir un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport aux autres émetteurs.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- peut investir un pourcentage relativement élevé de l'actif du Fonds dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;
- peut investir dans des titres d'émetteurs de partout dans le monde, y compris ceux des marchés émergents;
- peut investir dans des titres de sociétés de toute taille;
- a recours à une méthode de placement ascendante en vertu de laquelle les placements sont choisis principalement en fonction d'une analyse fondamentale des émetteurs et de leur potentiel, compte tenu de leur situation financière actuelle et de la place qu'ils occupent au sein de l'industrie, ainsi que des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire; tient compte de facteurs comme les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation concurrentielle et la capacité de gestion des émetteurs;
- peut également prendre en considération des modèles quantitatifs qui évaluent systématiquement ces facteurs et d'autres facteurs.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- Risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui achètent des titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 seulement)
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la spécialisation

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 24 juin 2019, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et le Fonds croissance mondial MFS Sun détenaient respectivement 33,63 % et 12,31 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces épargnants.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- souhaitent diversifier leur portefeuille en effectuant des placements en actions à l'échelle mondiale, et y ajouter une composante croissance;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % ou à 8 % de la valeur liquidative par part respectivement à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent être composées de revenu, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de

« rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle cible pour les parts de série T5 de série T8, de série F5 et de série F8 devrait être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 un mois donné.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants****Frais payables sur :**

	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	23,27 \$	73,35 \$	128,57 \$	292,66 \$
Série T5	22,96 \$	72,38 \$	126,87 \$	288,79 \$
Série T8	23,58 \$	74,32 \$	130,27 \$	296,52 \$
Série D	14,76 \$	46,53 \$	81,56 \$	185,65 \$
Série F	11,48 \$	36,19 \$	63,43 \$	144,39 \$
Série F5	11,38 \$	35,87 \$	62,87 \$	143,10 \$
Série F8	11,38 \$	35,87 \$	62,87 \$	143,10 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Fonds valeur mondial MFS Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série T8, de série F, de série F5, de série F8, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> octobre 2010 Série T5 : 1 <sup>er</sup> septembre 2011 Série T8 : 1 <sup>er</sup> septembre 2011 Série F : 1 <sup>er</sup> octobre 2010 Série F5 : 9 février 2018 Série F8 : 9 février 2018 Série I : 1 <sup>er</sup> octobre 2010 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MFS Gestion de placements Canada limitée Toronto (Ontario)
Sous-conseiller de MFS GPC	MFS Institutional Advisors, Inc. Boston, Massachusetts, États-Unis

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de participation d'émetteurs de partout dans le monde qui sont réputés sous-évalués par rapport à leur valeur perçue.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- peut investir dans des sociétés de toute taille de partout dans le monde, y compris celles des marchés émergents;
- peut investir un pourcentage relativement élevé de l'actif du Fonds dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;
- a recours à une méthode de placement ascendante en vertu de laquelle les placements sont choisis principalement en fonction d'une analyse fondamentale des émetteurs et de leur potentiel, compte tenu de leur situation financière actuelle et de la place qu'ils occupent au sein de l'industrie, ainsi que des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire; tient compte de facteurs comme les bénéfiques, les flux de trésorerie, la situation concurrentielle et la capacité de gestion des émetteurs;
- peut également prendre en considération des modèles quantitatifs qui évaluent systématiquement ces facteurs et d'autres facteurs.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- Risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui achètent des titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 seulement)
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la spécialisation

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 24 juin 2019, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie détenait 22,28 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet épargnant.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- souhaitent diversifier leur portefeuille en effectuant des placements à l'échelle mondiale dans des actions dotées de caractéristiques axées sur la valeur;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % ou à 8 % de la valeur liquidative par part respectivement à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 ne visent pas à

refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle cible pour les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 devrait être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 un mois donné.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants****Frais payables sur :**

	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	25,22 \$	79,49 \$	139,33 \$	317,15 \$
Série T5	25,42 \$	80,14 \$	140,46 \$	319,73 \$
Série T8	24,91 \$	78,52 \$	137,63 \$	313,28 \$
Série F	13,22 \$	41,68 \$	73,06 \$	166,31 \$
Série F5	13,02 \$	41,04 \$	71,93 \$	163,73 \$
Série F8	13,12 \$	41,36 \$	72,50 \$	165,02 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Fonds croissance américain MFS Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions américaines
Titres offerts	Parts de série A, de série AH, de série T5, de série T8, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série I, de série IH, de série O et de série OH d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> octobre 2010 Série AH : 1 <sup>er</sup> février 2011 Série T5 : 1 <sup>er</sup> septembre 2011 Série T8 : 1 <sup>er</sup> septembre 2011 Série F : 1 <sup>er</sup> octobre 2010 Série FH : 29 juillet 2016 Série F5 : 9 février 2018 Série F8 : 9 février 2018 Série I : 1 <sup>er</sup> octobre 2010 Série IH : 29 juillet 2016 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014 Série OH : 29 juillet 2016
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MFS Gestion de placements Canada Limitée Toronto (Ontario)
Sous-conseiller de MFS GPC	MFS Institutional Advisors, Inc. Boston, Massachusetts, États-Unis

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de participation d'émetteurs des États-Unis qui sont réputés avoir un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport aux autres sociétés.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- peut investir dans des sociétés de toute taille;
- peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers autres qu'américains;
- a recours à une méthode de placement ascendante en vertu de laquelle les placements sont choisis principalement en fonction d'une analyse fondamentale des émetteurs et de leur potentiel, compte tenu de leur situation financière actuelle et de la place qu'ils occupent au sein de l'industrie, ainsi que des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire; tient compte de facteurs comme les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation concurrentielle et la capacité de gestion des émetteurs;
- peut également prendre en considération des modèles quantitatifs qui évaluent systématiquement ces facteurs et d'autres facteurs.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds utilise des dérivés, comme des contrats à terme, en vue de couvrir le risque de change lié aux placements de son portefeuille libellés en monnaie étrangère et attribués à la série AH, à la série FH, à la série IH et à la série OH. Même s'il est possible que cette stratégie ne procure pas une couverture parfaite contre le risque de change pour les parts de série AH, de série FH, de série IH et de série OH en règle générale, le taux de rendement des parts de série AH, de série FH, de série IH et de série OH sera fondé sur le rendement des placements du Fonds, à l'exclusion du rendement attribuable aux fluctuations de change par rapport au dollar canadien. En raison de cette stratégie, le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds devrait être plus élevé. Les frais d'opération accrus sont attribués à la série AH à la série FH, à la série IH et à la série OH et peuvent donc en réduire le rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Taux de rotation des titres en portefeuille* à la page 76 pour

un exposé sur les conséquences fiscales pour les porteurs de parts.

Le Fonds peut couvrir ou non une partie ou la totalité du risque de change lié aux placements libellés en monnaie étrangère attribués aux autres séries du Fonds. Le rendement de ces séries de parts du Fonds sera généralement fondé à la fois sur le rendement des placements du Fonds et sur le rendement attribuable aux fluctuations de change par rapport au dollar canadien. La mesure dans laquelle le rendement sera fondé sur les fluctuations de change dépendra du niveau de couverture du risque de change.

En plus d'utiliser les dérivés pour couvrir le risque de change, le Fonds peut les utiliser pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- Risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui achètent des titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 seulement)
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité

- Risque lié au marché
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la spécialisation
- Risque lié aux frais d'opération (pour la série AH, la série FH, la série IH et la série OH)

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Des dérivés sont utilisés pour les parts de série AH, de série FH, de série IH et de série OH afin de couvrir le risque de change et, par conséquent, les parts de série AH, de série FH, de série IH et de série OH comporteront un risque lié aux dérivés plus important que les parts des autres séries du Fonds. Le risque lié au change que comportent les parts de série AH, de série FH, de série IH et de série OH sera moins élevé que pour les parts des autres séries du Fonds puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, il est possible que la stratégie de couverture ne procure pas une couverture parfaite contre le risque de change pour les parts de série AH, de série FH, de série IH et de série OH.

Au 24 juin 2019, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et le Portefeuille équilibré Granite Sun Life détenaient respectivement 35,97 % et 11,60 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces épargnants.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- veulent ajouter un fonds d'actions américaines à leur portefeuille de placements dotées de caractéristiques axées sur la croissance;
- investissent à long terme;

- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Les épargnants qui recherchent principalement une exposition aux actions américaines, mais qui souhaitent réduire au minimum le risque de change par rapport au dollar canadien devraient investir dans des parts de série AH, de série FH, de série IH ou de série OH du Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % ou à 8 % de la valeur liquidative par part respectivement à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle cible pour les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 devrait être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 un mois donné.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	23,37 \$	73,67 \$	129,13 \$	293,95 \$
Série AH	23,37 \$	73,67 \$	129,13 \$	293,95 \$
Série T5	23,47 \$	74,00 \$	129,70 \$	295,23 \$
Série T8	22,96 \$	72,38 \$	126,87 \$	288,79 \$
Série F	11,48 \$	36,19 \$	63,43 \$	144,39 \$
Série FH	11,58 \$	36,51 \$	64,00 \$	145,68 \$
Série F5	11,38 \$	35,87 \$	62,87 \$	143,10 \$
Série F8	11,38 \$	35,87 \$	62,87 \$	143,10 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série IH*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$
Série OH	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I et de série IH. Les porteurs de parts de série I et de série IH négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Fonds valeur américain MFS Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions américaines
Titres offerts	Parts de série A, de série AH, de série T5, de série T8, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série I, de série IH, de série O et de série OH d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> octobre 2010 Série AH : 1 <sup>er</sup> février 2011 Série T5 : 1 <sup>er</sup> septembre 2011 Série T8 : 1 <sup>er</sup> septembre 2011 Série F : 1 <sup>er</sup> octobre 2010 Série FH : 29 juillet 2016 Série F5 : 9 février 2018 Série F8 : 9 février 2018 Série I : 1 <sup>er</sup> octobre 2010 Série IH : 29 juillet 2016 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014 Série OH : 29 juillet 2016
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MFS Gestion de placements Canada limitée Toronto (Ontario)
Sous-conseiller de MFS GPC	MFS Institutional Advisors, Inc. Boston, Massachusetts, États-Unis

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés à forte capitalisation situées aux États-Unis qui sont considérés sous-évalués par rapport à leur valeur perçue.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- investit principalement dans des sociétés à forte capitalisation (le sous-conseiller considère généralement comme des émetteurs à forte capitalisation les émetteurs dont la capitalisation boursière s'élève à au moins 5 milliards de dollars américains au moment de l'acquisition des titres);
- peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers autres qu'américains;
- a recours à une méthode de placement ascendante en vertu de laquelle les placements sont choisis principalement en fonction d'une analyse fondamentale des émetteurs et de leur potentiel, compte tenu de leur situation financière actuelle et de la place qu'ils occupent au sein de l'industrie, ainsi que des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire; tient compte de facteurs comme les bénéfiques, les flux de trésorerie, la situation concurrentielle et la capacité de gestion des émetteurs;
- peut également prendre en considération des modèles quantitatifs qui évaluent systématiquement ces facteurs et d'autres facteurs.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds utilise des dérivés, comme des contrats à terme, en vue de couvrir le risque de change lié aux placements de son portefeuille libellés en monnaie étrangère et attribués à la série AH, à la série FH, à la série IH et à la série OH. Même s'il est possible que cette stratégie ne procure pas une couverture parfaite contre le risque de change pour les parts de série AH, de série FH, de série IH et de série OH en règle générale, le taux de rendement des parts de série AH, de série FH, de série IH et de série OH sera fondé sur le rendement des placements du Fonds, à l'exclusion du rendement attribuable aux fluctuations de change par rapport au dollar canadien. En raison de cette

stratégie, le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds devrait être plus élevé. Les frais d'opération accrus sont attribués à la série AH, à la série FH, à la série IH et à la série OH et peuvent donc en réduire le rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Taux de rotation des titres en portefeuille* à la page 76 pour un exposé sur les conséquences fiscales pour les porteurs de parts.

Le Fonds peut couvrir ou non une partie ou la totalité du risque de change lié aux placements libellés en monnaie étrangère attribués aux autres séries du Fonds. Le rendement de ces séries de parts du Fonds sera généralement fondé à la fois sur le rendement des placements du Fonds et sur le rendement attribuable aux fluctuations de change par rapport au dollar canadien. La mesure dans laquelle le rendement sera fondé sur les fluctuations de change dépendra du niveau de couverture du risque de change.

En plus d'utiliser les dérivés pour couvrir le risque de change, le Fonds peut les utiliser pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- Risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui achètent des titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 seulement)
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés

- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié au marché
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié à la spécialisation
- Risque lié aux frais d'opération (pour la série AH, la série FH, la série IH et la série OH)

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Des dérivés sont utilisés pour les parts de série AH, de série FH, de série IH et de série OH afin de couvrir le risque de change et, par conséquent, les parts de série AH, de série FH, de série IH et de série OH comporteront un risque lié aux dérivés plus important que les parts des autres séries du Fonds. Le risque lié au change que comportent les parts de série AH, de série FH, de série IH et de série OH sera moins élevé que pour les parts des autres séries du Fonds puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, il est possible que la stratégie de couverture ne procure pas une couverture parfaite contre le risque de change pour les parts de série AH, de série FH, de série IH et de série OH.

Au 24 juin 2019, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, le Portefeuille équilibré Granite Sun Life et le Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life détenaient respectivement 35,44 %, 20,17 % et 10,13 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces épargnants.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- veulent ajouter à leur portefeuille de placements un fonds d'actions américaines dotées de caractéristiques axées sur la valeur;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Les épargnants qui recherchent principalement une exposition aux actions américaines, mais qui souhaitent réduire au minimum le risque de change par rapport au dollar canadien devraient investir dans des parts de série AH, de série FH, de série IH et de série OH du Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % ou à 8 % de la valeur liquidative par part respectivement à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution

mensuelle cible pour les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 devrait être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 un mois donné.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	23,27 \$	73,35 \$	128,57 \$	292,66 \$
Série AH	23,58 \$	74,32 \$	130,27 \$	296,52 \$
Série T5	23,37 \$	73,67 \$	129,13 \$	293,95 \$
Série T8	22,65 \$	71,41 \$	125,17 \$	284,92 \$
Série F	11,48 \$	36,19 \$	63,43 \$	144,39 \$
Série FH	11,58 \$	36,51 \$	64,00 \$	145,68 \$
Série F5	11,38 \$	35,87 \$	62,87 \$	143,10 \$
Série F8	11,38 \$	35,87 \$	62,87 \$	143,10 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série IH*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$
Série OH	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I et de série IH. Les porteurs de parts de série I et de série IH négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Fonds croissance international MFS

## Sun Life

### Détail du Fonds

Type d'OPC	Fonds d'actions internationales
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série T8, de série D, de série F, de série F5, de série F8, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> octobre 2010 Série T5 : 1 <sup>er</sup> septembre 2011 Série T8 : 1 <sup>er</sup> septembre 2011 Série D : 1 <sup>er</sup> novembre 2012 Série F : 1 <sup>er</sup> octobre 2010 Série F5 : 9 février 2018 Série F8 : 9 février 2018 Série I : 1 <sup>er</sup> octobre 2010 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MFS Gestion de placements Canada limitée Toronto (Ontario)
Sous-conseiller de MFS GPC	MFS Institutional Advisors, Inc. Boston, Massachusetts, États-Unis

### Quel type de placement le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de participation d'émetteurs de l'extérieur du Canada et des États-Unis qui sont réputés avoir un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport aux autres émetteurs.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- peut investir dans des sociétés de toute taille;
- peut investir dans des titres d'émetteurs de partout dans le monde, y compris ceux des marchés émergents;
- peut investir dans des titres d'émetteurs américains et canadiens, mais ces placements sont limités aux émetteurs dont l'exposition commerciale aux marchés situés à l'extérieur des États-Unis et du Canada est importante;
- peut investir un pourcentage relativement élevé de l'actif du Fonds dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;
- a recours à une méthode de placement ascendante en vertu de laquelle les placements sont choisis principalement en fonction d'une analyse fondamentale des émetteurs et de leur potentiel, compte tenu de leur situation financière actuelle et de la place qu'ils occupent au sein de l'industrie, ainsi que des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire; tient compte de facteurs comme les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation concurrentielle et la capacité de gestion des émetteurs;
- peut également prendre en considération des modèles quantitatifs qui évaluent systématiquement ces facteurs et d'autres facteurs.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- Risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui achètent des titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 seulement)
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la spécialisation

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 24 juin 2019, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, le Portefeuille équilibré Granite Sun Life et le Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life détenaient respectivement 37,93 %, 19,01 % et 10,17 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces épargnants.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- cherchent à obtenir une diversification géographique des actions à l'extérieur du Canada et des États-Unis (actions internationales) dont les caractéristiques sont axées sur la croissance;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

### **Politique en matière de distributions**

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % ou à 8 % de la valeur liquidative par part respectivement à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle cible pour les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 devrait être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 un mois donné.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants****Frais payables sur :**

	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	23,27 \$	73,35 \$	128,57 \$	292,66 \$
Série T5	22,65 \$	71,41 \$	125,17 \$	284,92 \$
Série T8	23,78 \$	74,97 \$	131,40 \$	299,10 \$
Série D	14,97 \$	47,18 \$	82,69 \$	188,23 \$
Série F	11,28 \$	35,54 \$	62,30 \$	141,82 \$
Série F5	11,38 \$	35,87 \$	62,87 \$	143,10 \$
Série F8	11,38 \$	35,87 \$	62,87 \$	143,10 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Fonds valeur international MFS Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Fonds d'actions internationales
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série T8, de série F, de série F5, de série F8, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> octobre 2010 Série T5 : 1 <sup>er</sup> septembre 2011 Série T8 : 1 <sup>er</sup> septembre 2011 Série F : 1 <sup>er</sup> octobre 2010 Série F5 : 9 février 2018 Série F8 : 9 février 2018 Série I : 1 <sup>er</sup> octobre 2010 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MFS Gestion de placements Canada limitée Toronto (Ontario)
Sous-conseiller de MFS GPC	MFS Institutional Advisors, Inc. Boston, Massachusetts, États-Unis

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de participation d'émetteurs de l'extérieur du Canada et des États-Unis qui sont réputés être sous-évalués par rapport à leur valeur perçue.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- peut investir dans des sociétés de toute taille;
- peut investir dans les marchés émergents;

- peut investir dans des titres d'émetteurs américains et canadiens, mais ces placements sont limités aux émetteurs dont l'exposition commerciale aux marchés situés à l'extérieur des États-Unis et du Canada est importante;
- peut investir un pourcentage relativement élevé de l'actif du Fonds dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;
- a recours à une méthode de placement ascendante en vertu de laquelle les placements sont choisis principalement en fonction d'une analyse fondamentale des émetteurs et de leur potentiel, compte tenu de leur situation financière actuelle et de la place qu'ils occupent au sein de l'industrie, ainsi que des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire; tient compte de facteurs comme les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation concurrentielle et la capacité de gestion des émetteurs;
- peut également prendre en considération des modèles quantitatifs qui évaluent systématiquement ces facteurs et d'autres facteurs.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin

d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- Risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui achètent des titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 seulement)
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la spécialisation

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 24 juin 2019, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie détenait 19,02 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet épargnant.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- cherchent à obtenir une diversification géographique des actions à l'extérieur du Canada et des États-Unis (actions internationales) dont les caractéristiques sont axées sur la valeur;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % ou à 8 % de la valeur liquidative par part respectivement à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle cible pour les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 devrait être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les**

**distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 un mois donné.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

**Frais payables sur :**

	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	25,11 \$	79,17 \$	138,76 \$	315,86 \$
Série T5	25,11 \$	79,17 \$	138,76 \$	315,86 \$
Série T8	24,91 \$	78,52 \$	137,63 \$	313,28 \$
Série F	13,12 \$	41,36 \$	72,50 \$	165,02 \$
Série F5	13,12 \$	41,36 \$	72,50 \$	165,02 \$
Série F8	13,02 \$	41,04 \$	71,93 \$	163,73 \$
Série I*	0,31 \$	0,97 \$	1,70 \$	3,87 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Fonds marchés émergents Excel Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Fonds d'actions de marchés émergents
Titres offerts	Parts de série A, de série DB, de série F, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> septembre 2011 Série DB : 15 juin 2018 Série F : 1 <sup>er</sup> septembre 2011 Série I : 1 <sup>er</sup> septembre 2011 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Schroder Investment Management North America Inc. New York, New York, É.-U.
Sous-conseiller de Schroders	Schroder Investment Management North America Ltd. Londres, R.-U.

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés qui ont un lien avec les marchés émergents.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- investit généralement dans des titres de participation de sociétés ayant un lien avec des pays qui ne sont pas classés comme pays « développés » par MSCI;
- peut investir dans des émetteurs de toute taille;

- peut investir un pourcentage relativement élevé de l'actif du Fonds dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;
- peut investir dans des sociétés qui ne sont pas domiciliées dans des marchés émergents, mais qui tirent une partie importante de leurs revenus ou de leurs bénéfices d'un pays de marché émergent ou qui détiennent une partie importante de leurs actifs dans un tel pays;
- peut investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du Fonds dans Schroder International Selection Fund Frontier Markets Equity qui est géré par Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A. (membre du groupe du sous-conseiller) et est constitué sous le régime des lois du Luxembourg en qualité de société d'investissement à capital variable, de façon à obtenir une exposition à certains titres des marchés frontières qui sont des pays compris dans l'indice MSCI Frontier Markets ou tout autre indice financier des marchés frontières reconnu;
- utilise une combinaison de modèles quantitatifs et fondamentaux, en cherchant à ajouter de la valeur au moyen des décisions nationales et de la sélection des titres;
- peut investir dans des titres à revenu fixe de gouvernements ou de sociétés de marchés émergents;
- peut investir dans des certificats représentatifs d'actions étrangères de sociétés domiciliées dans des marchés émergents, ou qui tirent une partie importante de leurs revenus ou de leurs bénéfices de marchés émergents ou qui détiennent une partie importante de leurs actifs sur des marchés émergents, et dans des dérivés rattachés à des actions dont l'intérêt sous-jacent est lié à une ou à plusieurs de ces sociétés;
- peut investir jusqu'à 20 % du portefeuille du Fonds dans d'autres fonds de placement, notamment des fonds négociés en Bourse en vue de tirer profit des occasions que présentent les marchés ou les segments du marché qui sont reliés aux marchés émergents.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la spécialisation
- Risque lié aux fonds sous-jacents

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de*

*placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 24 juin 2019, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et le Portefeuille équilibré Granite Sun Life détenaient respectivement 45,25 % et 17,78 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces épargnants.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- cherchent à obtenir une diversification géographique à l'échelle mondiale en étant exposés aux marchés émergents;
- souhaitent s'exposer aux marchés émergents au moyen d'une approche équilibrée de la sélection des titres et de la répartition par pays;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

### Politique en matière de distributions

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

**Frais payables sur :**

	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	25,83 \$	81,43 \$	142,73 \$	324,89 \$
Série DB	18,55 \$	58,49 \$	102,51 \$	233,35 \$
Série F	14,97 \$	47,18 \$	82,69 \$	188,23 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Fonds mondial de rendement global MFS

## Sun Life

### Détail du Fonds

Type d'OPC	Fonds mondial équilibré
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série F, de série F5, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> octobre 2010 Série T5 : 1 <sup>er</sup> septembre 2011 Série F : 1 <sup>er</sup> octobre 2010 Série F5 : 9 février 2018 Série I : 1 <sup>er</sup> octobre 2010 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MFS Gestion de placements Canada limitée Toronto (Ontario)
Sous-conseiller de MFS GPC	MFS Institutional Advisors, Inc. Boston, Massachusetts, États-Unis

### Quel type de placement le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer un rendement global en investissant principalement dans un ensemble de titres de participation et de titres de créance d'émetteurs de partout dans le monde.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- investit normalement dans une combinaison de titres de participation et de titres de créance;
- investit normalement entre 40 % et 75 % de l'actif du Fonds dans des titres de participation

et au moins 25 % de l'actif du Fonds dans des titres de créance;

- privilégie, pour le portefeuille d'actions du Fonds, les titres de participation de sociétés qui, à son avis, sont sous-évalués par rapport à leur valeur perçue;
- peut investir dans des sociétés de toute taille, mais cherchera à privilégier les sociétés à forte capitalisation;
- peut investir dans des titres d'émetteurs de partout dans le monde, y compris ceux des marchés émergents;
- peut investir un pourcentage relativement élevé de l'actif du Fonds dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;
- privilégie, pour le portefeuille de titres de créance du Fonds, les titres de créance de première qualité, mais peut également investir dans des titres de qualité inférieure;
- a recours à une méthode de placement ascendante en vertu de laquelle les placements sont choisis principalement en fonction d'une analyse fondamentale des émetteurs et/ou des instruments et de leur potentiel, compte tenu de leur situation financière actuelle et de la place qu'ils occupent au sein de l'industrie, ainsi que des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire;
- tient compte, en ce qui touche les titres de participation, de facteurs comme les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation concurrentielle et la capacité de gestion des émetteurs;
- tient compte, en ce qui touche les titres de créance, de facteurs comme la qualité du crédit de l'instrument, les caractéristiques afférentes aux garanties, les dispositions de l'acte constitutif, ainsi que la capacité de gestion de l'émetteur, la structure de son capital, son niveau d'endettement et sa capacité de respecter ses obligations courantes;

- peut également prendre en considération des modèles quantitatifs qui évaluent systématiquement ces facteurs et d'autres facteurs.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés pour se couvrir contre les fluctuations de change ou une perte éventuelle. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres sans investir directement dans ces derniers ou de protéger le portefeuille du Fonds. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- Risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- Risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui achètent des titres de série T5 et de série F5 seulement)
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux titres gouvernementaux
- Risque lié aux taux d'intérêt

- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la spécialisation

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 24 juin 2019, le Fonds mndl de rendement global MFS Sun détenait 21,83 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet épargnant.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- recherchent un niveau modéré de croissance et de revenu;
- souhaitent diversifier leur portefeuille en effectuant des placements à l'échelle mondiale;
- investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Les parts de série T5 et de série F5 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des parts à l'extérieur des régimes enregistrés et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

### **Politique en matière de distributions**

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous

jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5 et de série F5, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par part de la série à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5 et de série F5 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5 et de série F5 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle sur les parts de série T5 et de série F5 est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5 et de série F5 un mois donné.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	22,96 \$	72,38 \$	126,87 \$	288,79 \$
Série T5	23,27 \$	73,35 \$	128,57 \$	292,66 \$
Série F	10,97 \$	34,58 \$	60,60 \$	137,95 \$
Série F5	10,76 \$	33,93 \$	59,47 \$	135,37 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Fonds d'actions internationales

## JPMorgan Sun Life

### Détail du Fonds

Type d'OPC	Fonds d'actions internationales
Titres offerts	Part de série A, de série T5, de série T8, de série F, de série F5, de série F8, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 13 juillet 2018 Série T5 : 13 juillet 2018 Série T8 : 13 juillet 2018 Série F : 13 juillet 2018 Série F5 : 13 juillet 2018 Série F8 : 13 juillet 2018 Série I : 13 juillet 2018 Série O : 13 juillet 2018
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Gestion D'Actif JPMorgan (Canada) Inc. Toronto (Ontario)

### Quel type de placement le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de participation d'émetteurs domiciliés à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- cherche à ajouter de la valeur par la sélection de titres en investissant dans des titres dont le rapport risque-rendement présente des perspectives favorables; utilise une méthode de placement sans contraintes fondée sur la recherche fondamentale pour

repérer des occasions de placement attrayantes à l'échelle mondiale dans différents secteurs et régions;

- peut investir dans des sociétés de toute taille;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers (y compris ceux des marchés émergents);
- peut investir un pourcentage relativement élevé de l'actif du Fonds dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du Fonds dans des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse), notamment des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire, le sous-conseiller et/ou un membre du groupe ou un associé du gestionnaire et/ou du sous-conseiller, dans le choix de ces fonds sous-jacents, utilise les mêmes critères que ceux dont il se sert pour choisir les divers titres, comme il est décrit précédemment;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du Fonds dans des titres d'émetteurs domiciliés au Canada et aux États-Unis.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une

description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- Risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui achètent des titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, seulement)
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié à la spécialisation

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 24 juin 2019, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, le Portefeuille équilibré Granite Sun Life, le Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life et le Portefeuille croissance Granite Sun Life détenaient respectivement 40,54 %, 24,25 %, 12,66 % et 11,13 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces épargnants.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- cherchent à obtenir une diversification des actions internationales;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % ou à 8 % de la valeur liquidative par part respectivement à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle cible pour les parts de série T5, de série T8,

de série F5 et de série F8 devrait être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 un mois donné.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants****Frais payables sur :**

	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	23,88 \$	75,29 \$	131,97 \$	300,39 \$
Série T5	23,88 \$	75,29 \$	131,97 \$	300,39 \$
Série T8	23,88 \$	75,29 \$	131,97 \$	300,39 \$
Série F	11,89 \$	37,48 \$	65,70 \$	149,55 \$
Série F5	11,99 \$	37,81 \$	66,27 \$	150,84 \$
Série F8	11,99 \$	37,81 \$	66,27 \$	150,84 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Fonds Repère 2020 Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Fonds axé sur une date d'échéance (2020)
Titres offerts	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> octobre 2010
Date d'échéance prévue	Le 30 juin 2020
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie Toronto (Ontario)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital à long terme et de verser à l'égard de chaque série, à la date d'échéance prévue, une somme par part correspondant à la plus élevée des trois valeurs suivantes : i) 10,00 \$ la part (soit la valeur liquidative par part à la date de création), ii) la valeur liquidative par part de fin de mois la plus élevée enregistrée pendant la période allant de la date de la création du Fonds jusqu'à sa date d'échéance prévue ou iii) la valeur liquidative par part à la date d'échéance prévue du Fonds (la « **valeur garantie** »). Le Fonds investit dans un fonds sous-jacent qui offre une exposition aux indices boursiers d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Extrême-Orient au moyen de placements effectués principalement dans des dérivés, ainsi que dans des titres à revenu fixe et des quasi-espèces. Le Fonds a recours à une stratégie de répartition de l'actif pour établir l'équilibre entre ces éléments d'actif. Veuillez vous reporter à la rubrique *Information générale sur les Fonds Repère* à la page 85 pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la valeur garantie.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille et le sous-conseiller :

- utilisent une stratégie de répartition de l'actif afin d'établir l'équilibre entre la partie du portefeuille du Fonds investie dans des obligations à coupon zéro et la partie investie dans des parts du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life (OPC que nous gérons) et des quasi-espèces, en fonction de la période restant à courir jusqu'à la date d'échéance prévue du Fonds et de la somme en portefeuille nécessaire pour couvrir la valeur garantie;
- investissent dans un nombre suffisant d'obligations à coupon zéro (détaché) et/ou d'instruments de trésorerie émis par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux du Canada et par des sociétés canadiennes pour couvrir la valeur garantie et constituer une réserve pour les frais d'exploitation du Fonds;
- affectent le reste du portefeuille du Fonds à des parts du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life;
- investissent dans des obligations à coupon zéro supplémentaires chaque fois que la valeur garantie du Fonds augmente afin de couvrir la valeur garantie accrue. Par conséquent, la proportion du Fonds qui est exposée aux fluctuations des marchés des actions devrait normalement diminuer au fur et à mesure que la valeur garantie du Fonds augmente.

Au départ, le Fonds a investi essentiellement dans des obligations à coupon zéro et des quasi-espèces, et le reste de son portefeuille a été investi dans des parts du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life. Au fil du temps, le Fonds a augmenté le pourcentage de son actif investi dans des obligations à coupon zéro. Le Fonds se rapprochant de sa date d'échéance, il investit actuellement la quasi-totalité de son actif dans des obligations à coupon zéro et des quasi-espèces.

L'objectif et les stratégies de placement du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life sont comme suit :

*Objectif de placement*

L'objectif de placement du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life est de chercher à procurer une plus-value du capital à long terme grâce à une exposition accrue aux indices boursiers d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Extrême-Orient, réalisée au moyen de placements effectués principalement dans des dérivés.

*Stratégies de placement*

Le gestionnaire de portefeuille et le sous-conseiller du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life :

- chercheront à obtenir une exposition beaucoup plus importante aux marchés des actions mondiales au moyen d'un portefeuille de dérivés faisant l'objet d'une gestion active;
- investissent dans des options et des contrats à terme standardisés sur des indices boursiers mondiaux;
- surveillent et rééquilibrent le portefeuille du Fonds quotidiennement, de façon que l'exposition du Fonds se situe dans les fourchettes cibles;
- géreront les positions du Fonds sur les marchés de manière à toujours assurer une position nette acheteur sur chacun des marchés pris individuellement;
- auront recours à des techniques de gestion des risques pour couvrir une partie du risque lié à une baisse soudaine d'un indice boursier.

L'utilisation par le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life de dérivés fera en sorte qu'il sera beaucoup plus exposé aux actions et aux indices mondiaux applicables qu'il ne le serait au moyen d'un placement direct dans ces actions ou indices.

Le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

En outre, le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son

portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds (et à un placement indirect dans le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life) :

- Risque lié à la date d'échéance anticipée
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux rachats anticipés
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux titres gouvernementaux
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux séries
- Risque lié au manque à gagner
- Risque lié aux frais d'opération
- Risque lié aux titres à coupon zéro

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible. Veillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- recherchent la préservation du capital et la possibilité d'une plus-value du capital au cours d'une période déterminée, allant jusqu'à la date d'échéance prévue;
- envisagent d'investir sur une période correspondant à la date d'échéance prévue du Fonds;
- peuvent tolérer un risque de placement faible.

### Politique en matière de distributions

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Après chaque distribution, les parts en circulation seront immédiatement regroupées, de sorte que la valeur liquidative par part après la distribution sera la même qu'avant la distribution.**

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

#### Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	11,38 \$	35,87 \$	62,87 \$	143,10 \$

# Fonds Repère 2025 Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Fonds axé sur une date d'échéance (2025)
Titres offerts	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> octobre 2010
Date d'échéance prévue	Le 30 juin 2025
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie Toronto (Ontario)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital à long terme et de verser à l'égard de chaque série, à la date d'échéance prévue, une somme par part correspondant à la plus élevée des trois valeurs suivantes : i) 10,00 \$ la part (soit la valeur liquidative par part à la date de création), ii) la valeur liquidative par part de fin de mois la plus élevée enregistrée pendant la période allant de la date de la création du Fonds jusqu'à sa date d'échéance prévue ou iii) la valeur liquidative par part à la date d'échéance prévue du Fonds (la « **valeur garantie** »). Le Fonds investit dans un fonds sous-jacent qui offre une exposition aux indices boursiers d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Extrême-Orient au moyen de placements effectués principalement dans des dérivés, ainsi que dans des titres à revenu fixe et des quasi-espèces. Le Fonds a recours à une stratégie de répartition de l'actif pour établir l'équilibre entre ces éléments d'actif. Veuillez vous reporter à la rubrique *Information générale sur les Fonds Repère* à la page 85 pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la valeur garantie.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille et le sous-conseiller :

- utilisent une stratégie de répartition de l'actif afin d'établir l'équilibre entre la partie du portefeuille du Fonds investie dans des obligations à coupon zéro et la partie investie dans des parts du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life (OPC que nous gérons) et des quasi-espèces, en fonction de la période restant à courir jusqu'à la date d'échéance prévue du Fonds et de la somme en portefeuille nécessaire pour couvrir la valeur garantie;
- investissent dans un nombre suffisant d'obligations à coupon zéro (détaché) et/ou d'instruments de trésorerie émis par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux du Canada et par des sociétés canadiennes pour couvrir la valeur garantie et constituer une réserve pour les frais d'exploitation du Fonds;
- affectent le reste du portefeuille du Fonds à des parts du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life;
- investissent dans des obligations à coupon zéro supplémentaires chaque fois que la valeur garantie du Fonds augmente afin de couvrir la valeur garantie accrue. Par conséquent, la proportion du Fonds qui est exposée aux fluctuations des marchés des actions devrait normalement diminuer au fur et à mesure que la valeur garantie du Fonds augmente.

Au départ, le Fonds investira principalement dans des obligations à coupon zéro et des quasi-espèces, et le reste de son portefeuille sera investi dans des parts du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life. Au fil du temps, le Fonds augmentera le pourcentage de son actif investi dans des obligations à coupon zéro jusqu'à ce que, avant la date d'échéance, il ait investi la quasi-totalité de son actif dans des obligations à coupon zéro et des quasi-espèces.

L'objectif et les stratégies de placement du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life sont comme suit :

*Objectif de placement*

L'objectif de placement du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life est de chercher à procurer une plus-value du capital à long terme grâce à une exposition accrue aux indices boursiers d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Extrême-Orient, réalisée au moyen de placements effectués principalement dans des dérivés.

*Stratégies de placement*

Le gestionnaire de portefeuille et le sous-conseiller du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life :

- chercheront à obtenir une exposition beaucoup plus importante aux marchés des actions mondiales au moyen d'un portefeuille de dérivés faisant l'objet d'une gestion active;
- investissent dans des options et des contrats à terme standardisés sur des indices boursiers mondiaux;
- surveillent et rééquilibrent le portefeuille du Fonds quotidiennement, de façon que l'exposition du Fonds se situe dans les fourchettes cibles;
- géreront les positions du Fonds sur les marchés de manière à toujours assurer une position nette acheteur sur chacun des marchés pris individuellement;
- auront recours à des techniques de gestion des risques pour couvrir une partie du risque lié à une baisse soudaine d'un indice boursier.

L'utilisation par le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life de dérivés fera en sorte qu'il sera beaucoup plus exposé aux actions et aux indices mondiaux applicables qu'il ne le serait au moyen d'un placement direct dans ces actions ou indices.

Le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

En outre, le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son

portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds (et à un placement indirect dans le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life) :

- Risque lié à la date d'échéance anticipée
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux rachats anticipés
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux titres gouvernementaux
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux séries
- Risque lié au manque à gagner
- Risque lié aux frais d'opération
- Risque lié aux titres à coupon zéro

Au cours des 12 mois précédant le 18 juin 2019, jusqu'à 13,15 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life.

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- recherchent la préservation du capital et la possibilité d'une plus-value du capital au cours d'une période déterminée, allant jusqu'à la date d'échéance prévue;
- envisagent d'investir sur une période correspondant à la date d'échéance prévue du Fonds;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

### Politique en matière de distributions

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Après chaque distribution, les parts en circulation seront immédiatement regroupées, de sorte que la valeur liquidative par part après la distribution sera la même qu'avant la distribution.**

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

#### Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	22,14 \$	69,80 \$	122,34 \$	278,47 \$

# Fonds Repère 2030 Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Fonds axé sur une date d'échéance (2030)
Titres offerts	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> octobre 2010
Date d'échéance prévue	Le 30 juin 2030
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie Toronto (Ontario)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital à long terme et de verser à l'égard de chaque série, à la date d'échéance prévue, une somme par part correspondant à la plus élevée des trois valeurs suivantes : i) 10,00 \$ la part (soit la valeur liquidative par part à la date de création), ii) la valeur liquidative par part de fin de mois la plus élevée enregistrée pendant la période allant de la date de la création du Fonds jusqu'à sa date d'échéance prévue ou iii) la valeur liquidative par part à la date d'échéance prévue du Fonds (la « **valeur garantie** »). Le Fonds investit dans un fonds sous-jacent qui offre une exposition aux indices boursiers d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Extrême-Orient au moyen de placements effectués principalement dans des dérivés, ainsi que dans des titres à revenu fixe et des quasi-espèces. Le Fonds a recours à une stratégie de répartition de l'actif pour établir l'équilibre entre ces éléments d'actif. Veuillez vous reporter à la rubrique *Information générale sur les Fonds Repère* à la page 85 pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la valeur garantie.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille et le sous-conseiller :

- utilisent une stratégie de répartition de l'actif afin d'établir l'équilibre entre la partie du portefeuille du Fonds investie dans des obligations à coupon zéro et la partie investie dans des parts du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life (OPC que nous gérons) et des quasi-espèces, en fonction de la période restant à courir jusqu'à la date d'échéance prévue du Fonds et de la somme en portefeuille nécessaire pour couvrir la valeur garantie;
- investissent dans un nombre suffisant d'obligations à coupon zéro (détaché) et/ou d'instruments de trésorerie émis par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux du Canada et par des sociétés canadiennes pour couvrir la valeur garantie et constituer une réserve pour les frais d'exploitation du Fonds;
- affectent le reste du portefeuille du Fonds à des parts du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life;
- investissent dans des obligations à coupon zéro supplémentaires chaque fois que la valeur garantie du Fonds augmente afin de couvrir la valeur garantie accrue. Par conséquent, la proportion du Fonds qui est exposée aux fluctuations des marchés des actions devrait normalement diminuer au fur et à mesure que la valeur garantie du Fonds augmente.

Au départ, le Fonds investira environ la moitié de son actif dans des parts du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life, et le reste de son portefeuille sera investi dans des obligations à coupon zéro et des quasi-espèces. Au fil du temps, le Fonds augmentera le pourcentage de son actif investi dans des obligations à coupon zéro jusqu'à ce que, avant la date d'échéance, il ait investi la quasi-totalité de son actif dans des obligations à coupon zéro et des quasi-espèces.

L'objectif et les stratégies de placement du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life sont comme suit :

*Objectif de placement*

L'objectif de placement du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life est de chercher à procurer une plus-value du capital à long terme grâce à une exposition accrue aux indices boursiers d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Extrême-Orient, réalisée au moyen de placements effectués principalement dans des dérivés.

*Stratégies de placement*

Le gestionnaire de portefeuille et le sous-conseiller du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life :

- chercheront à obtenir une exposition beaucoup plus importante aux marchés des actions mondiales au moyen d'un portefeuille de dérivés faisant l'objet d'une gestion active;
- investissent dans des options et des contrats à terme standardisés sur des indices boursiers mondiaux;
- surveillent et rééquilibrent le portefeuille du Fonds quotidiennement, de façon que l'exposition du Fonds se situe dans les fourchettes cibles;
- géreront les positions du Fonds sur les marchés de manière à toujours assurer une position nette acheteur sur chacun des marchés pris individuellement;
- auront recours à des techniques de gestion des risques pour couvrir une partie du risque lié à une baisse soudaine d'un indice boursier.

L'utilisation par le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life de dérivés fera en sorte qu'il sera beaucoup plus exposé aux actions et aux indices mondiaux applicables qu'il ne le serait au moyen d'un placement direct dans ces actions ou indices.

Le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

En outre, le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son

exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds (et à un placement indirect dans le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life) :

- Risque lié à la date d'échéance anticipée
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux rachats anticipés
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux titres gouvernementaux
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux séries
- Risque lié au manque à gagner
- Risque lié aux frais d'opération
- Risque lié aux titres à coupon zéro

Au cours des 12 mois précédant le 18 juin 2019, jusqu'à 26,91 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life.

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 24 juin 2019, un épargnant détenait 13,03 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet épargnant.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- recherchent la préservation du capital et la possibilité d'une plus-value du capital au cours d'une période déterminée, allant jusqu'à la date d'échéance prévue;
- envisagent d'investir sur une période correspondant à la date d'échéance prévue du Fonds;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

### **Politique en matière de distributions**

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Après chaque distribution, les parts en circulation seront immédiatement regroupées, de sorte que la valeur liquidative par part après la distribution sera la même qu'avant la distribution.**

### **Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

#### **Frais payables sur :**

	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	23,27 \$	73,35 \$	128,57 \$	292,66 \$

# Fonds Repère 2035 Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Fonds axé sur une date d'échéance (2035)
Titres offerts	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> octobre 2010
Date d'échéance prévue	Le 30 juin 2035
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie Toronto (Ontario)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital à long terme et de verser à l'égard de chaque série, à la date d'échéance prévue, une somme par part correspondant à la plus élevée des trois valeurs suivantes : i) 10,00 \$ la part (soit la valeur liquidative par part à la date de création), ii) la valeur liquidative par part de fin de mois la plus élevée enregistrée pendant la période allant de la date de la création du Fonds jusqu'à sa date d'échéance prévue ou iii) la valeur liquidative par part à la date d'échéance prévue du Fonds (la « **valeur garantie** »). Le Fonds investit dans un fonds sous-jacent qui offre une exposition aux indices boursiers d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Extrême-Orient au moyen de placements effectués principalement dans des dérivés, ainsi que dans des titres à revenu fixe et des quasi-espèces. Le Fonds a recours à une stratégie de répartition de l'actif pour établir l'équilibre entre ces éléments d'actif. Veuillez vous reporter à la rubrique *Information générale sur les Fonds Repère* à la page 85 pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la valeur garantie.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille et le sous-conseiller :

- utilisent une stratégie de répartition de l'actif afin d'établir l'équilibre entre la partie du portefeuille du Fonds investie dans des obligations à coupon zéro et la partie investie dans des parts du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life (OPC que nous gérons) et des quasi-espèces, en fonction de la période restant à courir jusqu'à la date d'échéance prévue du Fonds et de la somme en portefeuille nécessaire pour couvrir la valeur garantie;
- investissent dans un nombre suffisant d'obligations à coupon zéro (détaché) et/ou d'instruments de trésorerie émis par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux du Canada et par des sociétés canadiennes pour couvrir la valeur garantie et constituer une réserve pour les frais d'exploitation du Fonds;
- affectent le reste du portefeuille du Fonds à des parts du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life;
- investissent dans des obligations à coupon zéro supplémentaires chaque fois que la valeur garantie du Fonds augmente afin de couvrir la valeur garantie accrue. Par conséquent, la proportion du Fonds qui est exposée aux fluctuations des marchés des actions devrait normalement diminuer au fur et à mesure que la valeur garantie du Fonds augmente.

Au départ, le Fonds investira principalement dans des parts du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life, et le reste de son portefeuille sera investi dans des obligations à coupon zéro et des quasi-espèces. Au fil du temps, le Fonds augmentera le pourcentage de son actif investi dans des obligations à coupon zéro jusqu'à ce que, avant la date d'échéance, il ait investi la quasi-totalité de son actif dans des obligations à coupon zéro et des quasi-espèces.

L'objectif et les stratégies de placement du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life sont comme suit :

*Objectif de placement*

L'objectif de placement du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life est de chercher à procurer une plus-value du capital à long terme grâce à une exposition accrue aux indices boursiers d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Extrême-Orient, réalisée au moyen de placements effectués principalement dans des dérivés.

*Stratégies de placement*

Le gestionnaire de portefeuille et le sous-conseiller du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life :

- chercheront à obtenir une exposition beaucoup plus importante aux marchés des actions mondiales au moyen d'un portefeuille de dérivés faisant l'objet d'une gestion active;
- investissent dans des options et des contrats à terme standardisés sur des indices boursiers mondiaux;
- surveillent et rééquilibrent le portefeuille du Fonds quotidiennement, de façon que l'exposition du Fonds se situe dans les fourchettes cibles;
- géreront les positions du Fonds sur les marchés de manière à toujours assurer une position nette acheteur sur chacun des marchés pris individuellement;
- auront recours à des techniques de gestion des risques pour couvrir une partie du risque lié à une baisse soudaine d'un indice boursier.

L'utilisation par le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life de dérivés fera en sorte qu'il sera beaucoup plus exposé aux actions et aux indices mondiaux applicables qu'il ne le serait au moyen d'un placement direct dans ces actions ou indices.

Le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

En outre, le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son

portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds (et à un placement indirect dans le Fonds Repère Actions mondiales Sun Life) :

- Risque lié à la date d'échéance anticipée
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux rachats anticipés
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux titres gouvernementaux
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux séries
- Risque lié au manque à gagner
- Risque lié aux frais d'opération
- Risque lié aux titres à coupon zéro

Au cours des 12 mois précédant le 18 juin 2019, jusqu'à 37,99 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life.

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- recherchent la préservation du capital et la possibilité d'une plus-value du capital au cours d'une période déterminée, allant jusqu'à la date d'échéance prévue;
- envisagent d'investir sur une période correspondant à la date d'échéance prévue du Fonds;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

### Politique en matière de distributions

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Après chaque distribution, les parts en circulation seront immédiatement regroupées, de sorte que la valeur liquidative par part après la distribution sera la même qu'avant la distribution.**

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

#### Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	23,17 \$	73,03 \$	128,00 \$	291,37 \$

# Fonds d'obligations multistratégie

## Sun Life

### Détail du Fonds

Type d'OPC	Obligations canadiennes
Titres offerts	Parts de série A, de série F, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> septembre 2011 Série F : 1 <sup>er</sup> septembre 2011 Série I : 1 <sup>er</sup> septembre 2011 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller (pour la portion des placements directs du portefeuille)	Connor, Clark & Lunn Investment Management Ltd. Vancouver (Colombie-Britannique)

### Quel type de placement le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à obtenir un revenu élevé en investissant principalement dans des titres à revenu fixe de gouvernements canadiens et de sociétés émettrices canadiennes.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre ses objectifs de placement en investissant principalement dans des titres à revenu fixe de gouvernements canadiens et de sociétés émettrices canadiennes. Le Fonds investira une portion de ses actifs nets directement dans ces titres, et investira le solde de ses actifs nets indirectement dans des fonds sous-jacents qui investissent dans ces titres. Le gestionnaire déterminera la portion des actifs nets du Fonds qui sera investie directement dans des titres et la portion qui sera investie indirectement dans ces titres par l'intermédiaire de fonds sous-jacents.

Le gestionnaire, de concert avec le sous-conseiller, gèrera le portefeuille de façon active en vue d'accroître la valeur. Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire peut investir les actifs du Fonds dans des fonds sous-jacents et le sous-conseiller peut investir les actifs du Fonds dans des titres qui feront en sorte que le Fonds sera exposé entièrement ou partiellement à ce qui suit :

- un portefeuille bien diversifié de titres de créance de gouvernements canadiens et de sociétés canadiennes ayant diverses échéances, soit sur le marché, soit par placement privé;
- des titres de créance auxquels une agence de notation reconnue a attribué la note BBB (ou l'équivalent) ou plus;
- des titres de créance qui ont une note inférieure à celle d'un placement de qualité, titres qui sont appelés généralement « titres à rendement élevé »;
- des titres du marché monétaire de compagnies d'assurance, de sociétés de fiducie, de banques ou d'autres émetteurs admissibles.

Le Fonds sera exposé à différentes philosophies et stratégies de placement sur le marché des titres à revenu fixe canadiens et, dans une moindre mesure, sur le marché des titres à revenu fixe mondial. Ces stratégies peuvent comprendre une recherche ascendante et une analyse macroéconomique fondamentales, des stratégies liées à la durée, aux taux d'intérêt, au crédit et aux liquidités, ainsi que la position sur la courbe de rendement et la gestion des devises.

Le Fonds peut investir à l'occasion jusqu'à 20 % de son portefeuille dans des titres à revenu fixe de gouvernements et de sociétés de l'extérieur du Canada.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des OPC sous-jacents (y compris des fonds négociés en Bourse ou d'autres fonds de placement) qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Le Fonds peut négocier activement les titres et avoir un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à 70 %. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé au cours d'une année, plus les frais d'opération payables par le Fonds sont élevés au cours de cette même année, et plus les chances sont grandes que vous receviez une distribution de gains en capital au cours de l'année. Veillez vous reporter à la rubrique *Taux de rotation des titres en portefeuille* à la page 76 pour un exposé sur les conséquences fiscales pour les porteurs de parts. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- Risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés

- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux titres gouvernementaux
- Risque lié à l'inflation
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux fonds sous-jacents

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 24 juin 2019, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie détenait 95,88 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet épargnant.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible. Veillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- recherchent un niveau modéré de revenu et la possibilité de réaliser des gains en capital;
- investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement faible.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue normalement son revenu chaque mois. Le cas échéant, il procédera aussi à une autre distribution de revenu et de gains en capital en décembre bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié.

**Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement**

réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

**Frais payables sur :**

	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	13,84 \$	43,62 \$	76,46 \$	174,05 \$
Série F	7,48 \$	23,59 \$	41,35 \$	94,11 \$
Série I*	0,41 \$	1,29 \$	2,27 \$	5,16 \$
Série O	1,23 \$	3,88 \$	6,80 \$	15,47 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Fonds revenu mensuel MFS Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Fonds mondial équilibré
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série F, de série F5, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> septembre 2011 Série T5 : 1 <sup>er</sup> septembre 2011 Série F : 1 <sup>er</sup> septembre 2011 Série F5 : 9 février 2018 Série I : 1 <sup>er</sup> septembre 2011 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MFS Gestion de placements Canada limitée Toronto (Ontario)
Sous-conseiller de MFS GPC	MFS Institutional Advisors, Inc. Boston, Massachusetts, États-Unis

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer un revenu périodique constant et, comme objectif secondaire à long terme, la croissance du capital, en investissant principalement dans des titres de participation et des titres de créance productifs de revenu.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- investit normalement dans des titres de participation qui génèrent une certaine forme de revenu et des titres à revenu fixe;
- investit au plus 70 % du portefeuille du Fonds dans des titres canadiens et au moins 30 % de ce

portefeuille dans des titres étrangers en vue de procurer une diversification;

- peut investir dans des émetteurs de toute taille, mais se concentre principalement sur les émetteurs de grande et de moyenne taille en privilégiant les titres productifs de dividendes ou de revenu;
- en ce qui concerne les titres de participation, le sous-conseiller :
  - peut investir dans des titres productifs de dividendes ou de revenu, y compris des actions privilégiées, des titres convertibles en actions, des parts de fiducies de placement immobilier, des parts de fiducies de redevances et des parts de sociétés en commandite ainsi que d'autres titres de participation négociés en Bourse, ou dans des bons de souscription de titres productifs de dividendes ou de revenu;
  - peut investir principalement dans des titres d'émetteurs situés au Canada;
  - peut investir dans des titres de participation d'émetteurs de partout dans le monde, y compris ceux des marchés émergents;
  - peut investir un pourcentage relativement élevé de l'actif du Fonds dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;
  - a recours à une méthode ascendante pour l'achat et la vente des placements du Fonds en vertu de laquelle les placements sont choisis en fonction d'une analyse fondamentale et quantitative de chaque émetteur et de son potentiel, compte tenu de sa situation financière actuelle, des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire; tient compte de facteurs comme l'analyse des bénéfices, des flux de trésorerie, de la situation concurrentielle et de la capacité de gestion de l'émetteur;

- utilise des modèles quantitatifs qui évaluent systématiquement la valeur, le cours et les bénéfices, le dynamisme, la qualité des bénéfices et d'autres facteurs;
- pour ce qui est des titres de créance :
  - investira principalement dans des titres de créance de première qualité, mais peut aussi investir dans des titres de créance de qualité inférieure;
  - peut investir dans des titres adossés à des créances mobilières ou à des créances hypothécaires;
  - a recours à une recherche ascendante sur le crédit conjuguée à une analyse macroéconomique descendante pour constituer un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe;
- peut investir jusqu'à 10 % du portefeuille du Fonds dans des fonds négociés en Bourse qui investissent dans des titres de créance à rendement élevé et/ou des titres de créance de marchés émergents et, dans le choix de ces fonds négociés en Bourse, utilise les mêmes critères que ceux dont il se sert pour choisir les divers titres, comme il est décrit précédemment.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en*

*pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- Risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- Risque lié à l'épuisement du capital
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux titres gouvernementaux
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à l'immobilier
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux fonds sous-jacents

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 24 juin 2019, le Fonds revenu mensuel MFS Sun détenait 28,26 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par nous et cet épargnant.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- recherchent un niveau modéré de revenu et la possibilité de réaliser des gains en capital;
- investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Les parts de série T5 et de série F5 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des parts à l'extérieur des régimes enregistrés et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

#### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue normalement son revenu chaque mois. Le cas échéant, il procédera aussi à une autre distribution de revenu et de gains en capital en décembre bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5 et de série F5, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par part de la série à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5 et de série F5 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5 et de série F5 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle sur les parts de série T5 et de série F5 est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5 et de série F5 un mois donné.

#### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	16,61 \$	52,35 \$	91,75 \$	208,86 \$
Série T5	16,91 \$	53,32 \$	93,45 \$	212,72 \$
Série F	9,94 \$	31,34 \$	54,94 \$	125,06 \$
Série F5	10,25 \$	32,31 \$	56,64 \$	128,92 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Fonds du marché monétaire Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Fonds du marché monétaire canadien
Titres offerts	Parts de série A, de série D, de série F, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> octobre 2010 Série D : 30 mars 2012 Série F : 1 <sup>er</sup> octobre 2010 Série I : 1 <sup>er</sup> octobre 2010 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MFS Gestion de placements Canada limitée Toronto (Ontario)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer un revenu courant élevé tout en cherchant à préserver le capital et à maintenir la liquidité, au moyen de placements effectués principalement dans des instruments du marché monétaire libellés en dollars canadiens.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- investit dans des instruments du marché monétaire d'émetteurs canadiens libellés en dollars canadiens, ce qui peut comprendre des titres de créance à court terme émis par des sociétés (comme des billets de trésorerie) ou par des gouvernements (comme des bons du Trésor), ou des obligations à taux variable venant à échéance dans moins d'un an;

- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du Fonds dans des instruments du marché monétaire d'émetteurs étrangers libellés en dollars canadiens;
- peut, dans la mesure permise par les lois sur les valeurs mobilières applicables, investir dans des titres d'autres fonds du marché monétaire.

Le Fonds est géré de manière à maintenir une valeur liquidative par part constante de 10,00 \$, bien qu'il n'y ait aucune garantie à cet égard et que la valeur liquidative par part puisse fluctuer.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Bien que le sous-conseiller compte maintenir un prix par part constant pour le Fonds du marché monétaire Sun Life, rien ne garantit que le prix par part ne fluctuera pas. Par exemple, si un nombre important d'épargnants demandent le rachat de parts en même temps, le Fonds peut se retrouver dans l'obligation de vendre ses placements à des prix défavorables. La valeur liquidative par part pourrait alors être inférieure à 10,00 \$. Le Fonds réduit ce risque en maintenant la durée à courir jusqu'à l'échéance de la plupart de ses placements à moins de 90 jours.

Les risques suivants sont d'autres risques associés à un placement dans le Fonds :

- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux titres gouvernementaux
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux séries

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 24 juin 2019, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie détenait 87,57 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet épargnant.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- sont prudents et recherchent un revenu;
- ont un horizon de placement court;
- peuvent tolérer un risque de placement faible.

### Politique en matière de distributions

Le revenu net, le cas échéant, est crédité tous les jours et distribué chaque mois ou au rachat de l'ensemble des parts. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	5,74 \$	18,10 \$	31,72 \$	72,20 \$
Série D	2,87 \$	9,05 \$	15,86 \$	36,10 \$
Série F	2,87 \$	9,05 \$	15,86 \$	36,10 \$
Série I*	0,10 \$	0,32 \$	0,57 \$	1,29 \$
Série O	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt des frais de gestion qu'ils versent.

# Fonds énergétique Dynamique Sun Life\*

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions du secteur
Titres offerts	Titres de série A, de série T5, de série T8, de série F, de série F5, de série F8, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 10 août 2015 Série T5 : 10 août 2015 Série T8 : 10 août 2015 Série F : 10 août 2015 Série F5 : 9 février 2018 Série F8 : 9 février 2018 Série I : 10 août 2015 Série O : 10 août 2015
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placements admissibles pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (gestionnaire des Fonds Dynamique) Toronto (Ontario)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés nord-américaines engagées dans des activités définies au sens large comme étant fondées sur l'énergie ou liées à des énergies alternatives dans plusieurs volets du secteur de l'énergie, y compris le pétrole et le gaz, ou en investissant dans des OPC (y compris des fonds négociés en Bourse) qui investissent dans de tels titres.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- investit principalement dans des titres de participation de sociétés nord-américaines engagées dans des activités définies au sens large comme étant fondées sur l'énergie ou les énergies alternatives et peut investir dans des titres à revenu fixe de sociétés nord-américaines engagées dans des activités définies au sens large comme étant fondées sur l'énergie;
- investit généralement dans des sociétés fondées sur l'énergie et des sociétés en commandite globales (qui versent ou non des dividendes ou des distributions) qui concentrent leurs efforts sur l'exploration, la mise en valeur, la production et/ou la vente de produits de base comme les combustibles fossiles, notamment le pétrole brut, le gaz naturel et les liquides du gaz naturel (LGN), les produits chimiques de base, les métaux, les minéraux, les énergies alternatives et leurs produits dérivés, ainsi que sur le raffinage, les services énergétiques, les sociétés exerçant des activités intermédiaires et les pipelines et les sociétés qui fournissent des services au secteur de l'énergie;
- peut investir dans le secteur des énergies renouvelables et alternatives;
- utilise des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer le potentiel de croissance et de valeur, ce qui comprend l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur et de la conjoncture économique. Dans le cadre de cette analyse, le sous-conseiller peut rencontrer la direction des sociétés, le cas échéant, afin de connaître leur stratégie d'entreprise et leur plan d'affaires et d'évaluer les compétences de la direction;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers.
- peut utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme

\* Dynamique et Fonds Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. que le gestionnaire utilise sous licence.

de gré à gré, les contrats à terme standardisés et les swaps;

- peut, à sa seule discrétion, liquider les placements lorsque les caractéristiques initiales, y compris les critères d'évaluation, ne sont plus attractives;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du Fonds dans des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse), notamment des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire, le sous-conseiller et/ou un membre du groupe ou un associé du gestionnaire et/ou du sous-conseiller, dans le choix de ces fonds sous-jacents, utilise les mêmes critères que ceux dont il se sert pour choisir les divers titres, comme il est décrit précédemment.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds a obtenu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour investir jusqu'à 80 % de sa valeur liquidative au moment de l'acquisition dans des contrats à terme standardisés liés à des éléments sous-jacents provenant du secteur du pétrole brut non corrosif ou du gaz naturel (« **contrats pétroliers et gazières** ») à des fins de couverture et pour investir dans des contrats pétroliers et gazières à des fins autres que de couverture, pourvu que l'exposition au marché sous-jacent du Fonds à toutes les matières premières (y compris l'or) ne dépasse pas ou ne représente pas plus de 10 % de la valeur liquidative du Fonds au moment de l'acquisition.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Le Fonds peut avoir recours aux ventes à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le sous-conseiller emploie l'analyse décrite précédemment pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque, de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des achats possibles. Si, de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des ventes à découvert possibles. Le Fonds peut avoir recours à la vente à découvert en tant que complément à sa stratégie première, laquelle consiste à souscrire des titres dans l'espoir que leur valeur de marché s'appréciera.

Le Fonds peut négocier activement les titres et avoir un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à 70 %. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé au cours d'une année, plus les frais d'opération payables par le Fonds sont élevés au cours de cette même année, et plus les chances sont grandes que vous receviez une distribution de gains en capital au cours de l'année. Veuillez vous reporter à la rubrique *Taux de rotation des titres en portefeuille* à la page 76, où vous trouverez un exposé des conséquences fiscales pour les porteurs de parts. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- Risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui achètent des titres de série T5, série T8, de série F5 et de série F8 seulement)
- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité

\* Dynamique et Fonds Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. que le gestionnaire utilise sous licence.

- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à l'inflation
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié à la spécialisation

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen à élevé. Veillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

#### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- recherchent une exposition accrue au potentiel de croissance du capital des titres de sociétés engagées dans des activités définies au sens large comme étant fondées sur l'énergie ou liées à des énergies alternatives;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de moyen à élevé.

#### **Politique en matière de distributions**

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % ou à 8 % de la valeur liquidative par part respectivement à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle cible pour les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 devrait être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 un mois donné.

\* Dynamique et Fonds Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C, que le gestionnaire utilise sous licence.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

**Frais payables sur :**

	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	23,06 \$	72,70 \$	127,43 \$	290,08 \$
Série T5	23,78\$	74,97 \$	131,40 \$	299,10 \$
Série T8	23,78 \$	74,97 \$	131,40 \$	299,10 \$
Série F	11,48 \$	36,19 \$	63,43 \$	144,39 \$
Série F5	11,38 \$	35,87 \$	62,87 \$	143,10 \$
Série F8	11,38 \$	35,87 \$	62,87 \$	143,10 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	1,64 \$	5,17 \$	9,06 \$	20,63 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Fonds Chine Excel Sun Life

## Détails du Fonds

Type d'OPC	Titres de participation de la Chine élargie
Titres offerts	Parts de série A et de série F d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 29 janvier 2000 Série F : 27 février 2005 Série I : 16 février 2018
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placements admissibles pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	China Asset Management Company Limited Beijing, Chine

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est d'obtenir une croissance du capital supérieure à long terme en investissant dans les titres de participation de sociétés situées en Chine, à Hong Kong, à Taïwan et dans d'autres pays d'Extrême-Orient. Le Fonds peut aussi investir dans des titres de participation canadiens, en mettant l'accent sur les sociétés faisant affaire dans la région de la Chine, des titres de créance d'émetteurs canadiens, des dérivés (contrats à terme standardisés, options et contrats à terme de gré à gré) et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Plutôt que de faire des placements directs, le Fonds peut investir dans des contrats à terme standardisés sur indice afin d'obtenir une exposition aux titres de participation de sociétés situées dans les pays susmentionnés. Le Fonds peut également investir dans des sociétés situées dans d'autres parties du monde qui participent actuellement ou ont l'intention de participer au développement économique et aux débouchés en Chine.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- investit la majeure partie de l'actif du Fonds dans des titres de participation de sociétés en Chine, à Hong Kong et à Taïwan et, à l'occasion, dans d'autres parties de l'Asie. Le Fonds peut également investir dans d'autres sociétés situées à l'extérieur de cette région et qui participent au développement économique et aux débouchés en Chine;
- peut investir dans des titres de participation canadiens en mettant l'accent sur les sociétés faisant affaire dans la région de la Chine;
- recherche des sociétés qui, à son avis, présentent l'un ou plusieurs des facteurs suivants : une excellente direction, des avantages concurrentiels durables, des marges bénéficiaires élevées, des flux de trésorerie positifs et des actions à rendement élevé;
- peut utiliser un large spectre d'analyses fondamentales, dont les facteurs de croissance, les facteurs de risque et les facteurs du marché, pour tenter de repérer les sociétés qui, à son avis, sont dominantes;
- peut investir dans des certificats américains ou internationaux d'actions étrangères, dans des euro-obligations, dans des euro-obligations convertibles ou d'autres titres émis par les émetteurs de la Chine sur les marchés financiers internationaux et dans des titres de créance d'émetteurs étrangers;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du Fonds dans des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse), notamment des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire, le sous-conseiller et/ou un membre du groupe ou un associé du gestionnaire et/ou du sous-conseiller, dans le choix de ces fonds sous-jacents, utilise les mêmes critères que ceux dont il se sert pour choisir les divers titres, comme il est décrit précédemment.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

#### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les titres de bon nombre d'émetteurs sur le marché chinois peuvent être moins liquides et plus volatils que les titres d'émetteurs nationaux comparables, mais leur rendement à long terme peut être plus élevé. Les titres détenus par le Fonds Chine Excel seront généralement libellés en devises, principalement le renminbi, les dollars de Hong Kong ou le yuan. Par conséquent, la valeur du Fonds fluctuera en fonction du taux de change entre le dollar canadien et les devises en question. En Chine, les procédures en matière de compensation et de règlement sont moins rigoureuses et des retards peuvent se produire dans l'inscription des transferts de titres aux registres. Il est possible, par conséquent, que le Fonds Chine Excel ne soit pas en mesure de vendre des titres tant que le processus d'inscription aux registres ne sera pas terminé et qu'il accuse des retards dans la réception des dividendes et autres droits.

En outre, les développements politiques et économiques, les tensions sociales ou régionales, les changements en matière de réglementation ou

d'intervention des autorités gouvernementales ainsi que les taux d'inflation ou d'intérêt élevés peuvent avoir une incidence sur la valeur du Fonds. Le risque de perte peut également être augmenté parce qu'il y a parfois moins d'information disponible sur les émetteurs chinois, ceux-ci n'étant pas assujettis aux normes et aux pratiques élaborées en matière de rapports comptables, financiers et d'audit qui existent en Amérique du Nord. La réglementation et le contrôle touchant le marché des valeurs mobilières chinois et ses intervenants sont également moins importants que dans d'autres pays plus développés.

Les risques supplémentaires suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la fiscalité

Au cours des 12 mois précédant le 18 juin 2019, jusqu'à 12,13 % et 11,54 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis respectivement dans des titres de Tencent Holdings Ltd. et de Alibaba Group Holding Ltd.

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen à élevé. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- cherchent à obtenir une exposition à des titres de participation de sociétés situées en Chine, à Hong Kong, à Taïwan et sur d'autres marchés d'Extrême-Orient;
- sont prêts à accepter une volatilité à court terme pour obtenir un rendement éventuellement plus élevé à long terme;
- cherchent à ajouter un volet de croissance à un portefeuille diversifié;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de moyen à élevé.

### Politique en matière de distributions

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

#### Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	31,26 \$	98,56 \$	172,75 \$	393,22 \$
Série F	19,37 \$	61,07 \$	107,05 \$	243,67 \$
Série I*	0,41 \$	1,29 \$	2,27 \$	5,16 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Fonds équilibré marchés émergents

## Excel Sun Life

### Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions mondiales équilibrées
Titres offerts	Parts de série A, de série DB et de série F d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 4 octobre 2013 Série DB : 24 octobre 2016 Série F : 4 octobre 2013
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)

### Quel type de placement le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer un revenu courant et une plus-value du capital à long terme surtout par des placements dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu qui se trouvent principalement sur des marchés émergents.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse), notamment des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec lui, qui, ensemble, permettent d'avoir une exposition à divers titres de participation et de revenu;
- en ce qui concerne l'exposition du Fonds aux actions, le sous-conseiller :

- investira surtout dans un ou plusieurs OPC qui offrent une exposition à des sociétés mondiales qui sont bien établies, démontrent une solidité financière et affichent une croissance fiable – ces sociétés mondiales tirent la majeure partie de leur revenu de marchés émergents;
- peut investir dans un ou plusieurs OPC qui investissent directement ou indirectement dans des titres de sociétés situées sur des marchés émergents partout dans le monde;
- pour ce qui est de l'exposition du Fonds aux titres à revenu fixe, le sous-conseiller :
  - investira dans un ou plusieurs OPC qui offrent une exposition principalement à des titres de créance émis par des émetteurs gouvernementaux situés sur des marchés émergents et qui sont surtout de qualité supérieure (BBB ou plus), bien qu'une partie des actifs du Fonds puisse être investie dans des titres de toute qualité, notamment des titres spéculatifs ou des titres qui n'ont obtenu aucune note d'une agence de notation de réputation internationale;
  - peut investir directement dans des titres de participation et/ou des titres de créance d'une société située n'importe où dans le monde qui compte des activités sur des marchés émergents ou dont les placements sont liés à des marchés émergents;
  - peut investir dans des certificats américains d'actions étrangères ou des certificats internationaux d'actions étrangères ou dans des fonds négociés en Bourse qui sont inscrits aux Bourses de marchés développés.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la

totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Le Fonds peut effectuer des ventes à découvert pourvu que ces opérations soient conformes à son objectif de placement et selon ce qui est permis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la vente à découvert* à la page 24 pour plus de renseignements.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Le Fonds investit dans des fonds sous-jacents. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds est assujéti aux risques suivants :

- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux fonds négociés en Bourse
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux titres gouvernementaux
- Risque lié à l'inflation
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché

- Risque lié à la gestion passive
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la fiscalité
- Risque lié aux fonds sous-jacents

Au cours des 12 mois précédant le 18 juin 2019, jusqu'à 58,08 % et 55,35 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis respectivement dans des titres du Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life et du Fonds marchés émergents Excel Sun Life.

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est de faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- cherchent à obtenir une exposition aux titres de participation des marchés émergents et des pays développés, ainsi qu'aux titres de créance de marchés émergents, tout en mettant l'accent sur les titres de créance émis par des gouvernements;
- sont prêts à accepter une certaine volatilité à court terme pour tenter d'obtenir des rendements élevés à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

### **Politique en matière de distributions**

Le Fonds distribue normalement son revenu chaque mois. Le cas échéant, il procédera aussi à une autre distribution de revenu et de gains en capital en décembre bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de

capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

	<b>Frais payables sur :</b>			
	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	24,40 \$	76,91 \$	134,80 \$	306,84 \$
Série DB	15,48 \$	48,79 \$	85,52 \$	194,67 \$
Série F	12,61 \$	39,75 \$	69,66 \$	158,58 \$

# Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Titres à revenu fixe des marchés émergents
Titres offerts	Parts de série A, de série DB et de série F d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 22 octobre 2010 Série DB : 24 octobre 2016 Série F : 4 novembre 2010 Série I : 16 février 2018
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller (contrats à terme sur marchandises)	Amundi Asset Management Paris, France
Sous-conseiller (titres)	Amundi Canada Inc. Montréal (Québec)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est d'obtenir un rendement global sous forme de revenu d'intérêt et de croissance du capital en investissant principalement dans des titres de créance émis par des gouvernements ou des sociétés de pays à marchés émergents du monde entier.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, les sous-conseillers :

- investissent principalement dans des titres de créance émis par des gouvernements de pays à marchés émergents de l'Amérique latine, de l'Afrique, de l'Europe centrale et de l'Est (dont la Russie), d'Asie et du Moyen-Orient;

- peuvent investir une partie des actifs du Fonds dans des titres de créance de sociétés des régions susmentionnées;
- tentent d'investir dans un portefeuille composé principalement de titres de qualité supérieure (BBB- ou plus), bien qu'une partie des actifs du Fonds puisse être investie dans des titres de toute qualité, notamment des titres spéculatifs ou des titres qui n'ont obtenu aucune note d'une agence de notation de réputation internationale;
- investissent dans des titres de créance qui comprennent diverses émissions d'obligations (des obligations à taux fixe, des obligations à taux variable, des obligations indexées, des obligations convertibles, des obligations perpétuelles et des obligations assorties de bons de souscription d'actions), des effets du marché monétaire (titres de créance négociables, bons du Trésor, billets de trésorerie en euros) et d'autres titres portant intérêt et la durée des titres de créance peut varier;
- peuvent investir dans des titres adossés à des créances mobilières ou à des créances hypothécaires.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une

description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- Risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux titres gouvernementaux
- Risque lié à l'inflation
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la spécialisation
- Risque lié à la fiscalité

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est de faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- cherchent à obtenir une exposition aux titres de créance de marchés émergents tout en mettant l'accent sur les titres de créance émis par des gouvernements;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue normalement son revenu chaque mois. Le cas échéant, il procédera aussi à une autre distribution de revenu et de gains en capital en décembre bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

#### Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	22,35 \$	70,44 \$	123,47 \$	281,05 \$
Série DB	15,58 \$	49,12 \$	86,09 \$	195,96 \$
Série F	11,99 \$	37,81 \$	66,27 \$	150,84 \$
Série I*	0,41 \$	1,29 \$	2,27 \$	5,16 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Fonds équilibré Inde Excel Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Équilibré Inde
Titres offerts	Parts de série A et de série F d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 22 avril 2016 Série F : 25 avril 2016
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent équilibré	Aditya Birla Sun Life AMC Limited Singapour

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer des distributions mensuelles en espèces et une plus-value du capital à long terme en obtenant une exposition à un portefeuille diversifié géré de façon dynamique composé principalement de titres de participation cotés en Bourse et de titres à revenu fixe de qualité, dans chaque émis par des entités situées en Inde.

Le Fonds investira dans ces titres au moyen d'une entente de « fonds de fonds » en effectuant des placements dans des titres de la Catégorie croissance et revenu d'Excel Funds Mauritius Company Ltd. (le « **fonds sous-jacent équilibré** »). Le fonds sous-jacent équilibré est une catégorie d'actions de la Société, un mécanisme de placement collectif ayant plusieurs catégories d'actions constitué sous le régime de droit de la République de Maurice. Le fonds sous-jacent équilibré est un portefeuille distinct de la Société qui a ses propres éléments d'actif et de passif et dont la valeur liquidative est calculée à part. Les éléments d'actif et de passif du fonds sous-jacent équilibré sont séparés des autres catégories de la Société sauf aux fins d'établir la solvabilité ou dans les cas où la Société est tenue de respecter des obligations qui lui incombent en vertu de la loi.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille investira jusqu'à 100 % de l'actif net du Fonds dans des titres du fonds sous-jacent équilibré. Le fonds sous-jacent équilibré est une catégorie d'actions de la Société. Veuillez vous reporter à la rubrique *Structure de certains des anciens fonds Excel* à la page 5 pour une description de la Société.

Le fonds sous-jacent équilibré a été créé afin de faciliter les placements du Fonds dans des titres de participation de sociétés situées en Inde et a les mêmes objectifs, stratégies et lignes directrices en matière de placement que le Fonds. Sauf dans la mesure nécessaire pour mettre en œuvre cette structure de fonds de fonds, le fonds sous-jacent équilibré a adopté les restrictions et pratiques en matière de placement du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* et s'y conforme.

Le Fonds a obtenu l'approbation des autorités en valeurs mobilières lui permettant d'investir plus de 10 % de ses actifs dans le fonds sous-jacent équilibré et de détenir plus de 10 % du fonds sous-jacent équilibré.

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds sous-jacent équilibré :

- vise une répartition de 50 % à 75 % de titres de participation indiens (tels qu'ils sont décrits ci-après) et de 25 % à 50 % d'obligations indiennes (telles qu'elles sont décrites ci-après);
- utilise une combinaison d'analyse macroéconomique et d'analyse fondamentale et technique ascendante du marché local indien pour déterminer la composition des actifs;
- en ce qui concerne les titres de participation, le sous-conseiller :
  - a recours à une démarche de croissance à un prix raisonnable (« **CPR** »), soit une stratégie de placement dans des titres de participation qui combine les placements dans les titres de croissance et dans les titres de valeur et qui se concentre sur le

- repérage de sociétés ayant une croissance des bénéfiques constante et supérieure à la moyenne (le volet croissance) tout en excluant les titres de croissance assortis d'évaluations très élevées (le volet valeur);
- investira dans des titres de participation cotés en Bourse de sociétés situées en Inde (les « **titres de participation indiens** ») dont le gestionnaire de portefeuille s'attend à ce qu'elles tirent parti du nouveau gouvernement de l'Inde axé sur les réformes et favorable aux entreprises et de sa démographie favorable, lesquels devraient alimenter l'expansion de la croissance du produit intérieur brut (« **PIB** »);
  - concentre les placements dans les titres de participation indiens dans les trois secteurs suivants de l'économie indienne qui, selon lui, profiteront le plus de cette croissance du PIB : i) les infrastructures; ii) la consommation; et iii) les exportations;
  - pour ce qui est des titres de créance, le sous-conseiller :
    - cherche à produire un revenu constant au moyen de rendements supérieurs sur des placements moyennant des niveaux de risque modérés en ayant recours à une méthode d'échelonnement des obligations;
    - investira également dans des titres à revenu fixe, principalement des titres qualité, de sociétés émettrices situées en Inde et, si la réglementation applicable l'autorise, dans des titres de dette souveraine émis par le gouvernement de l'Inde (collectivement, les « **obligations indiennes** »);
  - peut investir dans des fonds négociés en Bourse inscrits à la cote d'une Bourse en Inde ou cotés sur des marchés développés et dans d'autres secteurs de l'économie indienne afin de diversifier le portefeuille;
  - peut également investir dans des titres de participation de sociétés cotées en Bourse ou dans des titres à revenu fixe de qualité

d'entreprises qui ne sont pas domiciliées en Inde, mais dont les clients, les fournisseurs ou les activités sont principalement situés en Inde ou les dépendent de l'Inde.

Le fonds sous-jacent équilibré peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Il est prévu que les titres en portefeuille du fonds sous-jacent équilibré soient libellés principalement en roupies indiennes, mais ils pourraient aussi l'être dans d'autres devises telles que le dollar américain et l'euro. Le fonds sous-jacent équilibré pourrait conclure des ententes en matière de couverture de devises afin de réduire l'incidence de fluctuations de la valeur de la roupie indienne ou de ces autres devises par rapport au dollar canadien. À l'occasion, entre 0 % et 100 % de la valeur de l'exposition du fonds sous-jacent équilibré aux devises étrangères peut être couverte par rapport au dollar canadien. À l'heure actuelle, le fonds sous-jacent équilibré ne prévoit pas couvrir la valeur des titres en portefeuille par rapport à quelque monnaie que ce soit.

Le fonds sous-jacent équilibré peut utiliser des dérivés pour se couvrir contre les fluctuations du change ou une perte éventuelle ou encore pour gérer la durée ou l'échéance réelle des titres à revenu fixe du portefeuille du fonds sous-jacent équilibré. Le fonds sous-jacent équilibré peut aussi utiliser les dérivés à des fins autres que de couverture pour obtenir, par exemple, une exposition à des titres, des devises ou des indices boursiers en particulier ou pour chercher à accroître son rendement. Le fonds sous-jacent équilibré n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le fonds sous-jacent équilibré peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le fonds sous-jacent équilibré gère les risques associés à celles-ci.

Le fonds sous-jacent équilibré pourrait opter pour une position vendeur dans des titres ou des fonds négociés en Bourse afin de protéger le portefeuille du fonds sous-jacent équilibré pendant les périodes de forte volatilité et de marché baissier. Le fonds sous-jacent équilibré peut effectuer des ventes à découvert pourvu que ces opérations soient conformes à son objectif de placement et selon ce qui est permis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la vente à découvert* à la page 24 pour plus de renseignements.

Le fonds sous-jacent équilibré peut négocier activement les titres et avoir un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à 70 %. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds est élevé une année, plus élevés sont les frais d'opération payables par le fonds cette année-là et plus grandes sont les chances que vous receviez une distribution de gains en capital cette année-là. Veuillez vous reporter à la rubrique *Taux de rotation des titres en portefeuille* à la page 76, pour un exposé sur les conséquences fiscales pour les porteurs de parts. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du fonds sous-jacent équilibré.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans le fonds sous-jacent équilibré. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans le fonds sous-jacent équilibré.

Advenant des rachats excessifs, il se peut que le fonds ne puisse être en mesure de payer le produit du rachat dans les deux jours ouvrables suivant une date de rachat. Le Fonds et le fonds sous-jacent équilibré gèrent tous deux ce risque en détenant suffisamment de liquidités dans leur portefeuille de placements respectif.

Le Fonds sera également soumis aux risques suivants :

- Risque lié à la catégorie
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux fonds négociés en Bourse

- Risque lié à un dépositaire étranger
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux titres gouvernementaux
- Risque lié à la fiscalité indo-mauricienne
- Risque lié à l'inflation
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque associé à un placement passif
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la fiscalité
- Risque lié aux fonds sous-jacents

Au cours des 12 mois précédant le 18 juin 2019, jusqu'à 101,28 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des titres de la Catégorie croissance et revenu d'Excel Funds Mauritius Company Ltd.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est de moyen à élevé. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- cherchent à obtenir une exposition aux titres de participation et de créance de sociétés de l'Inde;
- sont prêts à accepter une volatilité à court terme pour obtenir un rendement éventuellement plus élevé à long terme;
- cherchent à ajouter un volet de croissance à un portefeuille diversifié;

- peuvent tolérer un risque de placement allant de moyen à élevé.

**Politique en matière de distributions**

Le Fonds distribue normalement son revenu chaque mois. Le cas échéant, il procédera aussi à une autre distribution de revenu et de gains en capital en décembre bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

**Frais payables sur :**

	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	23,37 \$	73,67 \$	129,13 \$	293,95 \$
Série F	11,48 \$	36,19 \$	63,43 \$	144,39 \$

# Fonds Inde Excel Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Titres de participation indiens
Titres offerts	Parts de série A, de série DB et de série F d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 14 avril 1998 Série DB : 11 octobre 2016 Série F : 5 janvier 2005 Série I : 16 février 2018 Série O : 18 juillet 2019
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille du Fonds	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent Inde	Birla Sun Life AMC Limited (« <b>BSLAMC</b> ») Mumbai, Inde

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est d'obtenir une croissance du capital supérieure à long terme.

Le Fonds investira ses actifs principalement dans des titres de participation de sociétés situées en Inde au moyen d'une entente « fonds de fonds » conclue avec le Fonds Inde Excel (Maurice) (le « **fonds sous-jacent Maurice** »). Le fonds sous-jacent Maurice est une fiducie de fonds commun de placement constituée en vertu des lois de la République de Maurice. Le fonds sous-jacent Maurice investira à son tour la plupart de ses actifs dans le Fonds Inde Excel (extraterritorial) (le « **fonds sous-jacent Inde** »), une fiducie de fonds commun de placement constituée en vertu des lois de l'Inde.

Le solde de l'actif du Fonds sera investi dans des titres de participation canadiens, en privilégiant les sociétés ayant des relations d'affaires en Inde, dans des titres de créance d'émetteurs canadiens, dans des dérivés (contrats à terme standardisés, options et contrats à terme de gré à gré) et dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, dans des titres d'autres OPC (y compris les Fonds gérés par le gestionnaire) ou dans des certificats américains d'actions étrangères afin d'atteindre plus facilement les objectifs de placement du Fonds.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire du Fonds :

- investit jusqu'à 100 % de l'actif net du Fonds dans des parts du fonds sous-jacent Maurice;
- investit dans des titres de participation canadiens, en privilégiant les sociétés ayant des relations d'affaires en Inde, des titres de créance d'émetteurs canadiens, des certificats américains d'actions étrangères, des certificats internationaux d'actions étrangères ou des fonds négociés en Bourse qui sont inscrits à la cote d'une Bourse des marchés développés et dans des euro-obligations convertibles émises par des sociétés indiennes ainsi que dans d'autres titres.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme de trésorerie, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le fonds sous-jacent Maurice et le fonds sous-jacent Inde ont été créés afin de faciliter les placements par le Fonds dans des titres de participation de sociétés situées en Inde et ont les mêmes objectifs, stratégies et lignes directrices en matière de placement que le Fonds. Sauf dans la mesure nécessaire pour mettre en œuvre cette stratégie de fonds de fonds à trois paliers, le fonds sous-jacent Maurice et le fonds sous-jacent Inde ont adopté les restrictions et pratiques en matière de placement du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* et s'y conforment. Toute modification des dispositions des contrats importants du fonds sous-jacent Maurice et du fonds sous-jacent Inde qui supprimerait ou modifierait ce qui précède nécessitera l'approbation préalable du gestionnaire et des autorités de réglementation en valeurs mobilières. Le Fonds fera racheter son placement dans le fonds sous-jacent Maurice, et ce dernier fera racheter sa position dans le fonds sous-jacent Inde en cas de manquement à ces dispositions contractuelles.

Le Fonds a obtenu l'approbation des autorités de réglementation en valeurs mobilières lui permettant d'investir plus de 10 % de ses actifs dans le fonds sous-jacent Maurice et indirectement dans le fonds sous-jacent Inde, et de détenir plus de 10 % du fonds sous-jacent Maurice et indirectement du fonds sous-jacent Inde.

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds sous-jacent Maurice :

- investit dans des parts du fonds sous-jacent Inde;
- investit dans des certificats de dépôt américains ou mondiaux d'actions étrangères, des euro-obligations, des euro-obligations convertibles et d'autres titres émis par des émetteurs indiens sur les marchés financiers internationaux, des titres de créance d'émetteurs étrangers et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Pour atteindre son objectif de placement, le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent Inde :

- a recours à une approche fondamentale fondée sur la recherche pour la sélection des actions. Lorsqu'il est considéré prudent de le faire, les placements dans les titres de participation peuvent être réduits, pour une période limitée, au profit de titres de créance, d'instruments du marché monétaire, d'espèces et de quasi-espèces;
- investit dans des titres de participation et de créance de sociétés situées en Inde, des certificats de dépôt américains ou mondiaux d'actions étrangères, des euro-obligations, des euro-obligations convertibles ou d'autres titres émis par des émetteurs indiens sur les marchés financiers internationaux, des titres de créance d'émetteurs étrangers et des espèces et quasi-espèces.

Le fonds sous-jacent Inde peut utiliser des dérivés, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également les utiliser à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le fonds sous-jacent

Inde n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le fonds sous-jacent Inde peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le fonds sous-jacent Inde gère les risques associés à celles-ci.

Le fonds sous-jacent Inde peut négocier activement les titres et avoir un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à 70 %. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds est élevé une année, plus élevés sont les frais d'opération payables par le fonds cette année-là et plus grandes sont les chances que vous receviez une distribution de gains en capital au cours de cette année-là. Veuillez vous reporter à la rubrique *Taux de rotation des titres en portefeuille* à la page 76, pour un exposé sur les conséquences fiscales pour les porteurs de parts. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du fonds sous-jacent Inde.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Le Fonds investit dans le fonds sous-jacent Maurice qui lui peut investir dans le fonds sous-jacent Inde. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans le Fonds ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans le fonds sous-jacent Maurice et le fonds sous-jacent Inde.

Le fonds sous-jacent Inde est un fonds sous-jacent du Birla Mutual Fund et est un membre du même groupe que BSLAMC. Par conséquent, advenant la résiliation du contrat avec BSLAMC, le fonds pourrait être tenu de restructurer son portefeuille de placements directs en Inde.

Des conseillers juridiques en Inde et à Maurice ont donné des avis sur le traitement fiscal actuel du Fonds. Il pourrait être difficile de faire valoir les droits prévus par la loi contre ces conseillers juridiques parce qu'ils résident à l'extérieur du Canada et que leurs actifs sont

situés en grande partie ou en totalité à l'extérieur du Canada.

L'avis fiscal sur le fonds sous-jacent Inde se fonde sur les hypothèses suivantes : le fonds sous-jacent Maurice a obtenu une attestation de résidence aux fins fiscales à Maurice du directeur général de la Direction du revenu de Maurice (Mauritius Revenue Authority), cette attestation sera renouvelée chaque année par le directeur général de la Direction du revenu de Maurice (sous réserve : i) que le fonds sous-jacent Maurice soit en règle, ii) que les engagements adéquats soient pris, iii) que le fonds sous-jacent Maurice respecte les dispositions de la législation en vigueur régissant le commerce mondial (dont les règlements et les règles pris en vertu de celle-ci), plus particulièrement les dispositions législatives prévues au paragraphe 71(4) de la loi intitulée *The Financial Services Act* de 2007. Le gestionnaire a confirmé que ces hypothèses sont véridiques.

Le fonds sous-jacent Inde et le fonds sous-jacent Maurice seront également assujettis à l'IOT relativement aux opérations d'achat ou de vente de toute action à revenu variable d'une société située en Inde, ou d'un instrument dérivé ou d'une part d'un OPC axé sur des titres de participation, conclues à une Bourse de valeurs reconnue, comme il est expliqué plus en détail dans la notice annuelle.

Afin de respecter les procédures en matière de règlement de l'Inde, le fonds sous-jacent Inde a reçu une dispense des organismes de réglementation des valeurs mobilières aux fins d'autoriser le paiement du produit du rachat dans les dix jours ouvrables suivant un rachat par le fonds sous-jacent Maurice. Advenant des rachats excessifs, il se peut que le fonds ne puisse être en mesure de payer le produit du rachat dans les deux jours ouvrables suivant une date de rachat. Le Fonds et le fonds sous-jacent Maurice gèrent tous deux ce risque en détenant suffisamment de liquidités dans leur portefeuille de placements respectif.

Les épargnants dans le Fonds et le fonds sous-jacent Maurice pourraient être assujettis à l'impôt sur le transfert indirect à l'étranger de parts, que cela comprenne ou non le transfert de parts du Fonds en Inde.

Les risques suivants sont également associés à un placement dans le Fonds :

- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit

- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux fonds négociés en Bourse
- Risque lié à un dépositaire étranger
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié à la fiscalité indo-mauricienne
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque associé à un placement passif
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la spécialisation
- Risque lié à la fiscalité
- Risque lié aux fonds sous-jacents

Au cours des 12 mois précédant le 18 juin 2019, jusqu'à 105,88 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des titres du Fonds Inde Excel (Maurice).

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est élevé. Veillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- cherchent à obtenir une exposition aux titres de participation et de créance de sociétés de l'Inde et ont un horizon à long terme;
- sont prêts à accepter une volatilité à court terme pour obtenir un rendement éventuellement plus élevé à long terme;

- cherchent à ajouter un volet de croissance à un portefeuille diversifié;
- peuvent tolérer un risque de placement élevé.

#### Politique en matière de distributions

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

#### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

##### Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	25,73 \$	81,11 \$	142,16 \$	323,60 \$
Série DB	17,22 \$	54,29 \$	95,15 \$	216,59 \$
Série F	13,74 \$	43,30 \$	75,89 \$	172,76 \$
Série I*	5,02 \$	15,83 \$	27,75 \$	63,17 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

L'information n'est pas disponible pour la série O étant donné qu'un exercice complet ne s'est pas écoulé pour cette série et que les frais ne sont pas encore connus.

# Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde

## Excel Sun Life

### Détail du Fonds

Type d'OPC	Titres de participation indiens
Titres offerts	Série A et série F
Date de création	Série A : 22 avril 2016 Série F : 26 avril 2016
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent des nouveaux leaders d'entreprises	Aditya Birla Sun Life AMC Limited, Singapour

### Quel type de placement le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme par des placements dans un portefeuille de gestion active composé principalement de titres de participation de sociétés situées en Inde qui sont considérées des chefs de file sectoriels émergents.

Le Fonds investira dans ces titres au moyen d'une entente de « fonds de fonds » conclue avec la Catégorie des nouveaux leaders d'entreprises de la Société (le « **fonds sous-jacent des nouveaux leaders d'entreprises** »). Le fonds sous-jacent des nouveaux leaders d'entreprises est une catégorie d'actions de la Société, un mécanisme de placement collectif ayant plusieurs catégories d'actions constitué sous le régime de droit de la République de Maurice. Le fonds sous-jacent des nouveaux leaders d'entreprises est un portefeuille distinct de la Société qui a son propre actif et passif et dont la valeur liquidative est calculée distinctement. Les éléments d'actif et de passif du fonds sous-jacent des nouveaux leaders d'entreprises sont séparés des autres catégories de la Société sauf aux fins d'établir la solvabilité ou dans les cas où la Société est tenue de respecter des obligations qui lui incombent en vertu de la loi.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille investira jusqu'à 100 % de l'actif net du Fonds dans des titres du fonds sous-jacent des nouveaux leaders d'entreprises. Le fonds sous-jacent des nouveaux leaders d'entreprises est une catégorie d'actions de la Société. Veuillez vous reporter à la rubrique *Structure de certains des anciens fonds Excel* à la page 5 pour une description de la Société.

Le fonds sous-jacent des nouveaux leaders d'entreprises a été créé afin de faciliter les placements dans des titres de participation de sociétés situées en Inde par le Fonds et à les mêmes objectifs, stratégies et lignes directrices en matière de placement que le Fonds. Sauf dans la mesure nécessaire pour mettre en œuvre cette structure de fonds de fonds, le fonds sous-jacent des nouveaux leaders d'entreprises a adopté les restrictions et pratiques en matière de placement du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* et s'y conforme.

Le Fonds a obtenu l'approbation des autorités en valeurs mobilières lui permettant d'investir plus de 10 % de ses actifs dans le fonds sous-jacent des nouveaux leaders d'entreprises et de détenir plus de 10 % du fonds sous-jacent des nouveaux leaders d'entreprises.

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds sous-jacent des nouveaux leaders d'entreprises :

- investira principalement dans des titres de participation cotés en Bourse de sociétés situées en Inde, mais il peut aussi investir dans des titres de participation canadiens, en privilégiant les sociétés ayant des relations d'affaires en Inde, dans des titres de créance d'émetteurs canadiens et/ou dans des titres d'autres OPC (y compris les Fonds gérés par le gestionnaire);

- peut également investir dans des titres de participation et de créance de sociétés situées en Inde, des certificats de dépôt américains ou internationaux d'actions étrangères, des fonds négociés en Bourse inscrits à la cote de Bourses en Inde ou cotés sur des marchés développés, des euro-obligations, des euro-obligations convertibles ou d'autres titres émis par des émetteurs indiens sur les marchés financiers internationaux, des titres de créance d'émetteurs étrangers et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.
- cherchera à investir dans un portefeuille concentré d'entreprises de grande qualité ayant un profil de croissance constant;
- aura recours à une méthode fondamentale axée sur la recherche en vue de la sélection d'actions;
- permettra que les placements dans les titres de participation soient réduits, pour une période limitée, au profit de titres de créance, d'instruments du marché monétaire, de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

Il est prévu que les titres en portefeuille du fonds sous-jacent des nouveaux leaders d'entreprises soient libellés principalement en roupies indiennes, mais ils pourraient aussi l'être dans d'autres devises telles que le dollar américain et l'euro. Le fonds sous-jacent des nouveaux leaders d'entreprises pourrait conclure des ententes en matière de couverture de devises afin de réduire l'incidence de fluctuations de la valeur de la roupie indienne ou de ces autres devises par rapport au dollar canadien. À l'occasion, entre 0 % et 100 % de la valeur de l'exposition du fonds sous-jacent des nouveaux leaders d'entreprises aux devises étrangères peut être couverte par rapport au dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille ne prévoit pas couvrir la valeur des titres en portefeuille du fonds sous-jacent des nouveaux leaders d'entreprises par rapport à quelque monnaie que ce soit.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le fonds sous-jacent des nouveaux leaders d'entreprises peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut aussi utiliser des

dérivés à des fins autres que de couverture pour obtenir, par exemple, une exposition à des titres, des devises ou des indices boursiers en particulier ou pour chercher à accroître son rendement. Le fonds sous-jacent des nouveaux leaders d'entreprises n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le fonds sous-jacent des nouveaux leaders d'entreprises peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Le fonds sous-jacent des nouveaux leaders d'entreprises pourrait opter pour une position vendeur dans des titres ou des fonds négociés en Bourse afin de protéger son portefeuille pendant les périodes de forte volatilité et de marché baissier. Le fonds sous-jacent des nouveaux leaders d'entreprises peut également effectuer des ventes à découvert pourvu que ces opérations soient conformes à son objectif de placement et selon ce qui est permis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la vente à découvert* à la page 24 pour plus de renseignements.

Le fonds sous-jacent des nouveaux leaders d'entreprises peut négocier activement les titres et avoir un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à 70 %. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé au cours d'une année, plus les frais d'opération payables par le Fonds sont élevés au cours de cette même année, et plus les chances sont grandes que vous receviez une distribution de gains en capital au cours de l'année. Veuillez vous reporter à la rubrique *Taux de rotation des titres en portefeuille* à la page 76, où vous trouverez un exposé des conséquences fiscales pour les porteurs de parts. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans le fonds sous-jacent des nouveaux leaders d'entreprises. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans le fonds sous-jacent des nouveaux leaders d'entreprises.

Advenant des rachats excessifs, il se peut que le fonds sous-jacent équilibré ne puisse être en mesure de payer le produit du rachat dans les deux jours ouvrables suivant une date de rachat. Le Fonds et le fonds sous-jacent des nouveaux leaders d'entreprises gèrent tous deux ce risque en détenant suffisamment de liquidités dans leur portefeuille de placements respectif.

Le Fonds sera également soumis aux risques suivants :

- Risque lié à la catégorie
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux fonds négociés en Bourse
- Risque lié à un dépositaire étranger
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la gestion passive
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la spécialisation
- Risque lié à la fiscalité
- Risque lié à la fiscalité indo-mauricienne
- Risque lié aux fonds sous-jacents

Au cours des 12 mois précédant le 18 juin 2019, jusqu'à 100,91 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des titres du fonds sous-jacent des nouveaux leaders d'entreprises.

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 24 juin 2019, un épargnant détenait 13,05 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet épargnant.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est élevé. Veillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- cherchent à obtenir une exposition aux titres de participation de sociétés de l'Inde;
- sont prêts à accepter une volatilité à court terme pour obtenir un rendement éventuellement plus élevé à long terme;
- cherchent à ajouter un volet de croissance à un portefeuille diversifié;
- peuvent tolérer un risque de placement élevé.

### Politique en matière de distributions

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

**Frais payables sur :**

	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	25,73 \$	81,11 \$	142,16 \$	323,60 \$
Série F	13,94 \$	43,95 \$	77,03 \$	175,34 \$

# Portefeuille FNB titres à revenu fixe tactique Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Revenu fixe mondial
Titres offerts	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 19 octobre 2018 Série F : 19 octobre 2018 Série I : 19 octobre 2018
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)

- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers;
- investit jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres de FNB et/ou d'autres fonds d'investissement qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement;
- surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Fonds en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire de portefeuille, compte tenu des objectifs de placement du Fonds;
- peut, à sa seule discrétion, modifier la répartition de l'actif du Fonds entre les fonds de titres à revenu fixe canadiens et les fonds de titre de revenu fixe internationaux et changer de temps à autre les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds.

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer un revenu en investissant principalement dans des FNB et d'autres OPC de titres à revenu fixe.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit principalement dans des FNB et/ou d'autres OPC de titres à revenu fixe;
- choisit habituellement des fonds sous-jacents de titres à revenu fixe qui ont une exposition aux titres de créance canadiens et internationaux;
- peut également investir directement dans des titres à revenu fixe;
- peut investir une partie de l'actif du Fonds dans des FNB d'actions et/ou d'autres OPC d'actions et/ou directement dans des titres de participation;

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin

d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans des fonds sous-jacents. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds est assujéti aux risques suivants :

- Risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux fonds négociés en Bourse
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux titres gouvernementaux
- Risque lié à l'inflation
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la gestion passive
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la spécialisation
- Risque lié à la réplique
- Risque lié aux frais d'opération
- Risque lié aux fonds sous-jacents

Au cours des 12 mois précédant le 18 juin 2019, jusqu'à 64,13 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des titres du Fonds d'obligations canadiennes Universel BlackRock Sun Life.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- cherchent à obtenir un revenu et la possibilité d'une plus-value du capital;
- cherchent à diversifier leurs placements grâce à un large éventail de catégories d'actifs, d'emplacements géographiques et de styles de placement;
- investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement faible.

### Politique en matière de distributions

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

#### Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	13,74 \$	43,30 \$	75,89 \$	172,76 \$
Série F	7,38 \$	23,27 \$	40,78 \$	92,82 \$

## Portefeuille FNB titres à revenu fixe tactique Sun Life (suite)

---

---

Série I*	1,03 \$	3,23 \$	5,66 \$	12,89 \$
----------	---------	---------	---------	----------

---

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Portefeuille FNB prudent tactique

## Sun Life

### Détail du Fonds

Type d'OPC	Équilibré à revenu fixe mondial
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série F, de série F5 et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 19 octobre 2018 Série T5 : 19 octobre 2018 Série F : 19 octobre 2018 Série F5 : 19 octobre 2018 Série I : 19 octobre 2018
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)

### Quel type de placement le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer un revenu et une plus-value du capital, le revenu étant privilégié, en investissant principalement dans une combinaison de FNB et d'autres OPC de titres à revenu fixe et d'actions, les FNB et autres OPC de titres à revenu fixe étant privilégiés.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit principalement dans une combinaison de FNB et d'autres OPC de titres à revenu fixe et d'actions, les FNB et les autres OPC de titres à revenu fixe étant privilégiés;
- choisit habituellement des FNB et d'autres OPC de titres à revenu fixe qui ont une

exposition aux titres de créance canadiens et internationaux;

- choisit habituellement des FNB et d'autres OPC d'actions qui ont une exposition aux titres de participation canadiens, américains et internationaux;
- peut également investir directement dans des titres de participation et/ou des titres à revenu fixe;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers;
- investit habituellement entre 55 % et 75 % de l'actif du Fonds dans des FNB et d'autres OPC de titres à revenu fixe et dans des titres à revenu fixe, et entre 25 % et 45 % de l'actif du Fonds dans des FNB et d'autres OPC d'actions et dans des titres de participation;
- utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir un équilibre entre la partie du Fonds exposée à des titres de participation et la partie exposée à des titres à revenu fixe;
- peut revoir et modifier à sa seule discrétion la stratégie de répartition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des actions et des titres à revenu fixe;
- investit jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres de FNB et/ou d'autres fonds d'investissement qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement;
- surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Fonds en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire de portefeuille, compte tenu des objectifs de placement du Fonds;
- peut, à sa seule discrétion, modifier la répartition de l'actif du Fonds entre les différentes catégories d'actifs et changer de

temps à autre les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Le Fonds investit dans des fonds sous-jacents. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds est assujéti aux risques suivants :

- Risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- Risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui achètent des titres de série T5 et de série F5 seulement)
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité

- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux fonds négociés en Bourse
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux titres gouvernementaux
- Risque lié à l'inflation
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la gestion passive
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la spécialisation
- Risque lié à la réplication
- Risque lié aux frais d'opération
- Risque lié aux fonds sous-jacents

Au cours des 12 mois précédant le 18 juin 2019, jusqu'à 37,30 % et 10,53 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis respectivement dans des titres du Fonds d'obligations canadiennes Universel BlackRock Sun Life et du Fonds d'actions canadiennes Composé BlackRock Sun Life.

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 24 juin 2019, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. détenait 19,82 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet épargnant.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- cherchent à obtenir un revenu et une plus-value du capital, en privilégiant le revenu;
- cherchent à diversifier leurs placements grâce à un large éventail de catégories d'actifs, d'emplacements géographiques et de styles de placement;
- investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement faible.

Les parts de série T5 et de série F5 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des parts à l'extérieur des régimes enregistrés et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5 et de série F5, le Fonds versera des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par part de la série visée à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5 et de série F5 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5 et de série F5 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle sur les parts de série T5 et de série F5 est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre**

**placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5 et de série F5 un mois donné.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

#### Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	16,61 \$	52,35 \$	91,75 \$	208,86 \$
Série T5	16,61 \$	52,35 \$	91,75 \$	208,86 \$
Série F	7,07 \$	22,30 \$	39,08 \$	88,96 \$
Série F5	7,38 \$	23,27 \$	40,78 \$	92,82 \$
Série I*	0,92 \$	2,91 \$	5,10 \$	11,60 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Portefeuille FNB équilibré tactique

## Sun Life

### Détail du Fonds

Type d'OPC	Équilibré mondial neutre
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série F, de série F5 et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 19 octobre 2018 Série T5 : 19 octobre 2018 Série F : 19 octobre 2018 Série F5 : 19 octobre 2018 Série I : 19 octobre 2018
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)

### Quel type de placement le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital et un revenu, la plus-value du capital étant légèrement privilégiée, en investissant principalement dans une combinaison de FNB et d'autres OPC d'actions et de titres à revenu fixe.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit principalement dans une combinaison de FNB et d'autres OPC d'actions et de titres à revenu fixe;
- choisit habituellement des FNB et d'autres OPC d'actions qui ont une exposition aux titres de participation canadiens, américains et internationaux;

- choisit habituellement des FNB et d'autres OPC de titres à revenu fixe qui ont une exposition aux titres de créance canadiens et mondiaux;
- peut également investir directement dans des titres de participation et/ou des titres à revenu fixe;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers;
- investit habituellement entre 50 % et 70 % de l'actif du Fonds dans des FNB et d'autres OPC d'actions et dans des titres de participation, et entre 30 % et 50 % de l'actif du Fonds dans des FNB et d'autres OPC de titres à revenu fixe et dans des titres à revenu fixe;
- utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir un équilibre entre la partie du Fonds exposée à des titres de participation et la partie exposée à des titres à revenu fixe;
- peut revoir et modifier à sa seule discrétion la stratégie de répartition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des actions et des titres à revenu fixe;
- investit jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres de FNB et/ou d'autres fonds d'investissement qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement;
- surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Fonds en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire de portefeuille, compte tenu des objectifs de placement du Fonds;
- peut, à sa seule discrétion, modifier la répartition de l'actif du Fonds entre les différentes catégories d'actifs et changer de temps à autre les fonds sous-jacents dans

lesquels le Fonds investit afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Le Fonds investit dans des fonds sous-jacents. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds est assujéti aux risques suivants :

- Risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- Risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui achètent des titres de série T5 et de série F5 seulement)
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents

- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux fonds négociés en Bourse
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux titres gouvernementaux
- Risque lié à l'inflation
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la gestion passive
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la spécialisation
- Risque lié à la réplique
- Risque lié aux frais d'opération
- Risque lié aux fonds sous-jacents

Au cours des 12 mois précédant le 18 juin 2019, jusqu'à 28,57 %, 25,77 %, et 11,12 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis respectivement dans des titres du Fonds d'obligations canadiennes Universel BlackRock Sun Life, du Fonds d'actions canadiennes Composé BlackRock Sun Life et du Fonds Complément tactique Granite Sun Life.

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- cherchent à obtenir une plus-value du capital et un revenu, en privilégiant légèrement la plus-value du capital;
- cherchent à diversifier leurs placements grâce à un large éventail de catégories d'actifs, d'emplacements géographiques et de styles de placement;

- investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Les parts de série T5 et de série F5 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des parts à l'extérieur des régimes enregistrés et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

#### Politique en matière de distributions

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5 et de série F5, le Fonds versera des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par part de la série visée à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5 et de série F5 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5 et de série F5 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle sur les parts de série T5 et de série F5 est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5 et de série F5 un mois donné.

#### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

##### Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	19,99 \$	63,01 \$	110,44 \$	251,40 \$
Série T5	19,99 \$	63,01 \$	110,44 \$	251,40 \$
Série F	7,79 \$	24,56 \$	43,04 \$	97,98 \$
Série F5	7,89 \$	24,88 \$	43,61 \$	99,27 \$
Série I*	0,82 \$	2,59 \$	4,53 \$	10,31 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Portefeuille FNB croissance tactique Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions mondiales équilibrées
Titres offerts	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 19 octobre 2018 Série F : 19 octobre 2018 Série I : 19 octobre 2018
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des FNB et d'autres OPC d'actions et, dans une moindre mesure, dans des FNB et d'autres OPC de titres à revenu fixe.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit principalement dans des FNB et d'autres OPC d'actions et, dans une moindre mesure, dans des FNB et d'autres OPC de titres à revenu fixe;
- choisit habituellement des FNB et d'autres OPC d'actions qui ont une exposition aux titres de participation canadiens, américains et internationaux;
- choisit habituellement des FNB et d'autres OPC de titres à revenu fixe qui ont une exposition aux titres de créance canadiens et mondiaux;

- peut également investir directement dans des titres de participation et/ou des titres à revenu fixe;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers;
- investit habituellement entre 70 % et 90 % de l'actif du Fonds dans des FNB et d'autres OPC d'actions et dans des titres participation, et entre 10 % et 30 % de l'actif du Fonds dans des FNB et d'autres OPC de titres à revenu fixe et dans des titres à revenu fixe;
- utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir un équilibre entre la partie du Fonds exposée à des titres de participation et la partie exposée à des titres à revenu fixe;
- peut revoir et modifier à sa seule discrétion la stratégie de répartition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des actions et des titres à revenu fixe;
- investit jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres de FNB et/ou d'autres fonds d'investissement qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement;
- surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Fonds en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire de portefeuille, compte tenu des objectifs de placement du Fonds;
- peut, à sa seule discrétion, modifier la répartition de l'actif du Fonds entre les différentes catégories d'actifs et changer de temps à autre les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit afin d'atteindre les objectifs de placement du Fonds.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Le Fonds investit dans des fonds sous-jacents. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds est assujéti aux risques suivants :

- Risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux fonds négociés en Bourse
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux titres gouvernementaux

- Risque lié à l'inflation
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la gestion passive
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la spécialisation
- Risque lié à la réplique
- Risque lié aux frais d'opération
- Risque lié aux fonds sous-jacents

Au cours des 12 mois précédant le 18 juin 2019, jusqu'à 25,47 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des titres du Fonds d'actions canadiennes Composé BlackRock Sun Life.

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 24 juin 2019, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. détenait 32,50 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet épargnant.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fond.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- cherchent à obtenir une plus-value du capital;
- cherchent à diversifier leurs placements grâce à un large éventail de catégories d'actifs, d'emplacements géographiques et de styles de placement;
- investissent à long terme;

- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

### Politique en matière de distributions

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

#### Frais payables sur :

	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	20,60 \$	64,95 \$	113,84 \$	259,14 \$
Série F	8,51 \$	26,82 \$	47,01 \$	107,01 \$
Série I*	0,82 \$	2,59 \$	4,53 \$	10,31 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Portefeuille FNB d'actions tactique

## Sun Life

### Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Titres offerts	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 19 octobre 2018 Série F : 19 octobre 2018 Série I : 19 octobre 2018
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)

### Quel type de placement le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des FNB et d'autres OPC d'actions.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit principalement dans des FNB et/ou d'autres OPC d'actions;
- choisit habituellement des FNB et d'autres OPC d'actions qui ont une exposition aux titres de participation canadiens, américains et internationaux;
- peut également investir directement dans des titres de participation;
- peut investir une partie de l'actif du Fonds dans des FNB et/ou d'autres OPC de titres à revenu fixe, et/ou directement dans des titres à revenu fixe;

- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers;
- investit jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres de FNB et/ou d'autres fonds d'investissement qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement;
- surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Fonds en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire de portefeuille, compte tenu des objectifs de placement du Fonds;
- peut, à sa seule discrétion, modifier la répartition de l'actif du Fonds entre les fonds d'actions canadiennes et les fonds d'actions internationales et changer de temps à autre les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit afin d'atteindre l'objectif de placement du Fonds.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Il peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veillez vous reporter à

la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Le Fonds investit dans des fonds sous-jacents. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds est assujéti aux risques suivants :

- Risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux fonds négociés en Bourse
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux titres gouvernementaux
- Risque lié à l'inflation
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la gestion passive
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la spécialisation
- Risque lié à la réplcation
- Risque lié aux frais d'opération
- Risque lié aux fonds sous-jacents

Au cours des 12 mois précédant le 18 juin 2019, jusqu'à 60,19 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des titres du Fonds d'actions canadiennes Composé BlackRock Sun Life.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de*

*placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 24 juin 2019, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. détenait 41,14 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet épargnant.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fond.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- cherchent à obtenir une plus-value du capital;
- cherchent à diversifier leurs placements grâce à un large éventail de catégories d'actifs, d'emplacements géographiques et de styles de placement;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

### **Politique en matière de distributions**

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

**Frais payables sur :**

	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	20,60 \$	64,95 \$	113,84 \$	259,14 \$
Série F	8,30 \$	26,17 \$	45,88 \$	104,43 \$
Série I*	0,72 \$	2,26 \$	3,96 \$	9,02 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Catégorie équilibrée canadienne

## BlackRock Sun Life

### Détail du Fonds

Type d'OPC	Équilibré canadien
Titres offerts	Actions de série A, de série AT5, de série F, de série FT5 et de série O d'une catégorie d'une société de placement à capital variable
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série AT5 : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série F : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série FT5 : 9 février 2018 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)

### Quel type de placement le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une combinaison de revenu et de croissance au moyen d'une exposition, essentiellement, à des titres de participation canadiens et à des titres de créance canadiens, en investissant principalement dans des parts du Fonds équilibré canadien BlackRock Sun Life ou le fonds qui le remplace (le « **Fonds constitué en fiducie sous-jacent** »).

Si le gestionnaire de portefeuille le juge souhaitable ou nécessaire, le Fonds peut investir dans des titres, y compris des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse), identiques ou en grande partie semblables à ceux dans lesquels le Fonds constitué en fiducie sous-jacent investit.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des actionnaires donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité des actifs du Fonds dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent, un OPC géré par nous et conseillé par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (le « **sous-conseiller** »). L'objectif de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent est de chercher à procurer une combinaison de revenu et de croissance en investissant principalement dans des titres de participation canadiens et dans des titres de créance canadiens, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'OPC et de fonds négociés en Bourse qui investissent dans de tels titres.

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent, le sous-conseiller :

- utilise une stratégie fondée sur une répartition stratégique de l'actif pour déterminer les proportions dans lesquelles le portefeuille du Fonds constitué en fiducie sous-jacent sera exposé aux titres de participation et aux titres de créance;
- investit habituellement entre 50 % et 80 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des titres exposés aux actions et entre 20 % et 50 % de l'actif du Fonds constitué en fiducie sous-jacent dans des titres exposés aux titres de créance;
- pour le volet en actions du portefeuille :
  - investit habituellement entre 55 % et 80 % du portefeuille d'actions du Fonds constitué en fiducie sous-jacent dans des titres qui procurent une exposition aux actions canadiennes;
  - investit habituellement entre 20 % et 45 % du portefeuille d'actions du Fonds constitué en fiducie sous-jacent dans des titres qui procurent une exposition aux actions étrangères;
  - peut investir jusqu'à 100 % du portefeuille d'actions du Fonds constitué en fiducie sous-jacent dans d'autres OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire et/ou dans des

fonds négociés en Bourse qui sont gérés par des tiers, notamment le sous-conseiller;

- cherche habituellement à obtenir une exposition aux actions canadiennes en investissant dans des parts du Fonds d'actions canadiennes Composé BlackRock Sun Life, qui tente de reproduire le rendement d'un indice général et reconnu du marché des actions canadiennes;
- cherche à obtenir une exposition aux actions étrangères en investissant dans des fonds négociés en Bourse qui sont exposés à des secteurs d'actions sous-représentés dans l'indice canadien que le Fonds d'actions canadiennes Composé BlackRock Sun Life tente de reproduire;
- pour le volet à revenu fixe du portefeuille :
  - investit habituellement entre 55 % et 80 % du portefeuille à revenu fixe du Fonds constitué en fiducie sous-jacent dans des titres qui procurent une exposition aux titres de créance canadiens;
  - investit habituellement entre 20 % et 45 % du portefeuille à revenu fixe du Fonds constitué en fiducie sous-jacent dans des titres qui procurent une exposition aux titres de créance étrangers;
  - peut investir jusqu'à 100 % du portefeuille à revenu fixe du Fonds constitué en fiducie sous-jacent dans d'autres OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire et/ou dans des fonds négociés en Bourse qui sont gérés par des tiers, notamment le sous-conseiller;
  - cherche à obtenir l'exposition aux titres de créance canadiens visée par le Fonds constitué en fiducie sous-jacent en investissant dans des parts du Fonds d'obligations canadiennes Universel BlackRock Sun Life, qui tente de reproduire le rendement d'un indice général et reconnu du marché obligataire canadien;
  - cherche à obtenir l'exposition aux titres de créance étrangers visée par le Fonds constitué en fiducie sous-jacent en investissant dans des fonds négociés en Bourse;
- surveille et rééquilibre périodiquement le portefeuille du Fonds constitué en fiducie sous-

jacent conformément aux répartitions cibles stratégiques;

- peut modifier la répartition stratégique de l'actif du Fonds constitué en fiducie sous-jacent afin d'atteindre l'objectif de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent tous deux détenir la totalité ou une partie de leur actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Si le Fonds constitué en fiducie sous-jacent investit dans des fonds négociés en Bourse qui ne comportent pas de couverture du change, le Fonds constitué en fiducie sous-jacent et, par conséquent, le Fonds seront exposés aux fluctuations de change. Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent choisir de couvrir ou non, en tout ou partie, ce risque de change. Si le Fonds ou le Fonds constitué en fiducie sous-jacent choisissent de le couvrir, le gestionnaire de portefeuille du Fonds et le gestionnaire de portefeuille du Fonds constitué en fiducie sous-jacent auront la responsabilité de ce volet de la stratégie de placement du Fonds et du Fonds constitué en fiducie sous-jacent, selon le cas.

En plus d'utiliser les dérivés afin de couvrir le risque de change, le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent les utiliser pour protéger le portefeuille du Fonds et du Fonds constitué en fiducie sous-jacent. Ils peuvent également les utiliser à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent n'utiliseront les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le sous-conseiller du Fonds constitué en fiducie sous-jacent n'a pas actuellement l'intention d'utiliser des dérivés.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la

page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent. Le Fonds est assujéti aux risques suivants :

- Risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui investissent dans la série AT5 et la série FT5 seulement)
- Risque lié à la catégorie
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux fonds négociés en Bourse
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux titres gouvernementaux
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la gestion passive
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la réplique
- Risque lié aux frais d'opération
- Risque lié aux fonds sous-jacents

Au cours des 12 mois précédant le 18 juin 2019, jusqu'à 104,65 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Fonds équilibré canadien BlackRock Sun Life.

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 24 juin 2019, un épargnant et Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. détenaient respectivement 16,01 % et 10,80 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces épargnants.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- investissent dans un compte non enregistré et souhaitent investir dans un fonds qui offre la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds de la même structure d'entreprise, après avoir tenu compte de leur situation fiscale particulière;
- recherchent un fonds équilibré constitué surtout de titres canadiens et affichant une grande diversification;
- recherchent un niveau modéré de croissance et de revenu;
- investissent à moyen ou à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Les actions de série AT5 et de série FT5 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des actions à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds verse tout dividende ordinaire en décembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 31 décembre, chaque année. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que les actions ne soient détenues à l'extérieur d'un régime enregistré et que vous nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des actions de série AT5 et de série FT5, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par action à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5 et de série FT5 sont composées de capital.

Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5 et de série FT5 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Le taux de distribution pour cette série peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les actions de série AT5 et de série FT5 un mois donné.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

	<b>Frais payables sur :</b>			
	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	19,68 \$	62,04 \$	108,74 \$	247,53 \$
Série AT5	19,17 \$	60,43 \$	105,91 \$	241,09 \$
Série F	8,00 \$	25,20 \$	44,18 \$	100,56 \$
Série FT5	8,10 \$	25,53 \$	44,74 \$	101,85 \$
Série O	2,46 \$	7,76 \$	13,59 \$	30,94 \$

# Catégorie d'actions canadiennes Composée BlackRock Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions canadiennes
Titres offerts	Actions de série A, de série AT5, de série F, de série FT5 et de série I et de série O d'une catégorie d'une société de placement à capital variable
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série AT5 : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série F : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série FT5 : 9 février 2018 Série I : 1 <sup>er</sup> mai 2015 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une exposition, essentiellement, à des titres de participation composant un indice général et reconnu du marché des actions canadiennes, qui comprend surtout des titres de sociétés à forte et à moyenne capitalisation qui sont réputés être les plus liquides sur les marchés des actions canadiennes, en investissant principalement dans des parts du Fonds d'actions canadiennes Composé BlackRock Sun Life ou le fonds qui le remplace (le « **Fonds constitué en fiducie sous-jacent** »).

Si le gestionnaire de portefeuille le juge souhaitable ou nécessaire, le Fonds peut investir dans des titres, y compris des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse), identiques ou en grande partie semblables à ceux dans lesquels le Fonds constitué en fiducie sous-jacent investit.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des actionnaires donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité des actifs du Fonds dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent, un OPC géré par nous et conseillé par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (le « **sous-conseiller** »). L'objectif de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent est de chercher à procurer une plus-value du capital à long terme en reproduisant, dans la mesure du possible, le rendement, déduction faite des frais, d'un indice général et reconnu du marché des actions canadiennes (l'« **indice** »). Le Fonds constitué en fiducie sous-jacent cherche à atteindre ces objectifs de placement en investissant directement dans des titres de participation composant l'indice et/ou il peut obtenir une exposition à une partie ou à la totalité de l'indice en investissant dans des fonds négociés en Bourse, des OPC ou des dérivés qui sont liés au rendement de l'indice.

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent, le sous-conseiller :

- cherche à investir dans des titres dont le rendement reproduira, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice (l'indice composé plafonné S&P/TSX à l'heure actuelle), déduction faite des frais;
- applique une stratégie de placement passive en investissant directement dans des titres qui composent l'indice, autant que possible dans les mêmes proportions que l'indice;
- peut investir à la place dans des dérivés afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice et/ou dans des fonds négociés en Bourse dont les titres constituent des parts indiciaires (ou qui sont par ailleurs des placements autorisés pour le Fonds constitué en fiducie sous-jacent), qui reproduisent le rendement d'une partie ou de la totalité de l'indice;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds constitué en fiducie sous-jacent dans des fonds

négociés en Bourse qui sont choisis en fonction de leur capacité à reproduire le rendement de l'indice;

- rééquilibre le Fonds constitué en fiducie sous-jacent tous les trimestres en fonction de l'évolution de l'indice sous-jacent ou plus fréquemment si les conditions du marché le justifient.

Le Fonds constitué en fiducie sous-jacent n'investira pas plus de 10 % de sa valeur liquidative dans les titres d'un émetteur donné, sauf en ce qui concerne les titres gouvernementaux et les titres de fonds négociés en Bourse qui reproduisent le rendement de l'indice. En outre, le Fonds constitué en fiducie sous-jacent n'investira pas plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres d'OPC, sauf ceux qui constituent des « parts indicielles » aux termes de la législation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent détenir une partie de leur actif sous forme d'espèces et/ou d'instruments du marché monétaire pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent utiliser les dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à l'indice ou encore à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent n'utiliseront les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Le Fonds investit dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent. Le Fonds est assujéti aux risques suivants :

- Risque lié à la catégorie
- Risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui investissent dans la série AT5 et la série FT5 seulement)
- Risque lié à la concentration
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux fonds négociés en Bourse
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la gestion passive
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la répliation
- Risque lié aux frais d'opération
- Risque lié aux fonds sous-jacents

Au cours des 12 mois précédant le 18 juin 2019, jusqu'à 100,83 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Fonds d'actions canadiennes Composé BlackRock Sun Life.

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 24 juin 2019, le Fonds d'actns cans Composé BlackRock Sun et le Fonds jumelé actn cans Com BlackRock Sun détenaient respectivement 48,20 % et 44,23 % des actions émises et en circulation du Fonds. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces épargnants.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- investissent dans un compte non enregistré et souhaitent investir dans un fonds qui offre la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds de la

même structure d'entreprise, après avoir tenu compte de leur situation fiscale particulière;

- cherchent à obtenir une exposition à un indice général et reconnu du marché des actions canadiennes;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les actions de série AT5 et de série FT5 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des actions à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

#### Politique en matière de distributions

Le Fonds verse tout dividende ordinaire en décembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 31 décembre, chaque année. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que les actions ne soient détenues à l'extérieur d'un régime enregistré et que vous nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des actions de série AT5 et de série FT5, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par action à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5 et de série FT5 sont composées de capital.

Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5 et de série FT5 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Le taux de distribution pour cette série peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis,

le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les actions de série AT5 et de série FT5 un mois donné.

#### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

##### Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	12,61 \$	39,75 \$	69,66 \$	158,58 \$
Série AT5	12,71 \$	40,07 \$	70,23 \$	159,87 \$
Série F	6,36 \$	20,03 \$	35,12 \$	79,93 \$
Série FT5	6,25 \$	19,71 \$	34,55 \$	78,64 \$
Série I*	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Série O	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Catégorie d'actions canadiennes

## BlackRock Sun Life

### Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions canadiennes
Titres offerts	Actions de série A, de série AT5, de série AT8, de série F, de série FT5, de série FT8, de série I et de série O d'une catégorie d'une société de placement à capital variable
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série AT5 : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série AT8 : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série F : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série FT5 : 9 février 2018 Série FT8 : 9 février 2018 Série I : 1 <sup>er</sup> mai 2015 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)

### Quel type de placement le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital au moyen d'une exposition, essentiellement, à des titres de participation canadiens, en investissant principalement dans des parts du Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life ou le fonds qui le remplace (le « **Fonds constitué en fiducie sous-jacent** »).

Si le gestionnaire de portefeuille le juge souhaitable ou nécessaire, le Fonds peut investir dans des titres, y compris des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse), identiques ou en grande partie semblables à ceux dans lesquels le Fonds constitué en fiducie sous-jacent investit.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des actionnaires donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité des actifs du Fonds dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent, un OPC géré par nous et conseillé par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (le « **sous-conseiller** »). L'objectif de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de participation canadiens, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'OPC et de fonds négociés en Bourse qui investissent dans de tels titres.

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent, le sous-conseiller :

- investit habituellement entre 55 % et 80 % de l'actif du Fonds constitué en fiducie sous-jacent dans des titres qui procurent une exposition aux actions canadiennes;
- investit habituellement entre 20 % et 45 % de l'actif du Fonds constitué en fiducie sous-jacent dans des titres qui procurent une exposition aux actions étrangères;
- utilise une stratégie fondée sur une répartition stratégique de l'actif pour déterminer les proportions dans lesquelles le portefeuille du Fonds constitué en fiducie sous-jacent sera exposé aux actions canadiennes et aux actions étrangères;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds constitué en fiducie sous-jacent dans d'autres OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire et/ou dans des fonds négociés en Bourse qui sont gérés par des tiers, notamment le sous-conseiller;
- cherche habituellement à obtenir une exposition aux actions canadiennes en investissant dans des parts du Fonds d'actions canadiennes Composé BlackRock Sun Life, qui tente de reproduire le rendement d'un indice général et reconnu du marché des actions canadiennes;
- cherche à obtenir une exposition aux actions étrangères en investissant dans des fonds

négociés en Bourse qui sont exposés à des secteurs d'actions sous-représentés dans l'indice canadien que le Fonds d'actions canadiennes Composé BlackRock Sun Life tente de reproduire;

- surveille et rééquilibre périodiquement le portefeuille du Fonds constitué en fiducie sous-jacent conformément aux répartitions cibles stratégiques;
- peut modifier la répartition stratégique de l'actif du Fonds constitué en fiducie sous-jacent afin d'atteindre l'objectif de placement du Fonds.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent tous deux détenir la totalité ou une partie de leur actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Si le Fonds constitué en fiducie sous-jacent investit dans des fonds négociés en Bourse qui ne comportent pas de couverture du change, le Fonds constitué en fiducie sous-jacent et, par conséquent, le Fonds seront exposés aux fluctuations de change. Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent choisir de couvrir ou non, en tout ou partie, ce risque de change. Si le Fonds ou le Fonds constitué en fiducie sous-jacent choisissent de le couvrir, le gestionnaire de portefeuille du Fonds et le gestionnaire de portefeuille du Fonds constitué en fiducie sous-jacent auront la responsabilité de ce volet de la stratégie de placement du Fonds et du Fonds constitué en fiducie sous-jacent, selon le cas.

En plus d'utiliser les dérivés afin de couvrir le risque de change, le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent les utiliser pour protéger le portefeuille du Fonds et du Fonds constitué en fiducie sous-jacent. Ils peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent n'utiliseront les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le sous-conseiller du Fonds constitué en fiducie sous-jacent n'a pas actuellement l'intention d'utiliser des dérivés.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une

description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Le Fonds investit dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent. Le Fonds est assujéti aux risques suivants :

- Risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui investissent dans la série AT5, la série AT8, la série FT5 et la série FT8 seulement)
- Risque lié à la catégorie
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux fonds négociés en Bourse
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la gestion passive
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la réplcation
- Risque lié aux frais d'opération
- Risque lié aux fonds sous-jacents

Au cours des 12 mois précédant le 18 juin 2019, jusqu'à 112,21 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life.

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 24 juin 2019, le Fonds d'actions cans BlackRock Sun détenait 84,06 % des actions émises et en circulation du Fonds. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet épargnant.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

#### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- investissent dans un compte non enregistré et souhaitent investir dans un fonds qui offre la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds de la même structure d'entreprise, après avoir tenu compte de leur situation fiscale particulière;
- recherchent un fonds d'actions constitué surtout de titres canadiens et affichant une grande diversification sectorielle;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des actions à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

#### Politique en matière de distributions

Le Fonds verse tout dividende ordinaire en décembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 31 décembre, chaque année. **Les distributions sont automatiquement réinvesties**

**dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que les actions ne soient détenues à l'extérieur d'un régime enregistré et que vous nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % et à 8 %, respectivement, de la valeur liquidative par action à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 sont composées de capital.

Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Le taux de distribution pour cette série peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 un mois donné.

#### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

##### Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	20,09 \$	63,33 \$	111,01 \$	252,69 \$
Série AT5	20,19 \$	63,66 \$	111,58 \$	253,98 \$
Série AT8	20,40 \$	64,30 \$	112,71 \$	256,56 \$
Série F	8,41 \$	26,50 \$	46,44 \$	105,72 \$
Série FT5	8,20 \$	25,85 \$	45,31 \$	103,14 \$
Série FT8	8,20 \$	25,85 \$	45,31 \$	103,14 \$
Série I*	2,05 \$	6,46 \$	11,33 \$	25,78 \$
Série O	2,56 \$	8,08 \$	14,16 \$	32,23 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Catégorie du marché monétaire Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Fonds du marché monétaire canadien
Titres offerts	Actions de série A, de série F et de série O d'une catégorie d'une société de placement à capital variable
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série F : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer un revenu courant élevé tout en cherchant à préserver le capital et à maintenir la liquidité au moyen d'une exposition, essentiellement, à des instruments du marché monétaire libellés en dollars canadiens, en investissant principalement dans des parts du Fonds du marché monétaire Sun Life ou le fonds qui le remplace (le « **Fonds constitué en fiducie sous-jacent** »).

Si le gestionnaire de portefeuille le juge souhaitable ou nécessaire, le Fonds peut investir dans des titres, y compris des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse), identiques ou en grande partie semblables à ceux dans lesquels le Fonds constitué en fiducie sous-jacent investit.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des actionnaires donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité des actifs du Fonds dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent, un OPC géré par nous et conseillé par MFS Gestion de placements Canada limitée (le « **sous-conseiller** »). L'objectif de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent est de procurer un revenu courant élevé tout en cherchant à préserver le capital et à maintenir la liquidité, au moyen de placements effectués principalement dans des instruments du marché monétaire libellés en dollars canadiens.

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent, le sous-conseiller :

- investit dans des instruments du marché monétaire d'émetteurs canadiens libellés en dollars canadiens, ce qui peut comprendre des titres de créance à court terme émis par des sociétés (comme des billets de trésorerie) ou par des gouvernements (comme des bons du Trésor), ou des obligations à taux variable venant à échéance dans moins d'un an;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du Fonds constitué en fiducie sous-jacent dans des instruments du marché monétaire d'émetteurs étrangers libellés en dollars canadiens;
- peut, dans la mesure permise par les lois sur les valeurs mobilières applicables, investir dans des titres d'autres fonds du marché monétaire.

Le Fonds constitué en fiducie sous-jacent est géré de manière à maintenir une valeur liquidative par part constante de 10,00 \$, bien qu'il n'y ait aucune garantie à cet égard et que la valeur liquidative par action du Fonds constitué en fiducie sous-jacent puisse fluctuer.

Le Fonds peut négocier activement les titres et avoir un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à 70 %. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé au cours d'une année, plus les frais d'opération payables par le Fonds sont élevés au cours de cette même année, et plus les chances sont grandes que vous receviez une distribution de gains en capital au cours de l'année. Veuillez vous reporter à la rubrique *Taux de rotation des titres en portefeuille* à la page 76 pour un exposé sur les conséquences fiscales pour les porteurs de parts. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du Fonds.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent. Bien que le Fonds constitué en fiducie sous-jacent compte maintenir un prix par part constant, rien ne garantit que le prix par part ne fluctuera pas. Par exemple, si un nombre important d'épargnants demandent le rachat de leurs parts du Fonds constitué en fiducie sous-jacent en même temps, le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peut se retrouver dans l'obligation de vendre ses placements à des prix défavorables. La valeur liquidative par part du Fonds constitué en fiducie sous-jacent pourrait alors être inférieure à 10,00 \$. Le Fonds constitué en fiducie sous-jacent réduit ce risque en maintenant la durée à courir jusqu'à l'échéance de la plupart de ses placements à moins de 90 jours.

Le Fonds ne maintiendra pas une valeur liquidative par titre constante.

De plus, le Fonds est soumis aux risques suivants :

- Risque lié à la catégorie
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux titres gouvernementaux
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux séries
- Risque lié à la réplique
- Risque lié aux fonds sous-jacents

Au cours des 12 mois précédant le 18 juin 2019, jusqu'à 224,77 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Fonds du marché monétaire Sun Life

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 24 juin 2019, un épargnant détenait 19,86 % des actions émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet épargnant.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- investissent dans un compte non enregistré et souhaitent investir dans un fonds qui offre la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds de la même structure d'entreprise, après avoir tenu compte de leur situation fiscale particulière;
- sont prudents et recherchent un revenu;
- ont un horizon de placement court;
- peuvent tolérer un risque de placement faible.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds verse tout dividende ordinaire en décembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 31 décembre, chaque année. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que les actions ne soient détenues à l'extérieur d'un régime enregistré et que vous nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

**Frais payables sur :**

	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	5,74 \$	18,10 \$	31,72 \$	72,20 \$
Série F	2,77 \$	8,72 \$	15,29 \$	34,81 \$
Série O	0,10 \$	0,32 \$	0,57 \$	1,29 \$

# Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life\*

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Revenu d'actions
Titres offerts	Actions de série A, de série AT5, de série F, de série FT5, de série I et de série O d'une catégorie d'une société de placement à capital variable
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série AT5 : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série F : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série FT5 : 9 février 2018 Série I : 1 <sup>er</sup> mai 2015 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer un revenu et une croissance du capital à long terme au moyen d'une exposition, essentiellement, à des titres de participation qui versent des dividendes ou des distributions, en investissant principalement dans des parts du Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life\* ou le fonds qui le remplace (le « **Fonds constitué en fiducie sous-jacent** »).

Si le gestionnaire de portefeuille le juge souhaitable ou nécessaire, le Fonds peut investir dans des titres, y compris des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse), identiques ou en grande partie semblables à ceux dans lesquels le Fonds constitué en fiducie sous-jacent investit.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des actionnaires donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité des actifs du Fonds dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent, un OPC géré par nous et conseillé par Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (gestionnaire des Fonds Dynamique\*) (le « **sous-conseiller** »). L'objectif de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent est de chercher à procurer un revenu et une croissance du capital à long terme principalement en investissant directement dans des titres de participation qui versent des dividendes ou des distributions, ou indirectement dans des OPC (y compris des fonds négociés en Bourse) qui investissent dans de tels titres.

À l'heure actuelle, le sous-conseiller du Fonds constitué en fiducie sous-jacent compte atteindre les objectifs de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent en investissant la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs dans le Fonds d'actions productives de revenus Dynamique\* (le « **fonds sous-jacent** »), un OPC géré et conseillé par Gestion d'actifs 1832 S.E.C. L'objectif de placement du fonds sous-jacent est de chercher à procurer un revenu élevé et une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation qui versent des dividendes ou des distributions.

Pour atteindre les objectifs de placement du fonds sous-jacent, le sous-conseiller du fonds sous-jacent :

- cherche à investir principalement dans une vaste gamme de titres de participation, notamment des titres de participation donnant droit à des dividendes ou à des distributions et des fiducies de placement immobilier à l'échelle mondiale, ainsi que dans d'autres types de titres de participation ou de créance;
- peut investir jusqu'à 49 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des titres étrangers;
- adopte généralement une méthode de placement mettant l'accent sur un portefeuille judicieusement diversifié, composé de

\* Dynamique, Fonds Dynamique, Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique et Fonds d'actions productives de revenus Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C, que le gestionnaire utilise sous licence.

différentes entreprises qui répondent aux objectifs du fonds sous-jacent;

- peut utiliser les bons de souscription et les dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés et les swaps;
- peut, à sa seule discrétion, liquider les placements lorsque les caractéristiques initiales, y compris les critères d'évaluation, ne sont plus attrayantes.

Le fonds sous-jacent peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans les titres d'autres OPC (y compris les OPC gérés par le sous-conseiller, un membre de son groupe ou une personne avec laquelle il a des liens). Les proportions et les types d'OPC détenus par le fonds sous-jacent seront sélectionnés, entre autres, selon les objectifs et stratégies de placement, le rendement passé et le niveau de volatilité de ces autres OPC.

Le fonds sous-jacent a obtenu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour investir jusqu'à 25 % de sa valeur liquidative dans des contrats à terme standardisés dont le pétrole brut non corrosif ou le gaz naturel est l'élément sous-jacent afin de se protéger contre les risques associés aux placements de son portefeuille, dans des titres pétroliers et gaziers, sous réserve de certaines conditions.

Le fonds sous-jacent peut investir dans l'or et l'argent lorsque le sous-conseiller le juge approprié. Le fonds sous-jacent a obtenu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, lui permettant d'investir dans l'argent ou des certificats d'argent autorisés. Le fonds sous-jacent peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans l'or, des certificats d'or autorisés, l'argent ou des certificats d'argent autorisés ou dans des dérivés dont l'or ou l'argent est l'élément sous-jacent.

Le fonds sous-jacent peut également recourir aux ventes à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le sous-conseiller emploie l'analyse décrite précédemment pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque, de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des achats possibles. Si, de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables,

les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des ventes à découvert possibles. Le fonds sous-jacent a recours aux ventes à découvert en tant que complément à sa stratégie première, laquelle consiste à souscrire des titres dans l'espoir que leur valeur de marché s'appréciera.

Le Fonds, le Fonds constitué en fiducie sous-jacent et le fonds sous-jacent peuvent tous détenir la totalité ou une partie de leur actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds, le Fonds constitué en fiducie sous-jacent et le fonds sous-jacent peuvent utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de leur exposition au risque de change ou pour protéger leur portefeuille. Ils peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds, le Fonds constitué en fiducie sous-jacent et le fonds sous-jacent n'utiliseront les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds, le Fonds constitué en fiducie sous-jacent et le fonds sous-jacent peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Le Fonds investit dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent qui investit dans le fonds sous-jacent. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent et le fonds sous-jacent. Le Fonds est assujéti aux risques suivants :

\* Dynamique, Fonds Dynamique, Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique et Fonds d'actions productives de revenus Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.

- Risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui investissent dans la série AT5 et la série FT5 seulement)
- Risque lié à la catégorie
- Risque lié aux marchandises
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à l'inflation
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la gestion passive
- Risque lié à l'immobilier
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié à la spécialisation
- Risque lié à la réplique
- Risque lié aux fonds sous-jacents

Au cours des 12 mois précédant le 18 juin 2019, jusqu'à 105,53 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life.

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 24 juin 2019, le Fonds actns product de rev Dynamique Sun détenait 77,70 % des actions émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet épargnant.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- investissent dans un compte non enregistré et souhaitent investir dans un fonds qui offre la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds de la même structure d'entreprise, après avoir tenu compte de leur situation fiscale particulière;
- cherchent à obtenir un revenu et une plus-value du capital en investissant surtout dans des titres de participation qui versent des dividendes ou une distribution;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Les actions de série AT5 et de série FT5 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des actions à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

### **Politique en matière de distributions**

Le Fonds verse tout dividende ordinaire en décembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 31 décembre, chaque année. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que les actions ne soient détenues à l'extérieur d'un régime enregistré et que vous nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

\* Dynamique, Fonds Dynamique, Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique et Fonds d'actions productives de revenus Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C, que le gestionnaire utilise sous licence.

Dans le cas des actions de série AT5 et de série FT5, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par action à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5 et de série FT5 sont composées de capital.

Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5 et de série FT5 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Le taux de distribution pour cette série peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les actions de série AT5 et de série FT5 un mois donné.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

	<b>Frais payables sur :</b>			
	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	22,76 \$	71,74 \$	125,74 \$	286,21 \$
Série AT5	23,27 \$	73,35 \$	128,57 \$	292,66 \$
Série F	11,28 \$	35,54 \$	62,30 \$	141,82 \$
Série FT5	11,07 \$	34,90 \$	61,17 \$	139,24 \$
Série I*	0,92 \$	2,91 \$	5,10 \$	11,60 \$
Série O	2,56 \$	8,08 \$	14,16 \$	32,23 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

\* Dynamique, Fonds Dynamique, Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique et Fonds d'actions productives de revenus Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C, que le gestionnaire utilise sous licence.

# Catégorie de rendement stratégique Dynamique Sun Life\*

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Revenu diversifié
Titres offerts	Actions de série A, de série AT5, de série F, de série FT5, de série I et de série O d'une catégorie d'une société de placement à capital variable
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série AT5 : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série F : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série FT5 : 9 février 2018 Série I : 1 <sup>er</sup> mai 2015 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer un revenu et une croissance du capital à long terme au moyen d'une exposition, essentiellement, à un portefeuille diversifié composé de titres à revenu fixe et de titres de participation axés sur le revenu, en investissant principalement dans des parts du Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life\* ou le fonds qui le remplace (le « **Fonds constitué en fiducie sous-jacent** »).

Si le gestionnaire de portefeuille le juge souhaitable ou nécessaire, le Fonds peut investir dans des titres, y compris des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse), identiques ou en grande partie semblables à ceux dans lesquels le Fonds constitué en fiducie sous-jacent investit.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des actionnaires donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité des actifs du Fonds dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent, un OPC géré par nous et conseillé par Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (gestionnaire des Fonds Dynamique\*) (le « **sous-conseiller** »). L'objectif de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent est de chercher à procurer un revenu et une croissance du capital à long terme, principalement en investissant directement dans un portefeuille diversifié composé de titres à revenu fixe et de titres de participation axés sur le revenu, ou indirectement, dans des OPC (y compris des fonds négociés en Bourse) qui investissent dans de tels titres.

Le sous-conseiller du Fonds constitué en fiducie sous-jacent compte atteindre les objectifs de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent en investissant la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs directement dans un portefeuille diversifié composé de titres à revenu fixe et de titres de participation axés sur le revenu.

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent, le sous-conseiller :

- cherche à adopter une approche flexible quant à ses investissements principalement dans des titres de créance et des titres de participation axés sur le revenu, sans restrictions quant à la capitalisation boursière, au secteur d'activité ou à la répartition géographique;
- répartit les actifs du portefeuille en fonction de la conjoncture de l'économie et du marché;
- pour ce qui est des titres de créance :
  - investira principalement dans des titres de créance de première qualité, mais pourrait également investir dans les titres de créance ayant une note inférieure ou des titres de créance non notés;

\* Dynamique, Fonds Dynamique, Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique et Fonds d'actions productives de revenus Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.

- peut investir dans les obligations convertibles, les titres de créance à rendement élevé et les obligations gouvernementales;
- peut investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires;
- évalue la situation des marchés du crédit, la courbe de rendement, ainsi que la perspective des conditions monétaires;
- en ce qui concerne les titres de participation, le sous-conseiller :
  - investira principalement dans des titres donnant droit à des dividendes ou à un revenu, notamment les actions privilégiées et les actions privilégiées convertibles, les parts de fiducie de placement et d'autres titres de participation de sociétés dont les flux de trésorerie sont disponibles ainsi que dans des fiducies de placement immobilier (FPI) à l'échelle mondiale;
  - peut investir dans des sociétés d'investissement à capital fixe dont les titres se négocient à escompte par rapport à leur valeur liquidative;
  - analyse les perspectives financières et administratives pour une société donnée et son secteur d'activités pertinent;
  - rencontre la direction des sociétés afin de connaître leur stratégie d'entreprise et leur plan d'affaires et pour évaluer les compétences de la direction;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds constitué en fiducie sous-jacent dans des titres étrangers;
- peut utiliser des dérivés pour couvrir le risque lié aux taux d'intérêt, le risque lié au crédit et les fluctuations de change;
- peut obtenir un revenu additionnel au moyen de la vente d'options d'achat couvertes ou d'autres stratégies utilisant les dérivés; et

- peut investir dans des placements privés dans des titres de participation ou dans des titres de créance de sociétés ouvertes ou fermées.
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds constitué en fiducie sous-jacent dans des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse), notamment des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire ou le sous-conseiller et/ou un membre du groupe du gestionnaire ou du sous-conseiller.

Le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peut investir dans l'or et l'argent lorsque le sous-conseiller le juge approprié. Le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans l'or, des certificats d'or autorisés, l'argent ou des certificats d'argent autorisés ou dans des dérivés dont l'or ou l'argent est l'élément sous-jacent.

Le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peut également recourir aux ventes à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le sous-conseiller emploie l'analyse décrite précédemment pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque, de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des achats possibles. Si, de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des ventes à découvert possibles. Le Fonds constitué en fiducie sous-jacent a recours aux ventes à découvert en tant que complément à sa stratégie première, laquelle consiste à souscrire des titres dans l'espoir que leur valeur de marché s'appréciera.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent tous détenir la totalité ou une partie de leur actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de leur exposition au risque de change ou pour protéger leur portefeuille. Ils peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à

\* Dynamique, Fonds Dynamique, Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique et Fonds d'actions productives de revenus Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.

certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds, le Fonds constitué en fiducie sous-jacent et le fonds sous-jacent n'utiliseront les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

#### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Le Fonds investit dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent. Le Fonds est assujéti aux risques suivants :

- Risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- Risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui investissent dans la série AT5 et la série FT5 seulement)
- Risque lié à la catégorie
- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à l'inflation
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à l'immobilier
- Risque lié à la réglementation

- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la spécialisation
- Risque lié à la réplique
- Risque lié aux fonds sous-jacents

Au cours des 12 mois précédant le 18 juin 2019, jusqu'à 102,66 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 24 juin 2019, le Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun et un épargnant détenaient respectivement 37,81 % et 11,92 % des actions émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces épargnants.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

#### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- investissent dans un compte non enregistré et souhaitent investir dans un fonds qui offre la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds de la même structure d'entreprise, après avoir tenu compte de leur situation fiscale particulière;
- cherchent à obtenir un revenu et une possibilité de plus-value du capital en investissant dans les titres de participation et les titres à revenu fixe;
- investissent à moyen ou à long terme;

\* Dynamique, Fonds Dynamique, Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique et Fonds d'actions productives de revenus Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.

- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Les actions de série AT5 et de série FT5 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des actions à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

#### Politique en matière de distributions

Le Fonds verse tout dividende ordinaire en décembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 31 décembre, chaque année. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que les actions ne soient détenues à l'extérieur d'un régime enregistré et que vous nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des actions de série AT5 et de série FT5, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par action à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5 et de série FT5 sont composées de capital.

Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5 et de série FT5 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Le taux de distribution pour cette**

**série peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les actions de série AT5 et de série FT5 un mois donné.

#### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	23,88 \$	75,29 \$	131,97 \$	300,39 \$
Série AT5	23,88 \$	75,29 \$	131,97 \$	300,39 \$
Série F	12,30 \$	38,78 \$	67,97 \$	154,71 \$
Série FT5	12,10 \$	38,13 \$	66,83 \$	152,13 \$
Série I*	0,72 \$	2,26 \$	3,96 \$	9,02 \$
Série O	2,46 \$	7,76 \$	13,59 \$	30,94 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

\* Dynamique, Fonds Dynamique, Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique et Fonds d'actions productives de revenus Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.

# Catégorie de revenu de dividendes MFS Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Revenu de dividendes
Titres offerts	Actions de série A, de série AT5, de série F, de série FT5, de série I et de série O d'une catégorie d'une société de placement à capital variable
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série AT5 : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série F : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série FT5 : 9 février 2018 Série I : 1 <sup>er</sup> mai 2015 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à produire un revenu et une plus-value du capital au moyen d'une exposition, essentiellement, à des titres donnant droit à des dividendes ou à un revenu, dont les parts de fiducies de redevances, les parts de fiducies de placement immobilier, les parts de sociétés en commandite et d'autres titres de participation cotés en Bourse, en investissant principalement dans des parts du Fonds revenu de dividendes Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life ou le fonds qui le remplace (le « **Fonds constitué en fiducie sous-jacent** »).

Si le gestionnaire de portefeuille le juge souhaitable ou nécessaire, le Fonds peut investir dans des titres, y compris des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse), identiques ou en grande partie semblables à ceux dans lesquels le Fonds constitué en fiducie sous-jacent investit.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des actionnaires donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité des actifs du Fonds dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent, un OPC géré par nous et conseillé par MFS Gestion de placements Canada limitée (le « **sous-conseiller** »). L'objectif de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent est la production de revenu et la plus-value du capital en investissant principalement dans des titres donnant droit à des dividendes ou à un revenu, dont les parts de fiducies de redevances, les parts de fiducies de placement immobilier, les parts de sociétés en commandite et d'autres titres de participation cotés en Bourse. Le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peut également investir dans les titres d'autres OPC.

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent, le sous-conseiller :

- investit normalement dans des titres de participation qui génèrent une certaine forme de revenu et des titres à revenu fixe;
- peut investir dans des titres productifs de dividendes ou de revenu, y compris des actions privilégiées, des titres convertibles en actions, des parts de fiducies de placement immobilier, des parts de fiducies de redevances, des parts de sociétés en commandite et d'autres titres de participation négociés en Bourse, ou dans des bons de souscription de titres productifs de dividendes ou de revenu;
- peut investir dans des sociétés de toute taille, mais privilégie les sociétés à moyenne et à forte capitalisation;
- cherche à investir principalement dans des titres d'émetteurs situés au Canada;
- peut investir dans des titres d'émetteurs de partout dans le monde, y compris ceux des marchés émergents;
- peut investir un pourcentage relativement élevé de l'actif du Fonds constitué en fiducie sous-jacent dans des titres d'émetteurs d'un seul

pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;

- a recours à une méthode ascendante pour l'achat et la vente des placements du Fonds constitué en fiducie sous-jacent par laquelle les placements sont choisis en fonction d'une analyse fondamentale et quantitative de chaque émetteur et de son potentiel, compte tenu de sa situation financière actuelle, des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire; tient compte de facteurs comme l'analyse des bénéficiaires, des flux de trésorerie, de la situation concurrentielle et de la capacité de gestion de l'émetteur;
- utilise des modèles quantitatifs qui évaluent systématiquement la valeur, le cours et les bénéficiaires, le dynamisme, la qualité des bénéficiaires et d'autres facteurs;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du Fonds constitué en fiducie sous-jacent dans des titres d'autres OPC, y compris des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire et/ou un membre du groupe du gestionnaire et, dans le choix de ces fonds sous-jacents, utilise les mêmes critères que ceux dont il se sert pour choisir les divers titres, comme il est décrit précédemment.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent tous deux détenir la totalité ou une partie de leur actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de leur exposition au risque de change ou pour protéger leur portefeuille. De plus, ils peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent n'utiliseront les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Le Fonds investit dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent. Le Fonds est assujéti aux risques suivants :

- Risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui investissent dans la série AT5 et la série FT5 seulement)
- Risque lié à la catégorie
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux titres gouvernementaux
- Risque lié à l'inflation
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à l'immobilier
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la spécialisation
- Risque lié à la réplique
- Risque lié aux fonds sous-jacents

Au cours des 12 mois précédant le 18 juin 2019, jusqu'à 103,13 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life.

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 24 juin 2019, le Fonds revenu de dividendes MFS Sun détenait 90,74 % des actions émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet épargnant.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- investissent dans un compte non enregistré et souhaitent investir dans un fonds qui offre la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds de la même structure d'entreprise, après avoir tenu compte de leur situation fiscale particulière;
- recherchent un niveau modéré de croissance et de revenu;
- investissent à moyen ou à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Les actions de série AT5 et de série FT5 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des actions à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds verse tout dividende ordinaire en décembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 31 décembre, chaque année. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans**

**des actions supplémentaires du Fonds, à moins que les actions ne soient détenues à l'extérieur d'un régime enregistré et que vous nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des actions de série AT5 et de série FT5, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par action à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5 et de série FT5 sont composées de capital.

Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5 et de série FT5 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Le taux de distribution pour cette série peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les actions de série AT5 et de série FT5 un mois donné.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	21,63 \$	68,18 \$	119,51 \$	272,03 \$
Série AT5	22,35 \$	70,44 \$	123,47 \$	281,05 \$
Série F	10,46 \$	32,96 \$	57,77 \$	131,50 \$
Série FT5	10,25 \$	32,31 \$	56,64 \$	128,92 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	2,26 \$	7,11 \$	12,46 \$	28,36 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Catégorie prudente Granite Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Portefeuille de répartition d'actif
Titres offerts	Actions de série A, de série AT5, de série F, de série FT5 et de série O d'une catégorie d'une société de placement à capital variable
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série AT5 : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série F : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série FT5 : 9 février 2018 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer un revenu et une plus-value du capital, le revenu étant privilégié, au moyen d'une exposition, essentiellement, à des titres à revenu fixe et à des titres de participation, en investissant principalement dans des parts du Portefeuille prudent Granite Sun Life ou le fonds qui le remplace (le « **Portefeuille** »).

Si le gestionnaire de portefeuille le juge souhaitable ou nécessaire, le Fonds peut investir dans des titres, y compris des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse), identiques ou en grande partie semblables à ceux dans lesquels le Portefeuille investit.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des actionnaires donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité des actifs du Fonds dans le Portefeuille, un OPC géré et conseillé par nous. L'objectif de placement du Portefeuille est de chercher à procurer un revenu et une plus-value du capital, le revenu étant privilégié, en investissant principalement dans des OPC de titres à revenu fixe et, dans une moindre mesure, dans des OPC d'actions.

Pour atteindre les objectifs de placement du Portefeuille, le gestionnaire de portefeuille du Portefeuille :

- investit principalement dans des OPC de titres à revenu fixe et, dans une moindre mesure, dans des OPC d'actions, et investit habituellement entre 63 % et 83 % de l'actif du Portefeuille dans des OPC de titres à revenu fixe et entre 17 % et 37 %, dans des OPC d'actions;
- utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir un équilibre entre la partie du Portefeuille investie dans des OPC d'actions et la partie investie dans des OPC de titres à revenu fixe;
- peut revoir et modifier à sa seule discrétion la stratégie de répartition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des actions et des titres à revenu fixe;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse) qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement, et/ou directement dans des actions ou des titres à revenu fixe;
- choisit habituellement des OPC d'actions qui ont une exposition aux titres de participation canadiens, américains et internationaux;
- choisit habituellement des OPC de titres à revenu fixe qui ont une exposition aux titres de créance canadiens et mondiaux;
- surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Portefeuille en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire de portefeuille, compte tenu de l'objectif de placement du Portefeuille;

- peut, à sa seule discrétion, modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actifs afin d'atteindre l'objectif de placement du Portefeuille, et changer de temps à autre les autres OPC dans lesquels le Portefeuille investit.

Le Fonds et le Portefeuille peuvent tous deux détenir la totalité ou une partie de leur actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds et le Portefeuille peuvent utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de leur exposition au risque de change ou pour protéger leur portefeuille. Ils peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds et le Portefeuille n'utiliseront les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds et le Portefeuille peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans le Portefeuille. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans le Portefeuille. Le Fonds est assujéti aux risques suivants :

- Risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- Risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui investissent dans la série AT5 et la série FT5 seulement)
- Risque lié à la catégorie
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux fonds négociés en Bourse
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux titres gouvernementaux
- Risque lié à l'inflation
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la gestion passive
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la spécialisation
- Risque lié à la réplcation
- Risque lié aux frais d'opération
- Risque lié aux fonds sous-jacents

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au cours des 12 mois précédant le 18 juin 2019, jusqu'à 104,36 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Portefeuille prudent Granite Sun Life.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- investissent dans un compte non enregistré et souhaitent investir dans un fonds qui offre la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds de la même structure d'entreprise, après avoir tenu compte de leur situation fiscale particulière;
- cherchent à obtenir un revenu et une plus-value du capital, en privilégiant le revenu;
- cherchent à diversifier leurs placements grâce à un large éventail de catégories d'actifs, d'emplacements géographiques et de styles de placement;
- investissent à moyen ou à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement faible.

Les actions de série AT5 et de série FT5 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des actions à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds verse tout dividende ordinaire en décembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 31 décembre, chaque année. **Les**

**distributions sont automatiquement réinvesties dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que les actions ne soient détenues à l'extérieur d'un régime enregistré et que vous nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des actions de série AT5 et de série FT5, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par action à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5 et de série FT5 sont composées de capital.

Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5 et de série FT5 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Le taux de distribution pour cette série peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les actions de série AT5 et de série FT5 un mois donné.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

#### Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	19,58 \$	61,72 \$	108,18 \$	246,24 \$
Série AT5	19,78 \$	62,36 \$	109,31 \$	248,82 \$
Série F	10,87 \$	34,25 \$	60,04 \$	136,66 \$
Série FT5	10,66 \$	33,61 \$	58,90 \$	134,08 \$
Série O	2,15 \$	6,79 \$	11,89 \$	27,07 \$

# Catégorie modérée Granite Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Portefeuille de répartition d'actif
Titres offerts	Actions de série A, de série AT5, de série F, de série FT5 et de série O d'une catégorie d'une société de placement à capital variable
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série AT5 : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série F : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série FT5 : 9 février 2018 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer un revenu et une plus-value du capital au moyen d'une exposition, essentiellement, à des titres à revenu fixe et à des titres de participation, en investissant principalement dans des parts du Portefeuille modéré Granite Sun Life ou le fonds qui le remplace (le « **Portefeuille** »).

Si le gestionnaire de portefeuille le juge souhaitable ou nécessaire, le Fonds peut investir dans des titres, y compris des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse), identiques ou en grande partie semblables à ceux dans lesquels le Portefeuille investit.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des actionnaires donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité des actifs du Fonds dans le Portefeuille, un OPC géré et conseillé par nous. L'objectif de placement du Portefeuille est de chercher à procurer un revenu et une plus-value du capital en investissant principalement dans une combinaison d'OPC de titres à revenu fixe et d'OPC d'actions.

Pour atteindre les objectifs de placement du Portefeuille, le gestionnaire de portefeuille du Portefeuille :

- investit principalement dans une combinaison d'OPC de titres à revenu fixe et d'OPC d'actions et investit habituellement entre 43 % et 63 % de l'actif du Portefeuille dans des OPC de titres à revenu fixe et entre 37 % et 57 %, dans des OPC d'actions;
- utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir un équilibre entre la partie du Portefeuille investie dans des OPC d'actions et la partie investie dans des OPC de titres à revenu fixe;
- peut revoir et modifier à sa seule discrétion la stratégie de répartition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des actions et des titres à revenu fixe;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse) qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement, et/ou directement dans des actions ou des titres à revenu fixe;
- choisit habituellement des OPC d'actions qui ont une exposition aux titres de participation canadiens, américains et internationaux;
- choisit habituellement des OPC de titres à revenu fixe qui ont une exposition aux titres de créance canadiens et mondiaux;

- surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Portefeuille en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire de portefeuille, compte tenu de l'objectif de placement du Portefeuille;
- peut, à sa seule discrétion, modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actifs afin d'atteindre l'objectif de placement du Portefeuille, et changer de temps à autre les autres OPC dans lesquels le Portefeuille investit.

Le Fonds et le Portefeuille peuvent tous deux détenir la totalité ou une partie de leur actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Les Fonds et le Portefeuille peuvent utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de leur exposition au risque de change ou pour protéger leur portefeuille. Ils peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds et le Portefeuille n'utiliseront les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds et le Portefeuille peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans le Portefeuille. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans le Portefeuille. Le Fonds est assujéti aux risques suivants :

- Risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- Risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui investissent dans la série AT5 et la série FT5 seulement)
- Risque lié à la catégorie
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux fonds négociés en Bourse
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux titres gouvernementaux
- Risque lié à l'inflation
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la gestion passive
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la spécialisation
- Risque lié à la réplcation
- Risque lié aux frais d'opération
- Risque lié aux fonds sous-jacents

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au cours des 12 mois précédant le 18 juin 2019, jusqu'à 102,76 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Portefeuille modéré Granite Sun Life.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- investissent dans un compte non enregistré et souhaitent investir dans un fonds qui offre la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds de la même structure d'entreprise, après avoir tenu compte de leur situation fiscale particulière;
- cherchent à obtenir un revenu et une plus-value du capital;
- cherchent à diversifier leurs placements grâce à un large éventail de catégories d'actifs, d'emplacements géographiques et de styles de placement;
- investissent à moyen ou à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Les actions de série AT5 et de série FT5 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des actions à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds verse tout dividende ordinaire en décembre et tout dividende sur les gains en capital dans les

60 jours suivant le 31 décembre, chaque année. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que les actions ne soient détenues à l'extérieur d'un régime enregistré et que vous nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des actions de série AT5 et de série FT5, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par action à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5 et de série FT5 sont composées de capital.

Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5 et de série FT5 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Le taux de distribution pour cette série peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les actions de série AT5 et de série FT5 un mois donné.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

#### Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	22,24 \$	70,12 \$	122,90 \$	279,76 \$
Série AT5	22,35 \$	70,44 \$	123,47 \$	281,05 \$
Série F	10,76 \$	33,93 \$	59,47 \$	135,37 \$
Série FT5	10,66 \$	33,61 \$	58,90 \$	134,08 \$
Série O	2,15 \$	6,79 \$	11,89 \$	27,07 \$

# Catégorie équilibrée Granite Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Portefeuille de répartition d'actif
Titres offerts	Actions de série A, de série AT5, de série F, de série FT5 et de série O d'une catégorie d'une société de placement à capital variable
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série AT5 : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série F : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série FT5 : 9 février 2018 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital et un revenu, la plus-value du capital étant légèrement privilégiée, au moyen d'une exposition, essentiellement, à des titres à revenu fixe et à des titres de participation, en investissant principalement dans des parts du Portefeuille équilibré Granite Sun Life ou le fonds qui le remplace (le « **Portefeuille** »).

Si le gestionnaire de portefeuille le juge souhaitable ou nécessaire, le Fonds peut investir dans des titres, y compris des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse), identiques ou en grande partie semblables à ceux dans lesquels le Portefeuille investit.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des actionnaires donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité des actifs du Fonds dans le Portefeuille, un OPC géré et conseillé par nous. L'objectif de placement du Portefeuille est de chercher à procurer une plus-value du capital et un revenu, la plus-value du capital étant légèrement privilégiée, en investissant principalement dans une combinaison d'OPC d'actions et d'OPC de titres à revenu fixe.

Pour atteindre les objectifs de placement du Portefeuille, le gestionnaire de portefeuille du Portefeuille :

- investit principalement dans une combinaison d'OPC d'actions et d'OPC de titres à revenu fixe et investit habituellement entre 50 % et 70 % de l'actif du Portefeuille dans des OPC d'actions et entre 30 % et 50 %, dans des OPC de titres à revenu fixe;
- utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir un équilibre entre la partie du Portefeuille investie dans des OPC d'actions et la partie investie dans des OPC de titres à revenu fixe;
- peut revoir et modifier à sa seule discrétion la stratégie de répartition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des actions et des titres à revenu fixe;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse) qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement, et/ou directement dans des actions ou des titres à revenu fixe;
- choisit habituellement des OPC d'actions qui ont une exposition aux titres de participation canadiens, américains et internationaux;
- choisit habituellement des OPC de titres à revenu fixe qui ont une exposition aux titres de créance canadiens et mondiaux;

- surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Portefeuille en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire de portefeuille, compte tenu de l'objectif de placement du Portefeuille;
- peut, à sa seule discrétion, modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actifs afin d'atteindre l'objectif de placement du Portefeuille, et changer de temps à autre les autres OPC dans lesquels le Portefeuille investit.

Le Fonds et le Portefeuille peuvent tous deux détenir la totalité ou une partie de leur actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds et le Portefeuille peuvent utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de leur exposition au risque de change ou pour protéger leur portefeuille. Ils peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds et le Portefeuille n'utiliseront les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds et le Portefeuille peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans le Portefeuille. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans le Portefeuille. Le Fonds est assujéti aux risques suivants :

- Risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- Risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui investissent dans la série AT5 et la série FT5 seulement)
- Risque lié à la catégorie
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux fonds négociés en Bourse
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux titres gouvernementaux
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la gestion passive
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la spécialisation
- Risque lié à la répllication
- Risque lié aux frais d'opération
- Risque lié aux fonds sous-jacents

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au cours des 12 mois précédant le 18 juin 2019, jusqu'à 103,02 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Portefeuille équilibré Granite Sun Life.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- investissent dans un compte non enregistré et souhaitent investir dans un fonds qui offre la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds de la même structure d'entreprise, après avoir tenu compte de leur situation fiscale particulière;
- cherchent à obtenir une plus-value du capital et un revenu, en privilégiant légèrement la plus-value du capital;
- cherchent à diversifier leurs placements grâce à un large éventail de catégories d'actifs, d'emplacements géographiques et de styles de placement;
- investissent à moyen ou à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Les actions de série AT5 et de série FT5 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des actions à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds verse tout dividende ordinaire en décembre et tout dividende sur les gains en capital dans les

60 jours suivant le 31 décembre, chaque année. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que les actions ne soient détenues à l'extérieur d'un régime enregistré et que vous nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des actions de série AT5 et de série FT5, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par action à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5 et de série FT5 sont composées de capital.

Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5 et de série FT5 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Le taux de distribution pour cette série peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les actions de série AT5 et de série FT5 un mois donné.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	22,65 \$	71,41 \$	125,17 \$	284,92 \$
Série AT5	23,17 \$	73,03 \$	128,00 \$	291,37 \$
Série F	11,17 \$	35,22 \$	61,74 \$	140,53 \$
Série FT5	11,17 \$	35,22 \$	61,74 \$	140,53 \$
Série O	2,15 \$	6,79 \$	11,89 \$	27,07 \$

# Catégorie croissance équilibrée Granite Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Portefeuille de répartition d'actif
Titres offerts	Actions de série A, de série AT5, de série AT8, de série F, de série FT5, de série FT8 et de série O d'une catégorie d'une société de placement à capital variable
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série AT5 : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série AT8 : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série F : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série FT5 : 9 février 2018 Série FT8 : 9 février 2018 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital et un revenu, la plus-value du capital étant privilégiée au moyen d'une exposition, essentiellement, à des titres à revenu fixe et à des titres de participation, en investissant principalement dans des parts du Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life ou le fonds qui le remplace (le « **Portefeuille** »).

Si le gestionnaire de portefeuille le juge souhaitable ou nécessaire, le Fonds peut investir dans des titres, y compris des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse), identiques ou en grande partie semblables à ceux dans lesquels le Portefeuille investit.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des actionnaires donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité des actifs du Fonds dans le Portefeuille, un OPC géré et conseillé par nous. L'objectif de placement du Portefeuille est de chercher à procurer une plus-value du capital et un revenu, la plus-value du capital étant privilégiée, en investissant principalement dans des OPC d'actions et, dans une moindre mesure, dans des OPC de titres à revenu fixe.

Pour atteindre les objectifs de placement du Portefeuille, le gestionnaire de portefeuille du Portefeuille :

- investit principalement dans des OPC d'actions et, dans une moindre mesure, dans des OPC de titres à revenu fixe, et investit habituellement entre 60 % et 80 % de l'actif du Portefeuille dans des OPC d'actions et entre 20 % et 40 %, dans des OPC de titres à revenu fixe;
- utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir un équilibre entre la partie du Portefeuille investie dans des OPC d'actions et la partie investie dans des OPC de titres à revenu fixe;
- peut revoir et modifier à sa seule discrétion la stratégie de répartition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des actions et des titres à revenu fixe;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse) qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement, et/ou directement dans des actions ou des titres à revenu fixe;
- choisit habituellement des OPC d'actions qui ont une exposition aux titres de participation canadiens, américains et internationaux;

- choisit habituellement des OPC de titres à revenu fixe qui ont une exposition aux titres de créance canadiens et mondiaux;
- surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Portefeuille en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire de portefeuille, compte tenu de l'objectif de placement du Portefeuille;
- peut, à sa seule discrétion, modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actifs afin d'atteindre l'objectif de placement du Portefeuille, et changer de temps à autre les autres OPC dans lesquels le Portefeuille investit.

Le Fonds et le Portefeuille peuvent tous deux détenir la totalité ou une partie de leur actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds et le Portefeuille peuvent utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de leur exposition au risque de change ou pour protéger leur portefeuille. Ils peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds et le Portefeuille n'utiliseront les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds et le Portefeuille peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

#### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Le Fonds investit dans le Portefeuille. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent

d'un placement dans le Portefeuille. Le Fonds est assujéti aux risques suivants :

- Risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- Risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui investissent dans la série AT5 et la série AT8, la série FT5 et la série FT8 seulement)
- Risque lié à la catégorie
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux fonds négociés en Bourse
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux titres gouvernementaux
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la gestion passive
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la spécialisation
- Risque lié à la réplcation
- Risque lié aux frais d'opération
- Risque lié aux fonds sous-jacents

Au cours des 12 mois précédant le 18 juin 2019, jusqu'à 103,85 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life.

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- investissent dans un compte non enregistré et souhaitent investir dans un fonds qui offre la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds de la même structure d'entreprise, après avoir tenu compte de leur situation fiscale particulière;
- cherchent à obtenir une plus-value du capital et un revenu, en privilégiant la plus-value du capital;
- cherchent à diversifier leurs placements grâce à un large éventail de catégories d'actifs, d'emplacements géographiques et de styles de placement;
- investissent à moyen ou à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des actions à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds verse tout dividende ordinaire en décembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 31 décembre, chaque année. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que les actions ne soient détenues à l'extérieur d'un régime enregistré et que vous nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8, le Fonds entend verser des

distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % et à 8 %, respectivement, de la valeur liquidative par action à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 sont composées de capital.

Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 un mois donné.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

#### Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	23,06 \$	72,70 \$	127,43 \$	290,08 \$
Série AT5	23,27 \$	73,35 \$	128,57 \$	292,66 \$
Série AT8	23,37 \$	73,67 \$	129,13 \$	293,95 \$
Série F	11,79 \$	37,16 \$	65,13 \$	148,26 \$
Série FT5	11,79 \$	37,16 \$	65,13 \$	148,26 \$
Série FT8	11,79 \$	37,16 \$	65,13 \$	148,26 \$
Série O	2,15 \$	6,79 \$	11,89 \$	27,07 \$

# Catégorie croissance Granite Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Portefeuille de répartition d'actif
Titres offerts	Actions de série A, de série AT5, de série AT8, de série F, série FT5, de série FT8 et de série O d'une catégorie d'une société de placement à capital variable
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série AT5 : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série AT8 : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série F : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série FT5 : 9 février 2018 Série FT8 : 9 février 2018 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital au moyen d'une exposition, essentiellement, à des titres à revenu fixe et à des titres de participation, en investissant principalement dans des parts du Portefeuille croissance Granite Sun Life ou le fonds qui le remplace (le « **Portefeuille** »).

Si le gestionnaire de portefeuille le juge souhaitable ou nécessaire, le Fonds peut investir dans des titres, y compris des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse), identiques ou en grande partie semblables à ceux dans lesquels le Portefeuille investit.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des actionnaires donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité des actifs du Fonds dans le Portefeuille, un OPC géré et conseillé par nous. L'objectif de placement du Portefeuille est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des OPC d'actions et, dans une moindre mesure, dans des OPC de titres à revenu fixe.

Pour atteindre les objectifs de placement du Portefeuille, le gestionnaire de portefeuille du Portefeuille :

- investit principalement dans des OPC d'actions et, dans une moindre mesure, dans des OPC de titres à revenu fixe, et investit habituellement entre 70 % et 90 % de l'actif du Portefeuille dans des OPC d'actions et entre 10 % et 30 %, dans des OPC de titres à revenu fixe;
- utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir un équilibre entre la partie du Portefeuille investie dans des OPC d'actions et la partie investie dans des OPC de titres à revenu fixe;
- peut revoir et modifier à sa seule discrétion la stratégie de répartition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des actions et des titres à revenu fixe;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse) qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement, et/ou directement dans des actions ou des titres à revenu fixe;
- choisit habituellement des OPC d'actions qui ont une exposition aux titres de participation canadiens, américains et internationaux;
- choisit habituellement des OPC de titres à revenu fixe qui ont une exposition aux titres de créance canadiens et mondiaux;

- surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Portefeuille en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire de portefeuille, compte tenu de l'objectif de placement du Portefeuille;
- peut, à sa seule discrétion, modifier la répartition de l'actif du Portefeuille entre les différentes catégories d'actifs afin d'atteindre l'objectif de placement du Portefeuille, et changer de temps à autre les autres OPC dans lesquels le Portefeuille investit.

Le Fonds et le Portefeuille peuvent tous deux détenir la totalité ou une partie de leur actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds et le Portefeuille peuvent utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de leur exposition au risque de change ou pour protéger leur portefeuille. Ils peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds et le Portefeuille n'utiliseront les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds et le Portefeuille peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans le Portefeuille. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans le Portefeuille. Le Fonds est assujéti aux risques suivants :

- Risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- Risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui investissent dans la série AT5, la série AT8, la série FT5 et la série FT8 seulement)
- Risque lié à la catégorie
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux fonds négociés en Bourse
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux titres gouvernementaux
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la gestion passive
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la spécialisation
- Risque lié à la répliation
- Risque lié aux frais d'opération
- Risque lié aux fonds sous-jacents

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au cours des 12 mois précédant le 18 juin 2019, jusqu'à 104,36 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Portefeuille croissance Granite Sun Life.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- investissent dans un compte non enregistré et souhaitent investir dans un fonds qui offre la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds de la même structure d'entreprise, après avoir tenu compte de leur situation fiscale particulière;
- cherchent à obtenir une plus-value du capital;
- cherchent à diversifier leurs placements grâce à un large éventail de catégories d'actifs, d'emplacements géographiques et de styles de placement;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des actions à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds verse tout dividende ordinaire en décembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 31 décembre, chaque année. **Les distributions sont automatiquement réinvesties**

**dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que les actions ne soient détenues à l'extérieur d'un régime enregistré et que vous nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % et à 8 %, respectivement, de la valeur liquidative par action à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 sont composées de capital.

Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 un mois donné.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

#### Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	23,47 \$	74,00 \$	129,70 \$	295,23 \$
Série AT5	24,40 \$	76,91 \$	134,80 \$	306,84 \$
Série AT8	24,60 \$	77,55 \$	135,93 \$	309,42 \$
Série F	12,30 \$	38,78 \$	67,97 \$	154,71 \$
Série FT5	12,30 \$	38,78 \$	67,97 \$	154,71 \$
Série FT8	12,30 \$	38,78 \$	67,97 \$	154,71 \$
Série O	2,15 \$	6,79 \$	11,89 \$	27,07 \$

# Catégorie croissance actions canadiennes

## MFS Sun Life

### Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions canadiennes
Titres offerts	Actions de série A, de série AT5, de série F, de série FT5 et de série O d'une catégorie d'une société de placement à capital variable
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série AT5 : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série F : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série FT5 : 9 février 2018 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)

### Quel type de placement le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une croissance du capital à long terme au moyen d'une exposition, essentiellement, à un portefeuille diversifié composé d'actions canadiennes, en investissant principalement dans des parts du Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life ou du fonds qui le remplace (le « **Fonds constitué en fiducie sous-jacent** »).

Si le gestionnaire de portefeuille le juge souhaitable ou nécessaire, le Fonds peut investir dans des titres, y compris des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse), identiques ou en grande partie semblables à ceux dans lesquels le Fonds constitué en fiducie sous-jacent investit.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des actionnaires donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité des actifs

du Fonds dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent, un OPC géré par nous et conseillé par MFS Gestion de placements Canada limitée (le « **sous-conseiller** »). L'objectif de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent est de réaliser une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation canadiens de croissance. Le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peut investir dans des titres de sociétés mondiales ou dans d'autres OPC.

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent, le sous-conseiller :

- cherche à investir dans des titres de participation de sociétés qui offrent, à son avis, une possibilité de croissance des bénéfices supérieure à la moyenne comparativement à d'autres sociétés;
- peut investir dans des sociétés de toute taille;
- cherche à investir principalement dans des titres d'émetteurs situés au Canada;
- peut investir dans des titres d'émetteurs de partout dans le monde, y compris ceux des marchés émergents;
- peut investir un pourcentage relativement élevé de l'actif du Fonds constitué en fiducie sous-jacent dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;
- peut investir jusqu'à 40 % de l'actif du Fonds constitué en fiducie sous-jacent dans des titres d'émetteurs étrangers;
- a recours à une méthode de placement ascendante en vertu de laquelle les placements sont choisis principalement en fonction d'une analyse fondamentale des émetteurs et de leur potentiel, compte tenu de leur situation financière actuelle et de la place qu'ils occupent au sein de l'industrie, ainsi que des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire; tient compte de

† Le ou vers le 27 octobre 2017, sera redésigné Catégorie croissance actions canadiennes MFS Sun Life.

facteurs comme les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation concurrentielle et la capacité de gestion des émetteurs;

- peut également prendre en considération des modèles quantitatifs qui évaluent systématiquement ces facteurs et d'autres facteurs;
- peut investir jusqu'à 50 % de l'actif du Fonds constitué en fiducie sous-jacent dans des titres d'autres OPC, y compris des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire et/ou un membre du groupe du gestionnaire et, dans le choix de ces fonds sous-jacents, utilise les mêmes critères que ceux dont il se sert pour choisir les divers titres, comme il est décrit précédemment.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent tous deux détenir la totalité ou une partie de leur actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de leur exposition au risque de change ou pour protéger leur portefeuille. Ils peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent n'utiliseront les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Le Fonds investit dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent. Le Fonds est assujéti aux risques suivants :

- Risque lié à la catégorie
- Risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui investissent dans la série AT5 et la série FT5 seulement)
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié à la spécialisation
- Risque lié à la réplification
- Risque lié aux fonds sous-jacents

Au cours des 12 mois précédant le 18 juin 2019, jusqu'à 103,82 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 24 juin 2019, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. détenait 19,14 % des actions émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet épargnant.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique

*Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- investissent dans un compte non enregistré et souhaitent investir dans un fonds qui offre la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds de la même structure d'entreprise, après avoir tenu compte de leur situation fiscale particulière;
- souhaitent exposer leur portefeuille de placements à des actions canadiennes;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les actions de série AT5 et de série FT5 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des actions à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds verse tout dividende ordinaire en décembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 31 décembre, chaque année. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que les actions ne soient détenues à l'extérieur d'un régime enregistré et que vous nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des actions de série AT5 et de série FT5, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par action à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5 et de série FT5 sont composées de capital.

Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5 et de série FT5 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Le taux de distribution pour cette série peut être supérieur au rendement des**

**placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les actions de série AT5 et de série FT5 un mois donné.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

#### Frais payables sur :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	22,65 \$	71,41 \$	125,17 \$	284,92 \$
Série AT5	23,06 \$	72,70 \$	127,43 \$	290,08 \$
Série F	11,38 \$	35,87 \$	62,87 \$	143,10 \$
Série FT5	11,17 \$	35,22 \$	61,74 \$	140,53 \$
Série O	2,15 \$	6,79 \$	11,89 \$	27,07 \$

# Catégorie valeur Sentry Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions canadiennes ciblées
Titres offerts	Actions de série A, de série AT5, de série F, de série FT5, de série I et de série O d'une catégorie d'une société de placement à capital variable
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série AT5 : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série F : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série FT5 : 9 février 2018 Série I : 1 <sup>er</sup> mai 2015 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher une plus-value du capital à long terme, au moyen d'une exposition, essentiellement, à des titres de participation de sociétés canadiennes et américaines, en investissant principalement dans des parts du Fonds valeur Sentry Sun Life ou le fonds qui le remplace (le « **Fonds constitué en fiducie sous-jacent** »).

Si le gestionnaire de portefeuille le juge souhaitable ou nécessaire, le Fonds peut investir dans des titres, y compris des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse), identiques ou en grande partie semblables à ceux dans lesquels le Fonds constitué en fiducie sous-jacent investit.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des actionnaires donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité des actifs du Fonds dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent, un OPC géré par nous et conseillé par Sentry Investissements Inc. (le « **sous-conseiller** »). L'objectif de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent est de procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés canadiennes et américaines.

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent, le sous-conseiller :

- investit principalement dans les titres de participation de sociétés canadiennes et américaines jugées sous-évaluées par rapport à leur valeur perçue;
- peut investir dans des titres de créance ou d'autres titres à revenu fixe;
- peut investir dans des titres de sociétés américaines et étrangères un montant n'excédant pas 49 % de l'actif du Fonds constitué en fiducie sous-jacent;
- peut investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du Fonds constitué en fiducie sous-jacent dans des titres d'autres OPC, y compris des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire ou le sous-conseiller, les membres de leur groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds de placement;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du Fonds constitué en fiducie sous-jacent dans des FNB :
  - qui cherchent à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice autorisé (l'« **indice sous-jacent** ») selon un multiple de 200 % ou selon l'inverse d'un multiple de 200 % ou de 100 % (« **FNB à rendement inverse ou à effet de levier** »);
  - qui détiennent ou qui cherchent à reproduire le rendement de l'or, des

certificats d'or autorisés ou des dérivés visés dont le sous-jacent est l'or ou des certificats d'or autorisés sans effet de levier (« **FNB aurifères** »);

- qui détiennent ou qui cherchent à reproduire le rendement de l'argent, des certificats d'argent autorisés ou des dérivés visés dont le sous-jacent est l'argent ou des certificats d'argent autorisés sans effet de levier (« **FNB argentifères** »);
- les FNB aurifères qui sont aussi des FNB à rendement inverse ou des FNB à effet de levier selon un multiple d'au plus 200 % (« **FNB aurifères à effet de levier** »);
- les FNB argentifères qui sont aussi des FNB à rendement inverse ou des FNB à effet de levier selon un multiple d'au plus 200 % (« **FNB argentifères à effet de levier** »);

(Les FNB à rendement inverse ou à effet de levier, les FNB aurifères, les FNB argentifères, les FNB aurifères à effet de levier et les FNB argentifères à effet de levier représentent collectivement les « **FNB sous-jacents** ».)

- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de participation ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent détenir une partie de leur actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire à court terme, pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds constitué en fiducie sous-jacent a obtenu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour investir dans les titres des FNB sous-jacents, sous réserve de certaines conditions, notamment les suivantes : le Fonds constitué en fiducie sous-jacent ne peut investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans les titres des FNB sous-jacents; les titres vendus à découvert par le Fonds constitué en fiducie sous-jacent et les titres des FNB sous-jacents qui cherchent à reproduire l'inverse du rendement de leur indice sous-jacent ne peuvent constituer plus de 20 % de la valeur liquidative du Fonds constitué en fiducie sous-jacent; et, dans la mesure où le Fonds

constitué en fiducie sous-jacent investit dans des FNB aurifères, des FNB argentifères, des FNB aurifères à effet de levier et/ou des FNB argentifères à effet de levier (collectivement, avec l'or et l'argent, les « **produits aurifères et argentifères** »), le Fonds constitué en fiducie sous-jacent ne peut pas investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des produits aurifères et argentifères et l'exposition à la valeur marchande de l'or ou de l'argent au moyen des produits aurifères et argentifères ne peut pas dépasser 10 % de la valeur liquidative du Fonds constitué en fiducie sous-jacent.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de leur exposition au risque de change ou pour protéger leur portefeuille. Ils peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent n'utiliseront les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peut également recourir aux ventes à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le sous-conseiller emploie l'analyse décrite précédemment pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque, de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des achats possibles. Si, de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des ventes à découvert possibles. Le Fonds constitué en fiducie sous-jacent a recours aux ventes à découvert en tant que complément à sa stratégie première, laquelle consiste à souscrire des

titres dans l'espoir que leur valeur de marché s'appréciera.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent. Le Fonds est assujéti aux risques suivants :

- Risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui investissent dans la série AT5 et la série FT5 seulement)
- Risque lié à la catégorie
- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux taux d'intérêt
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à l'immobilier
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié à la réplication
- Risque lié aux fonds sous-jacents

Au cours des 12 mois précédant le 18 juin 2019, jusqu'à 102,97 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Fonds valeur Sentry Sun Life.

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 24 juin 2019, le Fonds valeur Sentry Sun détenait 59,91 %, des actions émises et en circulation du Fonds. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet épargnant.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- investissent dans un compte non enregistré et souhaitent investir dans un fonds qui offre la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds de la même structure d'entreprise, après avoir tenu compte de leur situation fiscale particulière;
- cherchent à obtenir une plus-value du capital à long terme;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les actions de série AT5 et de série FT5 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des actions à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds verse tout dividende ordinaire en décembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 31 décembre, chaque année. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que les actions ne soient détenues à l'extérieur d'un régime enregistré et que vous nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des actions de série AT5 et de série FT5, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par action à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5 et de série FT5 sont composées de capital.

Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5 et de série FT5 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Le taux de distribution pour cette série peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation**

**nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les actions de série AT5 et de série FT5 un mois donné.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

	<b>Frais payables sur :</b>			
	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	23,06 \$	72,70 \$	127,43 \$	290,08 \$
Série AT5	23,37 \$	73,67 \$	129,13 \$	293,95 \$
Série F	11,38 \$	35,87 \$	62,87 \$	143,10 \$
Série FT5	11,38 \$	35,87 \$	62,87 \$	143,10 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	2,26 \$	7,11 \$	12,46 \$	28,36 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Catégorie croissance américaine MFS Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions américaines
Titres offerts	Actions de série A, de série AT5, de série AT8, de série F, de série FT5, de série FT8 et de série O d'une catégorie d'une société de placement à capital variable
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série AT5 : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série AT8 : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série F : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série FT5 : 9 février 2018 Série FT8 : 9 février 2018 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital au moyen d'une exposition, essentiellement, à des titres de participation d'émetteurs des États-Unis qui sont réputés avoir un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport aux autres sociétés, en investissant principalement dans des parts du Fonds croissance américain MFS Sun Life ou le fonds qui le remplace (le « **Fonds constitué en fiducie sous-jacent** »).

Si le gestionnaire de portefeuille le juge souhaitable ou nécessaire, le Fonds peut investir dans des titres, y compris des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse), identiques ou en grande partie semblables à ceux dans lesquels le Fonds constitué en fiducie sous-jacent investit.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des actionnaires donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité des actifs du Fonds dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent, un OPC géré par nous et conseillé par MFS Institutional Advisors, Inc. (le « **sous-conseiller** »). L'objectif de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de participation d'émetteurs des États-Unis qui sont réputés avoir un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport aux autres sociétés.

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent, le sous-conseiller :

- peut investir dans des sociétés de toute taille;
- peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du Fonds constitué en fiducie sous-jacent dans des titres étrangers autres qu'américains;
- a recours à une méthode de placement ascendante en vertu de laquelle les placements sont choisis principalement en fonction d'une analyse fondamentale des émetteurs et de leur potentiel, compte tenu de leur situation financière actuelle et de la place qu'ils occupent au sein de l'industrie, ainsi que des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire; tient compte de facteurs comme les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation concurrentielle et la capacité de gestion des émetteurs;
- peut également prendre en considération des modèles quantitatifs qui évaluent systématiquement ces facteurs et d'autres facteurs.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent détenir la totalité ou une partie de leur actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de leur exposition au risque de change ou pour protéger leur portefeuille. Ils peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent n'utiliseront les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Le Fonds investit dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent. Le Fonds est assujéti aux risques suivants :

- Risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui investissent dans la série AT5, la série AT8, la série FT5 et la série FT8 seulement)
- Risque lié à la catégorie
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique

- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la spécialisation
- Risque lié à la réplique
- Risque lié aux fonds sous-jacents

Au cours des 12 mois précédant le 18 juin 2019, jusqu'à 100,90 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Fonds croissance américain MFS Sun Life

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- investissent dans un compte non enregistré et souhaitent investir dans un fonds qui offre la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds de la même structure d'entreprise, après avoir tenu compte de leur situation fiscale particulière;
- veulent ajouter un fonds d'actions américaines à leur portefeuille de placements;
- souhaitent investir dans le volet croissance d'un portefeuille diversifié;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des actions à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds verse tout dividende ordinaire en décembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 31 décembre, chaque année. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que les actions ne soient détenues à l'extérieur d'un régime enregistré et que vous nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % et à 8 %, respectivement, de la valeur liquidative par action à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 sont composées de capital.

Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 un mois donné.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	23,17 \$	73,03 \$	128,00 \$	291,37 \$
Série AT5	23,06 \$	72,70 \$	127,43 \$	290,08 \$
Série AT8	23,99 \$	75,61 \$	132,53 \$	301,68 \$
Série F	12,10 \$	38,13 \$	66,83 \$	152,13 \$
Série FT5	11,89 \$	37,48 \$	65,70 \$	149,55 \$
Série FT8	11,89 \$	37,48 \$	65,70 \$	149,55 \$
Série O	2,36 \$	7,43 \$	13,03 \$	29,65 \$

# Catégorie croissance mondiale MFS

## Sun Life

### Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Titres offerts	Actions de série A, de série AT5, de série AT8, de série F, de série FT5, de série FT8 et de série O d'une catégorie d'une société de placement à capital variable
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série AT5 : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série AT8 : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série F : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série FT5 : 9 février 2018 Série FT8 : 9 février 2018 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)

### Quel type de placement le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital au moyen d'une exposition, essentiellement, à des titres de participation d'émetteurs de partout dans le monde qui sont réputés avoir un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport aux autres émetteurs, en investissant principalement dans des parts du Fonds croissance mondial MFS Sun Life ou le fonds qui le remplace (le « **Fonds constitué en fiducie sous-jacent** »).

Si le gestionnaire de portefeuille le juge souhaitable ou nécessaire, le Fonds peut investir dans des titres, y compris des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse), identiques ou en grande partie semblables à ceux dans lesquels le Fonds constitué en fiducie sous-jacent investit.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des actionnaires donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité des actifs du Fonds dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent, un OPC géré par nous et conseillé par MFS Institutional Advisors, Inc. (le « **sous-conseiller** »). L'objectif de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de participation d'émetteurs de partout dans le monde qui sont réputés avoir un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport aux autres émetteurs.

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent, le sous-conseiller :

- peut investir un pourcentage relativement élevé de l'actif du Fonds constitué en fiducie sous-jacent dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;
- peut investir dans des titres d'émetteurs de partout dans le monde, y compris ceux des marchés émergents;
- peut investir dans des titres de sociétés de toute taille;
- a recours à une méthode de placement ascendante en vertu de laquelle les placements sont choisis principalement en fonction d'une analyse fondamentale des émetteurs et de leur potentiel, compte tenu de leur situation financière actuelle et de la place qu'ils occupent au sein de l'industrie, ainsi que des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire; tient compte de facteurs comme les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation concurrentielle et la capacité de gestion des émetteurs;
- peut également prendre en considération des modèles quantitatifs qui évaluent systématiquement ces facteurs et d'autres facteurs.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent détenir la totalité ou une partie de leur actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de leur exposition au risque de change ou pour protéger leur portefeuille. Ils peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent n'utiliseront les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Le Fonds investit dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent. Le Fonds est assujéti aux risques suivants :

- Risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui investissent dans la série AT5, la série AT8, la série FT5 et la série FT8 seulement)
- Risque lié à la catégorie
- Risque lié au change
- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux placements étrangers

- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la spécialisation
- Risque lié à la réplique
- Risque lié aux fonds sous-jacents

Au cours des 12 mois précédant le 18 juin 2019, jusqu'à 102,08 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Fonds croissance mondial MFS Sun Life.

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 24 juin 2019, un épargnant détenait 10,81 % des actions émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* à la page 21 pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet épargnant.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- investissent dans un compte non enregistré et souhaitent investir dans un fonds qui offre la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds de la même structure d'entreprise, après avoir tenu compte de leur situation fiscale particulière;
- cherchent à diversifier leurs placements en actions à l'échelle mondiale et à obtenir une croissance du capital à long terme;
- souhaitent investir dans le volet croissance de leur portefeuille de placements;
- investissent à long terme;

- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des actions à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

#### Politique en matière de distributions

Le Fonds verse tout dividende ordinaire en décembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 31 décembre, chaque année. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que les actions ne soient détenues à l'extérieur d'un régime enregistré et que vous nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % et à 8 %, respectivement, de la valeur liquidative par action à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 sont composées de capital.

Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 un mois donné.

#### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	23,37 \$	73,67 \$	129,13 \$	293,95 \$
Série AT5	23,68 \$	74,64 \$	130,83 \$	297,81 \$
Série AT8	23,99 \$	75,61 \$	132,53 \$	301,68 \$
Série F	12,10 \$	38,13 \$	66,83 \$	152,13 \$
Série FT5	11,89 \$	37,48 \$	65,70 \$	149,55 \$
Série FT8	11,89 \$	37,48 \$	65,70 \$	149,55 \$
Série O	2,36 \$	7,43 \$	13,03 \$	29,65 \$

# Catégorie croissance internationale MFS Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Fonds d'actions internationales
Titres offerts	Actions de série A, de série AT5, de série AT8, de série F, de série FT5, de série FT8 et de série O d'une catégorie d'une société de placement à capital variable
Date de création	Série A : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série AT5 : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série AT8 : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série F : 1 <sup>er</sup> août 2013 Série FT5 : 9 février 2018 Série FT8 : 9 février 2018 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital au moyen d'une exposition, essentiellement, à des titres de participation d'émetteurs de l'extérieur du Canada et des États-Unis qui sont réputés avoir un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport aux autres émetteurs, en investissant principalement dans des parts du Fonds croissance internationale MFS Sun Life ou le fonds qui le remplace (le « **Fonds constitué en fiducie sous-jacent** »).

Si le gestionnaire de portefeuille le juge souhaitable ou nécessaire, le Fonds peut investir dans des titres, y compris des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse), identiques ou en grande partie semblables à ceux dans lesquels le Fonds constitué en fiducie sous-jacent investit.

L'objectif de placement du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des actionnaires donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité des actifs du Fonds dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent, un OPC géré par nous et conseillé par MFS Institutional Advisors, Inc. (le « **sous-conseiller** »). L'objectif de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de participation d'émetteurs de l'extérieur du Canada et des États-Unis qui sont réputés avoir un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport aux autres émetteurs.

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds constitué en fiducie sous-jacent, le sous-conseiller :

- peut investir dans des sociétés de toute taille;
- peut investir dans des titres d'émetteurs de partout dans le monde, y compris ceux des marchés émergents;
- peut investir dans des titres d'émetteurs américains et canadiens, mais ces placements sont limités aux émetteurs dont l'exposition commerciale aux marchés situés à l'extérieur des États-Unis et du Canada est importante;
- peut investir un pourcentage relativement élevé de l'actif du Fonds constitué en fiducie sous-jacent dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;
- a recours à une méthode de placement ascendante en vertu de laquelle les placements sont choisis principalement en fonction d'une analyse fondamentale des émetteurs et de leur potentiel, compte tenu de leur situation financière actuelle et de la place qu'ils occupent au sein de l'industrie, ainsi que des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire; tient compte de facteurs comme les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation concurrentielle et la capacité de gestion des émetteurs;

- peut également prendre en considération des modèles quantitatifs qui évaluent systématiquement ces facteurs et d'autres facteurs.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent détenir la totalité ou une partie de leur actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de leur exposition au risque de change ou pour protéger leur portefeuille. Ils peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent n'utiliseront les dérivés que de la façon permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* à la page 11 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds et le Fonds constitué en fiducie sous-jacent peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* à la page 20 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

#### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Le Fonds investit dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans le Fonds constitué en fiducie sous-jacent. Le Fonds est assujéti aux risques suivants :

- Risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui investissent dans la série AT5, la série AT8, la série FT5 et la série FT8 seulement)
- Risque lié à la catégorie
- Risque lié au change

- Risque lié à la cybersécurité
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié à la concentration géographique
- Risque lié aux opérations importantes
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié au marché
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- Risque lié aux séries
- Risque lié aux petites sociétés
- Risque lié à la spécialisation
- Risque lié à la réplique
- Risque lié aux fonds sous-jacents

Au cours des 12 mois précédant le 18 juin 2019, jusqu'à 105,82 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Fonds croissance international MFS Sun Life.

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 9, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 79 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

#### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- investissent dans un compte non enregistré et souhaitent investir dans un fonds qui offre la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds de la même structure d'entreprise, après avoir tenu compte de leur situation fiscale particulière;
- cherchent à obtenir une diversification géographique des actions à l'extérieur du Canada et des États-Unis pour leur portefeuille de placements;
- souhaitent investir dans le volet croissance d'un portefeuille diversifié;
- investissent à long terme;

- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des actions à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

#### Politique en matière de distributions

Le Fonds verse tout dividende ordinaire en décembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 31 décembre, chaque année. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des actions supplémentaires du Fonds, à moins que les actions ne soient détenues à l'extérieur d'un régime enregistré et que vous nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8, le Fonds entend verser des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % et à 8 %, respectivement, de la valeur liquidative par action à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 sont composées de capital.

Les distributions mensuelles sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les actions de série AT5, de série AT8, de série FT5 et de série FT8 un mois donné.

#### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	23,37 \$	73,67 \$	129,13 \$	293,95 \$
Série AT5	23,78 \$	74,97 \$	131,40 \$	299,10 \$
Série AT8	23,58 \$	74,32 \$	130,27 \$	296,52 \$
Série F	11,89 \$	37,48 \$	65,70 \$	149,55 \$
Série FT5	11,89 \$	37,48 \$	65,70 \$	149,55 \$
Série FT8	11,89 \$	37,48 \$	65,70 \$	149,55 \$
Série O	2,36 \$	7,43 \$	13,03 \$	29,65 \$

## PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Offrant des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8, de série T8, de série D, de série DB, de série F, de série FH, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série I, de série IH, de série O et de série OH tel qu'il est indiqué.

**Fonds croissance mondial MFS Sun Life** (titres des séries A, T5, T8, D, F, F5, F8, I et O)

**Fonds valeur mondial MFS Sun Life** (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

**Fonds croissance américain MFS Sun Life** (titres des séries A, AH, T5, T8, F, F5, F8, FH, I, IH, O et OH)

**Fonds valeur américain MFS Sun Life** (titres des séries A, AH, T5, T8, F, F5, F8, FH, I, IH, O et OH)

**Fonds croissance international MFS Sun Life** (titres des séries A, T5, T8, D, F, F5, F8, I et O)

**Fonds valeur international MFS Sun Life** (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

**Fonds marchés émergents Excel Sun Life** (titres des séries A, DB, F, I et O)

**Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life** (titres des séries A, T5, F, F5, I et O)

**Fonds d'actions internationales JPMorgan Sun Life** (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

**Fonds Repère 2020 Sun Life** (titres de série A)

**Fonds Repère 2025 Sun Life** (titres de série A)

**Fonds Repère 2030 Sun Life** (titres de série A)

**Fonds Repère 2035 Sun Life** (titres de série A)

**Fonds d'obligations multistratégie Sun Life** (titres des séries A, F, I et O)

**Fonds revenu mensuel MFS Sun Life** (titres des séries A, T5, F, F5, I et O)

**Fonds du marché monétaire Sun Life** (titres des séries A, D, F, I et O)

**Fonds énergétique Dynamique Sun Life** (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

**Fonds Chine Excel Sun Life** (titres des séries A, F et I)

**Fonds équilibré marchés émergents Excel Sun Life** (titres des séries A, DB et F)

**Fonds de titres à revenu élevé Excel Sun Life** (titres des séries A, DB, F et I)

**Fonds équilibré Inde Excel Sun Life** (titres des séries A et F)

**Fonds Inde Excel Sun Life** (titres des séries A, DB, F, I et O)

**Fonds Nouveaux chefs de file d'Inde Excel Sun Life** (titres des séries A et F)

**Portefeuille FNB titres à revenu fixe tactique Sun Life** (titres des séries A, F et I)

**Portefeuille FNB prudent tactique Sun Life** (titres des séries A, T5, F, F5 et I)

**Portefeuille FNB équilibré tactique Sun Life** (titres des séries A, T5, F, F5 et I)

**Portefeuille FNB croissance tactique Sun Life** (titres des séries A, F et I)

**Portefeuille FNB d'actions tactique Sun Life** (titres des séries A, F et I)

**Catégorie équilibrée canadienne BlackRock Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, F, FT5 et O)

**Catégorie d'actions canadiennes Composée BlackRock Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, F, FT5, I et O)

**Catégorie d'actions canadiennes BlackRock Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, AT8, F, FT5, FT8, I et O)

**Catégorie du marché monétaire Sun Life\*** (titres des séries A, F, et O)

**Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, F, FT5, I et O)

**Catégorie de rendement stratégique Dynamique Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, F, FT5, I et O)

**Catégorie revenu de dividendes MFS Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, F, FT5, I et O)

**Catégorie prudente Granite Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, F, FT5 et O)

**Catégorie modérée Granite Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, F, FT5 et O)

**Catégorie équilibrée Granite Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, F, FT5 et O)

**Catégorie croissance équilibrée Granite Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, AT8, F, FT5, FT8 et O)

- Catégorie croissance Granite Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, AT8, F, FT5, FT8 et O)
- Catégorie croissance actions canadiennes MFS Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, F, FT5 et O)
- Catégorie valeur Sentry Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, F, FT5, I et O)
- Catégorie croissance américaine MFS Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, AT8, F, FT5, FT8 et O)
- Catégorie croissance mondiale MFS Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, AT8, F, FT5, FT8 et O)
- Catégorie croissance internationale MFS Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, AT8, F, FT5, FT8 et O)

\*chacune une catégorie d'actions de Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc., une société de placement à capital variable.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chaque Fonds dans sa notice annuelle, son aperçu du fonds, son rapport de la direction sur le rendement du fonds et ses états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent document, et ils en font donc légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de ces documents en nous appelant au numéro sans frais 1-877-344-1434 ou en vous adressant à votre conseiller. Ces documents et d'autres renseignements sur les Fonds, comme les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, peuvent également être consultés aux adresses [www.placementsmondiauxsunlife.com](http://www.placementsmondiauxsunlife.com) ou [www.sedar.com](http://www.sedar.com).



Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.  
One York Street, bureau 3300, Toronto (Ontario) M5J 0B6  
Téléphone : 1-877-344-1434  
Télécopieur : 416-979-2859